This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

À Monsieur Hector Rouillard,

Témoignage de bonne camaraderie.

Fournestraz

ÉTUDE

SUR

ALEXANDRE II.

ÉTUDE

SUR

ALEXANDRE II

PAR

E. FOURMESTRAUX

ANCIEN PAYEUR-ADJOINT A L'ARMÉE D'AFRIQUE,

ATTACHÉ AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Il faut que les réformes viennent
« d'en haut, si l'on ne veut pas qu'elles
« viennent d'en bas. »

« ALEXANDRE II. »

PARIS

LIBRAIRIE A. FRANCK

67, RUE RICHELIEU.

—

1862.

A. Franck'sche Verlags-Buchhandlung (Alb. L. Herold) in Leipzig.

PRÉFACE.

L'émancipation des serfs en Russie et l'agitation de la Pologne tiennent, en ce moment, l'Europe attentive.

Un certain nombre d'écrivains, pour la plupart russes d'origine, ont apprécié ces événements avec une partialité qu'expliquent les intérêts qu'ils représentent.

Placé à un point de vue dégagé de toute passion, de toute amertume, nous avons cherché, en étudiant les actes du souverain qui préside actuellement aux destinées de la Russie, à fournir quelques lumières sur des faits dont la solution engage sérieusement l'avenir du monde civilisé.

Nous croyons donc opportun de publier, dès à présent, cette *Étude sur Alexandre II*, que nous détachons d'un travail collectif ayant pour titre : *les Quatre Empereurs* (1).

Nous livrons ces pages à l'examen impartial de tous ceux qui ne poursuivent le progrès et l'amélioration de la race humaine que dans les voies tracées par la sagesse divine.

Paris, le 1er novembre 1861.

(1) Ce travail, qui va être mis sous presse, touche tout à la fois aux gouvernements de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Turquie.

(*Note de l'Éditeur.*)

ÉTUDE

SUR

ALEXANDRE II.

CHAPITRE Ier.

APERÇU SUR L'ÉTAT DE LA RUSSIE AVANT ALEXANDRE II.

I.

Au dire des anciens, la Russie était un pays inabordable où le soleil ne pénétrait jamais !

Cependant, les Grecs fondèrent une colonie à l'embouchure du Dniéper et bâtirent la ville d'Olbia. Ses habitants, sous Trajan, étaient civilisés, lisaient Platon et chantaient les vers d'Homère en marchant au combat.

Après la mort d'Attila, les Slaves, qui d'abord avaient été incorporés et confondus avec les Huns, parvinrent, au VIe siècle, à s'emparer du pays situé entre la mer Baltique, l'Elbe, la Theiss et la mer Noire.

Bélisaire éloigna de Constantinople le torrent dévastateur qui menaçait cette capitale. Peu à peu les forces, le nombre et l'indépendance des peuples slaves diminuèrent et s'éva-

nouirent. Il n'en survécut plus qu'une seule tribu destinée à jouer plus tard un grand rôle dans les annales de l'histoire ; ce fut celle qui devint plus tard la souche de la nation Russe, laquelle étonne aujourd'hui le monde par l'étendue de ses possessions et le développement de sa puissance.

La Russie — dit M. de Las-Cases dans son *Atlas historique* — occupe un tel rang parmi les puissances de l'Europe, elle y exerce une si grande influence qu'elle fixe tous les regards et captive tous les intérêts.

Il n'y a guère plus de cent ans que Pierre-le-Grand, resserrant d'une main créatrice des liens épars, vint, à la tête d'un peuple nouveau, prendre place parmi les puissances européennes. Depuis ce souverain, et dans un aussi court intervalle, quel immense accroissement, quels gigantesques résultats n'ont pas produit sur ces vastes pays la science des lois, l'art du gouvernement, les bienfaits du commerce, sources précieuses qui constituent la civilisation et enfantent la grandeur des peuples !

La Russie s'étend, dans l'est de l'Europe, depuis l'Océan Glacial jusqu'à la mer Noire, et depuis la mer Baltique jusqu'à la mer Caspienne. Elle est plus grande que tout le reste de l'Europe. Ce n'est cependant qu'une partie de ce vaste et puissant empire qui se prolonge aussi en Asie et en Amérique. Sa plus grande longueur de l'ouest à l'est, c'est-à-dire depuis Kalisch jusqu'au port de Pétropawlowski, à l'extrémité du Kamtschatka, est de quatorze mille quatre cent dix kilomètres ; sa plus grande largeur du nord au midi, c'est-à-dire depuis Kola en Laponie jusqu'à la frontière de Perse, est de quatre mille huit cent soixante kilomètres. C'est le huitième de la terre habitable.

Ce vaste territoire est occupé par plus de soixante millions

d'habitants distribués sur le sol d'une manière fort inégale, et qui diffèrent complètement entre eux d'origine, de langage et de religion.

La principale race, la plus nombreuse, la plus compacte, est celle des slaves; on ne l'estime pas à moins de quarante-quatre millions d'individus.

La langue russe appartient à la grande famille des langues slavonnes qui se font entendre depuis les bords de la mer Adriatique jusqu'aux côtes de l'Amérique septentrionale.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la langue russe est riche en mots et en forme ; sonore, flexible, gracieuse et souvent pittoresque, elle se plie à tous les tons et à tous les genres, et sa naïveté est aussi parfaite que son élégance.

Le Russe, dont on a si souvent et tour à tour exagéré les vertus et les vices, doit être jugé suivant la classe à laquelle il appartient.

L'homme du peuple est naturellement doux, serviable, hospitalier, doué d'une grande intelligence. Il est courageux jusqu'à la témérité et sait endurer avec patience et résignation les maux auxquels son humble condition le condamne.

Le noble a l'esprit militaire ; il se distingue par sa merveilleuse aptitude à se familiariser avec la science administrative, l'habileté de la diplomatie, les langues et les mœurs étrangères.

La plupart de nos écrivains se sont attachés à faire ressortir combien la vénalité avait corrompu les mœurs des classes élevées en Russie. Il eut été plus juste, cependant, d'apprécier les brillantes sommités de la noblesse russe, que de s'arrêter à de regrettables exceptions qui disparaîtront sous l'action incessante du gouvernement aussi intelligent que moral inauguré par le règne d'Alexandre II.

Avant d'esquisser à larges traits la voie toute nouvelle dans

laquelle la Russie s'avance aujourd'hui à grands pas sous la main de son chef suprême, examinons rapidement ce qu'était cet immense empire avant Pierre-le-Grand.

En 1689, la Russie n'avait pas un vaisseau ; son armée de Strélitz était une milice de janissaires. En cas de guerre, les nobles accouraient avec leurs vassaux comme au moyen-âge ; puis, la campagne accomplie, ils rentraient dans leurs foyers.

Devenu maître absolu de l'empire, Pierre Ier, qui avait comparé l'état des autres contrées de l'Europe avec celui de la Russie, ne songea plus qu'à exécuter ses plans de réforme en changeant l'esprit, les mœurs et les idées de son peuple.

Son armée régulière commence à se former par les deux régiments destinés à sa garde, lesquels portent encore aujourd'hui les noms des bourgs où ils furent recrutés : Préobrajenski et Séménovski.

Sa marine, c'est d'abord une chaloupe radoubée par un pilote hollandais; puis, peu de temps après, toute une flotte, créée sous ses yeux par les soins d'ingénieurs et de marins étrangers, entre par le Don (1696) dans la mer Noire après s'être emparée d'Azof.

Sa capitale, Saint-Pétersbourg, sort d'un marais.

Ses victoires s'achètent par des défaites.

Il est ouvrier et soldat avant d'être législateur.

En un mot, la Russie lui doit tout : lois, police, discipline militaire, marine, commerce, sciences, beaux-arts ; il a tout entrepris, et ce qu'il n'a pas achevé s'est perfectionné selon ses vues.

La Russie moderne — dit M. de Ségur — est la création de Pierre-le-Grand. C'est de sa grande vie qu'elle vit encore. Ce rude despote est peut-être, non-seulement le plus grand homme, mais le plus grand citoyen des temps antiques et

modernes ; jamais le génie humain ne conçut un projet aussi gigantesque, aussi utile, et ne l'exécuta avec une vigueur aussi inflexible et aussi suivie dans l'ensemble et dans les moindres détails.

La Russie lui doit six provinces nouvelles, trois mers, un commerce étendu, une bonne police, des forteresses, plusieurs ports, une armée régulière de plus de deux cent mille hommes, une marine de deux cent quarante bâtiments de guerre, une multitude d'établissements pour les arts, les belles-lettres et les sciences, toutes choses inconnues avant lui chez cette nation qu'il lança d'une main si puissante dans la civilisation.

Après sa mort, le programme, que l'on est convenu d'appeler le *Testament de Pierre-le-Grand*, devait lui survivre et tracer dans sa pensée altière la voie de ses successeurs.

L'authenticité de ce document ne nous paraît pas, toutefois, bien démontrée, et beaucoup d'écrivains russes le considèrent comme apocryphe ; nous allons néanmoins le reproduire, parce que, généralement, on l'envisage comme un manifeste de guerre permanente à l'Europe, et que le but principal de cette étude est de faire ressortir la politique aussi sage que mesurée qui préside actuellement aux destinées de la Russie.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, nous, Pierre Ier, à tous nos descendants et successeurs au trône et gouvernement de la nation russe.

« Le grand Dieu, de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant constamment éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, me permet de regarder le peuple russe comme appelé, dans l'avenir, à la domination générale de l'Europe. Je fonde cette pensée sur ce que les nations européennes sont arrivées, pour la plupart, à un état de vieillesse voisin de la caducité, ou qu'elles y marchent à grands pas. Il

s'ensuit donc qu'elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance. Je regarde l'invasion future des pays de l'Occident et de l'Orient par le Nord, comme un mouvement périodique, arrêté dans les desseins de la Providence qui a ainsi régénéré le peuple romain par l'invasion des barbares. Ces émigrations des hommes polaires sont comme le flux du Nil qui, à certaines époques, vient engraisser de son limon les terres amaigries de l'Egypte. J'ai trouvé la Russie *rivière*, je la laisse *fleuve;* mes successeurs en feront une grande *mer* destinée à fertiliser l'Europe appauvrie, et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies pourront leur opposer, si mes descendants savent en diriger le cours. C'est pourquoi je leur laisse les renseignements suivants ; je les recommande à leur attention et à leur observation constante.

I.

« Entretenir la nation russienne dans un état de guerre continuelle pour tenir le soldat aguerri et toujours en haleine ; ne le laisser reposer que pour améliorer les finances de l'Etat, refaire les armées et choisir les moments opportuns pour l'attaque ; faire ainsi servir la paix à la guerre et la guerre à la paix dans l'intérêt de l'agrandissement et de la prospérité croissante de la Russie.

II.

« Appeler par tous les moyens possibles , de chez les peuples les plus instruits de l'Europe, des capitaines pendant la guerre et des savants pendant la paix pour faire profiter la nation russe des avantages des autres pays, sans lui faire rien perdre des siens propres.

III.

« Prendre part, en toute occasion, aux affaires et démêlés quelconques de l'Europe, et surtout à ceux de l'Allemagne, qui, plus rapprochée, intéresse plus directement.

IV.

« Diviser la Pologne en y entretenant le trouble et les jalousies continuelles ; gagner les puissants à prix d'or ; influencer les tièdes, les corrompre afin d'avoir action sur les élections des rois ; y faire nommer ses partisans, les protéger ; y faire entrer les troupes russiennes et y séjourner jusqu'à l'occasion d'y demeurer tout à fait. Si les puissances voisines opposent des difficultés, les apaiser momentanément jusqu'à ce qu'on puisse reprendre ce qui aura été donné.

V.

« Prendre le plus qu'on pourra à la Suède, et savoir se faire attaquer par elle pour avoir prétexte de la subjuguer. Pour cela, l'isoler du Danemarck, et le Danemarck de la Suède, et entretenir avec soin leurs rivalités.

VI.

« Prendre toujours les épouses des princes russes parmi les princesses d'Allemagne pour multiplier les alliances de famille, rapprocher les intérêts et unir d'elle-même l'Allemagne à notre cause en y multipliant notre influence.

VII.

« Rechercher de préférence l'alliance de l'Angleterre pour le commerce comme étant la puissance qui a le plus besoin de nous par sa marine, et qui peut être le plus utile au développement de la nôtre. Echanger nos bois et autres productions

contre son or, et établir entre ses marchands, ses matelots et les nôtres, des rapports continuels qui formeront ceux de ce pays à la navigation et au commerce.

VIII.

« S'étendre sans relâche vers le Nord, le long de la Baltique, ainsi que vers le Sud, le long de la mer Noire.

IX.

« Approcher le plus possible de Constantinople et des Indes. Celui qui y régnera sera le vrai souverain du monde. En conséquence, susciter des guerres continuelles tantôt au Turc, tantôt à la Perse ; établir des chantiers sur la mer Noire ; s'emparer peu à peu de cette mer ainsi que de la Baltique, ce qui est un double point nécessaire à la réussite du projet; hâter la décadence de la Perse, pénétrer jusqu'au golfe Persique ; rétablir, si c'est possible, par la Syrie, l'ancien commerce du Caucase et avancer jusqu'aux Indes qui sont l'entrepôt du monde.

« Une fois là, on pourra se passer de l'or de l'Angleterre.

X.

« Rechercher et entretenir avec soin l'alliance de l'Autriche, appuyer en apparence ses idées de royauté future sur l'Allemagne et exciter contre elle, par-dessous la main, la jalousie des princes; tâcher de faire réclamer du secours de la Russie par les uns ou par les autres, et exercer sur le pays une espèce de protection qui prépare la domination future.

XI.

« Intéresser la maison d'Autriche à chasser le Turc de l'Eu-

rope et neutraliser ses jalousies lors de la conquête de Constantinople, soit en lui suscitant une guerre avec les anciens états de l'Europe, soit en lui donnant une portion de la conquête qu'on lui reprendra plus tard.

XII.

« S'attacher à réunir autour de soi tous les Grecs unis ou schismatiques qui sont répandus, soit dans la Hongrie, soit dans le midi de la Pologne ; se faire leur centre, leur appui, et établir d'avance une prédominance universelle par une sorte de royauté ou de suprématie sacerdotale : ce seront autant d'amis qu'on aura chez chacun de nos ennemis.

XIII.

« La Suède démembrée, la Pologne subjuguée, la Turquie conquise, nos armées réunies, la mer Noire et la mer Baltique gardées par nos vaisseaux, il faut alors proposer séparément et très-secrètement, d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec elle l'empire de l'univers.

« Si l'une des deux accepte, ce qui est immanquable en flattant leur ambition et leur amour-propre, se servir d'elle pour écraser l'autre ; puis écraser à son tour celle qui demeurera, en engageant avec elle une lutte qui ne saurait être douteuse, la Russie possédant déjà en propre tout l'Orient et une grande partie de l'Europe.

XIV.

« Si, ce qui n'est pas probable, chacune d'elles refusait l'offre de la Russie, il faudrait savoir lui susciter des querelles et les faire s'épuiser l'une par l'autre ; alors, profitant d'un

moment décisif, la Russie ferait fondre ses troupes, rassemblées d'avance, sur l'Allemagne, en même temps que deux flottes considérables partiraient, l'une de la mer d'Azof, et l'autre du port d'Arkhangel chargées des hordes asiatiques sous le convoi des flottes armées de la mer Noire et de la mer Baltique; s'avançant par la Méditerranée et par l'Océan, elles inonderaient la France d'un côté, tandis que l'Allemagne le serait de l'autre, et ces deux contrées vaincues, le reste de l'Europe passerait facilement et sans coup férir sous le joug.

« *Ainsi peut et doit être subjuguée l'Europe.* »

Nous le répétons, l'existence de ce document est contestée par plusieurs écrivains russes, et cependant M. Léouzon Le Duc, dans son ouvrage intitulé *La Russie et la civilisation européenne*, affirme qu'il fut esquissé par Pierre Ier en 1710, après la bataille de Pultava, retouché par lui en 1722, après la paix de Nystad, et formulé définitivement en 1730 par le chancelier Ostermann, puis connu de Louis XV et de ses ministres dès l'année 1757; mais nous sommes dans l'impossibilité de contrôler ces assertions.

Quoiqu'il en soit, si l'on rapproche les termes de ce testament politique de cette vieille prédiction qui, sous Vassili III (1425-1462), promettait aux Russes de régner sur les sept collines de Byzance, on comprend l'action sans cesse envahissante de la Russie depuis le règne de Pierre-le-Grand jusqu'à celui de Nicolas Ier. On la comprend encore mieux lorsqu'on examine avec impartialité quel était l'état du peuple russe du XVIIe au XVIIIe siècle.

« Il faut — a dit avec une grande autorité dans un travail inédit sur la Russie, M. le comte Joseph de Maistre — que ses législateurs ne perdent jamais de vue une considération de la plus haute importance, c'est que la civilisation russe a coïncidé

avec l'époque de la plus grande corruption de l'esprit humain, et qu'une foule de circonstances ont mis en contact, et pour ainsi dire amalgamé la nation russe avec celle qui a été tout à la fois le plus terrible instrument et la plus déplorable victime de cette corruption.

« Jamais cela ne s'est vu. Toujours les prêtres et les oracles ont présidé à l'enfance des nations : ici, c'est tout le contraire. C'est dans les boues de la régence que les germes de la civilisation russe se sont échauffés et développés. La littérature du XVIIIe siècle est arrivée en Russie subitement et sans préparation, et les premières leçons de français que ce peuple entendit furent des blasphèmes. »

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, pendant une longue période de temps, les Tzars ont cherché à agrandir leur domination plutôt en étendant les forces matérielles de leur pays au dehors qu'en développant ses forces morales au dedans.

Aussi voyons-nous, sous le règne d'Elisabeth Pétrowna (1741-1762), le maréchal Apraxin envahir la Prusse à la tête de l'armée russe et contraindre : la ville de Mémel à capituler.

Le 23 juillet 1759, Soltikoff pousse ses détachements jusqu'aux portes de Berlin ; après un combat de huit heures, les Prussiens prennent la fuite, laissant huit mille des leurs étendus sur le champ de bataille, et au général russe la gloire d'avoir triomphé du grand Frédéric.

Catherine II (1762-1796) détruit la flotte turque dans le golfe de Tschesmé, achève la conquête de la Crimée et porte les limites de la Russie jusqu'au-delà du Caucase.

Maîtresse d'un immense empire, elle appela des bords du Rhin et de quelques contrées de l'Allemagne, pour en multiplier les habitants et en exploiter les richesses, des colons

auxquels elle fit distribuer des terres. Elle fonda des hôpitaux, fit creuser des canaux et créa deux cent seize villes nouvelles. En 1775, elle publia un règlement administratif par lequel elle s'efforça de mettre un terme à l'arbitraire des officiers civils, et fixa le mode d'administration pour tout l'empire qu'elle venait de diviser en gouvernements et districts.

Sous Paul Ier Pétrowich (1796-1801), des armées russes paraissent en Italie et triomphent, sur la Trebbia et à Novi, des armées républicaines de la France ; il faut le génie de Masséna pour repousser à Zurich les troupes disciplinées et aguerries de Korsakoff.

Sous Alexandre Ier Paulowich (1801-1825), c'est-à-dire un siècle à peine après les réformes de Pierre Ier, les armées russes envahissent deux fois la France et deux fois entrent à Paris.

Ce règne peut se partager en trois périodes distinctes.

La première, époque de paix et de tranquillité, fut entièrement consacrée à l'exécution des projets de Pierre-le-Grand et de Catherine II sur les améliorations intérieures réclamées par les véritables intérêts du pays.

La seconde période, époque de combats et de tumulte, développa dans les guerres successivement soutenues contre la Suède, la France, la Turquie et la Perse, les forces de l'empire.

La troisième période enfin, qui fut celle de la politique, réalisa le plan que Pierre-le-Grand avait indiqué cent ans auparavant, quand, après avoir battu et dispersé la flotte suédoise sur les côtes des îles d'Aland, il s'était écrié : « La nature n'a créé qu'une seule Russie, elle ne doit point avoir de rivale ! »

Pendant ces trois périodes bien distinctes de son règne, Alexandre fit preuve de modération, d'humanité et d'activité,

et sut se concilier l'affection des peuples autant par la noble simplicité de ses manières que par l'affabilité vraiment remarquable de son caractère. Ce fut lui qui, le premier, fonda et développa en Russie le plan d'une éducation essentiellement nationale. Il améliora considérablement le système d'administration intérieure ; il s'occupa avec non moins de zèle des besoins du commerce ; il permit à la noblesse de s'y livrer, et cette importante mesure fit entrer dans la circulation une grande masse de capitaux. Partout il traita les hommes en hommes. En moins de vingt-quatre années de règne il fonda sept grandes universités et plus de deux mille écoles primaires. Les lycées d'Odessa et de Tsarkoé-Sélo lui doivent leur existence.

La servitude personnelle fut abolie par ses soins en Esthonie, en Livonie et en Courlande, et lorsque, le 1er décembre 1825, la mort le surprit à Taganrog, port de la mer d'Azof à cinq cents lieues de sa capitale, il méditait les bases de la complète abolition de l'esclavage dans toute l'étendue de ses états.

Alexandre désigna pour lui succéder le second de ses frères, Nicolas Paulowich. Un paquet cacheté, déposé aux archives du conseil de l'empire pour être ouvert après sa mort, contenait l'acte d'abdication du grand-duc Constantin et l'ordre formel de l'Empereur de proclamer Nicolas comme chef de l'État.

A peine au pouvoir, le nouveau Tzar eut à réprimer une sédition terrible qui éclata à Saint-Pétersbourg.

Sa résolution calme, sa majestueuse énergie imposèrent à tous. Plus de deux mille rebelles restèrent sur le champ de bataille.

« Quelques années après la conspiration de 1825 — dit M. Léouzon Le Duc dans son histoire de *la Russie contempo-*

raine — le bruit courut à Saint-Pétersbourg que dans les colonies militaires du gouvernement de Novgorod une effroyable révolte avait éclaté. Les soldats colons, exaspérés des violences et des concussions de leurs chefs, les avaient pendus à des arbres. Nicolas partit aussitôt accompagné d'un seul aide-de-camp, et arriva inopinément au milieu des révoltés.

« Quel crime est le vôtre ! leur dit-il ; qui vous a poussés à le commettre ? répondez !

« A la parole du Tzar, tous ces hommes, naguère si furieux, se courbèrent dans la poussière criant grâce !

« Expliquez-vous, reprit Nicolas, je vous l'ordonne !

« Alors, les deux plus anciens de la colonie racontèrent les longues atrocités dont ils avaient été victimes. Leur récit était empreint de tant de sincérité, le regret d'avoir commis ce que l'Empereur qualifiait de crime était si vif, que Nicolas ne put s'empêcher de les prendre en pitié.

« Allez, leur dit-il, que Dieu vous fasse miséricorde, mais gardez-vous, une autre fois, de vous faire justice vous-mêmes, votre Empereur est là pour protéger l'innocent et punir le coupable. »

La première invasion du choléra en Russie fournit encore à Nicolas une occasion solennelle de faire preuve de courage. Le peuple de Saint-Pétersbourg, comme celui de bien d'autres villes, ne pouvant se résoudre à voir dans le fléau une calamité naturelle, l'attribuait aveuglément aux médecins, aux étrangers, aux Polonais surtout, qui, disait-il, avaient empoisonné les sources. Des meurtres horribles, mais isolés, se commettaient chaque jour. Des médecins avaient été jetés par les fenêtres ; des passants inoffensifs égorgés ou pendus. Mais voici qu'un matin on entend circuler dans toute la ville le bruit d'un massacre général ; bientôt la place de la Sennaïa,

vaste comme un camp, se couvre d'une foule hideuse, armée de haches, vociférant des cris de mort ; médecins, étrangers, Polonais s'enfuient et se cachent. La nouvelle de ce tumulte arrive enfin jusqu'au cabinet de l'Empereur. Il n'hésite pas un instant, il part seul dans un droschky à un cheval et apparaît, soudain, au milieu de la foule stupéfaite. L'Empereur! l'Empereur ! murmure-t-on de toutes parts.

Mais déjà Nicolas, debout dans son droschky, domine la foule du geste et du regard.

« Où allez-vous ? malheureux ! s'écrie-t-il de cette voix vibrante avec laquelle il commandait à ses troupes ; vous voulez donc égorger des innocents ! Frappez plutôt votre poitrine et demandez pardon à Dieu de vos péchés, car ce sont vos péchés qui ont attiré sur vos têtes le mal qui vous désole..... à genoux ! »

Aussitôt des milliers d'hommes tombent à genoux et prient Dieu en se frappant la poitrine.

Tels sont les événements intérieurs qui ont marqué les commencements du règne de Nicolas Ier.

Quant à la politique extérieure, Nicolas en laissa la direction au comte de Nesselrode, l'un des conseillers les plus intimes de son frère l'empereur Alexandre.

Le comte de Nesselrode a pris une part active à tous les actes qui ont signalé la politique étrangère de ce pays. Esprit délié, pénétrant, caractère plein de réserve et de prudence, l'illustre diplomate a imprimé pendant longtemps aux affaires extérieures de la Russie une direction aussi habile que mesurée.

Sous Nicolas, cette politique devint plus entreprenante, plus hardie, surtout du côté de l'Orient, où la Russie dicta les conditions de paix, d'abord dans le traité d'Akerman, et en-

suite dans celui de Tourkmantchaï qui enleva à la Perse ses plus belles provinces.

La flotte russe avait pris une part glorieuse à la bataille de Navarin et à l'émancipation de la Grèce. Bientôt la Russie eut à soutenir une guerre contre la Turquie. Ses armées victorieuses avaient franchi les Balkans et campaient déjà aux portes de Constantinople quand Nicolas accorda la paix au sultan Mahmoud. Il lui restitua les provinces conquises et les places fortes, à l'exception de la forteresse d'Anapa. Le Tzar prit en outre sous sa protection les principautés de Moldavie et de Valachie.

Le secours prompt et énergique qu'il accorda à la Porte ottomane contre les agressions du pacha d'Egypte, valut à la Russie le traité d'Unkiar-Skélessi (8 juillet 1833) qui procura à cette puissance une position assurée contre toutes les agressions maritimes par les Dardanelles et le Bosphore.

Ce traité a, du reste, été mis à néant par le protocole du 13 juillet 1841.

A l'égard de l'Europe occidentale, la politique de l'empereur Nicolas ne tendait qu'à veiller à la conservation de l'ordre monarchique et du principe de la légitimité, tels qu'ils avaient été établis et reconnus par les congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. On s'explique parfaitement son hostilité contre la Révolution de Juillet, dont les conséquences heurtèrent de trop près les intérêts et les sympathies politiques de la Russie, en amenant en Belgique le renversement de la dynastie d'Orange, et en Pologne une insurrection contre le pouvoir impérial.

Après une campagne aussi dure que laborieuse, Nicolas triompha de cette insurrection. S'il sévit avec rigueur contre

ce noble pays, il y fut poussé moins par sa propre volonté que par les exigences du vieux parti russe.

Maître absolu sur tous les points de son empire, Nicolas ne songea plus qu'à hâter les réformes intérieures dont il avait tracé le plan en faisant une guerre acharnée aux abus de l'administration.

Adoré de son peuple, il apparaissait dans les rues de Saint-Pétersbourg entouré de tout le prestige de sa puissance et de la noblesse de sa personne.

« L'empereur Nicolas — dit M. Léouzon Le Duc dans *la Russie contemporaine* — est, sans contredit, le plus bel homme de son empire, de l'Europe peut-être. Il a en lui de l'Apollon et du Jupiter. Grand de taille puisqu'il dépasse six pieds, il a le front large et dépouillé au sommet, la charpente du visage à la fois robuste et harmonieuse, le nez parfait, les muscles des joues mobiles, mais ne manifestant leur mobilité qu'au gré de la volonté intérieure; la bouche fort belle, les lèvres couronnées d'une légère moustache fièrement retroussée, également flexible à l'expression sévère du commandement et aux grâces du sourire, les sourcils arqués et chevelus, symbole de force; le regard imposant et magnétique au-delà de ce qu'on peut dire.

« Pour apprécier dans tout son ensemble la grande physionomie de l'empereur Nicolas, il faut le voir soit dans une revue militaire, soit dans une cérémonie religieuse. Alors, toutes ses facultés se déploient; vous avez vraiment devant vous l'idéal de l'autocrate. L'uniforme sous lequel l'empereur Nicolas produit toujours le plus d'effet, c'est celui de général des cosaques. Cet uniforme, à la fois léger et majestueux, ne lui laisse rien perdre de la solennité de sa personne; il s'y drape comme un

pontife. Celui de l'armée ou même de la garde, quelque beau qu'il soit, est loin de le faire ressortir aussi bien.

« Jamais l'empereur Nicolas ne quitte l'habit militaire. Tout ce qu'il se permet, lorsqu'il est seul chez lui ou dans sa famille, c'est d'en ôter les lourdes épaulettes et d'en dégrafer le col. Partout ailleurs, il a dans sa tenue la même rigueur que le dernier des conscrits.

« Cet habit de soldat n'est point chez Nicolas un vain symbole. Sa vie est rude comme la vie des camps. Dès le matin, avant le jour, quand tout l'empire dort encore, l'Empereur est debout, les épaules couvertes d'un vieux manteau de guerre qui lui sert de robe de chambre, préparant les ordres qu'il donne dans la journée à ses ministres. Il mange peu et simplement, boit à peine, dort, comme tous les Russes, sur un matelas de crin piqué. Il travaille à l'excès : rien ne se fait dans l'empire qu'il ne l'examine par lui-même et dont il ne prenne l'initiative. »

II.

Au commencement de 1853, l'empereur Nicolas crut que le moment était enfin venu de réaliser le programme traditionnel du gouvernement russe à l'égard de la Turquie. Une flotte formidable était préparée dans le port de Sébastopol, une armée russe était prête à marcher sur Constantinople.

L'état de l'Europe semblait encourager ces projets de conquête. En effet, dans la pensée du Tzar, l'Autriche, que la Russie venait de secourir avec ses armées en Hongrie, ne pouvait se montrer que reconnaissante; la Prusse, fidèle à sa politique et à ses liens de famille, devait nécessairement être une alliée dévouée; l'Angleterre, rivale de la France qui venait d'acclamer pour empereur le neveu de Napoléon Ier, ne s'unirait

pas au successeur de celui qu'elle avait combattu pendant vingt ans.

Quant à la Turquie, pauvre, faible et désarmée, elle allait courber le front devant ses futurs maîtres.

La question des Lieux-Saints fut le prétexte de cette levée de boucliers. Lord Stradford de Redcliffe a résumé en quelques mots, dans une dépêche adressée par lui en 1850 à lord Palmerston, les détails de cette affaire : « Le point en litige est le droit de possession à certaines parties de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. On accuse les Grecs d'avoir usurpé des propriétés qui appartiennent de droit aux catholiques, et d'avoir à dessein laissé tomber en ruines les chapelles et particulièrement les tombeaux de Godefroy de Bouillon et de Guy de Lusignan. La légation française croit être autorisée par traité (art. 33 des capitulations de 1748) à entreprendre la revendication des droits de l'Église latine. »

De 1850 à 1852, des négociations se poursuivirent entre la France et la Turquie pour le règlement de cette question. Le gouvernement français se montra jusqu'à la fin animé des intentions les plus pacifiques; mais cette modération ne pouvait être partagée par la Russie.

Aux ouvertures de l'Angleterre, M. de Nesselrode répondit : « Qu'il ne voyait aucun terme moyen et que l'on avait raison d'être inquiet, parce que c'était là *une très-mauvaise affaire.* »

La question des Lieux-Saints était donc résolue de fait lorsque le prince Mentschikoff fut envoyé à Constantinople.

L'un des plus riches et des plus fastueux seigneurs de l'empire, le prince Mentschikoff représentait complètement l'idéal du vieux parti russe. Aussi, était-il merveilleusement choisi pour une ambassade qui devait prendre tout le caractère d'une menace agressive.

A peine arrivé à Constantinople, il propose à la Porte de conclure avec la Russie un traité secret par lequel le Tzar mettrait, en cas de besoin, une armée de 400,000 hommes et une flotte à la disposition du Sultan, pourvu que l'Eglise grecque fût placée purement et simplement sous la protection russe.

La Porte résista avec fermeté. En présence de cette résolution, le prince Mentschikoff renonça au projet de traité secret, mais il demanda un acte positif et obligatoire de garantie.

La réponse fut un refus, et le prince Mentschikoff quitta Constantinople avec toute sa légation.

Un mois après, l'armée russe franchissait le Pruth et envahissait le territoire de la Turquie.

Encouragé par la présence, dans les eaux de l'Archipel, des escadres combinées de la France et de l'Angleterre, Abd-ul-Medjid déclara la guerre à la Russie qui avait envahi son territoire.

Sur le Danube et en Asie, les Turcs se montrèrent héroïques et valeureux soldats en présence d'un ennemi bien supérieur en nombre et en discipline.

L'insuccès du siége de Silistrie amena la retraite des Russes sur la rive gauche du Danube.

Pendant que l'Autriche négociait diplomatiquement pour rétablir la paix sur des bases solides et durables, les puissances alliées s'étaient mises en mesure d'agir contre le Tzar dans la mer Noire, dans la Baltique, dans la mer Blanche et jusque dans l'Océan Pacifique.

Le 8 août 1854, le jour même où étaient signées les notes de Vienne, le débarquement des troupes françaises s'effectuait dans la baie de Lumpas. Le 9 août, des travaux de siége furent entrepris contre la forteresse de Bomarsund qui s'élevait me-

naçante au-dessus des îles d'Aland et semblait défier les flottes alliées avec sa triple rangée de canons et ses immenses tours de granit. Une division d'infanterie française, des troupes de marine et un petit corps anglais furent placés sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers. Les travaux du siége furent conduits avec une extrême vigueur par le général Niel, qui déjà s'était révélé aux siéges de Constantine et de Rome comme officier du génie d'une grande valeur et dont les qualités, comme homme de guerre, ont été plus tard appréciées à Solférino. Le 13, la tour du Sud tomba au pouvoir des Français ; le 15, la tour du Nord se rendit aux Anglais. En récompense de ce fait, le général Baraguey-d'Hilliers reçut le bâton de maréchal de France, et le général Niel la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

Dans l'Euxin, Odessa était bombardée par huit frégates.

Cette ville se trouvait alors protégée par quatre batteries, armées ensemble de trente-quatre pièces d'artillerie. En outre, trois autres batteries avaient été établies aux abords de la ville.

Malgré ces redoutables défenses, les Russes virent détruire en quelques heures leurs fortifications, leurs batteries et leurs magasins militaires.

En même temps, une division de frégates à vapeur sous les ordres de l'amiral Lyons recevait la mission d'aller détruire les établissements russes sur les côtes de Crimée et des provinces caucasiennes. Plutôt que de subir cet outrage, les Russes aimèrent mieux brûler de leurs propres mains Anapa, Redout-Kalé, Usurghet, Soukoum-Kalé.

Partout, du reste, la Russie se mettait résolûment sur la défensive (21 juillet 1854). C'est alors qu'à Varna fut résolue l'expédition de Crimée.

Dès les premiers jours de mai 1854, une armée de 50,000

Français et de 25,000 Anglais avait été envoyée en Turquie. Le maréchal de Saint-Arnaud commandait en chef nos troupes. Il avait pour premier aide-de-camp le jeune colonel d'état-major Trochu, dont l'armée connaissait depuis longtemps la valeur et les talents militaires. Le prince Napoléon et les généraux de division Canrobert, Bosquet, Forey étaient placés à la tête de l'infanterie, et le général d'Allonville commandait la cavalerie. Le colonel de Martimprey était chef d'état-major-général. Le colonel Lebœuf commandait l'artillerie et le colonel Ardant le génie.

Le commandant en chef de l'armée anglaise était lord Raglan, plus connu sous le nom de Fitz-Roy Sommerset, qu'il portait lorsqu'il combattait en Espagne sous les ordres du duc de Wellington.

Le major-général était S. A. R. le duc de Cambridge.

Le 3 septembre 1854, l'escadre de transports, avec son immense convoi de navires de commerce, arriva devant la baie d'Eupatoria, au point choisi pour le débarquement.

L'armée russe, sous le commandement du prince Mentschikoff, était établie à une petite distance, derrière les rives de l'Alma et sur les hauteurs escarpées qui dominent cette rivière. Solidement fortifiés, et couverts par une formidable artillerie de gros calibre, 50,000 Russes attendaient avec impatience le moment de la lutte.

A midi et demi, l'armée alliée, développée sur une étendue de plus d'une lieue, arrive sur l'Alma, où elle est reçue par un feu terrible de tirailleurs.

Bientôt l'Alma est traversée au pas de charge, puis on arrive au pied des hauteurs sous une grêle de balles et de mitraille. Alors commence la vraie bataille sur toute la ligne. De part et d'autre, que de brillants épisodes, que d'abnégation et d'hé-

roïsme ! C'est à la baïonnette que toutes les positions sont enlevées. Devant ces impétueuses charges d'infanterie, les combinaisons savantes des généraux russes sont impuissantes et vaines. Ils donnent l'exemple d'une résistance des plus opiniâtres, des plus acharnées ; mais la victoire ne tarde pas à se décider en faveur des alliés, et l'armée du prince Mentschikoff est obligée d'abandonner le plateau si formidable de l'Alma.

Vaincu par la maladie qui le minait depuis plus d'une année, le maréchal de Saint-Arnaud fut obligé de s'embarquer pour la France, laissant le commandement au général Canrobert, le jour même où Balaklava fut occupé.

Le surlendemain il mourut en mer à bord du *Berthollet*, enseveli, on peut le dire, dans son triomphe. Sa perte fut un deuil national pour toute la France.

Le cadre de cette étude ne nous permet pas de suivre les opérations militaires, même dans leurs détails les plus sommaires, des armées alliées en Crimée. Inkermann, Traktir, le siége de Sébastopol sont des faits de guerre admirables que l'histoire enregistrera dans ses fastes. Jamais adversaires plus dignes de se mesurer n'entrèrent en lice. Devant la *furia française*, devant l'inébranlable solidité des Anglais, jamais nos ennemis intrépides ne se laissèrent décourager. Chaque nuit ils réparaient les dégâts causés par nos batteries et ils élevaient de gigantesques ouvrages ; ils apportaient à la défense de Sébastopol une énergie, une puissance de moyens qui font le plus grand honneur au général prince Gorstschakoff et au génie militaire de la Russie si glorieusement représenté à ce siége mémorable par le jeune général Todtleben.

L'hiver était arrivé et devait nécessairement ralentir les travaux du siége. La diplomatie saisit cette occasion pour remettre en discussion les combinaisons pacifiques.

Mais un événement bien autrement considérable vint alors émouvoir l'Europe et ouvrir de nouvelles perspectives à l'œuvre de pacification. Le 28 février 1855, le Tzar fut atteint d'une violente inflammation de poitrine. Couché sur un lit de maroquin et couvert de son vieux manteau militaire, Nicolas attendit impassiblement l'instant suprême. Lorsqu'il sut que son poumon était paralysé, il dit stoïquement : « A quelle heure étoufferai-je ? »

L'Impératrice qui le chérissait s'écriait : « Garde-moi auprès de toi, je voudrais mourir avec toi si cela était possible ; » mais il l'éloigna en lui disant qu'il la ferait appeler lorsque l'heure viendrait.

Quant aux versions nombreuses qui ont été faites, à cette époque, des derniers conseils donnés par Nicolas à son fils Alexandre, la plus accréditée est celle-ci :

« Mon cher fils, aurait dit à Alexandre le Tzar mourant, je regarde comme une nécessité indispensable pour vous de faire la paix, même en acceptant la limitation de la puissance russe dans la mer Noire. Cette concession sera imputée non à vous mais à moi. J'ai été trompé sur le caractère de l'opinion publique en Angleterre. Je n'avais pu admettre la possibilité d'une alliance entre ce pays et la France. Je croyais l'empereur Napoléon animé d'une haine irréconciliable contre les Anglais. »

Il ajouta « qu'avec sa force de volonté, Napoléon III ne cesserait d'humilier la Russie ; que la France et l'Angleterre unies rallieraient toute l'Europe, sauf la Prusse sur le corps de laquelle la France n'hésiterait pas à passer au besoin. »

Le 2 mars 1855, l'empereur Nicolas mourut, debout pour ainsi dire, regardant d'un œil calme la fin de sa puissance sur la terre et s'inclinant devant Dieu dans l'éternité.

« Le retentissement de ce trépas soudain fut immense — dit M. Edouard Gourdon dans son *Histoire du Congrès de Paris*. — L'auteur, le véritable auteur de la guerre disparaissait ; la guerre allait-elle cesser avec lui ? Ceux qui le crurent, et ils furent nombreux, ne se rendaient pas un compte exact de la situation. »

En effet, quelque authentiques que puissent être les dernières paroles que nous venons de reproduire, l'empereur Nicolas, dernière expression de cette race conquérante et ambitieuse dont Pierre-le-Grand fut le chef, avait été forcé, pour tenter l'accomplissement des desseins traditionnels de ses prédécesseurs, de s'appuyer sur le fanatisme religieux de ses sujets et de surexciter des passions qu'il était désormais impossible de modérer et de contenir tout à coup. Il laissait à son successeur un trône entouré de périls à l'extérieur comme à l'intérieur, la Russie envahie par des armées étrangères, mais aussi un peuple entraîné par une foi fanatique contre les Français catholiques, les Anglais protestants, et les Turcs sectateurs de Mahomet. Essayer de comprimer cet élan religieux était au-dessus des forces humaines ; le souverain qui aurait tenté cette œuvre irréalisable eût été brisé sans espoir. La lutte à l'intérieur contre le sentiment national était donc impossible. La lutte à l'extérieur était sans doute effrayante et peut-être aussi désespérée, mais la Russie a, par sa géographie, une merveilleuse situation défensive dans laquelle le temps et l'espace sont ses auxiliaires, et qui, dans la défaite même, lui permettent de braver l'ennemi. Il n'y avait donc pas deux partis à prendre ; quel qu'il fût, l'héritier de Nicolas était forcé de suivre la politique paternelle dès son avènement, sauf à la modifier peu à peu et à l'abandonner plus tard lorsque les dangers qui, au-dedans, menaçaient sa couronne se seraient atténués.

Le territoire russe envahi, les armées russes plusieurs fois vaincues l'obligeaient à relever avant tout, s'il était possible, l'honneur de son drapeau.

Alexandre II se trouva donc placé brusquement, et sans transition aucune, suivant l'expression de Napoléon III, en face d'une *situation qu'il n'avait pas faite.*

CHAPITRE II.

RÈGNE D'ALEXANDRE II.

SON COURONNEMENT.

I.

Voici le portrait que M. le marquis de Custines a tracé d'Alexandre II, lorsqu'il n'était encore que grand-duc.

« L'expression du regard du grand-duc héritier est la bonté. Sa démarche est gracieuse, légère et noble ; c'est vraiment un prince ; il a l'air modeste sans timidité, ce dont on lui sait gré. L'embarras des grands est si gênant pour tout le monde, que leur aisance nous paraît de l'affabilité, c'en est réellement. Quand ils se croient des pagodes, ils sont gênés par l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, et qu'ils n'espèrent pas faire partager aux autres. Cette sotte inquiétude n'atteint point le grand-duc. Sa présence fait avant tout l'impression d'un homme parfaitement élevé ; s'il règne jamais, c'est par l'attrait inhérent à la grâce qu'il se fera obéir, ce n'est pas par la terreur, à moins que les nécessités attachées à la charge d'empereur de Russie ne changent son naturel en changeant sa position. Le grand-duc brille au milieu des jeunes gens de sa société, sans qu'on sache à quoi tient la distance qu'on remarque entre eux, si ce n'est à la grâce parfaite de sa personne. La grâce dénote toujours une aimable disposition d'esprit ; il y a tant d'âme dans la démarche, dans l'expression de la physionomie, dans les attitudes d'un homme !... Tel qu'il est, en un mot, le grand-

duc de Russie est un des plus beaux modèles de prince que l'on puisse rencontrer. »

Cette esquisse d'Alexandre II, lorsqu'il n'avait que vingt ans, est encore aujourd'hui très-ressemblante.

Grand de taille, le Tzar a la démarche droite et fière, mais sans roideur. Son œil bleu et limpide reflète toute la douceur de son caractère, toute l'aménité de son esprit, toute la profondeur de sa pensée.

Cette grâce extérieure n'exclut pas chez lui la virilité. Son aspect imposant, martial, quand il parle, quand il agit dans ses fonctions de souverain, revêt les allures placides du bon père de famille lorsqu'il est au milieu des siens.

Sa voix sonore retentit dans le champ de manœuvre ou dans les allocutions publiques ; elle devient caressante dans la conversation familière.

Point de préoccupation chez lui du rôle extérieur qu'il est appelé à jouer. Il reste ce que la nature et l'éducation l'ont fait : digne et réservé dans la vie publique, affectueux et tendre dans la vie privée.

Formé depuis longtemps au rôle de souverain, avant de monter sur le trône, Alexandre II a pris de sa mère la bonté germanique, les poétiques inspirations, et de son père la fermeté de caractère, l'énergie de volonté.

Ce qui domine en lui, c'est le tact parfait qu'il apporte dans tous ses actes, dans ses moindres paroles.

On le respecte comme empereur, on l'aime aussi comme représentant, au sommet des grandeurs, les vertus de la famille, la bonne grâce du foyer domestique.

« C'est un fait physiologique bien remarquable — a dit avec raison M. Hippolyte Castille dans son portrait d'Alexandre II — que les fils empruntent le plus souvent aux mères, non-

seulement les traits du visage, mais encore les plus aimables qualités de l'âme. »

Né le 29 avril 1818, alors que son père était encore grand-duc, Alexandre fut, dès le berceau, entouré des soins les plus assidus, les plus touchants.

Sa mère, Alexandra-Féodorowna, fille de Guillaume III, roi de Prusse, ressentit toutes les joies douces et fières de la première maternité.

Nicolas partagea ces sentiments, et c'est dans les termes les mieux sentis qu'il fit part de la naissance de son fils à l'archevêque de Moscou.

« Très-saint Prélat, écrivait-il, j'ai vu avec la crainte d'un faible mortel, mais avec l'espérance d'un chrétien fidèle, approcher le moment le plus décisif de ma vie; incertain de ce que la Providence m'avait réservé, j'avais affermi mon âme par un vœu religieux, et j'attendais avec résignation la volonté de Dieu.

« Il a plu à la divine Providence de me faire goûter le bonheur d'être père; elle a bien voulu conserver et la mère et le fils. L'expression de la reconnaissance qui n'est pas nécessaire à celui qui scrute les cœurs, devient indispensable pour celui qui en est pénétré. Le vœu que je m'empresserai de remplir est d'ériger, sous l'invocation d'Alexandre Newski (patron du nouveau né), une chapelle dans l'église de la nouvelle Jérusalem (couvent des environs de Moscou). C'est l'humble offrande d'un père heureux qui confie au Tout-Puissant son bien le plus précieux, la destinée de sa femme et de son fils.

« Vous, Eminence, vous serez mon aide et mon guide dans l'accomplissement d'un vœu si cher à mon cœur. Que de ferventes prières pour la mère et le fils soient adressées au pied de cet autel élevé par la reconnaissance d'un père. Que le

Tout-Puissant prolonge leurs jours pour leur bonheur, pour le service du souverain, pour l'honneur et le bien de la patrie !... »

On sent dans cet écrit l'attachement profond que Nicolas avait pour sa digne compagne, pour l'enfant qui venait de naître ! Les paroles du père qui aime, qui se sent aimé, prennent un caractère touchant sur les lèvres du fier autocrate !

Les quelques lignes qui vont suivre nous font pénétrer dans l'intérieur même de la famille impériale. Nous les empruntons aux *Souvenirs personnels* de l'un de nos écrivains les plus distingués, M. Léouzon Le Duc, que nous aurons maintes fois l'occasion de citer dans cette étude, parce que nul mieux que lui n'a apprécié plus justement les hommes et les choses de la Russie.

« Dès le berceau, Alexandre se vit l'objet des soins les plus attentifs de la part de son père. Nicolas passait auprès de lui les nombreux loisirs que lui laissait sa position de grand-duc, et quand, plus tard, il fut parvenu au trône, son plus grand bonheur était de se dérober aux préoccupations du pouvoir pour présider à ses jeux enfantins....

« Il prenait plaisir à initier le jeune grand-duc, à peine sorti des langes, à la discipline du soldat. Rien ne le charmait tant que de le voir revêtu d'un petit costume militaire ; il lui faisait faire l'exercice, réglant sa tenue, ses mouvements avec ce sérieux et cette rigidité dont il usait avec ses troupes. De tels jeux ne souriaient que médiocrement à Alexandre. Il leur préférait ceux auxquels présidait sa mère ; ceux-là étaient plus sympathiques à sa douce nature.

« Le rôle de la grande-duchesse Alexandra dans l'éducation de son fils a été capital. C'est elle qui, la première, lui apprit à parler, nous dirions presque à penser. De là, ces charmes

délicats de l'esprit, ces nobles instincts du cœur, cette tendance vers l'Europe qui se manifestèrent de si bonne heure chez le futur héritier du trône. »

Le premier gouverneur d'Alexandre fut le général Mœrder, protestant et d'origine allemande.

Homme droit, éclairé et bienveillant, il apporta dans la direction donnée aux études du jeune prince une entente parfaite du caractère de l'élève qui avait été confié à ses soins.

Tout empreint des suaves inspirations qui lui venaient de sa mère adorée, Alexandre se complaisait plus aux douces expansions du cœur qu'à la lecture des livres, toujours ingrate et aride pour le premier âge.

Le général Mœrder redevint alors enfant pour cet enfant. Il sut habilement s'assimiler à son élève, et dépouiller pour lui de leur enveloppe sérieuse les formules didactiques. Il s'appliqua surtout, en laissant intactes les nobles qualités d'âme d'Alexandre, à rendre son jugement droit en toutes choses.

Cette éducation si bien commencée, fut interrompue brusquement par la mort du général Mœrder. Nicolas, qui venait de monter sur le trône, regretta sincèrement ce digne serviteur, et, de concert avec l'Impératrice, il lui donna pour successeur le poëte Joukowsky.

Un poëte était-il bien l'homme propre à de semblables fonctions? Et comment Nicolas avait-il été amené à lui confier une mission aussi délicate? C'est qu'en Russie la littérature s'inspire au foyer du génie national, et que Joukowsky fut l'un des plus fidèles, l'un des plus éloquents interprètes de cette littérature populaire.

« Joukowsky — dit le prince Elim Mestcherski, dans son livre *des Poëtes russes* — a le mérite d'avoir bien compris le romantisme, et, toujours sage et modéré, de ne s'être pas laissé

entraîner trop loin par l'esprit de réforme. Loin de dénigrer les anciens, il les apprécie d'autant mieux qu'il les juge impartialement, n'étant plus influencé par l'esprit de servilité des classiques actuels. C'est son exemple qui a préservé la littérature russe de mettre au monde des monstres romantiques comme nous en voyons malheureusement dans d'autres pays.

« Il a employé avec un très-grand succès l'un des moyens les plus puissants du romantisme par lequel ce genre doit nécessairement se naturaliser dans chaque pays où il commence à s'introduire, et contribuer à donner à toutes les littératures une impulsion nationale. Ce moyen, c'est d'avoir recours aux traditions populaires empreintes des vives couleurs indigènes du merveilleux. »

C'est en déroulant sous les yeux de son élève les légendes nationales, c'est en faisant passer devant lui, et à grands traits, les règnes de Rurik le fondateur, d'Oleg le conquérant, d'Olga l'administrateur, de Vladimir le chrétien, d'Iaroslaf le législateur, d'André le politique, d'Alexandre Newski le saint, d'Ivan Ier, de l'habile Dmitri Donskoï, vainqueur des Tatars, de Pierre-le-Grand, de Catherine II, d'Alexandre Ier, que Joukousky lui apprit le culte des grandes choses, et avant tout le culte de son pays. En même temps il appelait l'attention du jeune prince sur la civilisation des autres parties de l'Europe.

Sous la main d'un tel maître, Alexandre fit de rapides progrès.

Joukowsky est mort le 26 mars 1852 ; il était né en 1783.

De son côté, l'empereur Nicolas initiait le grand-duc aux spécialités diverses de l'art militaire.

Mais l'Impératrice n'avait pas abdiqué son rôle, son influence

de mère. Elle était là, veillant avec une sollicitude dévouée à chaque pas fait par son fils dans la voie de la science et de l'histoire. Elle entretenait sans cesse chez lui ces nobles effusions du cœur, ces tendres sympathies qui firent chérir Alexandre des compagnons de son âge admis à partager ses jeux.

Dans un chapitre de ses *Souvenirs personnels sur la cour de Russie*, M. Léouzon Le Duc nous fait assister à un tableau digne du pinceau de Van-Dyck. Ce tableau représente la famille impériale pendant l'enfance d'Alexandre II.

C'est d'abord le grand-duc Michel, frère de l'empereur Nicolas, et sa femme la grande-duchesse Hélène avec leurs deux filles ; les quatre fils de l'empereur Nicolas, Alexandre, Constantin, Nicolas et Michel ; ses trois filles, les grandes-duchesses Alexandra, Marie et Olga.

L'empereur Nicolas aimait à voir tous les siens réunis autour de lui : ses fils et ses filles demeuraient sous son propre toit, au palais d'hiver ; ils ne le quittaient qu'à leur mariage, époque à laquelle l'empereur donnait à chaque couple un palais particulier. Seul, Alexandre conserva, même après son mariage, ses appartements et sa maison au palais paternel.

Vivant au sein d'un vaste cercle, Alexandre devait y trouver nécessairement plus d'un contraste propre à éveiller en lui, soit des sympathies, soit des antipathies. Sa mère le charmait, son père lui imposait ; il les aimait toutefois également l'un et l'autre. Il vénérait son oncle Michel, dont la bonté faisait oublier cette nature rude, fantasque qui devait le froisser si souvent.

Il chérissait ses trois sœurs, les grandes-duchesses Marie, Alexandra et Olga ; mais il se portait avec plus d'effusion vers cette dernière, qui le ravissait surtout par son idéale beauté.

La différence de caractère entre Alexandre et Constantin

qui, dès l'enfance, avait manifesté une fermeté d'âme allant jusqu'à la rudesse, fut la source quelquefois de légères querelles.

Investi de fort bonne heure du grade d'amiral-général des flottes de l'empire, Constantin fit arrêter un jour Alexandre pour être venu sans autorisation à son bord.

Ce trait, et beaucoup d'autres que l'on pourrait citer, sert à démontrer le contraste parfait qui existe entre les deux frères.

Il advint cependant qu'Alexandre eut un mouvement irréfléchi d'orgueil pour lequel il fut puni par son père comme son frère Constantin l'avait été pour son incartade.

Nommé sous-officier dans la garde à l'âge de quatorze ans, il traversait, quelques jours après cette promotion, l'une des salles du palais impérial ; plusieurs hauts dignitaires se levèrent à son approche et s'inclinèrent devant lui.

Flatté de cette marque de respect de la part de si grands personnages, le jeune prince se mit à repasser plusieurs fois dans la salle pour recevoir les mêmes saluts ; mais, cette fois, généraux et ministres restent assis. Ils ont accompli leur devoir en saluant une première fois, ils n'iront pas au-delà.

Très-surpris de cette manière d'agir, le grand-duc courut se plaindre à son père. Pour toute réponse, l'Empereur le prenant par la main, le conduisit dans la salle où se trouvaient rassemblés les dignitaires, et là, après une allocution sévère, il détacha les épaulettes de l'uniforme de son fils. « Vous êtes trop jeune, lui dit-il, pour porter ces épaulettes ; je vous les reprends ; ne les réclamez que lorsque votre conduite aura prouvé que vous êtes capable de les porter honorablement. »

Alexandre n'oublia jamais cette sévère leçon.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de seize ans, âge de majorité sui-

vant les lois de l'empire, il dut prêter serment. Cette cérémonie fut des plus imposantes. Elle eut lieu le 4 mai 1834, dans la grande chapelle du palais d'hiver, en présence de l'Empereur et de la famille impériale, des grands officiers de la couronne, du corps diplomatique et des hautes notabilités de l'État.

« Seigneur Dieu de nos pères et Roi des rois, dit le Tzaréwitsch en terminant la formule du serment qu'il venait de prononcer à haute voix, Seigneur éclaire et dirige-moi dans la grande tâche qui m'est réservée ; que la haute sagesse qui règne sur ton trône m'accompagne ; fais-la descendre des cieux, afin que je puisse discerner ce qui est agréable à tes yeux et ce qui est juste selon tes lois. Que mon cœur soit dans tes mains. Ainsi soit-il. »

De ce moment, Alexandre dut se vouer tout entier aux devoirs sérieux que lui imposait son titre d'héritier du trône. Premier aide-de-camp du Tzar, hetman (1) des cosaques, commandant le régiment des lanciers de la garde, chancelier de l'université de Finlande, dignité la plus chère à son cœur, tout le temps qu'il ne consacrait pas aux études les plus ardues, il le passait à cheval, à côté de son père, qu'il accompagnait aux revues, aux inspections, apprenant de lui l'art du commandement et des manœuvres.

Couchant sur un lit fort dur, un *lit russe*, pour tout dire, Alexandre se levait dès l'aube, et, enfermé dans son cabinet de travail, il étudiait la stratégie, la tactique, la science de l'administration.

(1) L'ataman ou hetman, le chef des cosaques, était jadis élu par eux. Un ukase de Pierre II (1729) revendiquait seulement le privilége d'approuver et de confirmer l'élection de l'hetman. L'impératrice Anne (1734) ne fit que suspendre temporairement l'exercice de ce droit, qu'abrogea Nicolas en nommant son propre fils chef des cosaques.

Heureux lorsque quelques instants lui étaient laissés pour aller les passer dans les appartements de sa mère : oubliant auprès d'elle les fatigues de l'esprit, il retrouvait les douces joies du cœur, ces joies qui font aimer, qui font vivre.

Mais ces joies étaient rares, et les exigences des diverses études qu'Alexandre s'était imposées étaient telles que bientôt, cédant à la fatigue de cet incessant labeur, un ennui mortel s'empara de son âme.

Cet état n'échappa pas à Nicolas. Sa tendresse paternelle comprit que l'élément russe avait trop dominé dans les dernières années de l'éducation qu'il donnait à son fils. Il envoya le grand-duc en Allemagne, et mit à ses côtés le comte Orloff.

Alexandre parcourut l'Allemagne, distrait, rêveur. Partout des honneurs lui étaient rendus sur son passage. Rois et ducs soupçonnaient le but secret de ce voyage, qui devait sans doute être un mariage avec quelqu'une de leurs filles ; aussi faisaient-ils de leur résidence une sorte d'*Eden* enchanté dès qu'apparaissait le fils aîné du Tzar. Mais Alexandre passait devant toutes ces princesses qui rayonnaient devant lui, inattentif, le cœur malade et vide, fuyant tout cet apparat, toute cette mise en scène.

Enfin Alexandre arriva à la cour de Hesse-Darmstadt, où régnait le grand-duc Louis II.

« Là aussi des fêtes lui furent données — dit M. Léouzon Le Duc dans son *Étude sur Alexandre II* — mais il n'y prit qu'un médiocre intérêt, et l'on s'attendait à le voir quitter la cour de Hesse comme il en avait déjà quitté tant d'autres, la main et le cœur libres, lorsque, tout à coup, on apprit que dans un entretien secret avec Louis II, Alexandre lui avait demandé en mariage la princesse Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, sa fille.

« Cette nouvelle étonna tout le monde. La jeune princesse était si modeste, elle vivait si retirée, son père lui-même s'occupait si peu d'elle ! comment avait-elle pu séduire un aussi haut prince que le fils de l'empereur de Russie? Or, c'était précisément ce charme de la réserve, cette poésie de l'abandon qui avaient fixé sur elle l'attention d'Alexandre. Dans la mélancolie résignée de cette âme, il avait trouvé un écho à sa propre mélancolie. C'était bien là la femme que la Providence lui avait préparée. Du reste, la fille du grand-duc de Hesse avait d'autres titres à l'affection du Tzaréwitsch. Elle était propre à ravir son estime. En effet, il serait difficile de rencontrer un esprit plus distingué joint à un plus noble caractère. Une femme supérieure, madame Katinka de Fitz, l'avait élevée, n'oubliant rien de ce qui pouvait embellir et fortifier son intelligence, rien de ce qui pouvait élever les sentiments de son cœur.

« Le choix du grand-duc Alexandre ayant été agréé par Louis II et par l'empereur Nicolas, la princesse Marie ne tarda pas à quitter son pays pour se rendre en Russie. »

Son arrivée à Saint-Pétersbourg fut accueillie par les hourras d'un peuple immense. Sur toute la ligne du cortége officiel les églises étaient ouvertes, et le clergé, revêtu des ornements sacrés, bénissait à son passage la belle fiancée.

Le soir, toute la ville fut illuminée.

Avant d'être fiancée officiellement et mariée au grand-duc héritier, la princesse Marie dut s'instruire dans la religion de son nouveau pays et apprendre la langue russe. Telle est la loi fondamentale de l'empire. Ce ne fut que le 16 avril 1841 que ce mariage fut célébré. Le manifeste que l'Empereur publia dans ces circonstances, se termine par ces mots :

« Après avoir accordé avec joie notre entière approbation

au choix de notre fils et héritier bien-aimé, et appelant les bénédictions du Tout-Puissant sur cette alliance dans la grande chapelle du palais d'hiver, et en présence du clergé et d'une assemblée de laïques, nous l'avons solennellement fiancé à la future épouse de son choix, qui, la veille, avait embrassé notre profession de foi orthodoxe et reçu la sainte confirmation.

« En portant à la connaissance de nos peuples cet événement bien cher à notre cœur paternel, nous ordonnons de donner à l'auguste fiancée de notre fils et héritier bien-aimé le Tzaréwitsch grand-duc Alexandre-Nicolaiéwitsch, le nom de grande-duchesse Marie-Alexandrowna avec le titre d'altesse impériale. »

A dater de son mariage, Alexandre perdit cette mélancolie qui lui était habituelle avant son départ pour l'Allemagne. Heureux du choix que son cœur avait fait, il trouva dans l'esprit distingué, dans l'âme tendre de Marie-Alexandrowna les charmes et la grâce intimes auxquels sa digne mère l'avait initié dans son enfance.

II.

En 1850, le voyage du grand-duc Alexandre au Caucase appela l'attention de l'Europe entière. Pendant que l'empereur Nicolas se rendait à Varsovie, où l'impératrice avait établi sa cour ; pendant que le grand-duc Constantin parcourait, à la tête de ses escadres, les divers parages de la Baltique et du golfe de Finlande, Alexandre s'acheminait vers le Caucase, escorté d'une suite nombreuse. Sa première halte fut à Pultava. Là, sur ce champ de bataille où Charles XII fut vaincu, Alexandre demeura seul toute une journée ; puis il alla s'agenouiller dans l'église dite de *Notre-Sauveur*, où Pierre-le-Grand avait remercié Dieu de sa victoire.

Que de grandes images, que de souvenirs émouvants durent se présenter alors à l'esprit de l'héritier du trône de Russie!

Arrivé à Pawlysch, sur les frontières du gouvernement de Kherson, il passa en revue les colonies militaires, puis il se rendit à Nicolaïef, le principal arsenal maritime de l'empire.

Alexandre fit voile ensuite vers Sébastopol. Cette ville, immense garnison, offrait déjà à cette époque un aspect imposant. Le grand-duc n'y fit qu'un court séjour. Il visita ensuite, sur la côte méridionale de Crimée, Alupka, si célèbre par la résidence du prince Worontzoff, qui rappelle les merveilles des palais enchantés des *Mille et une Nuits*.

Après un séjour de quelques heures à Ialta et au village de Massandra, le grand-duc se dirigea vers les régions du Caucase. Son entrée à Tiflis, capitale de la Géorgie et résidence du gouverneur-général du Caucase, fut un jour solennel. Dès que le peuple l'eut aperçu, il le salua d'une immense acclamation; puis, tout à coup un grand silence se fit. Alexandre, la tête nue, s'était arrêté devant une croix de fer et priait. Cette croix rappelait un triste souvenir. Treize ans auparavant, à la place même où elle se dressait, l'empereur Nicolas, sortant de Tiflis en voiture, avait versé et failli périr.

Le cadre de notre étude ne nous permet pas de donner ici l'itinéraire du grand-duc dans les régions du Caucase, ni de raconter les splendeurs officielles des réceptions qui lui furent faites.

Le caractère de ce voyage de l'héritier de la couronne de Russie eut cela de particulier et de sérieux que partout Alexandre se mêla au peuple et s'enquit de ses besoins, que partout où se dressaient une école, un gymnase militaire, une église, il entrait dans l'école, dans le gymnase pour apprécier, dans la maison de Dieu pour prier.

Partout où il y avait des larmes à essuyer, des douleurs à consoler, car le Caucase est la Sibérie militaire de la Russie, Alexandre se montra plein d'une touchante commisération. Il n'avait pas oublié que dix ans auparavant il avait été visiter la Sibérie, et que là il avait souffert cruellement à la vue des malheureux exilés.

Une lettre autographe de l'empereur Nicolas vint trouver le prince au milieu de ses pérégrinations lointaines, et lui porter le précieux témoignage de la satisfaction paternelle.

« Altesse impériale, lorsqu'après la mort de mon frère bien-aimé, le grand-duc Michel-Paulowitsch, de bienheureuse mémoire, je vous confiai la haute direction des écoles militaires de l'empire, j'étais persuadé que vous suivriez dans l'éducation de la jeunesse la même règle de conduite qui avait été adoptée par votre prédécesseur et immortel ami. Tout ce que j'avais espéré, vous l'avez accompli.

« En examinant le rapport que vous m'avez soumis sur l'état des écoles militaires en 1849, j'ai reconnu avec un sensible contentement que tous les efforts qui ont été faits pour élever la jeunesse, pour la former dans la science et dans l'art militaire, avaient eu pour but capital de développer en elle une saine intelligence des principes de la morale, des sentiments éclairés de loyauté et d'honneur, de même qu'un dévouement et un amour inaltérables pour le trône et la patrie. Je remercie du fond du cœur votre Altesse des soins paternels qu'elle a pris d'élever chrétiennement, et dans le véritable esprit russe, la jeunesse qui lui était confiée. »

Un brillant combat contre les Circassiens mit fin au voyage d'Alexandre dans le Caucase.

Voici dans quels termes le prince Worontzoff, commandant en chef, rendit compte à l'empereur Nicolas de cette affaire.

« Nous sommes sortis hier de la forteresse de Wosdwishenskaja avec une escorte convenable, composée de l'infanterie de mon régiment de chasseurs, de six sotnia de cosaques de la ligne, d'une sotnia de cosaques du Danube, de deux sotnia de cosaques du Don, d'une milice indigène nombreuse et d'une troupe de tcherkesses soumis. Suivant sa coutume, son Altesse Impériale le grand-duc héritier marchait à cheval au centre de l'avant-garde.

« Arrivé entre les fleuves Roschnia et Walerik, son Altesse aperçut un groupe d'ennemis en-deçà de la chaîne des avant-postes. Elle s'élança aussitôt de ce côté, suivie de son escorte, des généraux du détachement, d'une partie des cosaques et de la milice indigène. Elle s'approcha si près de l'ennemi qu'il put tirer sur son Altesse. Mais soudain il fut mis en fuite et poursuivi par les cosaques et les tcherkesses de l'avant-garde jusqu'à ce que mon convoi, formé de cosaques de la ligne et d'Asiates, eût pu tomber sur ses derrières.

« Le chef des ennemis, frappé à mort sous les yeux mêmes de son Altesse Impériale, laissa son cadavre entre nos mains : ses armes furent remises à son Altesse.

« Ce n'est pas sans inquiétude, je dois le dire, que j'ai vu le grand-duc héritier s'avancer si bravement au-delà de la chaîne, et à une assez longue distance de sa suite, fondre à toute bride sur l'ennemi ; surtout considérant que son Altesse montait un cheval d'une ardeur sans pareille, et qu'il était impossible à aucun homme de son escorte de la suivre. »

En terminant son rapport, le prince Worontzoff demandait la croix de Saint-Georges de 4e classe en faveur du grand-duc.

L'Empereur, considérant que ce combat contre un ennemi aussi intrépide que résolu attestait la bravoure de son fils, lui

envoya par le colonel Patkul les insignes de Saint-Georges.

Ainsi se termina le voyage du grand-duc au Caucase; il avait duré deux mois.

Alexandre était rentré le 25 novembre 1850 à Saint-Pétersbourg. Moins de cinq ans après, le 2 mars 1855, l'empereur Nicolas était couché sur son lit de mort. Il rendit le dernier soupir, sans effort, sans douleur; on put le voir dans son cabinet, étendu sur un simple lit de camp et recouvert de son manteau militaire. Son visage était calme; la mort en avait respecté la beauté et la majesté.

L'empereur Nicolas laissait six enfants qui sont, dans l'ordre de leur naissance, le grand-duc Alexandre, aujourd'hui Empereur sous le nom d'Alexandre II; la grande-duchesse Marie, veuve de Maximilien, duc de Leuchtenberg; la grande-duchesse Olga, mariée au prince royal de Wurtemberg; le grand-duc Constantin, le grand-duc Nicolas et le grand-duc Michel.

Les funérailles de l'empereur Nicolas furent pleines de splendeur. Mais à côté de ce deuil officiel, la douleur du peuple russe, pour lequel le souverain est à la fois un père et le représentant de Dieu sur terre, fut profonde et sincère. Tous priaient dans les églises et pour le tzar Nicolas et pour son successeur le tzar Alexandre II.

Au nombre des rescrits envoyés par l'empereur Alexandre II, à l'occasion des mutations qui se firent dans les grands commandements des forces de terre et de mer, nous mentionnerons celui qu'il adressa au prince Mentschikoff.

« Prince Alexandre Iserjiewitsch,

« Mon auguste père a reçu, à son regret sincère, dans les derniers jours de ses soins infatigables pour la défense de

l'Église et de la patrie, la nouvelle que votre santé délabrée ne peut plus résister aux travaux continuels que vous avez pris sur vous avec l'emploi de commandant supérieur des forces de terre et de mer dans la Crimée.

« En vous déchargeant, conformément à votre demande et aux intentions exprimées par l'Empereur qui repose en Dieu, de ce poste de l'emploi de chef de l'état-major-général de la marine et de gouverneur-général de la Finlande, afin de vous accorder le repos indispensable pour le rétablissement de votre santé, pendant que vous restez cependant adjudant-général et membre du conseil de l'empire, je rends pleine justice à l'abnégation avec laquelle, malgré votre état maladif, vous avez rempli jusqu'ici les devoirs importants et compliqués de votre mission.

« Dans la profonde affliction générale occasionnée par la perte de notre bienfaiteur, c'est une consolation pour nous que la bravoure vraiment russe avec laquelle les troupes confiées à vos ordres ont fait tête à l'ennemi et ont résisté à toutes ses tentatives.

« Remerciez en mon nom tous les braves défenseurs de Sébastopol pour les actions éclatantes dont ils ont enrichi nos annales militaires; le chef, entré dans la vie éternelle, de l'armée orthodoxe, bénit d'en haut leur constance et leur intrépidité sans exemple.

« Je reste votre affectionné.

« ALEXANDRE. »

Le prince Gortschakoff remplaça le prince Mentschikoff dans le commandement supérieur des forces de terre et de mer de la Crimée.

Une scène touchante se passa au palais d'hiver, lorsque le nouvel Empereur y reçut le personnel des écoles militaires.

« Messieurs, leur dit-il, j'ai voulu vous réunir encore tous chez moi pour prendre congé de vous en ma qualité de votre chef supérieur... Pendant six ans j'ai vécu avec vous, et pendant tout ce temps vous m'avez rendu bien heureux. Je vais vous lire moi-même mon ordre du jour. »

L'Empereur commença cette lecture d'une voix haute et sonore. Quand il en fut à ces paroles où il rappelait que les six années de sa direction personnelle des écoles militaires avaient été six années de douce satisfaction pour son cœur, on vit quelques larmes rouler dans ses yeux et on entendit trembler sa voix.

Puis, à un autre passage, il ouvrit ses bras au général Rostoftsoff, chef d'état-major des écoles, et il le pressa sur son cœur.

Après avoir achevé la lecture de l'ordre du jour, Alexandre, vivement ému, embrassa successivement les membres du conseil et les directeurs des écoles.

S'adressant ensuite aux sergents-majors, élèves de toutes les écoles : « Approchez-vous tous de moi, plus près ! » Et des larmes se mêlèrent de nouveau aux paroles de l'Empereur. « Enfants, leur dit-il, aimez votre Empereur comme vous aimiez votre chef ; gardez la mémoire de notre commun père et bienfaiteur ; je vous transmets sa bénédiction et la mienne. » Et il imposa les mains sur la tête des deux cadets qui étaient les plus proches.

Faisant encore quelques pas en avant dans la salle, et se plaçant devant le premier corps des cadets, il dit : « Je donne au premier corps l'uniforme de son bienfaiteur, d'impérissable mémoire, l'empereur Nicolas, en souvenir de son amour paternel pour ce corps ; la compagnie de Sa Majesté (1re compagnie, 1er bataillon) portera désormais sur ses épaulettes le

chiffre du défunt Empereur. » Il dit ensuite aux officiers de l'école militaire du génie : « Vous porterez désormais le nom du corps du génie de Nicolas, à qui cette institution doit son existence. »

S'adressant enfin à tous, l'Empereur ajouta : « Pendant tout le temps que j'ai eu la direction des écoles militaires, je n'ai jamais éprouvé que du plaisir; les progrès de l'éducation des jeunes gens réjouissaient le défunt Empereur, notre bienfaiteur commun, et me valaient sa bienveillance; ils me réjouiront également... Encore une fois, je vous remercie *tous, tous, tous!* »

Cette expansion d'âme, Alexandre en a fait preuve bien souvent, surtout dans ses relations avec l'université de Finlande, dont il traitait les étudiants avec une bienveillance toute particulière.

Dès son enfance, sa sensibilité — dit l'auteur des *Souvenirs personnels* — se trahissait par des saillies qui plus d'une fois ont fait concevoir de bien légitimes espérances.

« Qu'aurais-tu fait des conjurés du 14 décembre 1825? — lui demanda un jour l'empereur Nicolas. — Je leur aurais pardonné, répondit le jeune prince. »

III

L'empereur Nicolas, avant sa mort, avait adhéré à l'ouverture de négociations pacifiques, basées sur les conclusions du traité passé entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, à la date du 2 décembre 1854.

Cet acte rappelait les déclarations contenues dans les notes échangées le 8 août précédent entre ces trois puissances, en vue de demander à la Russie des garanties sérieuses pour le rétablissement de la paix.

Ces garanties étaient au nombre de quatre :

1° Cessation du protectorat exercé par la cour impériale de Russie sur les principautés de Moldavie, de Valachie et de Servie, et les priviléges accordés par les sultans à ces provinces placées sous la garantie collective des puissances;

2° Liberté de la navigation du Danube;

3° Limitation de la puissance russe dans la mer Noire par la révision du traité du 13 juillet 1841, dit des *détroits* ;

4° Renonciation au protectorat religieux réclamé exclusivement par la cour de Russie à l'égard des sujets du Sultan professant la religion grecque.

Le nouveau Tzar fit connaître publiquement qu'il voulait suivre cette voie de conciliation. La circulaire adressée le 10 mars 1855, par M. de Nesselrode, à tous les agens diplomatiques de la Russie, pose habilement la question. Ce document a une importance telle que nous croyons devoir le reproduire en son entier.

« Saint-Pétersbourg, 26 février (10 mars) 1855.

« Ma dépêche du 18 février vous a fait connaître l'avénement de S. M. Alexandre II. J'ai eu l'honneur de vous envoyer en même temps le manifeste impérial donné le premier jour du gouvernement de notre auguste souverain. Cet acte exprime la conviction profonde avec laquelle S. M. reconnaît l'importance des devoirs qu'elle est appelée à remplir.

« La Providence divine lui impose ces devoirs au milieu d'une grande épreuve. En montant sur le trône de ses ancêtres, l'Empereur voit la Russie engagée dans une lutte telle que les annales de l'histoire n'en connaissent pas d'autre au commencement d'un règne nouveau.

« Notre auguste souverain accepte cette épreuve en se confiant à Dieu avec le sentiment de sécurité que lui inspire le dévouement inébranlable de son peuple, avec une vénération religieuse pour la mémoire de son bien-aimé père.

« Il recueille dans sa succession, avec une piété filiale, deux obligations qui lui sont également sacrées. La première exige de S. M. le développement de toute la puissance que la volonté de Dieu a mise dans ses mains pour la défense de l'intégrité et de l'honneur de la Russie.

« La seconde impose à S. M. le devoir de consacrer avec persévérance ses soins à l'achèvement de l'œuvre de paix dont l'empereur Nicolas avait déjà sanctionné les bases. Fidèle à la pensée qui se manifestait dans les dernières dispositions de son auguste père, l'Empereur a renouvelé les pouvoirs et confirmé les instructions dont avaient été munis les plénipotentiaires russes depuis le mois de décembre, à l'époque où les négociations de Vienne devaient être ouvertes.

« De cette manière, les intentions de l'empereur Nicolas seront remplies consciencieusement. Leur but était : de rendre à la Russie et à l'Europe le bienfait de la paix ; de consolider la liberté du culte et le bien-être des populations chrétiennes en Orient, sans distinction du rite qu'elles professent; de placer les immunités des principautés sous une garantie collective; d'assurer la libre navigation du Danube, au profit du commerce de toutes les nations; de mettre fin aux rivalités des grandes puissances dans l'Orient, afin de prévenir le retour de nouvelles complications; enfin de s'entendre avec elles sur la révision du traité par lequel elles ont reconnu le principe de la fermeture des détroits des Dardanelles et du Bosphore, et d'arriver par là à une transaction honorable pour toutes les parties.

« Une pacification, fondée sur ces bases, appellerait, en mettant fin aux calamités de la guerre, les bénédictions de toutes les nations sur le nouveau gouvernement. Cependant, la Russie le sent profondément, et chacun devra le reconnaître, l'espérance de la conclusion de la paix resterait infructueuse si les conditions de la transaction à conclure devaient dépasser la juste limite que le sentiment de la dignité de la couronne trace irrévocablement aux résolutions de notre auguste souverain.

« L'Empereur attendra tranquillement la manifestation des vues qui guident la politique des cabinets appelés à résoudre, de concert avec la Russie, cette question qui est d'un intérêt général pour toute la chrétienté. Notre auguste souverain portera dans cette délibération un esprit sincère de concorde. Voilà la pensée que je suis chargé par S. M. de vous exprimer en son nom.

« Les instructions générales dont vous êtes muni vous tracent la marche que vous devez continuer à suivre relativement aux rapports que vous avez à entretenir avec le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. L'Empereur, en vous confirmant aujourd'hui dans le poste que vous avez obtenu de la bienveillance de son auguste père, aime à compter sur votre fidélité et votre zèle.

« Il est dans ses intentions que par votre conduite et votre langage, vous rendiez témoignage, en toute occasion, de la loyauté avec laquelle la Russie accomplit les obligations qui reposent sur la foi des traités, de son désir constant de vivre en bonne harmonie avec toutes les puissances ses alliées ou amies ; enfin du respect qu'elle porte à l'inviolabilité des droits de tous les états, et de sa ferme résolution de faire respecter les droits que la divine Providence a confiés à l'Empereur, en

le faisant le gardien et le protecteur de l'honneur national de son pays.

« Vous êtes invité à faire connaître la présente à la cour auprès de laquelle vous avez eu l'honneur de représenter l'empereur Nicolas, de glorieuse et bien-aimée mémoire.

« Signé : NESSELRODE. »

C'est en présence des termes de cette circulaire que s'ouvrirent les conférences de Vienne. Les puissances délibérantes n'étaient évidemment pas d'accord sur la définition précise et la portée des quatre garanties.

La première conférence eut lieu le 15 mars 1855. Les plénipotentiaires étaient : pour l'Autriche, MM. de Buol et de Prokesch ; pour la France, M. de Bourqueney ; pour la Grande-Bretagne, lord John Russell et le comte de Westmoreland ; pour la Russie, le prince Gorstchakoff, frère du général en chef de l'armée de Crimée, et M. de Titoff ; pour la Turquie, Aariff-Effendi.

La séance fut ouverte par un discours de M. de Buol, qui avait été concerté entre les puissances alliées, et avait pour objet de rappeler le texte des quatre garanties acceptées comme point de départ des négociations.

En ce qui concerne les deux premiers points, le prince Gortschakoff consentit à ce que le protectorat exclusif de la Russie sur les principautés danubiennes fit place à la garantie collective des grandes puissances. Il consentit aussi à la libre navigation du Danube.

La troisième garantie, destinée à faire cesser la prépondérance de la Russie dans la mer Noire, fut l'objet des plus vives discussions. Les plénipotentiaires russes crurent devoir demander l'ajournement de cette solution, en vue de passer im-

médiatement à la discussion du quatrième point relatif au protectorat des sujets grecs de la Sublime-Porte.

« Le but de cette stratégie diplomatique, fort habile, était évident — dit M. Edouard Gourdon, dans son *Histoire du Congrès de Paris.* — La Russie, en adhérant aux deux premiers points, pensait avoir séparé à jamais l'Allemagne des puissances occidentales, en la désintéressant; en adhérant au quatrième, elle espérait diviser les alliés du 2 décembre, et laisser la France et l'Angleterre isolées sur la question de la mer Noire, question vitale auprès de laquelle toutes les autres étaient secondaires. »

L'envoi ultérieur aux conférences de Vienne de M. Drouyn de Lhuis, alors ministre des affaires étrangères de France, et d'Aali-Pacha, l'un des fonctionnaires les plus considérables de la Turquie, eut pour but de fournir à la discussion des quatre garanties de nouveaux et puissants éléments de force et de soutien.

Mais dans une dernière séance, provoquée par tous les plénipotentiaires, les diplomates russes repoussèrent formellement le système de limitation des forces russes dans la mer Noire, comme incompatible avec la dignité de leur souverain.

La conférence de Vienne dut alors s'ajourner indéfiniment. Les négociations étaient donc rompues, mais l'Autriche n'avait pas consenti à faire un cas de guerre du refus de la Russie.

Seules, la France et l'Angleterre se maintenaient résolûment dans la voie où elles s'étaient engagées. Les hostilités reprirent leur cours.

Le général Canrobert avait donné sa démission, et le général Pélissier avait pris le commandement en chef de nos troupes.

Peu de jours après, le *mamelon vert* et les *ouvrages blancs* furent attaqués et pris d'assaut par nos soldats.

Le général Pélissier pensa que l'heure était venue de tenter un coup décisif sur Malakoff. Le 18 juin 1855, l'assaut fut donné : mais malgré des prodiges d'héroïsme, nos soldats furent obligés de se replier dans les tranchées après avoir éprouvé des pertes considérables.

D'où venait donc cette résistance aussi énergique qu'habile de la part des Russes? Ce siége de Sébastopol n'était plus seulement un siége, c'était une campagne dans toutes les règles.

En effet, si le côté sud de la ville était investi et attaqué par les travaux d'un siége régulier, le côté nord restait ouvert au ravitaillement de la place et aux libres communications de l'armée assiégée avec les forces réunies dans l'intérieur de la Crimée sous les ordres des généraux russes. Des renforts, des munitions y entraient chaque jour. D'un autre côté, notre flanc était constamment menacé par l'armée russe campée sur la Tchernaïa, de sorte que si l'armée alliée assiégeait Sébastopol, elle était par le fait sinon assiégée, du moins bloquée elle-même sur les plateaux d'Inkermann et de Balaklava.

C'est ici le lieu de parler du général russe Todtleben, dont le nom appartient désormais à l'histoire. En France, sa renommée est aussi populaire qu'en Russie.

En 1854, le capitaine Todtleben venait d'être promu au grade immédiatement supérieur de lieutenant-colonel, quand le général de Schilder, commandant du génie à l'armée du Danube, le demanda comme l'officier dans lequel il avait le plus de confiance.

Le lieutenant-colonel assista à toutes les affaires, qui, à cette époque, eurent lieu entre les troupes russes et turques, et fut

chargé au mois de mai, en qualité de major de tranchée, des travaux de siége devant Silistrie.

Au mois d'août 1854, le prince Gortschakoff, alors général en chef de l'armée du Danube, soupçonnant le projet des alliés contre la Crimée et fort inquiet du sort de Sébastopol, dont il connaissait l'extrême faiblesse du côté de la terre, expédia de sa propre autorité le lieutenant-colonel Todtleben au prince Mentschikoff, en Crimée, et le lui recommanda de la manière la plus chaleureuse.

Jusqu'au débarquement des armées alliées, le lieutenant-colonel Todtleben ne fut investi d'aucun emploi officiel à Sébastopol. Il ne resta cependant pas inactif et s'occupa à étudier à fond le terrain sur lequel il devait bientôt conquérir une renommée qui ne périra pas. En même temps il se lia très-étroitement avec les amiraux Nakhimoff, Karniloff et Istomine, qui l'estimèrent à sa juste valeur.

Les trois amiraux, tués tous trois pendant le siége, organisaient la résistance opiniâtre des marins qui eurent à supporter, à peu près seuls, le premier choc de l'attaque, et, comme leurs dignes chefs, payèrent de leur vie, presque jusqu'au dernier, leur dévouement héroïque à la patrie.

Quant au lieutenant-colonel Todtleben, il improvisa, pour ainsi dire, tous les moyens de résister à un siége non prévu. Les formidables travaux de défense élevés par ses soins, détruits chaque jour par le feu des alliés, et reconstruits chaque nuit avec une prodigieuse rapidité, attestent l'une de ces merveilleuses aptitudes militaires devant lesquelles tous doivent s'incliner.

Électrisée par l'exemple de chefs aussi braves, aussi dévoués, l'armée russe montra au plus haut degré cette mâle énergie, cette intrépide opiniâtreté qui faisaient dire au grand

Frédéric qu'après avoir tué les soldats russes, il fallait les renverser.

Blessé grièvement par une balle qui lui avait traversé la jambe droite, Todtleben, malgré les souffrances aiguës qui le retenaient au lit, continua de diriger jusqu'à la fin la glorieuse défense par laquelle son nom s'est immortalisé.

Nommé successivement colonel, général, aide-de-camp-général de l'empereur de Russie, Todtleben fut chargé ultérieurement des travaux de défense ordonnés, d'abord pour fortifier Nicolaïef, et ensuite pour mettre Cronstadt à l'abri de toute attaque prévue de la part de l'armée alliée.

Né à Mittau (Courlande), en 1818, le général Todtleben est d'une taille au-dessus de la moyenne, et d'une constitution très-robuste. Il porte dans ses traits, dans son maintien, l'empreinte tout à la fois d'une intelligence supérieure et de cette modestie qui est toujours le signe caractéristique du vrai mérite.

Reprenons le cours rapide de notre récit des événements de guerre en Crimée.

Épuisé par les longues fatigues de ce siége meurtrier, le général Raglan était mort, laissant l'armée anglaise sous le commandement du général Simpson.

Le 15 août 1855, six divisions d'infanterie russe, appuyées par cent-soixante pièces de canon, se portèrent sur la droite de la Tchernaïa. Le 16, à quatre heures du matin, l'attaque commença contre l'armée piémontaise qui était venue joindre son contingent à celui des alliés. Elle soutint vaillamment ce choc terrible, et donna le temps aux troupes anglaises et à trois divisions françaises d'accourir sur le champ de bataille. Après cinq heures d'une lutte furieuse, les Russes se retirèrent, laissant un grand nombre de morts sur le terrain.

Ce fut le dernier effort tenté contre nos lignes par le prince Gortschakoff.

Dès ce moment, un nouvel assaut fut décidé par le général Pélissier, et le jour en fut fixé au 8 septembre. C'est à midi, en plein jour, que nos colonnes d'attaque s'élancent contre Malakoff. C'est là, sur ce terrain, qu'a lieu cette lutte gigantesque que nos écrivains, que nos peintres ne sauraient reproduire avec trop de grandeur. Vingt fois les positions sont prises et reprises tour à tour. Russes et Français sont confondus dans cette mêlée sanglante, terrible, où les cadavres humains s'entassent les uns sur les autres, sans que la victoire se décide. Enfin, le drapeau français, tout souillé de sang, tout déchiré, apparaît et se dresse sur la cime de la tour!

La nuit est venue, le drapeau russe se retire vers le côté nord de la place qui renferme deux citadelles. Au retour du jour, Sébastopol n'offre plus qu'un monceau de ruines et de cendres.

IV.

La prise de la partie sud de Sébastopol était un fait immense. Devait-il en sortir la paix ou la guerre? Le texte de l'ordre du jour adressé par le prince Gortschakoff aux troupes russes de Crimée, laissait entrevoir, malgré ses termes énergiques, que cette lutte gigantesque allait, sinon cesser, du moins se déplacer. Voici le texte de ce document:

« Sa Majesté Impériale, notre maître, m'ayant chargé de remercier, en son nom et au nom de la Russie, les vaillants guerriers qui ont défendu le côté sud de Sébastopol avec tant d'abnégation, de courage et de persévérance, est persuadée que l'armée, après avoir acquis toute la liberté des opérations en campagne, continuera, par tous les efforts possibles, de

défendre le sol de la sainte Russie contre l'invasion de l'ennemi. Mais, de même qu'il a plu à la sollicitude du père de la grande famille (l'armée) d'ordonner, dans sa haute prévoyance, la construction du pont, afin d'épargner, au dernier moment, le sang russe autant qu'il serait possible, l'Empereur m'a investi aussi de pleins pouvoirs pour continuer ou cesser la défense de nos positions en Crimée selon les circonstances.

« Vaillants guerriers, vous savez quel est notre devoir ! Nous n'abandonnerons point volontairement ce pays où saint Wladimir reçut l'eau de grâce après s'être converti au christianisme que nous défendons. Mais il y a des conditions qui rendent quelquefois impraticables les plus fermes résolutions et inutiles les plus grands sacrifices. L'Empereur a daigné me laisser seul juge du moment où nous devrons changer notre ligne de défense, si telle est la volonté de Dieu. C'est à nous de prouver que nous savons justifier la confiance illimitée du Tzar, venu dans notre voisinage pour y pourvoir à la défense de la patrie et aux besoins de son armée. Ayez confiance en moi comme vous l'avez fait jusqu'à présent à toutes les heures d'épreuves que les décrets de la Providence nous ont envoyées. »

Alexandre II avait, en effet, voulu juger lui-même de l'état de son armée et des forces qu'elle pouvait opposer aux alliés. Son voyage dura un mois ; il séjourna à Simféropol, à Odessa et à Bakhtchiseraï ; puis il fit l'inspection de toutes les troupes russes depuis le côté nord de Sébastopol jusqu'à la ferme de Mackenzie.

« Cette lointaine excursion — dit l'auteur de l'*Histoire du Congrès de Paris* — impressionna vivement le souverain qui n'avait pu retenir ses larmes lorsque, du haut du fort Constantin, il avait aperçu les ruines de la fière et vaillante Sébastopol, et tout auprès, sur cette terre qui était encore la Russie, les

tentes des armées alliées. L'Empereur, durant le retour, se montra expansif et bon ; il eut des regrets pour tous les braves que la terre recouvrait, et il rendit loyalement justice à la noblesse de caractère dont nos généraux avaient fait preuve pendant cette lutte formidable. Il parla de la France sans haine et de l'empereur Napoléon sans amertume. Jugeant la situation politique de la Russie telle que la lui avait faite la mort de son père, il la considéra avec tristesse et il exprima plusieurs fois le regret de ne pas avoir reçu la couronne dans des circonstances meilleures. »

En même temps, pour ainsi dire, l'empereur Napoléon avait prononcé le mot de paix à la distribution des récompenses décernées à l'occasion de l'exposition universelle au palais des Champs-Elysées.

« La paix, pour être durable, avait dit Sa Majesté, doit résoudre nettement la question qui a fait entreprendre la guerre. Pour être prompte, il faut que l'Europe prononce, car, sans la pression de l'opinion générale, les luttes entre les grandes puissances menacent de se prolonger, tandis qu'au contraire, si l'Europe se décide à déclarer qui a tort ou raison, ce sera un grand pas vers la solution. »

Cette paix, tout le monde la désirait ; soldats russes et soldats alliés, épuisés par les fatigues d'un siége meurtrier, se voyaient, en outre, cruellement atteints, dès le début de l'hiver de 1856, par deux graves épidémies, le scorbut et le typhus. Il faut lire, dans une relation du docteur Baudens ayant pour titre: *Une mission médicale en Crimée*, le récit de toutes ces affreuses misères. Oh ! alors la gloire vous apparaît sous un manteau de deuil, le pied sur des cadavres et sur des ruines! Une trêve forcée allait, dans tous les cas, s'établir grâce à l'approche de la mauvaise saison. Dans un rayon de sept à huit lieues autour de

Sébastopol et d'Eupatoria, les villages avaient été évacués par tous leurs habitants, et l'armée russe n'y entretenait plus un seul cantonnement.

Les opérations maritimes dans la mer Noire s'étaient terminées par la prise de Kinburn.

Kinburn, réunie à l'empire russe en 1788 en même temps que la Crimée, est située à sept kilomètres d'Otchakof sur une langue de terre étroite ; sa citadelle était armée de 60 bouches à feu et présentait, au moment de l'attaque, 1,800 hommes de garnison.

La défense de cette place fut, on doit le dire, des plus énergiques, ainsi que le reconnut l'amiral Bruat. Le général comte Kockanowitch n'accepta la capitulation qui lui avait été offerte que lorsque tous ses canons ou mortiers eurent été démontés. La garnison sortit de la place avec les honneurs de la guerre, et les alliés occupèrent aussitôt tous les ouvrages russes.

Le brave amiral Bruat, rappelé en France, ne devait pas revoir son pays ; il mourut en mer le 19 novembre 1855, et *le Montebello* ne ramena à Toulon que sa dépouille mortelle.

Déjà le froid était devenu très-vif; notre escadre ne pouvait plus songer qu'à la retraite. L'empereur Alexandre avait, du reste, donné des ordres pour rappeler dans l'intérieur la plupart des corps russes disséminés sur le littoral.

C'est dans cet état de choses que fut publié le document diplomatique très-important dont voici un extrait :

« L'interruption momentanée des hostilités par suite de la mauvaise saison, disait M. de Nesselrode (circulaire adressée le 25 décembre 1855 aux agents diplomatiques de la Russie), a provoqué nécessairement l'espoir général qu'on en profiterait pour le rétablissement de la paix. Le cabinet impérial déclare n'avoir pas été le dernier à partager ce sentiment et à y

vouer sa juste sollicitude. Il avoue franchement que le désir exprimé par l'empereur des Français dans une solennité publique en faveur d'une paix prompte et durable, était en même temps, et est encore le vœu le plus cher de l'empereur Alexandre.

« La politique élevée qui a été léguée à ce souverain par ses prédécesseurs, lui fait un devoir de n'user de la puissance que Dieu a mise entre ses mains que pour le bien du monde, et de désirer, par conséquent, la paix non-seulement pour les intérêts de ses propres sujets, mais pour ceux aussi de toute l'Europe. L'empereur Alexandre n'a pas attendu le moment actuel pour marcher vers ce but. A son avènement au trône, il donna son plein et entier assentiment aux bases admises par son auguste père.

« Ces bases, cependant, comportaient des interprétations diverses. L'Empereur, sans hésiter, leur donna les plus larges développements. Preuve, le concours franc et loyal qu'il prêta aux modifications à introduire dans le système politique de l'Orient et à la garantie collective qui devait en assurer l'indépendance. Il alla même jusqu'à sacrifier des traditions séculaires et glorieuses. Il prouva enfin la sincérité de ses résolutions par la manière dont il adopta les changements proposés pour les principautés du Danube et pour la navigation de ce fleuve.

« Si les conférences furent rompues au sujet du troisième point, la responsabilité n'en retombe pas sur le cabinet impérial, car, lorsque le cabinet autrichien mit en avant la solution qui lui paraissait la plus acceptable, ce fut le plénipotentiaire russe qui la déclara susceptible de devenir le point de départ d'un accommodement, et ce furent les ministres de la partie adverse qui la rejetèrent par suite des dissidences intestines survenues.

« Pendant les graves événements qui se sont succédé, pendant que des torrents de sang coulaient et que les deux parties belligérantes s'imposaient des sacrifices immenses, si affecté que fût le cœur de Sa Majesté Impériale par tout cela, elle dut garder le silence aussi longtemps que ses ennemis paraissaient vouloir substituer le droit de la force à cet esprit de conciliation qui, depuis environ un demi-siècle, préside aux destinées de l'Europe.

« Mais dès que les renseignements parvenus au gouvernement de Sa Majesté l'ont assuré que ses ennemis étaient disposés à reprendre, en sous-œuvre, les négociations de paix sur les bases des quatre points tels qu'ils avaient été définis dans les conférences, le cabinet impérial n'a pas hésité à aller au-devant de ces dispositions pacifiques et à chercher franchement une solution possible au troisième point dans l'ordre d'idées qui avait paru satisfaisant tour à tour à toutes les parties.

« Cette résolution de l'Empereur, disait en terminant la circulaire, fournira un nouveau gage des sentiments de conciliation dont il est animé, et des sacrifices qu'il est prêt à faire pour le repos du monde. Il se confie au jugement impartial des puissances qui sont restées étrangères à la lutte, et attend la décision de ses ennemis avec calme et confiance. »

La reddition de Kars, dans l'Asie-Mineure, qui avait eu lieu le 28 novembre 1855, donnait à ce document une signification d'autant plus grande que cette victoire, achetée si chèrement et au prix de tant de pertes par le général Mouravieff, pouvait exalter les espérances des partisans de la guerre en Russie.

Le 16 décembre 1855, Alexandre avait adressé à ce général le rescrit suivant :

« La fermeté inébranlable, le courage exemplaire et les

sages dispositions militaires qui ont signalé toutes vos opérations dans la Turquie d'Asie, viennent d'être couronnés d'un plein succès. Le rempart de l'Asie-Mineure, la forteresse de Kars s'est rendue avec sa garnison, son artillerie et de grands dépôts d'armes. L'armée d'Anatolie, de 30,000 hommes, n'existe plus, et le muchir Vassif-Pacha, son commandant en chef, est notre prisonnier.

« Nous vous remercions cordialement pour un si brillant exploit qui a fait rejaillir une nouvelle gloire sur les drapeaux russes. Nous vous chargeons aussi d'exprimer notre sincère reconnaissance aux troupes confiées à votre commandement et dont le brillant courage et la bravoure ont surmonté la défense la plus opiniâtre de l'ennemi.

« En vous conférant, en témoignage de vos services distingués, la grand'croix de deuxième classe de l'ordre de Saint-Georges à laquelle vous avez acquis un droit incontestable, nous demeurons, à jamais, avec notre bienveillance impériale, votre affectionné. »

Pendant que le télégraphe annonçait l'arrivée du comte Valentin Esterhazy à Saint-Pétersbourg, alliés et Russes continuaient à se canonner à Sébastopol par-dessus la baie. Cependant, quelles étaient les propositions portées par l'envoyé de l'Autriche à la cour de Russie, sinon des propositions pacifiques ? Toute la presse européenne se chargea de les commenter sans pouvoir, alors, les connaître d'une manière bien précise.

En voici le texte officiel :

« PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES. — Protectorat Russe. — La Russie n'exercera aucun droit particulier ou exclusif de protection ou d'ingérence dans les affaires intérieures des principautés danubiennes.

« Les principautés conserveront leurs priviléges et immunités sous la suzeraineté de la Porte, et le Sultan, de concert avec les puissances contractantes, accordera en outre à ces principautés, ou y confirmera une organisation intérieure conforme aux besoins et aux vœux des populations.

« D'accord avec la puissance suzeraine, les principautés adopteront un système défensif permanent réclamé par leur situation géographique ; aucune entrave ne saurait être apportée aux mesures extraordinaires de défense qu'elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

« En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie européenne. Cette frontière, ainsi rectifiée d'une manière conforme aux intérêts généraux, partirait des environs de Chotyn, suivrait la ligne des montagnes qui s'étend dans la direction sud-est et aboutirait au lac Salsyk. Le tracé serait définitivement réglé par le traité de paix, et le territoire concédé retournerait aux principautés et à la suzeraineté de la Porte.

« DANUBE. — La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions européennes dans lesquelles les puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains, qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du congrès de Vienne en matière de navigation fluviale.

« Chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments de guerre légers aux embouchures du fleuve, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

« MER NOIRE. — La mer Noire sera neutralisée. Ouvertes à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux resteront

interdites aux marines militaires, par conséquent il n'y sera créé ni conservé d'arsenaux militaires maritimes. La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée, dans les ports respectifs de la mer Noire, par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière.

« Les deux puissances riveraines s'engageront mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaire au service de leurs côtes. La convention qui sera passée entre elles à cet effet sera, après avoir été préalablement agréée par les puissances signataires du traité général, annexée audit traité et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Cette convention séparée ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des puissances signataires du traité général.

« La clôture des détroits admettra l'exception applicable aux stationnaires mentionnés dans l'article précédent.

« POPULATIONS CHRÉTIENNES SUJETTES DE LA PORTE. — Les immunités des sujets rajahs de la Porte seront consacrées sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

« Les puissances belligérantes se réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties. »

L'Autriche devait présenter ces propositions comme venant de son initiative personnelle, la France et l'Angleterre se réservant d'y adhérer après l'acceptation par la Russie.

Le plénipotentiaire autrichien remit ces propositions au

comte de Nesselrode le 28 décembre 1855. Le secret le plus absolu fut gardé sur les dispositions du gouvernement russe. On sut seulement que M. de Nesselrode s'était montré plein de courtoisie dans son entretien avec M. le comte Valentin Esterhazy.

Le 18 janvier 1856 était le jour fixé pour le départ du comte Esterhazy, si les propositions n'étaient pas acceptées par la Russie.

Au dernier moment, l'intervention de la Prusse, tenue secrète, amena l'adhésion de la Russie.

Le 16 janvier, le comte Esterhazy reçut du comte de Nesselrode la notification de l'acceptation pure et simple des propositions autrichiennes.

« A Paris — dit M. Edouard Gourdon, dans son *Histoire du Congrès de Paris* — on était loin de s'attendre à un pareil résultat, car, depuis quelques jours, toutes les nouvelles apportées par la presse étrangère s'accordaient à présenter la Russie comme bien décidée à courir les chances d'une nouvelle campagne. Aussi, la nouvelle produisit-elle un effet immense; à la Bourse, elle fut saluée par des vivats et par une hausse considérable sur toutes les valeurs. »

L'empereur Alexandre II, il faut lui rendre cette justice bien méritée, avait continué, aussi longtemps qu'il l'avait pu, la politique périlleuse de son prédécesseur; mais ce tribut une fois payé à la mémoire d'un père, cette satisfaction une fois donnée à la dernière idée d'un règne fini et aux premières exigences d'un règne nouveau, le jeune souverain, plus libre et plus éclairé, ne devait-il pas chercher à utiliser au profit de ses peuples et de lui-même les cruelles leçons de l'expérience? L'empereur Alexandre jugea mûrement la situation, et pensant que le moment était venu pour la

Russie de mettre un terme à ses immenses sacrifices, il se montra loyal et résolu dans le règlement des préliminaires de paix comme il s'était montré ferme et énergique dans la conduite de la guerre.

V.

Le traité de paix signé le 30 mars 1856, et le traité de commerce et de navigation conclu le 14 juin 1857 entre la France et la Russie, sont deux actes d'une importance telle pour les relations internationales de ces deux pays, que nous leur consacrerons un chapitre spécial.

Nous allons poursuivre la première partie de notre étude sur le règne de S. M. Alexandre II en retraçant les faits les plus intéressants qui se rattachent au couronnement et au sacre du Tzar à Moscou, au voyage du grand-duc Constantin en France, à l'entrevue des deux empereurs à Stuttgard, et à la prise de Schamyl.

La nouvelle de la paix avait fait des ennemis de la veille les amis du lendemain. Les relations entre les armées alliées et les Russes n'avaient pas tardé à s'établir sur le pied d'une entente fort cordiale. De part et d'autre, on fêtait à grands renforts de libations fraternelles la fin de cette terrible guerre. Le canon ne faisait plus entendre sa voix retentissante. Les soldats russes recherchaient surtout les nôtres. On se racontait, des deux côtés, dans une langue différente, et, chose curieuse, on se comprenait parfaitement, les scènes dramatiques qui s'étaient passées durant le cours de ce siége mémorable.

Le général russe qui commandait la division campée près de la Belbek, rapporte le docteur Baudens, disait à ce propos: « Nous avons dans nos camps, depuis plusieurs jours, quelques zouaves. Ils s'entendent parfaitement avec nos soldats; à l'aide

d'une pantomime fort simple, ils se comprennent à merveille; ils trinquent gaiement. Ces zouaves s'attendent à être punis en rentrant au camp français, aussi sont-ils venus me demander une attestation constatant qu'ils ont été si bien reçus qu'il leur a été impossible de retourner encore à leur régiment.

« Des *steeple chase*, des fêtes militaires avaient lieu dans la vallée de la Tchernaïa. Le cheval arabe y soutenait sa vieille réputation. En 1856 comme en 1855, il avait mieux résisté aux rigueurs de l'hiver et aux misères des bivouacs que tous les chevaux des autres races. Ainsi se trouvaient justifiées les assertions de M. le général Daumas. Les courses attiraient un nombreux public; les soldats s'y rendaient sans armes. D'un autre côté, les artistes dramatiques venus de France donnaient chaque soir, sur le théâtre de Kamiesch, des représentations très-suivies; ils avaient pour rivaux dans les camps d'autres artistes pris parmi les soldats. On comparait la jeune première de Kamiesch à un jeune clairon de zouaves jouant les mêmes rôles, et les avis étaient fort partagés. Si la plupart des premiers sujets lyriques n'avaient été tués à la prise de Malakoff, jamais, assurait-on, le théâtre de Kamiesch n'eût pu soutenir la concurrence avec le théâtre des zouaves. »

Pendant que ces scènes plaisantes se passaient en Crimée, d'autres scènes, mais celles-là d'un caractère touchant, avaient lieu en France et en Russie. Les prisonniers des deux nations étaient rendus à la liberté, et tout en regagnant le pays natal, ils ne pouvaient oublier les soins assidus dont ils avaient été l'objet de la part de leurs hôtes provisoires. Aussi, leurs adieux furent-ils empreints des marques les plus vives d'une profonde et sincère gratitude. Jamais à aucune autre époque on n'avait été témoin d'un spectacle plus émouvant, plus digne de deux grandes nations.

L'Angleterre ne s'associait, pour sa part, à ces démonstrations, que d'une manière très-incomplète.

Cependant on illumina à Londres. Les Anglais goûtent peu cette sorte d'allégresse politique dont on a fort usé en France depuis 1848.

A Paris, chacun a son petit arsenal de lanternes toutes prêtes à célébrer les événements heureux; c'est léger, c'est élégant, cela ne tient pas de place. A Londres, où on n'avait pas illuminé depuis 1815, on vit se dresser avec de pénibles efforts de lourds tuyaux de gaz, d'énormes transparents qui péchaient souvent par le goût ou l'à-propos.

Beaucoup de protestations étaient affichées publiquement, du reste, contre l'illumination.

Don't illuminate, save your money. « N'illuminez pas, sauvez votre argent! » Et plus loin : « Attendez pour vous réjouir de la paix que vous en connaissiez les conséquences. Savez-vous si elle est durable? La trouvez-vous honorable pour le peuple anglais? »

Plus loin encore : « C'est une immense stupidité de planter des chandelles. » En un mot, l'opinion la plus accréditée en Angleterre était celle-ci : Les Français ont bien fait de signer la paix : la guerre leur a rendu ce qu'elle devait leur rendre. Ils en sont sortis à leur honneur. Mais nous, nous n'étions pas prêts; nous avons agi peu ou point; nous ne sommes pas vaincus, soit, mais plutôt victimes que vainqueurs. Et maintenant que nous sommes en mesure de réparer nos malheurs, de tenir le rôle qui nous convient, la France déclare que le but de la guerre est atteint, et tout est dit. L'Angleterre n'aurait pas dû accepter cette humiliation.

Cette mauvaise humeur britannique fit que les Russes se portèrent tout naturellement avec plus d'empressement, plus

de cordialité vers les Français qui se montraient animés à leur égard des sentiments les plus affectueux.

Bientôt l'intérêt et l'attention de l'Europe allaient se concentrer sur l'imposante cérémonie du couronnement de l'Empereur de toutes les Russies. C'est à Moscou, la ville sainte, qu'ont lieu, à chaque changement de règne, le sacre et le couronnement des souverains de cet empire.

De tous les journaux français, l'*Illustration* est celui qui contient les comptes-rendus les plus intéressants qui aient été publiés à cet égard, notamment les lettres de MM. de Montis et Blanchard. Nous allons extraire de cette correspondance ce qui se rattache le plus directement au cadre de notre travail.

C'est le 29 août 1856 que l'empereur Alexandre, arrivé depuis trois jours au palais de Pétrowsky, fit son entrée solennelle à Moscou, vers trois heures de l'après-midi. Sur tout le parcours du cortége, les palais, les maisons avaient revêtu leurs habits de fête ; ce n'était partout que tentures, tapis : riches si c'était l'hôtel d'un seigneur, simples mais de bon goût pour les maisons particulières.

Parmi toutes ces maisons décorées de draperies, de fleurs, de drapeaux, la plus remarquable était celle de la princesse Koutchoubey, qui, avec une magnifique hospitalité, avait ouvert ses salons à la diplomatie étrangère. Le balcon présentait un magnifique coup d'œil. Le grand cordon de la Légion d'honneur que portait M. de Morny, notre ambassadeur, le costume magyare du prince Esterhazy, si riche qu'à lui seul il constitue un majorat, y brillaient au milieu des plus fraîches et des plus gracieuses toilettes des grandes dames. Les troupes, rangées en haie sur une longueur de plus de six kilomètres, s'échelonnaient depuis le Kremlin jusqu'au palais de Pétrowsky.

Neuf coups de canon retentissent, la grande cloche du Kremlin s'ébranle, sa voix grave donne le signal auquel répondent les deux mille cloches des églises et des monastères. Un quart d'heure se passe ; enfin, voici les gendarmes bleus au panache noir : c'est le cortége qui s'avance. Derrière eux, sur deux rangs, les maréchaux de la noblesse, à cheval, ayant à leur tête le maréchal de la noblesse de Moscou. Leurs costumes, qui datent de Paul et de Catherine, rappellent des souvenirs historiques chers au peuple russe. Puis, s'avancent les chambellans également à cheval ; leurs habits brodés sont magnifiques.

Les députés des peuplades asiatiques soumises à la Russie viennent après. Tout l'extrême Orient y est représenté, depuis le Tcherkesse au profil apollonien jusqu'au Chinois à la face aplatie. Tous les costumes les plus bizarres mais les plus riches passent sous les yeux des spectateurs. Ce sont les Lesghiens, au bonnet pointu en peau de mouton, aux habits déchiquetés rouges, jaunes, brodés d'argent et aux armes magnifiques. Les Kirghiz les suivent de près : ils ont une tunique écarlate et un casque d'acier du haut duquel, comme un voile, tombe sur leurs épaules une cotte de maille qui les fait ressembler à des chevaliers du moyen-âge : les uns ont des carabines de forme asiatique ; les autres l'arc et le carquois ; ils font caracoler leurs chevaux dont le poitrail est tout couvert d'amulettes, de médailles, de sequins enfilés. En voici de plus curieux encore : ce sont les Mingreliens qui portent sur la tête une mince plaque brodée, posée comme une toile vernie ; leurs chevaux sont admirables et semblent ne faire qu'un avec eux ; les Tatars enveloppés dans de longs manteaux blancs ou écarlates, des Arabes, des Baschkirs, des Kalmouks, les uns enfouis sous d'épaisses fourrures, d'autres en tuniques légères. Chacun

est drapé à sa façon : celui-ci a pour selle sept ou huit cachemires étagés ; celui-là une selle haute en cuir travaillé, découpé, doré, dans laquelle le cavalier est comme emboîté, portant de larges étriers ciselés et si courts que les pieds arrivent à peine à l'épaule du cheval ; ceux-ci accroupis sur leurs chevaux, ceux-là les embrassant de leurs jambes nues. Des manteaux de toutes les couleurs, des turbans de toutes les formes, des bonnets pointus, des calottes, des casques d'acier, des tuniques flottantes, des poignards partout. Ils sont suivis de l'escorte particulière de l'Empereur, dont nous parlerons plus loin, afin de ne pas interrompre ce récit. C'est un spectacle auquel Moscou seul peut convenir comme théâtre. Toute cette étrange procession défile lentement comme un rêve qui vous transporterait en plein moyen-âge.

Un fourrier à cheval paraît, suivi de soixante valets de pied marchant deux à deux, aux grands habits dorés, de six coureurs coiffés de toques de velours à grands panaches noirs et portant de longues cannes à pomme d'argent, et enfin des nègres du palais. Coureurs et nègres semblent dater de l'époque qu'ils représentent. Le cortége continue et nous rentrons dans les temps modernes : deux maîtres des cérémonies, habits brodés, grande canne surmontée de l'aigle à deux têtes, traînés par six chevaux dans un phaéton doré ouvrent cette période ; derrière eux s'avancent les gentilshommes de la chambre et les chambellans à cheval ; viennent après, dans des carrosses d'apparat suivis par le grand-maréchal de la cour, en phaéton découvert, les nobles revêtus des charges de la couronne et les ministres du conseil de l'empire.

Une clameur immense se fait entendre au loin, elle se rapproche peu à peu ; les hourras les plus énergiques frappent l'oreille. Les casques brillent, des flammes bleues et blanches

flottent au bout des longues lances : c'est l'escadron des chevaliers-gardes. Leur uniforme est blanc à parements bleus ; ils portent une cuirasse et un casque d'or que surmonte un aigle d'or à deux têtes ; tous leurs chevaux ont la même robe et la même taille.

Un autre escadron de chevaliers-gardes a l'uniforme à peu près semblable précède le groupe brillant qui entoure l'Empereur. A son approche, tous les fronts se découvrent, les femmes agitent leurs mouchoirs, les hourras redoublent d'énergie.

Sur un superbe cheval s'avance le Tzar ; sa belle et noble figure respire la bonté sans exclure cependant la fermeté. Monté sur un cheval beau entre les plus beaux et qu'il manie avec grâce, il répond par le salut militaire aux acclamations de la foule.

Les drapeaux s'inclinent, le canon tonne, les cloches sonnent à grandes volées, le clergé, debout sur les marches de chaque église qui se trouve sur le parcours, élève les saintes images et bénit l'Empereur. Les troupes présentent les armes, le peuple se prosterne, c'est magnifique ! Onze princes du sang, parmi lesquels on distingue le grand-duc héritier Nicolas Alexandrowitch, suivent l'Empereur ; puis vient le grand état-major, les généraux attachés à la personne de l'Empereur, les aides-de-camp de l'Empereur, les généraux et les aides-de-camp attachés à la personne des grands-ducs ; toutes les illustrations militaires, toutes les grandes familles avaient là des représentants, et l'on pouvait, en quelque sorte, passer en revue tous les grands noms de la Russie.

A la suite de ce brillant groupe de généraux, se présente le carrosse de l'Impératrice-mère, Alexandra Féodorowna. Cette voiture, merveille de richesse, est attelée de huit chevaux con-

duits en main par autant de valets à la livrée éclatante. L'Impératrice, la couronne de diamants sur la tête, semble avoir retrouvé le bonheur et la santé en assistant au triomphe de son bien-aimé fils.

L'Impératrice régnante, Marie Alexandrowna, vient après dans un carrosse pareil à celui de l'Impératrice-mère. Elle ne porte pas la couronne qu'elle doit recevoir des mains de l'Empereur le jour du sacre. Le plus jeune de ses fils, le grand-duc Wladimir, est assis à ses côtés; la joie de l'enfant contraste avec l'air grave et recueilli de son auguste mère.

Les grandes-duchesses suivent l'Impératrice dans quatre carrosses à six chevaux.

Un escadron du régiment des cuirassiers de la garde de l'Empereur et un escadron des cuirassiers de la garde de l'Impératrice précèdent une longue file de voitures dorées occupées par les dames et les demoiselles d'honneur, les maîtresses de la cour de l'Impératrice et des grandes-duchesses. Cet important cortége se termine par deux escadrons de cavalerie de la garde impériale, l'un de hussards et l'autre de lanciers. Après eux, les troupes formant la haie commencent le défilé.

Mais on approche du Kremlin ; avant de pénétrer sur la grande place où se trouve la façade principale de cette forteresse, on passe sous une porte à deux arcades (la porte de la Résurrection) ; là, s'élève entre les deux voûtes, à l'extérieur, une chapelle qui renferme une image vénérée en Russie, celle de Notre-Dame-d'Ibérie. En cet endroit, l'Empereur et toute la famille impériale mettent pied à terre pour saluer l'image sainte ; puis, après quelques moments donnés à la prière, le cortége reprend sa marche et Sa Majesté ne tarde pas à entrer dans l'enceinte sacrée du Kremlin. Le clergé, rangé sur les

marches des cathédrales, entonne le *Te Deum*. L'Empereur descend de nouveau de cheval, baise les saintes images et va se prosterner devant les tombeaux de ses ancêtres ; puis, prenant en main le drapeau de la Russie, il écoute une allocution que lui adresse le métropolitain, Mgr Philarète ; ensuite il monte au palais et s'arrête encore pour recevoir le pain et le sel que le prince Galitzin, grand-maréchal du palais, lui offre au nom de la sainte Russie.

Là, se termine cette superbe et touchante cérémonie.

Le soir, le Kremlin fut illuminé, et pendant les trois jours suivants eurent lieu, en grand appareil, les proclamations traditionnelles pour annoncer le jour du couronnement.

C'est à l'occasion de cette solennité qu'on a vu pour la première fois, dans tout son éclat, depuis l'avénement d'Alexandre II, *l'escorte particulière de l'Empereur* mêlée au magnifique cortége dont nous venons de donner la description. Tout le monde, en Russie, connaît cette escorte, mais elle fait surtout l'admiration des étrangers, tant par l'aspect original et animé de cette garde au costume asiatique, qu'en raison des types des hommes, du luxe des armes, de la brillante harmonie de l'uniforme et du harnachement des chevaux.

Organisée par l'empereur Nicolas, on la voyait, sous son règne, figurer à la suite du Tzar dans toutes les cérémonies, lesquelles empruntaient à sa présence quelque chose d'éminemment pittoresque. Rien de varié, en effet, et d'un aspect dramatique comme ces hommes à la physionomie expressive et un peu sauvage, armés à la fois du mousquet européen ou du fusil rayé, du damas arabe, du poignard circassien, du pistolet turc à crosse allongée et des flèches mongoles, la tête coiffée d'énormes bonnets à la longue fourrure flottante, montant des chevaux petits et agiles qui bondissent d'impatience

sous leurs cavaliers. Tout contribue à faire de ces soldats une troupe d'élite et des plus pittoresques.

Elle est composée de 180 hommes formant deux escadrons : le premier compte 80 cavaliers tcherkesses, circassiens, géorgiens, lesghiens, musulmans appartenant à toutes les tribus soumises du Caucase et peuplées de princes ou de nobles presque aussi misérables que leurs vassaux. C'est de préférence parmi ces hommes de race qu'on choisit les 80 cavaliers du 1er escadron de l'escorte particulière de l'Empereur. Le 2e escadron se compose de 100 cosaques de la ligne auxquels on accorde cette faveur à titre de récompense.

Les uns et les autres restent attachés, pendant quatre ans, à l'escorte de l'Empereur, et les libérations s'opèrent par quart chaque année. Ils sont congédiés, les premiers avec le grade d'officier, et les cosaques avec une décoration et le grade de sous-officier ; ils ont en outre une pension et ils emportent leurs armes dont ils ne voudrajent se défaire à aucun prix, car ils les transmettent en héritage à leurs familles qui les conservent comme de précieuses reliques.

L'escorte particulière de l'Empereur a été commandée pendant très-longtemps par le prince Bagration, mais il a été remplacé, il y a deux ans, par le général Skoboleff, à qui S. M. Alexandre II a donné ce poste de confiance en récompense de ses bons services et de son dévouement à sa personne.

Aux grandes revues, les cavaliers de cette escorte commencent généralement le défilé ; ils passent comme la foudre devant le Tzar, brandissant leurs armes, poussant de formidables hourras et rappelant ainsi la fantasia arabe. Leur adresse et leur souplesse à cheval, jointes à l'application des manœuvres régulières, rendrait cette troupe réellement redoutable ; dans la poursuite d'une armée, elle ferait d'affreux

ravages si, au lieu de deux escadrons, elle se composait de plusieurs régiments.

Leurs chevaux sont de petite taille, à tous crins et de robes diverses ; en voyant leur modeste apparence on ne saurait se figurer les qualités de vigueur et de feu qui les animent lorsqu'ils sont en main ; leurs pieds sont d'une incroyable sûreté, aussi franchissent-ils comme des chamois les ravins et les précipices qui coupent çà et là les étroits sentiers des montagnes. Leurs brides sont ornées de piécettes qui tombent par grappes près des oreilles ; la croupe est couverte d'un tapis de perse d'un grand prix qui complète, avec une selle cosaque ou turque, un harnachement des plus beaux et des plus riches.

D'après M. Deltinoff, l'uniforme, non compris les armes, revient à 500 roubles argent, soit 2,000 fr. pour un simple cavalier. Le gouvernement pourvoit avec abondance à l'entretien de cette troupe d'élite qui est traitée, en toutes choses, d'une manière vraiment impériale ; aussi les plus braves considèrent-ils comme un grand honneur, comme une faveur inespérée, leur admission dans l'un des escadrons de l'escorte de l'Empereur.

Revenons au sacre d'Alexandre II.

Le 7 septembre 1856 était le jour solennel fixé pour le couronnement et le sacre de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

Il convient de décrire en quelques mots le lieu où s'est passé cette scène imposante. Le Kremlin occupe une éminence qui domine une partie de Moscou. Entouré de murs crénelés d'une grande élévation, flanqué de nombreuses tours, il communique avec la ville au moyen de cinq portes. Son enceinte renferme cinq cathédrales qui avoisinent le grand palais impérial et ses vastes dépendances. Ces cathédrales, aux coupoles dorées, aux peintures byzantines, sont autant de merveilles

orientales ; au centre est placée celle de *l'Assomption*, au sud celle de *l'Archange Michel* qui renferme le tombeau des Tzars, au nord celle de la *Transfiguration*, à l'est, près du clocher, celle de *Saint-Nicolas*, à l'ouest celle de *l'Annonciation*. Un escalier monumental descend depuis le premier étage du palais jusqu'au parvis commun aux cinq cathédrales. Une estrade recouverte de tapis de drap écarlate marque le passage que doit suivre le cortége impérial pour se rendre à celle de *l'Assomption*, et, après la cérémonie du sacre, pour visiter les autres métropoles. Des tribunes élégamment ornées sont, de bonne heure, occupées par des dames aux toilettes fraîches et variées; le parvis est encombré de spectateurs, et un détachement de tous les régiments de la garde impériale, avec les drapeaux, forme une haie qui dessine tous les contours de l'estrade. Le soleil brille radieux au ciel.

Le canon annonce le commencement de la cérémonie; une haie de chevaliers-gardes à la cuirasse recouverte de drap écarlate, et de gardes à cheval à la cuirasse dorée, se forme le long de l'escalier et sur l'estrade que doit parcourir l'Empereur. On voit descendre de l'escalier un brillant cortége qui escorte l'Impératrice-mère. Parvenue sur le perron, Sa Majesté se place sous un dais de drap d'or ; le grand-duc héritier, Nicolas Alexandrowitch, accompagne son auguste aïeule ; derrière le dais viennent les grandes-duchesses et les princes étrangers, puis les dames et demoiselles d'honneur, toutes revêtues de l'ancien costume russe, aussi riche qu'élégant. L'Impératrice-mère porte la couronne en diamants et le manteau impérial d'étoffe d'or doublé d'hermine ; à la porte de la cathédrale, Sa Majesté est reçue par le clergé qui lui présente la croix et l'eau bénite.

Puis après on voit apparaître, au sommet de l'escalier, le cortége qui accompagne l'Empereur et l'Impératrice, cortége

immense qui compte les hauts dignitaires et les délégués de toutes les corporations de l'empire.

Un formidable hourra, poussé par cent mille voix, annonce la présence de l'Empereur ; il paraît sur le sommet de l'escalier qu'il descend lentement, suivi de l'Impératrice.

Alexandre II est revêtu du grand uniforme de général, tunique verte brodée au collet et aux manches, pantalon écarlate aux bandes d'or ; il porte le cordon bleu de Saint-André et le petit collier du même ordre ; la tête découverte, il tient à la main le casque au panache des trois couleurs de la Russie, blanc, jaune et noir. Sa démarche est noble et imposante ; il promène sur la foule un regard bienveillant. L'Impératrice le suit immédiatement ; elle est vêtue d'une robe d'étoffe d'argent et coiffée en cheveux dont deux longues boucles descendent sur sa poitrine. Un voile flottant la recouvre presque entièrement ; elle porte également le ruban de l'ordre de Saint-André ; tout le monde admire l'élégance et la dignité de sa démarche, le charme de sa noble figure.

Lorsque les souverains approchent de la porte de la cathédrale, le métropolitain, Mgr Philarète, prononce un discours et présente à Leurs Majestés la sainte croix à baiser.

L'Empereur et l'Impératrice, après s'être inclinés trois fois devant la porte du sanctuaire, montent jusqu'aux trônes qui leur sont destinés et la cérémonie du couronnement commence. Le métropolitain de Moscou, se plaçant devant l'Empereur, lui présente un livre ouvert et Sa Majesté lit à haute voix le symbole de la foi ; puis, le métropolitain, descendant de la plate-forme, retourne près de l'autel réciter les saints évangiles et remonte, accompagné des métropolitains de Kiew et de Novgorod, près du trône de l'Empereur qui, après avoir ôté de son cou le collier de l'ordre de Saint-André, ordonne qu'on

lui apporte le collier en diamants du même ordre et le manteau impérial (ce manteau est en drap d'or doublé d'hermine). L'Empereur, revêtu du manteau impérial, fait apporter, après les prières, la grande couronne. Sa Majesté la place sur sa tête et reçoit ensuite le sceptre et le globe. Après s'être assis un moment sur le trône, Alexandre II dépose ces deux derniers insignes et, se levant, appelle à lui l'Impératrice qui vient se mettre à genoux devant lui sur un coussin de velours ; le Monarque, ôtant alors sa couronne, en touche légèrement la tête de l'Impératrice et la replace sur la sienne.

La petite couronne fut ensuite présentée à l'Empereur qui la plaça sur la tête de l'Impératrice ; puis on apporta un manteau impérial semblable à celui de l'Empereur ainsi qu'un collier en diamants de l'ordre de Saint-André ; des dames d'honneur en revêtirent l'Impératrice qui, se relevant, fut se rasseoir sur son trône pendant que l'Empereur reprenait en main le sceptre et le globe ; alors l'archidiacre entonne les versets : *Domine salvum fac Imperatorem.*

A ce moment, les cloches de toutes les églises de Moscou se font entendre et on tire une salve de cent un coups de canon des batteries établies sur les murs du Kremlin.

Pendant ce temps eut lieu une scène imposante ; le clergé et les membres de la famille impériale présentèrent leurs félicitations à l'Empereur en montant sur la plate-forme du trône et tous les assistants s'inclinèrent trois fois.

Lorsque le bruit des cloches et du canon eurent cessé de se faire entendre, l'Empereur, se levant de son trône et ayant remis aux fonctionnaires le sceptre et le globe, se mit à genoux pour lire la prière usitée dans un livre présenté par le métropolitain de Moscou ; aussitôt qu'Alexandre II eut achevé sa

prière, le métropolitain s'agenouilla ainsi que l'assistance; l'Empereur resta seul debout.

Après une courte allocution du prélat à Sa Majesté, la messe commence. A cet instant l'Empereur ôte sa couronne qu'il ne replaça sur sa tête qu'à la fin de l'office divin.

Pendant la cérémonie du sacre, le son des cloches se fit entendre de nouveau et une seconde salve de cent un coups de canon fut tirée par l'artillerie.

Cette cérémonie eut lieu après la communion du clergé officiant. Deux archevêques, assistés par des archidiacres, s'avancèrent de l'autel vers l'Empereur pour lui annoncer que le moment du sacre était arrivé. Aussitôt Sa Majesté remit son épée à un des assistants et, descendant du trône, se rendit en manteau impérial à la porte du sanctuaire suivi de l'Impératrice. Là, l'Empereur se plaça sur le tapis de brocart d'or et l'Impératrice s'arrêta entre le trône et l'autel. A ce moment, le métropolitain de Moscou, tenant en main le vase précieux qui contient le saint chrême, y trempa un rameau d'or fait exprès pour la cérémonie et en oignit l'Empereur, suivant les rites consacrés, sur toutes les parties de son visage et sur ses mains; puis l'Impératrice reçut la même onction, mais seulement au front.

Après s'être agenouillées devant la sainte table et avoir reçu la communion, Leurs Majestés remontèrent sur l'estrade et s'assirent sur leurs trônes.

Pour terminer la cérémonie, on présenta aux souverains la croix à baiser.

L'impératrice-mère Alexandra Féodorowna sort en ce moment de la cathédrale avec tous les membres de la famille impériale par la porte du sud, et retourne au palais dans le même ordre de marche qui a été observé à son arrivée.

C'est par la porte du nord que l'Empereur et l'Impératrice se retirent. De nouveau ils se placent sous le dais : l'Empereur, la couronne en tête, le sceptre et le globe à la main, et revêtu du manteau impérial ; l'Impératrice, également couronnée et revêtue du manteau d'or et d'hermine. Leurs Majestés se dirigent vers la cathédrale de l'Archange Michel où elles s'inclinent devant les tombeaux de leurs ancêtres, puis se rendent à la cathédrale de l'Annonciation où le clergé suit le même cérémonial que dans celle de l'Archange Michel, et enfin, de cette dernière Église les souverains se rendent au perron dit *le Perron Rouge,* près duquel s'arrêtent toutes les personnes qui ont fait partie du cortége, à l'exception de celles qui, revêtues des charges de la couronne, accompagnent Leurs Majestés jusque dans les appartements intérieurs. Là, Leurs Majestés se reposent quelques instants en attendant que tout soit prêt pour le banquet impérial.

Nous n'avons pas voulu interrompre la relation succincte de cette imposante cérémonie pour parler de l'aspect que présentait la cathédrale de l'Assomption ; il est impossible, au dire des témoins oculaires, de se représenter quelque chose de plus imposant.

Les murailles, la voûte, les coupoles, les colonnes de cette église sont entièrement recouvertes de lames d'or sur lesquelles sont appliquées les peintures byzantines de ce caractère si original de la peinture primitive. Près de la porte du maître-autel se trouve une image de la Vierge ornée de diamants, de rubis et de saphirs. Cinq lustres d'un travail merveilleux éclairaient les splendeurs de cette grande scène religieuse.

Au centre de l'église, dans le périmètre contenu entre les quatre colonnes, s'élevait une estrade entourée d'une balustrade dorée ; les deux colonnes en arrière étaient revêtues,

jusqu'au tiers environ de leur hauteur, de velours rouge avec le chiffre de l'Empereur. Entre ces colonnes était suspendu à la voûte un dais de velours soutenu par un réseau de cordons d'or et sous lequel on avait placé deux trônes antiques en ivoire et en marqueterie d'or et d'argent, deux curiosités remarquables entre toutes par la matière, le travail et l'antiquité. Le trône de l'Empereur était celui du Tzar Ivan III ; le trône de l'Impératrice était celui du Tzar Michel Féodorowitch ; à la droite de Leurs Majestés se trouvaient un dais et un trône également magnifiques réservés à l'Impératrice-mère.

Des tribunes entouraient les trois côtés de l'église : celui de gauche était occupé par le corps diplomatique ; celui du fond de l'église était rempli par la plus haute noblesse et les sénateurs de l'empire ; à la droite étaient placées les demoiselles d'honneur et les maîtresses de la cour. Les dalles de l'église et les tribunes étaient couvertes de tapis de drap écarlate.

Toute l'assemblée ne représentait que diamants et or. Les beaux uniformes de l'armée et des personnes de la cour, les toilettes des dames, étincelantes de pierres précieuses, de perles et de rubis, les costumes variés des ambassadeurs et des ministres étrangers, tout cela formait un ensemble qu'il est difficile de se figurer et encore plus de décrire.

Après toutes ces splendeurs, nous ne raconterons pas celles du banquet impérial qui eut lieu dans la salle du palais des anciens Tzars, toute tendue de velours semé d'aigles impériaux; nous ne pourrions que répéter les mêmes formules d'admiration.

Lorsque la table fut servie, l'Empereur ôta de sa tête la couronne qu'il remit, ainsi que le sceptre et le globe, aux dignitaires qui l'accompagnaient.

A ce moment, le métropolitain de Moscou bénit le festin et

les souverains prirent place. Après le premier service, le haut clergé et les personnes invitées s'assirent à des tables distinctes, et tout le reste de l'assistance se retira. Des tables avaient été préparées dans la cour du grand palais du Kremlin pour les nobles, les généraux et les aides-de-camp de l'Empereur, les secrétaires d'Etat et les cavaliers de la cour.

Pendant le banquet, les toasts suivants furent portés :

« A la santé de S. M. l'Empereur ! » A ce toast, l'artillerie fit un salut de soixante et un coups de canon.

« A la santé de S. M. l'Impératrice Alexandra Féodorowna ! » Un salut de cinquante et un coups de canon.

« A la santé de S. M. l'Impératrice régnante Marie Alexandrowna ! » Cinquante et un coups de canon.

« A la santé de toute la maison impériale ! » Trente et un coups de canon.

« A la santé du clergé et de tous les fidèles sujets ! » Vingt et un coups de canon.

Ainsi se terminèrent ces cérémonies qui, depuis si longtemps, tenaient la Russie et l'élite du monde européen dans l'attente. Un temps superbe favorisa le déploiement de toutes ces magnificences. L'ordre le plus parfait ne cessa pas de régner un seul instant dans cette immense ville, au milieu de populations accourues de toutes les parties de l'empire. Le soir, la cité fut illuminée de la manière la plus complète et la plus brillante. Le Kremlin était inondé de lumières, et sur la rive opposée de la Moskowa une multitude de maisons avaient leur façade et leurs toits entièrement couverts de lampions.

« Dans le courant de la soirée — écrit M. Blanchard, l'un des témoins de ces fêtes inouies — trois officiers sortirent par une des portes du Kremlin et se mêlèrent à la foule des promeneurs. J'étais alors dans la Twerskoï, à admirer l'illumi-

nation du palais du grand-duc Constantin ; tout entier à mes souvenirs du matin, je crus reconnaître dans l'un d'eux les traits d'un auguste personnage ainsi que ceux des cavaliers qui l'accompagnaient ; je ne m'étais pas trompé. A quelques pas plus loin, des hourras énergiques m'annoncèrent que la foule venait de saluer les grands-ducs Constantin et Nicolas accompagnant l'empereur Alexandre II. »

Après les cérémonies officielles, après les réceptions au palais du Kremlin, les revues, les bals de la noblesse, le dîner offert à l'armée par le corps des marchands de Moscou, vinrent les fêtes du corps diplomatique auxquelles assistèrent l'Empereur et l'Impératrice.

Le bal donné par M. le comte de Morny, ambassadeur de France, fut une improvisation d'une rare élégance qui excita au plus haut degré la surprise de tous les invités.

Malgré la brièveté du temps dont il disposait, M. de Morny trouva le moyen de faire élever dans l'hôtel de l'ambassade une construction qui réunissait la solidité à la légèreté. Cette salle de bal était une simple treille toute dorée sur laquelle couraient les lierres et les plantes grimpantes. Une immense jardinière entourait le salon d'une ceinture de fleurs les plus rares. Des niches avec des statues, des médaillons représentant des amours donnaient à cette décoration un cachet d'une exquise simplicité. Le plafond, surmonté d'une coupole, était également recouvert de treillages dorés, et l'orchestre occupait une tribune placée sur une des faces latérales. Dans un enfoncement ménagé sur la face principale, se dressait une estrade tapissée de soie et d'étoffes précieuses et sur laquelle étaient des fauteuils réservés aux augustes invités. L'éclairage était merveilleux ; en un mot, deux artistes français, MM. Ducros, architecte, et Labastide, peintre, avaient fait en quelques jours,

sous la direction de M. de Morny, ce que font les baguettes de fées dans les contes de Perrault.

Le jour du bal, les salons étaient remplis d'une assemblée brillante dans laquelle pouvaient s'énumérer tous les grands noms de la Russie et d'une partie de l'Europe. Les honneurs de cette fête étaient faits par madame la baronne de Seebach, femme du ministre de Saxe en France et fille du comte de Nesselrode, dont la grâce et la distinction sont si justement appréciées par l'élite de la société parisienne.

A dix heures, l'arrivée de l'Empereur fut signalée par des clameurs enthousiastes et par les sons de la musique militaire placée devant l'hôtel de l'ambassade. Leurs Majestés, accompagnées de la grande-duchesse Alexandra et des grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel firent leur entrée dans la salle du bal, conduites par M. le comte de Morny et tout le personnel de l'ambassade qui avaient reçu au bas du palais les augustes invités. L'Empereur portait le grand uniforme de sa garde, le plus élégant de toute l'armée, au dolman blanc garni de fourrures, rehaussé de ganses et de glands d'or, et sur lequel tranchait d'un rouge vif le grand cordon de la Légion d'honneur. Le grand-duc Constantin était revêtu de l'uniforme de grand-amiral; les grands-ducs Nicolas et Michel de celui de général. Rien ne pouvait surpasser la distinction et la richesse tout à la fois de la toilette de l'Impératrice et de la grande-duchesse Alexandra.

Au moment de l'entrée de Leurs Majestés dans la salle du bal, l'orchestre entonna l'hymne russe si saisissant : *Dieu conserve le Tzar.*

Le bal commença par une polonaise dans laquelle l'ambassadeur de France eut l'insigne honneur de donner la main à

S. M. l'Impératrice. L'Empereur donnait la main à madame la grande-duchesse Alexandra.

Pendant presque toute la durée de la fête, l'Empereur se promena dans les salons, s'entretenant de la manière la plus affable avec les personnes de l'ambassade française. Le salon consacré aux tableaux, chefs-d'œuvres venus de France, attira son attention toute particulière.

A deux heures du matin, la famille impériale se retira, après avoir exprimé à M. de Morny combien elle était touchée de sa gracieuse et charmante réception.

Quand on lut dans les journaux les détails de cette fête donnée à Moscou par l'ambassadeur de France, tout le monde sut gré à M. de Morny d'avoir prouvé une fois de plus que si les Français savent se distinguer par leur bravoure sur les champs de bataille, ils se font aussi remarquer dans les salons et dans les fêtes qu'ils donnent par leur bon goût et leur affabilité.

L'empereur Alexandre II a du reste la plus grande sympathie non seulement pour nos hommes de guerre qui se sont illustrés en Crimée et tout récemment en Italie, mais encore pour nos diplomates, nos hommes d'Etat, nos artistes et nos écrivains. Les distinctions honorifiques que Sa Majesté daigne accorder à nos compatriotes est un témoignage incontestable de sa bienveillante appréciation à cet égard.

Depuis la conclusion de la paix, l'Empereur a saisi toutes les circonstances de montrer publiquement combien il attache de prix à entretenir de bonnes et cordiales relations avec la France. Tous les Russes présents à Paris sont animés du même esprit, et la réciprocité de ces sentiments mutuels d'estime et de bonne entente se manifeste chaque jour dans nos salons.

La présence du grand-duc Constantin en France, un an

après la signature du traité de paix, vint donner une garantie de plus à la bonne harmonie qui existe entre les deux nations.

Voici un prince — disait M. Paulin dans l'*Illustration*, en rendant compte du voyage du grand-duc Constantin — que son devoir comme Russe et ses sentiments naturels avaient justement rendu l'ennemi de la France. Les causes de cette inimitié ayant disparu, il vient visiter ceux à qui il croyait avoir voué une haine irréconciliable, et les honneurs qu'on lui rend sont comme un témoignage enthousiaste de l'estime que le vainqueur réserve à un ennemi glorieux et réconcilié.

Instruit, brave, généreux, le prince Constantin, sans avoir la douce mansuétude d'Alexandre II, n'a point, pour cela, la rudesse que quelques écrivains se sont plu à lui attribuer. Il a l'indépendance, le franc parler du marin; dans l'exercice de ses fonctions d'amiral-général des flottes de l'empire russe, sa fermeté est intelligente et n'a rien de brutal. D'une taille moins élevée que celle de son frère, ses traits sont réguliers et n'ont rien que de fort sympathique.

Aux chantiers de la Seyne, à Toulon, comme aux exercices de tir à Vincennes, le prince a étonné tous ceux qui l'accompagnaient par la haute intelligence pratique qu'il possède.

Reçu aux Tuileries par l'Empereur, qui l'attendait au bas du grand escalier du palais, le frère d'Alexandre II s'est prêté de bonne grâce à tous les honneurs officiels rendus à sa personne. Le pavillon Marsan lui avait été affecté pour demeure pendant son séjour à Paris.

A peine remis des fatigues du voyage, le prince voulut visiter immédiatement nos établissements consacrés aux arts et aux sciences. Partout il interrogeait avec empressement et écoutait avec une profonde attention les explications qui lui étaient données.

La revue qui eut lieu au Champ-de-Mars fut une fête militaire magnifique.

L'Empereur, le grand-duc Constantin, le prince de Nassau, le prince Napoléon précédaient un brillant cortége dans lequel se confondaient les gloires militaires de la Crimée.

A côté des maréchaux Pélissier et Canrobert, on voyait le général Todtleben, les généraux Luders, Liprandi, Dannenberg qui avaient exercé des commandements lors de la guerre, les amiraux Glasenap et Behrens, le capitaine de vaisseau Lissianski, fils de l'illustre marin de ce nom qui a accompli le voyage autour du monde; le colonel Greig, ancien aide-de-camp du prince Mentschikoff; le capitaine de frégate prince Nicolas Labanoff de Rosvoff; le lieutenant de marine prince Espère Oukthomski, qui pendant le siége de Sébastopol avait été officier d'ordonnance de l'amiral Karniloff et ensuite du général en chef prince Gortschakoff; enfin le lieutenant de marine baron de Boyer, d'une ancienne famille de Finlande.

Par son attitude, par son extérieur, le grand-duc Constantin conquit ce jour-là la faveur publique, tant dans les rangs de l'armée que dans ceux de la population. Il n'est pas jusqu'à la classe de la fashion, classe en général très-portée à la critique, qui ne prisât fort la façon toute gracieuse avec laquelle le grand-duc se servait d'un binocle dont la nature de sa vue lui rend l'emploi indispensable.

Dans tous nos salons où l'opinion se fait avec tant de rapidité et tant de sûreté tout à la fois, il fut établi que le grand-duc Constantin voyageait pour observer et pour étudier. On se disait qu'au commencement du XVIIIe siècle Pierre-le-Grand avait, lui aussi, visité la France pour s'éclairer et pour s'instruire. Il y avait donc quelque analogie entre ces deux événements. Seulement le grand-duc Constantin se présentait à

nous avec des idées et des manières toutes françaises. Aussi la sympathie générale lui fut-elle tout de suite acquise. « Décidément ce prince est un homme d'esprit — s'écriait un de nos athéniens du boulevard — il a consacré sa première soirée de liberté à nos petits théâtres ; c'est là seulement qu'on sait rire d'un rire vraiment français. »

Si Pierre-le-Grand ne se présenta pas à la société française du dernier siècle dans les mêmes conditions, son caractère étrange, ses habitudes, ses goûts, ses fantaisies produisirent un curieux contraste avec notre Cour brillante et raffinée.

Ce souverain arriva à Paris le 7 mai 1717 — dit M. Henri Bacquès dans l'*Illustration* — et descendit à neuf heures du soir au Louvre, où l'appartement de la reine avait été richement meublé pour lui. Pierre Ier le trouva trop beau, demanda une habitation particulière, et remonta immédiatement en voiture. On le conduisit à l'hôtel de Lesdiguières, près de l'Arsenal. L'ameublement, qui n'en était pas moins splendide, ne lui convenait guère mieux. Toutefois, il se résigna et fit décharger d'un fourgon qui le suivait un lit de camp qu'on installa dans un grand cabinet.

Bien qu'il ne se préoccupât généralement pas de l'étiquette, et qu'il fût impatient de parcourir la ville, le Tzar ne voulut point sortir avant d'avoir reçu la visite du roi mineur Louis XV.

Cette formalité une fois accomplie, il ne cessa de se promener dans Paris, entrant dans les magasins, dans les ateliers, s'arrêtant à tout ce qui attirait son attention, questionnant les artistes, les ouvriers, et donnant partout des preuves d'un esprit juste et fort étendu et d'une grande intelligence. Les objets de pur agrément le touchaient peu ; mais tout ce qui avait trait à la marine, au commerce, aux arts utiles, excitait sa curiosité.

Pierre Ier n'était guère recherché dans sa tenue. Il portait un habit de bouracan, un sabre pendu à un large ceinturon, une perruque ronde qui ne dépassait pas le cou et une chemise sans manchettes. Il commanda une perruque à Paris; on portait alors les perruques longues et fournies. Le perruquier ne doutait pas qu'il ne fallût au Tzar une coiffure selon le goût du jour; mais quelle ne fut pas la déception de l'artiste capillaire quand il vit le Tzar faire donner, sans le moindre égard pour son œuvre, un large coup de ciseau à la perruque.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, Pierre Ier visita les Invalides. Au réfectoire, il se mêla aux soldats, demanda de leur vin, but à leur santé en frappant sur l'épaule de ses voisins et les traitant de camarades.

Habitué qu'il était au despotisme, Pierre Ier ne pouvait souffrir la moindre contrariété. Importuné souvent par l'affluence des spectateurs qui venaient stationner autour de son hôtel, il sortait brusquement pour aller où sa fantaisie l'appelait. Si ses équipages n'étaient pas prêts, il entrait dans la première voiture venue. Il prit un jour le carrosse de madame de Matignon, qui était accourue pour le voir, et se fit conduire à Boulogne. Le maréchal de Tessé et les gardes qui devaient l'accompagner couraient alors comme ils pouvaient pour le rejoindre. Dans une autre circonstance, il assistait à la revue de la maison du roi. La magnificence des uniformes ayant paru lui déplaire, il partit subitement sans attendre la fin et se rendit à Saint-Ouen.

Il fit deux visites à Versailles. A sa seconde visite, il se rendit à Saint-Cyr, vit les classes et monta ensuite chez madame de Maintenon qui, ayant prévu sa visite, s'était mise au lit, ses rideaux et ceux des fenêtres fermés. Le Tzar, en entrant, ouvrit les rideaux, la considéra attentivement et sortit

sans dire un mot. Telle est la version des écrivains contemporains, à l'exception de Saint-Simon qui lui prête une réflexion assez peu aimable. Suivant le récit du secrétaire intime du Tzar, récit rapporté par M. de la Fizelière, Pierre Ier aurait adressé quelques paroles polies à madame de Maintenon.

Toujours est-il qu'il témoigna plus de considération à la mémoire du cardinal de Richelieu. En apercevant à la Sorbonne le tombeau du cardinal, il courut embrasser son buste en disant : « Je donnerais la moitié de mon empire à un homme tel que toi pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre. »

Le 15 juin il alla dîner chez le duc d'Antin. En entrant dans la salle à manger, il fut frappé de voir sous un dais le portrait de la Tzarine que le duc d'Antin avait trouvé moyen de se procurer. Il fut tellement touché de l'attention qu'il s'écria : « Il n'y a que des Français qui soient capables de cette galanterie. » Mais sa surprise fut bien plus grande, lorsque, trois jours plus tard, à l'hôtel des Monnaies, il reçut lui-même une médaille représentant, d'un côté, son portrait remarquable de ressemblance et d'exécution, et de l'autre, une renommée avec cette inscription empruntée à Virgile : *Vires acquirit eundo*, flatteuse allusion aux connaissances que ce prince acquérait dans ses voyages.

Le 19 juin, après avoir assisté au jugement d'une cause au Parlement, il se rendit à l'Académie française et à l'Académie des sciences, et prit séance à l'une et à l'autre.

Pierre Ier quitta Paris le 20 juin 1717 pour se rendre à Spa, où l'attendait la Tzarine.

C'est à Fontainebleau, où le régent tenta inutilement de conduire Pierre Ier en grande pompe, que le grand-duc Constantin prit congé de l'Empereur pour achever son tour de France, très-touché de la cordialité de l'accueil qu'il avait

reçu. Pendant le temps de son séjour à Paris, la population se pressait sur ses pas comme pour lui faire les honneurs de la ville. Depuis le bois de Boulogne jusqu'au bois de Vincennes, depuis le Champs-de-Mars jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, depuis le Théâtre-Français jusqu'à nos plus petits théâtres, la foule le suivait, et l'on assure que pour sauvegarder son incognito il se serait mêlé souvent aux groupes nombreux qui l'attendaient, à la sortie du spectacle, pour le voir passer. A aucune époque, nous devons le reconnaître, aucun prince étranger venu du Nord n'avait été aussi populaire en France.

C'était vers le milieu de mai 1857 que le frère du Tzar avait pris congé de S. M. l'Empereur des Français. Moins de cinq mois après, Napoléon III devait avoir une entrevue à Stuttgard avec Alexandre II.

Quant au sujet de cette entrevue, il est resté secret. Chaque journal publia néanmoins sa version ; mais celle du *Journal allemand de Francfort* nous semble la plus digne d'être rapportée. Cette feuille se disait assez bien informée pour pouvoir affirmer que la conférence des deux souverains avait pour objets principaux les affaires suivantes :

1° Réconciliation entre l'Angleterre et la Russie et négociation d'une alliance russo-anglo-française ; 2° mesures à prendre pour la pacification de l'Europe ; 3° question italienne : Naples, États de l'Église, Sardaigne ; 4° union des principautés sous la suzeraineté de la Porte ; choix du prince futur ; 5° question danoise, réforme de la Constitution fédérale. Il y aurait été, en outre, abordé comme question accessoire la succession de la couronne de Grèce, la situation de l'Inde, de la Chine et le canal de Suez.

Ces importantes questions ont pu être traitées dans cette réunion, mais l'opinion la plus accréditée, à cette époque,

attribuait surtout aux deux souverains l'intention de se concerter sur les affaires de l'Italie. La rencontre de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche, qui suivit à Weimar celle de Stuttgard, donne une probabilité de plus à cette manière de voir.

Ce fut à cinq heures de l'après-midi, le 25 septembre 1857, que l'empereur Napoléon entra à Stuttgard. L'embarcadère était pavoisé des drapeaux réunis de Wurtemberg et de la France. Une double haie, formée de l'infanterie de la ligne et de la cavalerie de la garde, s'étendait de la gare jusque dans la cour du palais.

A son arrivée, l'Empereur fut reçu par le roi et le prince royal entourés des princes de la famille, LL. AA. RR. les princes Frédéric et Auguste de Wurtemberg, de S. A. le prince de Weimar, des grands officiers de la couronne, des ministres et de plusieurs généraux.

Les deux souverains s'embrassèrent avec effusion et montèrent dans la même voiture, aux acclamations de la foule, pour se rendre au palais.

L'empereur Napoléon y était à peine arrivé que l'empereur de Russie qui, depuis la veille, se trouvait à Stuttgard, vint lui rendre sa visite.

Mais ne poursuivons pas plus longtemps une relation officielle ; cherchons dans les correspondances qui furent publiées, au sujet de cette entrevue, quelques aperçus plus intimes, plus ingénieux qu'une sèche analyse du *Moniteur universel*. Une lettre très-vive, très-spirituelle de M. Edmond Texier, va nous fournir ces éléments d'appréciation.

« Dans les deux jours qui précédèrent l'arrivée des deux empereurs — dit cet écrivain distingué — on signalait à tout instant un train princier, et alors les voitures de la cour défi-

laient au galop dans la rue du Château ; les chambellans couraient effarés au débarcadère ; les officiers faisaient caracoler leurs chevaux aux portières ; c'était un mouvement, une animation, un va-et-vient d'uniformes et d'habits brodés..... Le matin, la grande-duchesse Hélène arrivait ; le soir, le prince Auguste de Wurtemberg ; et le lendemain d'autres princes et d'autres princesses succédaient aux princesses et aux princes de la veille.

« Le jeudi matin, le bruit se répand que le Tzar descendra à la station de Feurbach et de là se dirigera vers la villa, le palais d'été du prince royal et de la grande-duchesse Olga.

« En effet, à deux heures et demie, dix voitures de la cour traversaient le jardin du château, se dirigeant vers Feurbach où le roi arrivait vers trois heures. Le roi de Wurtemberg est aujourd'hui le doyen des souverains de l'Europe ; il a 77 ans ; mais il est encore très-vert et très-dispos. A six heures du matin, il est sur pied ; il monte à cheval comme un jeune homme et il fatigue ses aides-de-camp. Il se promena sur la chaussée de la station pendant une demi-heure.

« Bientôt on signale le train impérial. La grande-duchesse Olga, qui a été au-devant de son auguste frère jusqu'à Ludswisburg, descend la première du wagon ; le Tzar met ensuite pied à terre. Il porte l'uniforme de général et le bonnet rond d'Astrakan. Un sabre recourbé donne à son costume un air moitié européen, moitié oriental. Le Tzar est très-grand, très-majestueux, nous l'avons dit déjà ; c'est bien l'homme qui, à la fois pape (1) et roi, personnifie le souverain absolu de soixante millions de sujets. »

(1) Le Tzar est le protecteur temporel du clergé, mais il n'est pas le chef de la religion orthodoxe, comme on le croit généralement en Europe. Le pouvoir d'interpréter les dogmes réside dans les conseils œcuméniques, et l'adminis-

Après avoir présenté au roi les personnages de sa suite, parmi lesquels se trouvaient le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, le comte de Kisseleff, ambassadeur de Sa Majesté à Paris, le comte Adlerberg Ier, ministre de sa maison, le comte Adlerberg II, aide-de-camp-général, le comte Tolstoy, écuyer, sénateur, le Tzar monte dans une voiture conduite à la Daumont qui se dirige vers la villa du prince royal. Cette demeure est un palais dans le style de la renaissance, situé sur le sommet d'une petite montagne d'où l'on domine la vallée du Neckar. La position de la villa est délicieuse. D'un côté, Stuttgard et ses coteaux chargés de vignes; au pied de la montagne, le joli village de Berg, un nid de maisons roses, bâti au bord de la rivière, et, un peu plus loin, une aimable ville, Cannstadt, renommée pour ses eaux minérales et ferrugineuses. Les magnifiques jardins de la villa sont ouverts au public deux jours par semaine, le mercredi et le samedi. Dans ce paradis terrestre, où se révèlent à chaque pas le goût et le caprice de la princesse qui l'habite, se promenait à l'écart une jeune femme simplement vêtue et d'une beauté maladive. Elle semblait respirer à pleins poumons, dans cette allée déserte où elle marchait lentement, cette poétique fleur du nord qu'on appelle la mélancolie. C'était la grande-duchesse Olga.

Le soir, le Tzar, le Roi, le Prince et la Princesse royale assistaient au spectacle français. Ce n'était pas, comme à Erfurt, le grand Corneille qui faisait les honneurs de la langue française, c'étaient MM. Duvert et Lauzanne.

Le lendemain, c'est-à-dire le vendredi, l'empereur Napoléon arrivait à quatre heures. Le Roi, les Princes, les ministres, le corps diplomatique, les généraux et les chambellans l'atten-

tration de l'Église, en Russie, est dévolue aux patriarches représentés par le saint-synode.

daient à la gare dont les abords étaient battus depuis le matin par une houle humaine. Parmi les personnages présents, on remarquait le prince royal, le prince Frédéric et le prince Auguste de Wurtemberg, le prince royal de Hesse et le prince de Weimar qui portait le superbe uniforme de la garde royale. Des décorations sur toutes les poitrines, des broderies sur tous les habits, des cordons de toutes les couleurs, des panaches, des crêtes de coq, une forêt de plumets. Napoléon III, en général de division et portant le grand cordon de Wurtemberg, embrassa le Roi, lui présenta M. le comte Walewski, le général de Failly, le général Fleury, le jeune prince Joachim Murat, et monta aussitôt en voiture au milieu d'une double haie de soldats qui s'étendait du débarcadère jusqu'au château.

Il avait été convenu que l'Empereur, après avoir dîné au château, irait, dans la soirée, à la villa faire une visite à la princesse royale, la grande-duchesse Olga, et que là aurait lieu la première entrevue des deux souverains. Mais le Tzar avait voulu ménager une surprise à l'Empereur ; il avait quitté la villa à quatre heures et était accouru à toutes brides à Stuttgard. Quand Napoléon III eut présenté ses hommages à la reine de Wurtemberg, la porte du salon s'ouvrit toute grande et il vit entrer Alexandre II. Les deux Empereurs s'embrassèrent et dînèrent ensemble. Le samedi, le Tzar et l'Empereur, après une conférence intime qui ne dura pas moins de trois heures, partirent, le premier pour la chasse au sanglier, le second pour Honhenheim où sont établis les célèbres haras du Roi. Ces haras renferment des étalons arabes de pur sang qui sont fort appréciés dans toute l'Allemagne. Le soir il y avait fête à la Wilhelma, un palais moresque qui égale en magnificences les palais des Kalifes des contes orientaux.

A six heures, les convives arrivaient au milieu des flots de la

population dans l'ordre suivant : les chambellans, les généraux wurtembergeois invités, le prince et la princesse de Weimar, la reine de Hollande, la reine de Wurtemberg, le prince royal de Hesse, la grande-duchesse Hélène, le prince royal et la grande-duchesse Olga. Le Tzar était dans une voiture à quatre chevaux mais sans escorte ; dans la dernière voiture, également à quatre chevaux, menée à la Daumont et escortée d'un escadron, l'empereur Napoléon et le Roi. Les personnes de la suite des deux souverains étaient invitées.

Ce petit palais arabe, illuminé ainsi que les jardins, était splendide à voir avec ses dalles blanches, ses coupoles fouillées et touffues, ses pendentifs délicats, ses courbes d'une grâce sans seconde, ses jardins intérieurs, ses serres merveilleuses, ses petites croisées en trèfle et ses milliers de colonnettes.

Aussitôt après le dîner le Tzar partait pour Feurbach au-devant de l'impératrice de Russie et de la reine de Grèce.

A huit heures, les voitures de la Cour ramenaient les illustres convives à Stuttgard; à dix heures, il y avait soirée intime chez la reine de Hollande. A la même heure, le ministre des affaires étrangères, M. de Hügel, donnait une soirée à laquelle assistaient les personnages de la suite des deux souverains, les membres du corps diplomatique et les étrangers de distinction.

Le dimanche matin fut célébré l'anniversaire de la naissance du Roi. Le soir, après le dîner auquel assistaient les deux Empereurs, l'impératrice de Russie, les reines de Wurtemberg, de Hollande, de Grèce et tous les hauts dignitaires, il y eut spectacle-gala au Théâtre-Royal. Loges, galeries, orchestre, tout cela étincelait de diamants. Les trois premiers rangs de l'orchestre avaient été réservés à l'état-major de l'armée de Wurtemberg ; une quarantaine de généraux formaient le premier plan ; ensuite venaient les rares habits noirs

admis à cette représentation, ils étaient littéralement noyés dans cet océan de broderies, de diamants, de perles, de rubis et d'émeraudes.

A la première galerie étaient assises les princesses, les dames d'honneur, les dames d'atour, les dames du corps diplomatique et de la noblesse.

Les bas-côtés de la loge impériale, qui faisait face à la scène, étaient occupés par les ambassadeurs et les personnages de la suite des souverains.

A sept heures un quart le Roi paraît dans la loge royale, et les souverains se placent dans l'ordre suivant : la reine de Hollande, l'empereur Napoléon, le roi de Wurtemberg, l'impératrice de Russie, la reine de Grèce, le Tzar et la reine de Wurtemberg.

Dans l'avant-scène de droite : le prince royal, la grande-duchesse Hélène, la grande-duchesse Olga, le prince Auguste de Wurtemberg ; dans l'avant-scène de gauche : la princesse Frédéric de Wurtemberg, la princesse Marie, le prince Frédéric.

Au balcon : le prince et la princesse de Weimar, le prince royal de Hesse.

La princesse Olga attire surtout les regards par la grâce de sa personne et l'élégance de sa toilette. La Tzarine portait un magnifique diadème apporté la veille de Paris ; ses traits, pâles et délicats, sont d'une grande distinction ; deux dames d'honneur de la reine de Grèce portent le costume national, le costume d'Haydée de lord Byron.

La présence de cette illustre réunion de souverains, de princes et de princesses fut saluée par les plus chaleureuses acclamations toutes les fois que l'occasion s'en offrit durant le cours de la représentation.

Le lundi, dernier jour de l'entrevue, fut réservé pour la fête populaire de Cannstadt, à laquelle assistèrent les deux Empereurs.

Après le défilé pittoresque des fermiers, fermières, garçons de ferme conduisant les plus magnifiques animaux et venant recevoir, au pied de la tente royale, la médaille réservée au vainqueur, eurent lieu les courses de chevaux qui terminèrent cette dernière journée.

Vers deux heures, la cour revenait à Stuttgard, et à quatre heures le Tzar et la Tzarine prenaient congé de Napoléon III qui partait lui-même le lendemain matin pour Metz où l'attendait un grand concours de population.

La période qui s'écoule de la fin de 1857 à 1858 nous montre l'empereur Alexandre voué à cette tâche immense qu'il poursuit avec tant de sollicitude et d'énergie depuis qu'il est monté sur le trône, savoir : la réforme administrative, l'émancipation des serfs et le développement du commerce et de la navigation de son vaste empire.

Son intervention dans la guerre d'Italie fut celle d'un esprit sage et modéré. Il chercha, mais en vain, à arrêter l'Autriche dans la poursuite de cette campagne qui devait lui ravir un des plus beaux fleurons de sa couronne.

L'année 1859 réservait au Tzar une victoire qui devait mettre un terme à cette guerre sans trève ni merci, guerre qui se perpétuait dans les montagnes du Caucase, contre les Circassiens, depuis de si longues années et qui avait coûté tant d'argent et tant de braves soldats à la Russie.

Le 15 septembre 1859, Schamyl, ce chef indomptable, se vit cerné sur le plateau le plus élevé du rocher de Ghounib. Jugeant que sa situation était désespérée, il envoya au quartier

général russe deux des siens pour traiter des conditions de sa soumission.

Le général en chef, prince Bariatinsky, informa Schamyl que s'il ne se rendait pas en personne à son camp, ce serait lui qui se rendrait, avant deux jours, dans la forteresse de Ghounib. La *Gazette de Saint-Pétersbourg* disait alors que cette forteresse présentait des moyens de défense formidables. C'est un vaste plateau de quinze verstes d'étendue sur une élévation considérable fermée, de tous côtés, par des rochers tellement escarpés qu'ils paraissent perpendiculaires.

Les montagnards assiégés ne manquaient ni d'eau, ni de provisions de bouche, ni de munitions, et c'est l'assurance que Schamyl avait dans la force de sa position qui lui fit répondre aux envoyés russes que non-seulement ils ne pénétreraient pas en deux jours dans Ghounib, mais même en deux mois et en deux ans. Le 6 septembre 1859, les opérations militaires commencèrent de nouveau de la part des Russes; tous les chefs de corps qui bloquaient Ghounib reçurent l'ordre de rechercher, la nuit, des sentiers par lesquels on pourrait y pénétrer.

Pendant que le général Kesler conduisait le siége régulier, les volontaires grimpaient à travers les rochers à la découverte des sentiers conduisant sur le plateau. Après les avoir trouvés, les soldats russes arrivèrent sur le plateau et marchèrent en avant, les armes à la main. Surpris par cette attaque imprévue, l'Iman envoya aussitôt des parlementaires solliciter une entrevue du général en chef. L'un d'eux déclara que Schamyl sortirait à l'instant même de la forteresse, mais à la condition que l'armée russe se retirerait. A cette bravade, le prince Bariatinsky répondit que si l'Iman ne se présentait pas avant un quart d'heure, il donnerait l'ordre à ses soldats de jouer de la baïonnette.

Sur ces entrefaites apparut Schamyl lui-même, entouré de vingt chefs armés (murides), portant le turban vert, insigne du commandement chez les Mahométans (1).

Quant à lui, il avait revêtu un costume riche et bizarre et montait un cheval richement harnaché.

A sa vue les bataillons russes poussèrent des hourras.

Le prince Bariatinsky, souffrant du pied, était assis sur une pierre; il ne se leva pas et Schamyl resta debout devant le lieutenant de l'Empereur, représentant de Sa Majesté.

Schamyl demanda à capituler, mais en stipulant des conditions qui eussent été à peine admissibles s'il avait eu les moyens de prolonger sa résistance, et qui, dans la situation désespérée où il se trouvait, ne pouvaient que faire sourire son vainqueur. Il voulait notamment conserver sa liberté et avoir la faculté de se rendre où bon lui semblerait.

Le prince répondit à Schamyl qu'il s'abusait étrangement sur sa position, et que s'il lui avait offert la vie sauve, c'était par humanité, afin de préserver les femmes et les enfants des horreurs d'un assaut; il l'engagea à se rendre purement et simplement, ajoutant que s'il s'y refusait, il le laisserait retourner avec son escorte au milieu des siens.

En se décidant à venir trouver son ennemi, Schamyl avait dépouillé le guerrier. L'homme de l'Orient, aux allures cauteleuses, à l'astuce proverbiale, restait seul. Il s'efforça avec

(1) Nous pensons qu'il y a une erreur dans le compte-rendu de la *Gazette officielle de Saint-Pétersbourg*, de laquelle nous extrayons ce récit. Le turban vert, chez les musulmans, n'est pas le signe du commandement; c'est le signe particulier qui distingue les descendants du Prophète, la race des *chérifs*. Nous avons vu en Afrique le turban vert porté par des mendiants pour lesquels les Arabes avaient une vénération profonde.

une grande subtilité de langage de faire revenir le prince sur sa détermination.

Cette tentative *in extremis* n'eut ni ne pouvait avoir aucun succès.

« Pas de conditions entre nous, répondit le prince. Tu as « été pris sur le champ de bataille; tout ce que je puis faire, « c'est de t'assurer la vie sauve pour toi et les tiens, mais tout « le reste dépend de l'Empereur mon maître. »

Le prince ajouta :

« Voici le colonel Trampowski qui te conduira à Saint-« Pétersbourg. » A ces mots Schamyl jeta sur le colonel un regard sauvage.

Après l'entrevue, Schamyl, comprenant que toute résistance devenait inutile, s'assit sur la pierre qu'occupait le prince. Il supplia les officiers russes de ne pas l'arracher à ses chères montagnes. Le comte Evdokimoff lui fit de sages représentations et le décida à partir. Schamyl monta à cheval, accompagné d'un côté par le général Evdokimoff et de l'autre par le colonel Trampowski ; un escadron de dragons formait le cortége.

Arrivé près d'un bosquet, Schamyl demanda qu'il lui fut permis de faire sa prière. Cette scène pathétique était éclairée par le soleil couchant. L'idée qu'on allait le tuer préoccupait l'Iman et il priait avec la ferveur de l'homme qui s'apprête à quitter la vie. De temps en temps il se retournait pour jeter un regard sur le champ de bataille couvert de ses plus vaillants guerriers, comme pour leur dire un dernier adieu, et un profond gémissement s'échappait de sa poitrine. Cette scène imposante avait pour témoins les bataillons russes sous les armes et plongés dans un pieux et profond silence. L'Iman, dévoré par une sorte de fièvre, demanda de l'eau à plusieurs reprises.....

Le même jour il fit une seconde prière, et lorsque vint la nuit on le conduisit au camp où une tente magnifique l'attendait.

Le 7 septembre, Schamyl fut rejoint par sa famille. Jusqu'à la ville de Thémir-Kan-Schoura, tout le monde fit le voyage à cheval avec un cortége de deux escadrons de dragons, d'un bataillon d'infanterie et de deux sotnia de miliciens du Daghestan.

Des montagnards, hommes et femmes, venaient par milliers à la rencontre du cortége ; les femmes se lamentaient et pleuraient amèrement en faisant les derniers adieux à leur Iman; les hommes se cramponnaient à ses vêtements et les baisaient avec effusion.

Schamyl résida pendant cinq jours à Thémir-Kan-Schoura dans la splendide demeure de M. le baron Wrangel.

Pendant tout le voyage de l'Iman à travers le Caucase, l'enthousiasme des troupes russes était indescriptible à la vue du prisonnier qui leur avait causé tant de tourments et de peines.

Le 17 septembre, Schamyl, à la disposition duquel avait été mis un excellent équipage, s'arrêta à Mozdok. Dans cette ville résidait un négociant arménien, frère de l'une des femmes les plus aimées de Schamyl et qui fit à ce dernier un accueil tout à fait amical.

Le 25 septembre, le colonel Trampowski arriva dans la ville de Kharkow avec son prisonnier, et là il reçut l'ordre de se rendre à Tchougoujef pour présenter Schamyl à l'empereur Alexandre. Il est impossible de dépeindre la profonde gratitude de l'Iman et des autres prisonniers lorsqu'on leur eut fait connaître qu'ils pourraient garder leurs armes en présence de l'Empereur.

Dès son arrivée à Tchougoujef, Schamyl fut présenté au

Tzar. Alexandre II l'accueillit avec la plus extrême bienveillance; à la parade militaire, au moment où les troupes exécutaient leurs manœuvres, l'Iman, galopant à la suite de l'Empereur, lui disait: « Voilà le tableau fidèle de nos combats. »

Au bal donné par le gouverneur de cette ville et honoré par la présence de l'Empereur, il fut tellement frappé de la légèreté des toilettes féminines qu'il recula de quelques pas à cette vue. — « Vous n'irez pas en paradis, dit-il à quelqu'un qui l'interrogeait sur ce spectacle? — Pourquoi cela? — Vous avez sur terre le paradis que Mahomet nous a promis au ciel. »

A Moscou, à Saint-Pétersbourg, le public ne lui donna que des marques de sympathie et d'estime. Grand, maigre, aux larges épaules, son visage triste et pâle apparaissait plein de dignité; chaque jour il apprenait à connaître la grandeur et les ressources immenses de cette puissante nation qu'il avait combattue pendant tant d'années; chaque jour aussi il appréciait davantage les sentiments d'humanité, de généreuse hospitalité dont Alexandre II faisait preuve envers lui.

C'est à Kalouga, dans la Russie centrale, que fut fixé le lieu de sa résidence. Là, vivant avec sa famille dans une maison particulière appropriée à tous ses besoins, Schamyl, en vrai et pieux musulman, s'est résigné. Le chef intrépide des Circassiens a disparu; le célèbre Iman n'est plus que le digne chef de famille, le fidèle croyant qui, chaque jour, ainsi qu'il le dit lui-même, prie pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies, son généreux vainqueur.

CHAPITRE III.

CONGRÈS DE PARIS.

TRAITÉ DE PAIX. — TRAITÉ DE COMMERCE. COMMERCE DE LA RUSSIE.

I.

Le 25 février 1856, les plénipotentiaires des diverses puissances désignés pour faire partie du Congrès de Paris se trouvaient tous réunis dans le *Salon des Ambassadeurs* du ministère des affaires étrangères.

Le *Salon des Ambassadeurs* est une magnifique pièce située au rez-de-chaussée ; ses murs sont revêtus de tentures de satin cramoisi ; tous les ornements sont en or, le plafond et les dessus de portes ont été décorés par nos plus habiles artistes, et le parquet se cache sous un riche tapis d'Aubusson. A droite et à gauche de la porte se trouvent les portraits en pied et de grandeur naturelle de l'Empereur et de l'Impératrice ; une superbe console, formant pendant à la cheminée, supporte un buste en marbre de l'empereur Napoléon Ier.

Au moment où les plénipotentiaires furent introduits, le milieu de cette salle était occupé par une grande table ronde que recouvrait un tapis de velours vert ; c'était la table réservée aux conférences. Douze fauteuils en bois doré et garnis de satin cramoisi l'entouraient.

Du côté des fenêtres se trouvait une seconde table de grandeur moyenne ; c'était celle devant laquelle devait prendre

place le rédacteur des protocoles qui était appelé à remplir les fonctions de secrétaire du Congrès ; enfin, un petit bureau se dressait entre la cheminée et les fenêtres et supportait un encrier monumental en argent massif.

Les douze plénipotentiaires introduits prirent place autour de la grande table de droite à gauche dans l'ordre alphabétique de chaque nation.

Pour l'Autriche :

M. le comte de Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères de l'empereur d'Autriche, et le baron de Hübner, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris;

Pour la France :

M. le comte Colonna Walewski, ministre des affaires étrangères de l'Empereur, et M. le baron de Bourqueney, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne ;

Pour la Grande-Bretagne :

M. le comte de Clarendon, principal secrétaire d'État de S. M. Britannique au département des affaires étrangères, et lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris ;

Pour la Russie :

M. le comte Orloff, membre du conseil de l'empire et aide-de-camp-général de l'empereur de Russie, et M. le baron de Brunnow, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération Germanique ;

Pour la Sardaigne :

M. le comte de Cavour, président du conseil des ministres, et M. le marquis de Villamarina, envoyé extraordinaire de S. M. le roi Victor-Emmanuel, et ministre plénipotentiaire à la Cour de France ;

Pour la Turquie ;

Aali-Pacha, grand-vizir du Sultan, et Méhémed-Djemil-Bey, son ambassadeur à Paris.

La présidence avait été dévolue à l'unanimité à M. le comte Walewski. Après la vérification des pouvoirs de tous les membres du Congrès, M. Benedetti, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, fut désigné pour remplir les fonctions de rédacteur des protocoles.

Il fut convenu que ces protocoles devraient se borner à reproduire de la manière la plus concise le résultat des délibérations, en s'attachant à écarter toute parole un peu vive qui aurait pu être prononcée durant le cours des séances.

Ces séances étaient d'ordinaire interrompues par quelques instants de distraction ; les plénipotentiaires passaient dans le salon de la Rotonde ou descendaient au jardin.

« En ne tenant compte que des apparences — dit M. Edouard Gourdon, dans son *Histoire du Congrès de Paris* — on pouvait se demander, en voyant et en entendant le comte Orloff, comment la France et la Russie, deux nations qui se touchent par tant de points, avaient pu donner au monde le spectacle d'une lutte si formidable et si acharnée.

« Le comte Orloff ne parlait jamais de la personne de l'Empereur des Français qu'avec admiration.

« Le baron de Brunnow n'avait ni l'entrain ni la gaieté expansive du premier plénipotentiaire russe, mais il se montrait aussi fort cordial pour tout le monde et fort sympathique à la France.

« Le baron de Brunnow se trouva un jour indisposé dans le cabinet du comte Walewski et s'évanouit. L'un des attachés, averti par le ministre, courut chercher un flacon de sels et revint en toute hâte. A son retour il ne vit plus que le comte

Orloff qu'il prit pour le malade et à qui il voulut, dans sa précipitation bien naturelle, faire respirer le flacon.

« Repoussant vivement la main qui se tendait vers lui comme si on eut fait une grave injure à sa robuste santé, le comte Orloff se leva de son fauteuil avec la rapidité d'un jeune homme de vingt ans en déclarant qu'il ne s'était jamais servi de « *choses pareilles.* » Pendant la courte absence de l'attaché, on avait conduit le baron de Brunnow dans une pièce voisine où il avait peu après repris ses sens.

« Le jour de l'inauguration du Congrès, le comte Walewski réunit dans un grand dîner les plénipotentiaires, les ministres, les présidents du Sénat et du Corps législatif, les grands officiers de la couronne, le gouverneur des Invalides et une partie du corps diplomatique. Aucun discours ne fut prononcé, il n'y eut qu'un seul toast porté par le ministre des affaires étrangères à *l'heureuse issue des conférences.* « Puissent-elles, dit le ministre en choquant son verre contre celui du comte Orloff, amener un résultat prompt et heureux ! » Ces paroles furent accueillies par un sentiment unanime d'adhésion.

« Après le dîner, les magnifiques salons du ministre des affaires étrangères s'ouvrirent à l'élite de la société parisienne. Il y avait concert prié, et tout ce que Paris compte d'hommes distingués dans la politique, les lettres, les sciences et les arts était là. LL. AA. II. le prince Napoléon et madame la princesse Mathilde s'étaient rendus à l'invitation du ministre. Le corps diplomatique était au grand complet. Par extraordinaire, ce soir là, dans ces salons resplendissants de lumières, de dorures, de sculptures et de fleurs, les femmes étaient un peu délaissées ; réunies dans la salle des concerts, dont chaque détail est un chef-d'œuvre de richesse et de goût, elles n'attiraient, je parle des plus belles, qu'une admiration distraite.

Tous les regards étaient pour les plénipotentiaires, véritables lions du moment, que chacun voulait voir et entendre, que l'on se désignait, dont on voulait connaître les traits, étudier l'expression de physionomie, que l'on recherchait avec persévérance dans l'espoir de saisir quelques-unes de leurs paroles. Mario, mesdames Frezzolini et Borghi-Mamo déployaient toutes les ressources de leurs belles voix sans pouvoir fixer l'attention ; on applaudissait, mais on n'avait pas entendu. On jetait un regard sur cette gracieuse corbeille toute pleine de belles femmes étincelantes de diamants, aux épaules nues, aux toilettes merveilleuses, mais l'attention se détournait presque aussitôt de ces groupes charmants pour se porter sur quelque personnage étranger dont on se disait le nom à l'oreille. Jamais concert diplomatique ne justifia mieux son nom. Les honneurs étaient pour la diplomatie ; ce soir là elle avait le pas sur la beauté. On regardait beaucoup le comte Orloff ; sa haute taille, son mâle visage et son beau front que couronnaient d'épaisses boucles de cheveux, le grand cordon bleu de Saint-André qui se détachait sous son habit noir, la croix en brillants qu'il portait sur la poitrine, le médaillon renfermant les deux portraits en émail de l'empereur Nicolas et de la Tzarine, les ordres de sa boutonnière, tous les détails enfin de sa personne étaient remarqués, analysés, commentés. Le premier plénipotentiaire russe paraissait heureux de cette attention qui n'avait rien d'inconvenant et que la position particulière de l'homme expliquait autant que ses mérites personnels. Entouré successivement par les vétérans de la diplomatie et par d'autres personnages politiques, il causait avec cordialité, parlant toujours en Français, assez haut pour que tout le monde entendît autour de lui, avec assez d'élégance pour rendre jaloux plus d'un auditeur.

« Le comte Orloff est l'idéal du type russe. Quand l'empereur Nicolas sortait dans les rues de Saint-Pétersbourg en compagnie de son fidèle serviteur et ami, la population s'arrêtait frappée d'étonnement devant ces deux hommes que la nature semblait avoir voulu combler de tous les signes extérieurs de la puissance ; quelque chose de cette impression se manifestait dans les sentiments qu'inspirait le comte Orloff au milieu de cette foule distinguée à tant de titres qui se pressait dans les salons des affaires étrangères.

« Les autres plénipotentiaires et particulièrement lord Clarendon et le grand-vizir Aali-Pacha étaient aussi, avec les généraux Canrobert et Bosquet, l'objet d'une curiosité soutenue, mais on revenait toujours au comte Orloff. On eût volontiers sténographié ses paroles. On cherchait en lui un reflet de la pensée intime de ce colosse du Nord ; et, au fond, il y avait une joie secrète et un attrait unique dans cette contemplation d'un homme qui, en ce moment même, portait en soi l'inconnu de la situation : c'était un adversaire, mais un adversaire loyal, et tous les regards semblaient lui dire : Nous ne vous en voulons pas, nous sommes faits pour nous entendre, signons la paix.

« La paix, ce mot magique que les hommes ne prononçaient qu'avec précaution et en faisant des réserves, les femmes, un peu piquées peut-être de l'abandon où on les laissait, l'écrivirent avec acharnement sur toutes les feuilles de papier qu'elles trouvèrent sur la table du Congrès. A leur tour, quittant la galerie des fêtes, elles avaient envahi le salon des ambassadeurs où les personnages les plus graves s'étaient réunis en groupes. Entraînées par le mouvement général, elles regardaient et elles écoutaient avec avidité les notabilités diplomatiques en l'honneur de qui la fête avait lieu. Naturellement la

table, autour de laquelle siégeaient les membres du Congrès, devait attirer leur attention. Quelques-unes se hasardèrent à s'en approcher. On examina les objets qui s'y trouvaient. On remarqua que les cahiers de papier étaient intacts, que les plumes étaient vierges, que les crayons fraîchement taillés paraissaient ne pas avoir servi. Une des belles invitées, plus audacieuse que les autres, eut le courage de prendre le crayon de la Russie, de le regarder et même de l'essayer. En pareil cas, il n'y a que le premier pas qui coûte : toutes ces fines et belles mains s'armèrent, et toutes écrivirent à l'envi un mot sur ces feuilles immaculées, un seul, comme si elles se fussent consultées et qu'elles eussent tenu, elles aussi, leur petit congrès avant de le tracer : *la paix!* Ce mot fut écrit par dix mains, par cent mains différentes devant chacun des douze fauteuils vides. Le papier de l'Angleterre et celui de la Russie furent littéralement couverts par ces inscriptions éloquentes. Après cette petite manifestation vraiment audacieuse, les dames, se considérant sans doute comme maîtresses du terrain, se mirent à dévaliser la table historique, et, en un instant, canifs, plumes, crayons, pains à cacheter, couteaux à papier, cire et boîtes d'allumettes disparurent du tapis vert. Quelques hommes et des plus distingués se mirent de la partie. Les plumes surtout étaient fort recherchées. Cinq minutes après l'assaut, il n'en restait pas une sur le théâtre de la guerre, si bien que les derniers arrivant, ne trouvant plus qu'une ou deux boîtes d'allumettes-bougies, s'en distribuèrent fraternellement le contenu, au grand ébahissement des huissiers qui essayèrent, mais inutilement, de s'opposer à cette scène de dévastation.

« Il va sans dire que le papier des plénipotentiaires fut renouvelé le lendemain, avant leur arrivée, et que l'on remplaça les menus objets à leur usage qui avaient disparu. »

L'attention, la faveur toute spéciale dont les représentants de la Russie ne cessèrent d'être l'objet, pendant la durée du Congrès, nous obligent à retracer aussi sommairement que possible l'esquisse biographique de chacun d'eux.

Alexis Féodorowitch, comte Orloff, est né en 1784. Aide-de-camp de l'empereur Alexandre Ier, après la bataille de Borodino, il fut promu, en 1815, au grade de général-major et au commandement du régiment de la garde à cheval.

Lors de la conspiration de 1825, il parvint par son énergie à raffermir la couronne ébranlée de Nicolas Ier.

De ce jour là, une étroite intimité avec son souverain fut la récompense bien due à son dévouement sans bornes.

Après avoir conclu et signé en 1828, conjointement avec le général Diébitch et M. de Boutenieff, le traité d'Andrinople, le comte Orloff fut nommé ambassadeur de Russie à Constantinople et il occupa ce poste jusqu'en 1832.

Dans toutes les phases des graves événements politiques qui se succédèrent depuis cette dernière date, on voit le comte Orloff investi de la haute confiance du Tzar, servir les intérêts de la Russie avec toute la force que lui donnait l'autorité de son expérience acquise et l'influence de son caractère aussi élevé que conciliant. Ce fut lui qui signa, le 8 juillet 1833, le célèbre traité d'Unkiar-Skélessi qui fermait l'entrée de la mer Noire aux vaisseaux de guerre appartenant aux nations autres que la Russie.

Après avoir accompagné le grand-duc Alexandre dans ses divers voyages, il remplaça en 1845 le comte de Benckendorff comme chef de la troisième section de la chancellerie particulière et de la gendarmerie de l'empire. Ces fonctions lui permettaient d'entrer à toute heure du jour chez l'Empereur et de conférer avec lui de l'administration intérieure du pays.

Il usa de ce privilége pour dissuader le Tzar de s'engager dans la guerre fatale qui devait suivre la mission du prince Mentschikoff.

Après la mort de Nicolas, le comte Orloff devint l'un des conseillers les plus intimes d'Alexandre II. Aussi, dès que ce souverain se fut décidé à accepter loyalement les conditions des puissances alliées, le comte Orloff fut naturellement désigné pour représenter la Russie au Congrès. Nul mieux que lui ne pouvait, dans ces délicates conférences, défendre les intérêts de son pays avec plus d'autorité et plus de modération tout à la fois.

Le baron de Brunnow, second plénipotentiaire, est né à Dresde le 17 août 1797.

Les fonctions de conseiller d'Etat et de directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères qu'il exerça pendant huit ans sous les yeux du comte de Nesselrode, l'initièrent à tous les secrets de la diplomatie.

Ministre plénipotentiaire à Stuttgard et à Hesse-Darmstadt, il fut chargé, à la fin de 1839, d'une mission confidentielle en Angleterre.

Le traité du 15 juillet 1840, conclu entre la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse, à l'insu de la France, fut signé par M. de Brunnow qui, dans ces circonstances, fit preuve d'une habileté extrême.

Nommé définitivement envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Cour de Saint-James, le baron de Brunnow se distingua dans ce poste élevé par les qualités éminentes qui font l'homme d'Etat et le profond diplomate. Comme le comte Orloff, il jugea sévèrement la mission du prince Mentschikoff à Constantinople. L'empereur Nicolas ne put lui pardonner cette manière de voir si opposée à ses

desseins. Ce ne fut qu'après la mort du Tzar que, rentré en faveur, le baron de Brunnow fut désigné par la Cour de Saint-Pétersbourg pour remplir les fonctions de second plénipotentiaire au Congrès de Paris.

II.

Le 3 mars 1856, la session législative fut ouverte au palais des Tuileries dans la salle des Maréchaux.

Le passage suivant du discours prononcé dans ces circonstances solennelles par l'empereur Napoléon III eut un retentissement immense.

« Aujourd'hui, avait dit Sa Majesté, les plénipotentiaires des puissances belligérantes et alliées sont réunis à Paris pour décider des conditions de la paix. L'esprit de modération et d'équité qui les anime tous doit nous faire espérer un résultat favorable. Néanmoins, attendons avec dignité la fin des conférences et soyons également prêts, s'il le faut, soit à tirer de nouveau l'épée, soit à tendre la main à ceux que nous avons loyalement combattus. »

Tandis que de nombreux commentaires d'où sortaient tour à tour la paix et la guerre s'établissaient sur le passage du discours de Sa Majesté que nous venons de citer, les travaux du Congrès suivaient leur cours et le plus profond secret était gardé par chacun des membres de ces importantes conférences.

Entre la sixième et la septième séance, le *Moniteur universel* publia la note suivante (9 mars 1856) : « La prévision de la paix fait naître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du

Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le Gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année. »

Au point où en étaient arrivés les travaux du Congrès, la question de l'admission de la Prusse pour concourir à la discussion du paragraphe relatif à la convention des détroits fut résolue affirmativement sur la proposition du comte Walewski.

Le jour de la neuvième séance, le *Moniteur* publia la note suivante, relative à l'admission de la Prusse :

« Le Congrès ayant invité la Prusse, signataire du traité du 15 juillet 1841, à envoyer des plénipotentiaires à Paris, S. M. le roi de Prusse a désigné à cet effet M. le baron de Manteuffel et M. le comte de Hatzfeldt. »

Le 18 mars, les plénipotentiaires prussiens furent introduits dans le salon des ambassadeurs. On approcha deux nouveaux fauteuils de la table, et MM. de Manteuffel et de Hatzfeldt prirent part désormais à toutes les délibérations.

A partir du 24 mars, date de la treizième séance, jusqu'au 30 mars, le Congrès se réunit tous les jours. Enfin, le dimanche 30 mars, à midi, tous les plénipotentiaires étaient réunis, en grande tenue, dans la salle de leurs délibérations, au ministère des affaires étrangères. Il était manifeste que l'événement prévu et tant désiré allait enfin s'accomplir.

Le traité était écrit sur un papier très-fort. Des copies de cet acte important avaient été faites dans les bureaux de M. Feuillet de Conches, chef du protocole.

Les plénipotentiaires se servirent, pour la signature, de l'encrier monumental en argent massif qui, depuis le commencement des délibérations, avait été mis à leur disposition. Tous employèrent aussi, au moins une fois, la plume d'aigle dont on a beaucoup parlé. Cette plume fut offerte le lendemain à l'Impératrice. Elle avait été placée dans un cadre doré fort simple; à droite de la plume se trouvaient, sur plusieurs rangs, les signatures et les cachets particuliers de tous les plénipotentiaires ; à gauche était écrite, de la main du chef du protocole, la mention certifiant l'authenticité de ce petit objet désormais historique.

Le *Moniteur* publia un supplément extraordinaire consacré au grand événement du jour. A Paris, la joie fut universelle ; les maisons se pavoisèrent de drapeaux russes mêlant leurs plis à ceux des drapeaux français, anglais, prussiens, autrichiens, piémontais et turcs ; le soir, la ville entière s'illumina ; toute la population était dans les rues.

La paix a été signée aujourd'hui à une heure à l'hôtel des affaires étrangères, disaient les affiches placardées dans Paris. Les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie ont apposé leur signature au traité qui met fin à la guerre actuelle et qui, en réglant la question d'Orient, asseoit le repos de l'Europe sur des bases solides et durables.

La paix était donc faite. L'un des premiers, le gouvernement russe s'empressa de faire connaître son opinion sur le traité dans un manifeste impérial. Il reconnut formellement, qu'afin de hâter la conclusion de la paix et d'écarter pour l'avenir jusqu'à la pensée de vues ambitieuses ou de projets de conquête qui pourraient lui être attribués, il avait consenti à la neutralisation de la mer Noire et à l'établissement d'une

nouvelle ligne de démarcation en Bessarabie. Ces concessions sont sans gravité, disait le manifeste, si on les met en balance avec les avantages que promet à la Russie la tranquillité de l'Europe.

La mer Noire neutralisée, ses eaux et ses ports ouverts à la marine marchande de toutes les nations, mais interdits au pavillon de guerre, soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance ; l'admission des consuls de toutes les nations dans les ports russes et turcs de l'Euxin; la suppression, sur ce littoral, des arsenaux de la Russie ; la libre navigation du Danube ; la rectification des frontières russes en Bessarabie ; les principautés de Valachie et de Moldavie régies sous la suzeraineté de la Sublime-Porte par une administration libre et indépendante ; la neutralisation des îles d'Aland prononcée par une convention additionnelle, telles furent les principales bases sur lesquelles le traité de Paris, qui compte trente-quatre articles, assit la paix si impatiemment attendue par le monde européen.

Quant à la question du sort des chrétiens d'Orient, les plénipotentiaires russes avaient reconnu eux-mêmes, au sein du Congrès, que le firman donné volontairement le 18 février 1856 par le Sultan dépassait, à cet égard, toutes leurs espérances, puisque, sans distinction de religion ni de race, cet acte était destiné à améliorer la situation de toutes les populations chrétiennes soumises à la Turquie (1).

(1) L'art. 9 du traité est ainsi conçu : S. M. I. le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son empire, et, voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux puissances contractanctes ledit firman spontanément émané de sa volonté souveraine.

Les puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communi-

Le gouvernement russe s'était montré loyal et conciliant dans les conférences qui avaient précédé et amené le traité de paix. Il n'allait pas tarder à manifester publiquement les dispositions bienveillantes dont il était animé à l'égard de la France en nouant avec elle de nouveaux et plus étroits rapports de commerce et de navigation.

Un traité fut passé dans ce but, le 14 juin 1857, entre la France et la Russie ; cet acte fut signé par M. le comte de Morny, notre ambassadeur extraordinaire en Russie, le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, et M. de Brock, ministre des finances de S. M. l'empereur Alexandre II.

Aux termes des principales dispositions de ce traité de commerce et de navigation, les Français en Russie et les Russes en France pourront, réciproquement, entrer, voyager ou séjourner en toute liberté dans quelque partie que ce soit des territoires respectifs pour y vaquer à leurs affaires, et ils jouiront, à cet effet, pour leurs personnes et leurs biens, de la même protection et sécurité que les nationaux. En matière de commerce et d'industrie, ils obtiendront les mêmes priviléges et immunités que ces derniers.

Les bâtiments français, de quelque lieu qu'ils viennent, qui entreront chargés ou sur lest dans les ports de la Russie et du grand-duché de Finlande, et les bâtiments russes qui entreront dans les ports de France, venant directement de Russie ou du grand-duché de Finlande avec chargement ou d'un port quelconque sur lest, ne paieront dans les deux pays, soit à leur arrivée, soit à leur sortie, soit durant leur séjour, d'autres

cation ; il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit auxdites puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément dans les rapports de S. M. le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire.

droits de pilotage, tonnage, etc., etc., que ceux dont seront passibles les navires nationaux venant des mêmes lieux ou ayant la même destination.

Les produits du sol et de l'industrie des états russes jouiront, à leur importation dans les colonies françaises, de tous les avantages accordés aux produits similaires de toute autre nation européenne la plus favorisée.

Les navires russes venant directement d'un port de l'empire de Russie ou du grand-duché de Finlande ne paieront qu'un droit fixe de tonnage de 2 fr. par tonneau.

Les navires français entrant dans un port de l'empire de Russie ou du grand-duché de Finlande, et réciproquement les navires russes entrant dans un port de France et qui n'y viendraient décharger qu'une partie de leur cargaison, pourront conserver à bord la partie de leur cargaison qui serait destinée à un autre port, soit du même pays, soit d'un autre, et la réexporter sans être astreints à payer pour cette dernière partie de leur cargaison aucun droit de douane.

Seront complétement affranchis des droits de tonnage et d'expédition dans les ports respectifs :

1° Les navires qui, entrés sur lest de quelque lieu que ce soit, repartiront sur lest ;

2° Les navires qui, passant d'un port de l'un des deux états dans un ou plusieurs ports du même état, soit pour y déposer tout ou partie de leurs cargaisons apportées de l'étranger, soit pour y composer ou compléter leur chargement, justifieront déjà avoir acquitté ces droits ;

3° Les navires qui, entrés avec chargement dans un port, soit volontairement, soit en relâche forcée, en sortiront sans avoir fait aucun commerce.

Les marchandises importées dans les ports de France ou de

la Russie par les navires de l'une ou de l'autre puissance, pourront être livrées à la consommation, au transit ou à la réexportation, ou enfin y être mises en entrepôt, au gré du propriétaire ou de ses ayants-cause, le tout sans être assujetties à des droits de magasinage ou à des conditions d'entrepôt autres que ceux auxquels sont soumises les marchandises apportées par navires nationaux.

Les marchandises de toute nation importées en Russie sous pavillon français, quelle que soit leur provenance, et les marchandises de toute nature importées directement de Russie en France sous pavillon russe, jouiront des mêmes faveurs que si l'importation en avait eu lieu sous le pavillon national.

Les marchandises de toute nature qui seront exportées de France par navires russes ou de Russie par navires français, pour quelque destination que ce soit, ne seront pas assujetties à d'autres droits ni formalités de sortie que si elles étaient exportées par navires nationaux, et elles jouiront, sous l'un et l'autre pavillon, de toutes faveurs ou restitutions de droits qui seront accordées dans chacun des deux pays à la navigation nationale.

En tout ce qui concerne les droits de douane et de navigation, aucun privilége, faveur ou immunité ne seront concédés à un autre état qu'il ne soit aussi, et à l'instant, étendu aux sujets respectifs de la France et de la Russie, gratuitement si la concession en faveur de l'autre état est gratuite et moyennant la même compensation ou l'équivalent si la concession a été conditionnelle.

Les deux gouvernements s'accordent mutuellement la faculté d'établir, dans les ports et villes de leurs états respectifs, des consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires qui jouiront, à charge de réciprocité, des mêmes priviléges,

pouvoirs et exemptions dont jouissent ou viendraient à jouir ceux des nations les plus favorisées. Toute reproduction dans l'un des deux pays des marques de fabrique apposées dans l'autre sur certaines marchandises pour constater leur origine et leur qualité, sera sévèrement interdite et réprimée et pourra donner lieu à une action en dommages-intérêts valablement exercée par la partie lésée devant les tribunaux du pays où la contrefaçon aura été constatée.

Enfin les deux gouvernements se réservent de déterminer, dans une convention spéciale, les moyens de garantir la propriété littéraire et artistique dans leurs états respectifs.

Un dernier article (l'art. 24) stipule que, si à l'expiration de six années, le traité n'est pas dénoncé un an à l'avance, il continuera à être obligatoire d'année en année jusqu'à ce que l'une des deux hautes parties contractantes ait annoncé à l'autre, mais dans le délai prescrit, son intention d'en faire cesser les effets.

Ce traité de 1857, qui venait modifier radicalement les bases du traité de 1846, si peu favorable à notre commerce et à notre navigation avec la Russie, est destiné à produire les résultats les plus avantageux pour les relations internationales des deux pays.

III.

Avant d'examiner l'état actuel de nos échanges avec ce vaste empire et le développement de son commerce tant intérieur qu'extérieur, d'après les documents officiels les plus récemment publiés, il est indispensable, lorsqu'il est question d'intérêts commerciaux qui touchent à la Russie, de faire connaître dans quelles mains ils reposent.

Les négociants de la classe des bourgeois sont divisés en *guildes* ou catégories, suivant le capital qu'ils possèdent.

La première guilde se compose de ceux qui déclarent un capital de 50,000 roubles ; la deuxième, de ceux qui en déclarent un de 20,000 ; la troisième, de ceux qui en déclarent un de 8,000.

La première guilde paie au trésor quatre pour cent du capital déclaré, et environ un et demi pour cent d'autres impôts; la seconde ne paie que quatre pour cent, et la troisième deux et demi. Les paysans qui font le commerce ne sont tenus à aucune déclaration de capital.

La première guilde a le droit d'établir des fabriques, de se livrer à toute espèce de commerce ou d'industrie, d'entretenir des navires sur mer et des bateaux sur les rivières ; la seconde a également le droit de fonder des fabriques, mais elle ne peut entretenir que de simples bateaux. Les droits de la dernière guilde se réduisent à tenir des auberges, des cafés, à faire le commerce de détail, à fabriquer des étoffes et à avoir des petits bateaux pour le transport des marchandises.

L'ukase impérial adressé le 7 juillet 1860 au Sénat dirigeant a ouvert aux étrangers l'accès dans toutes les guildes.

Voici la teneur de cet acte important :

« Le manifeste impérial du 1er janvier 1807 avait posé certaines limites aux droits de commerce des étrangers établis à demeure ou résidant temporairement en Russie. Maintenant, avec les perfectionnements introduits dans les moyens de communication et le développement rapide des relations commerciales internationales, ces restrictions ne s'accordent plus avec les besoins du temps. D'un autre côté, les principales puissances de l'Europe permettent à nos sujets, comme en général à tous les étrangers, de se livrer chez elles au com-

merce à l'égal de leurs nationaux. Prenant en considération l'utile influence qu'exercerait sur toutes les branches de la richesse publique une extension accordée à la facilité de profiter aussi des capitaux étrangers dans les entreprises de toute nature, et voulant donner en même temps une nouvelle preuve de notre sollicitude particulière pour la prospérité générale du commerce, de l'agriculture et de l'industrie dans l'empire, et user d'une juste réciprocité envers les puissances étrangères, nous avons jugé convenable de concéder, sous ce rapport, aux étrangers qui demeurent en Russie, les mêmes droits que ceux dont jouissent déjà nos sujets chez les principales nations de l'Europe.

« En conséquence, et d'accord avec l'avis du conseil de l'empire, nous ordonnons :

« I. Il est permis aux étrangers d'entrer dans toutes les guildes des marchands à l'égard des nationaux de l'empire et de jouir ensuite de tous les droits commerciaux que ces guildes confèrent aux marchands russes (art. 77 à 107 du règlement sur le commerce).

« 1re Observation. *Les Israélites, sujets étrangers connus par leur position sociale et par la vaste étendue de leurs revirements commerciaux qui arrivent de l'étranger, peuvent, d'après l'ordre établi, c'est-à-dire sur une autorisation spéciale délivrée chaque fois par les ministres des finances, de l'intérieur et des affaires étrangères, commercer dans l'empire et y établir des comptoirs de banque en se faisant délivrer une patente de négociant de la première guilde. Il est également permis, à ces mêmes israélites, d'établir des fabriques, d'acquérir et de prendre à loyer des immeubles conformément aux dispositions du présent ukase.*

« 2e Observation. *Les droits commerciaux accordés aux asiates sont déterminés par les art. 227 à 233 du règlement sur le commerce.*

« II. La sûreté du domicile et des magasins des étrangers, ainsi que des terrains qui en dépendent, est placée sous la protection des lois générales. Il ne peut être procédé à aucune perquisition dans leurs demeures ni dans leurs livres de commerce, que d'après les règles prescrites en pareils cas pour les sujets russes de la même condition.

« III. Les étrangers sont aptes à acquérir, soit par achat, soit par héritage, les donations, concessions de la couronne, etc., etc., toute espèce de biens, meubles et immeubles, à l'exception toutefois de ceux que la noblesse russe héréditaire et les étrangers qui en ont obtenu les droits peuvent seuls posséder en vertu des lois en vigueur.

« IV. Les étrangers, à l'exception des Israélites, peuvent gérer, à titre de commis, des terres habitées s'ils ont la procuration des propriétaires à cet effet. Il leur est également loisible d'affermer, au moyen de conventions permises par les lois, des immeubles *possessionnels* et de toute autre nature, habités ou non, en se conformant seulement aux conditions et restrictions imposées aux nationaux de l'empire (Code civil, livre IV, sect. III, chap. 2).

« Le Sénat dirigeant prendra les mesures nécessaires pour la mise à exécution du présent.

« Signé : ALEXANDRE. »

Depuis la paix, tous les efforts du gouvernement russe tendent à faire disparaître peu à peu les anciens procédés, les vieilles routines pour donner aux manufacturiers les connaissances techniques qui leur font défaut. Dans cette pensée, l'empereur Alexandre II a prescrit la création, sur tous les points de la Russie, d'écoles normales d'arts et métiers destinées à mettre les connaissances industrielles à la portée des ouvriers. En même temps, des cours de chimie, de technologie

et de dessin sont introduits dans toutes les écoles du gouvernement.

Empruntant aux autres pays de l'Europe des ingénieurs pour ses chemins de fer, des chefs d'atelier pour ses fabriques, des artistes pour les œuvres d'art, le Tzar ne craint pas de faire intervenir l'influence étrangère dans les progrès immenses qu'accomplit, sous son règne, l'industrie nationale. On retrouve partout cet élément dans la grandeur de l'ensemble comme dans le détail de l'analyse. Patient et habile, l'artisan russe se forme et grandit sous la main étrangère qui le guide. Encore quelques années et la Russie n'aura rien à envier aux pays les plus civilisés. Ses forces productives et manufacturières, quelque incomplètes qu'elles soient encore, sont immenses dès aujourd'hui ; mais elles décupleront bien certainement en peu d'années lorsque, au lieu de maintenir la classification par guildes, il sera possible de donner un libre essor au commerce et à l'industrie.

La Russie est le seul pays du monde où la production des denrées alimentaires, notamment des céréales, se développe plus rapidement que la masse de la population. D'immenses étendues de terres vierges, fécondées par les plus simples procédés de culture, y produisent, sans engrais, des récoltes surabondantes et presque toujours assurées, soit qu'une épaisse couche de neige les abrite contre les atteintes d'un froid excessif, soit que la présence prolongée du soleil sur l'horizon pendant les jours d'été leur fournissent, en un temps plus court, la somme de chaleur nécessaire à leur maturité.

La Russie est donc, aujourd'hui, le grenier de l'Europe.

Ses forêts de chênes, de pins, pourraient suffire à l'approvisionnement des flottes du monde entier. Aussi, ses exportations en bois de construction sont-elles considérables.

Ses chanvres, ses lins, ses cuirs, ses pelleteries, ses suifs, ses huiles, ses toiles, ses savons, ses sels, ses verreries et cristalleries, ses mines de cuivre, de fer, d'or, d'argent, de platine sont autant de sources de richesses immenses, et viennent fournir de puissants éléments à son commerce d'exportation.

En un mot, bien coordonnées et bien dirigées, les forces manufacturières et agricoles de ce vaste empire peuvent être en rapport, dans un avenir prochain, avec la vaste étendue de son territoire et le chiffre élevé de sa population.

Avant de jeter un coup d'œil sur le mouvement général du commerce de la Russie, examinons brièvement l'importance du commerce de la France avec cet empire depuis le traité de commerce de 1857.

Nos échanges, après avoir subi en 1854 et 1855 une diminution considérable qu'explique aisément l'état de navigation pendant la guerre, avaient pris, en 1856, un accroissement extraordinaire et tout à fait anormal. Cette année, qui avait marqué le retour de la paix, fut naturellement une année exceptionnelle et, après deux exercices qu'avait affectés la guerre, la reprise se manifesta d'autant plus forte que le ralentissement avait été plus brusque et plus prolongé ; aussi ne faudrait-il pas prendre, comme terme de comparaison, l'année 1856 avec les années qui suivirent, car, nécessairement, ces dernières présenteraient un décroissement sensible.

Voici, du reste, d'après le tableau de l'administration des douanes de France, le mouvement de notre commerce avec la Russie en 1858 :

Il avait été (importations et exportations réunies et en valeurs réelles) de 127 millions en 1857 ; il n'a plus été que de 115 millions en 1858 (commerce général).

Cette décroissance, toutefois, n'a pas atteint notre commerce

spécial : en 1857, il avait donné 88 millions ; le total a dépassé 90 millions en 1858.

Voici la composition de l'un et de l'autre commerce (en valeurs réelles) pour 1858 :

	Commerce général.	Commerce spécial.
Importations. . . .	83,200,000 fr. »	64,600,000 fr. »
Exportations. . . .	31,900,000 »	25,500,000 »
Totaux . . .	115,100,000 fr. »	90,100,000 fr. »

Rapprochés des chiffres de 1857, ces totaux accusent pour le commerce général une diminution de près de 11 millions à l'importation et de 1 million 1/2 environ à l'exportation.

Ces résultats sont ceux du commerce direct et *par mer*. Or, il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de nos articles arrivent à la Russie par la voie du continent germanique dont ils alimentent le transit ; que, d'un autre côté, certaines quantités de marchandises y parviennent aussi par l'entremise des entrepôts maritimes anséates ou prussiens au compte desquels ils figurent mensuellement dans nos tableaux de douane.

Cette remarque explique le notable excédant que fait voir le chiffre de nos importations de Russie sur celui de nos envois à ce pays. Les premières s'effectuent en général directement ; c'est l'opposé pour les seconds.

Notre commerce avec la Russie se divise du reste en deux branches très-distinctes :

Les opérations de la mer Baltique ;

Les opérations de la mer Noire.

A l'importation en France, la part de la mer Noire est la plus forte ; à l'exportation de France, c'est au contraire celle de la mer Baltique.

Cela s'explique aisément : la Russie du Sud, dont le princi-

pal port est Odessa, nous envoie beaucoup de grains et prend assez peu de nos articles fabriqués. La Russie sur la Baltique, au contraire, est par Saint-Pétersbourg, Riga, etc., etc., la voie par laquelle les principaux gouvernements de l'empire s'approvisionnent de nos produits.

Au nombre des articles les plus considérables importés en France pendant l'année 1858, nous mentionnerons :

	Valeur.
Les grains	22,698,000fr.
Le lin	19,887,000
Les bois communs	4,113,000
Les laines en masse	3,882,000
Le suif brut	2,138,000
Le chanvre	1,933,000
Les graines oléagineuses	1,516,000
Les soies de porc et de sanglier	1,255,000
Les fourrages et son	1,223,000

A l'exportation de France en Russie :

Les vins figurent pour	6,064,000
Les soieries	2,447,000
Les ouvrages en métaux	1,287,000
Les effets d'habillement	1,063,000
La mercerie	1,028,000
Les papiers, livres, gravures	960,000
Les lainages	938,000
Les fruits oléagineux	828,000
Les fruits secs	726,000

Comparativement à l'année 1857, notre navigation s'est accrue de 24,000 tonneaux à l'entrée dans nos ports et de près de 7,000 à la sortie.

Voici d'ailleurs quels ont été les résultats généraux du mouvement des transports en 1858 :

	Navires chargés.	Tonneaux.
Entrée.....	824	222,450
Sortie.....	207	49,596
TOTAUX.....	1,031	272,046

Les arrivages de la mer Baltique et de la mer Blanche figurent dans les chargements pour 289 navires et 49,767 tonneaux à l'entrée, et pour 146 navires et 27,360 tonneaux à la sortie. Les arrivages de la mer Noire, qui se composent de produits beaucoup plus encombrants (les grains), se traduisent par les chiffres de 535 navires et 172,683 tonneaux, tandis que les expéditions de France à destination des ports russes de cette mer n'ont pas dépassé 61 navires jaugeant 22,229 tonneaux.

Le pavillon français a compté à *l'entrée* 230 navires jaugeant 36,458 tonneaux dont 10,252 en chargement de la mer Noire; à la sortie, 100 navires jaugeant 18,511 tonneaux dont 3,431 pour la mer Noire, avec laquelle les échanges s'effectuent principalement sous pavillon tiers.

Pour donner au surplus une idée précise de la force des pavillons dans notre intercourse directe avec la Russie (tonnage par navires chargés), voici les parts respectives en 1858 :

A l'entrée.

	PAVILLONS			
	Français.	Russes.	Tiers.	TOTAL.
Mer Baltique....	26,206	10,101	13,460	49,767
— Noire.....	10,252	7,173	155,258	172,683
TOTAUX...	36,458	17,274	168,718	222,450

A la sortie.

	TONNAGE.			
Mer Baltique....	15,080	5,523	6,764	27,367
— Noire.....	3,431	11,146	7,652	22,229
TOTAUX..	18,511	16,669	14,416	49,596
Totaux genéraux.	54,969	33,943	183,134	272,046
Parts proportionnelles pour 100	20	12	68	100

En ce qui concerne le mouvement sur lest, nos armateurs ont expédié en 1858 pour la Russie 61 navires portant le pavillon français.

Nous allons maintenant nous livrer à un rapide aperçu sur le mouvement général du commerce extérieur de la Russie pendant l'année 1858.

Ce commerce, comparativement à l'année 1857, offre les résultats suivants :

Il a été importé	En 1857.	En 1858.
de l'Europe.	131,775,578 roubles (*)	128,175,199 roubles.
de l'Asie...	19,347,199	20,624,553
de Finlande.	564,022	584,198
TOTAUX..	151,686,799	149,383,950
Soit en francs	606,747,196	597,535,800

(*) Le rouble vaut 4 francs.

Il a été exporté	En 1857.	En 1858.
en Europe..	153,419,937 roubles.	136,487,057 roubles.
en Asie	11,945,598	11,909,571
en Finlande.	4,322,563	2,779,019
Totaux..	169,688,098	151,175,647
Soit en francs	678,752,392	604,702,588

Il en résulte que le commerce extérieur a diminué, comparativement à celui de l'année précédente, de 18,512,451 roubles pour les exportations et de 2,302,849 roubles pour les importations, soit en total de 20,815,300 roubles ou de 83,261,200 francs. Cette diminution porte surtout sur les blés, les bois, les cuirs, le lin, le chanvre, le fer.

Le mouvement de la navigation a présenté en 1858 les résultats suivants :

Arrivages.

	1857. Nombre de navires.	1858. Nombre de navires.
Dans les ports de la Baltique....	4,680	4,325
Dans les ports de la mer Blanche.	779	536
Dans les ports de la mer du Sud.	3,379	4,080
Totaux.....	8,838	8,941

Départs.

Des ports de la Baltique.....	5,020	4,325
Des ports de la mer Blanche....	794	554
Des ports de la mer du Sud.....	3,272	4,197
Totaux.....	9,086	9,076

On voit que la diminution du nombre des navires (arrivages et départs) en 1858 est presque nulle.

Les revenus des douanes ont produit en 1858, en nombres ronds, 134,637,000 fr. Comparativement à 1857, ils offrent une diminution de plus de six millions.

L'abondance des récoltes en Europe et la guerre d'Italie sont les principales causes qui ont pesé sur le commerce extérieur de la Russie, en diminuant considérablement les exportations de grains de toute nature et en rendant plus difficiles et plus rares les nolisements des bâtiments de commerce.

Quant au commerce intérieur de l'empire russe, ses foires n'ont jamais été plus brillantes qu'en 1858-1859.

A la foire d'Irbit (gouvernement de Perm), 6 février 1859, le montant des ventes s'est élevé à...	42,628,200 roubles.
La foire de Saint-Nicolas, à Ichime, dans le gouvernement de Tobolsk (Sibérie), du 3 au 10 décembre 1858.	2,417,780
La foire du carnaval à Romny (gouvernement de Pultawa), en février 1859.....	1,960,160
La foire dite Korennaïa à Koursk..	5,001,700
La foire d'Ivanoff (gouvernement de Perm) du 25 août au 2 septembre 1859	975,700
La foire de Sainte-Marguerite, à Arkhangel (1er septembre 1859)....	849,712

Enfin, le mouvement des affaires de la foire de Nijni-Novgorod (1), cet immense caravansérail de l'empire, a pro-

(1) La foire de Nijni-Novgorod avait produit une vente de 87,883,450 roubles. Les chiffres officiels publiés jusqu'à ce jour ne permettent pas d'établir d'une manière précise la comparaison qui semble devoir tourner cependant au profit de 1859.

duit les résultats les plus considérables pendant cette même période.

Un fait digne de remarque s'est produit sur cette place : 15,000 barils de vins y ont été vendus, en moyenne, à raison de 66 fr. l'hectolitre en argent de France.

Plusieurs riches propriétaires, notamment le prince Bariatinski, ont fait venir de notre pays quelques vignerons chargés d'améliorer la fabrication des vins. Non-seulement la Crimée et le Caucase commencent à cultiver la vigne sur une assez large échelle, mais encore de nouveaux essais ont été faits dans l'intérieur de l'empire sur les rives du Don, où la vigne paraît devoir réussir malgré les rigueurs de l'hiver. Elle réussit également aux environs d'Astrakan, et jusqu'à présent les vignes de ces provinces approvisionnent de raisins de table la majeure partie de la Russie.

Outre la culture de la vigne, on commence également à essayer l'introduction de la garance et du sorgho. Dans les environs de Stavropol, une importante distillerie d'eau-de-vie et de sorgho a été établie.

L'élève des vers à soie se fait sur une grande échelle dans les provinces Transcaucasiennes , mais les soies de ces provenances sont, il faut le dire, d'une qualité inférieure. Les usages établis depuis longtemps parmi ces populations se sont, jusqu'ici, opposés aux perfectionnements qu'ont cherché à apporter dans le mode de filature et de dévidage des entreprises munies de grands capitaux.

En dehors des colonies établies sur la rivière Molochna, dans le gouvernement de Tauride, l'industrie séricicole n'existe pas pour ainsi dire dans la Russie méridionale. Les éléments pour la créer se présentent cependant aujourd'hui sous l'aspect le plus favorable. Le gouvernement russe est

disposé à mettre à la disposition d'industriels étrangers, sous la réserve de certaines conditions, de vastes plantations de mûriers, des magnaneries déjà établies et même des maisons d'habitation dans les domaines de la couronne.

L'état sanitaire des gouvernements où sont situées les plantations de mûriers offertes à l'industrie étrangère est dans les meilleures conditions, tant sous le rapport de la salubrité du pays que sous celui de l'absence des maladies auxquelles sont sujets les vers à soie en Europe, en Asie et dans les parties les plus méridionales de la Russie.

Les cocons, la soie et les graines de vers à soie ne sont soumis à aucun droit de douane à l'exportation ; la sortie des cocons, notamment, est entièrement libre. Indépendamment de cette franchise de droits, la législation accorde encore une protection spéciale à l'industrie de la soie en l'exemptant de toute espèce d'impôts.

Les chemins de fer projetés ou en cours d'exécution faciliteront singulièrement les communications et les transports de marchandises qui s'effectuent aujourd'hui au moyen de chariots attelés de bœufs ou de chevaux.

La production de la laine en Russie prend un cours ascendant. Elle a été évaluée tout récemment à 62,620,800 kilogrammes pour tout l'empire de Russie. La Russie d'Europe compte à elle seule plus de 8 millions et demi de bêtes à laines fines.

Quant au sucre indigène, la Pologne, qui autrefois tenait de l'étranger le sucre nécessaire à sa consommation, en fabrique suffisamment aujourd'hui pour en fournir une certaine quantité aux provinces de l'empire russe qui l'avoisinent. La Russie, de son côté, s'applique aussi, sur une plus vaste échelle, à l'extraction du sucre de betterave. En

résumé, la production a plus que triplé en Russie, et surtout en Pologne, depuis 1850.

En ce qui concerne la production minérale de la Russie, un article publié par la *Gazette russe de l'Académie* sur la compagnie de métallurgie, fournit des données très-intéressantes qui peuvent se résumer ainsi :

Les produits de l'exploitation du fer se sont élevés en Russie, pour 1857, à 13,059,935 pouds, soit 213,000 tonnes métriques.

Le cuivre, 337,969 pouds, soit 5,536 tonnes métriques.

Ces chiffres représentent une augmentation très-élevée sur les périodes décennales correspondantes.

L'exploitation de la houille, bien que l'on ait trouvé de riches gisements de charbon de terre dans presque toutes les parties de l'empire, ne produit en moyenne, annuellement, que 52,000 tonnes métriques.

L'exploitation annuelle du sel est de plus de 500 millions de kilogrammes.

Les exploitations aurifères de la Sibérie orientale et du gouvernement d'Orenbourg ont pris, depuis quelques années, un grand développement. Dans ce dernier gouvernement, cette industrie n'occupe pas moins de 10,000 ouvriers, et rend annuellement plus de cent pouds d'or, c'est-à-dire plus de 1,600 kilogrammes, puisque le poud vaut 16 kilogrammes 38 grammes.

Dans l'Oural, l'industrie métallurgique prend aussi un rapide essor. Les diamants recueillis dans les exploitations aurifères appartenant à la princesse Buttera et dont la quantité, depuis 1830, avait varié de 14 carats 5/8 à moins de 1 carat, s'est élevée, du 1er janvier au 12 juillet 1858, à 191 diamants du poids de 59 carats 1/2. Cette situation

florissante des exploitations aurifères explique suffisamment l'accroissement de l'exportation du minerai venant de Russie.

En 1858, cette exportation a été de 123,190,000 fr.; elle surpasse l'importation de 96,928,000 fr.

Examinons maintenant le système des banques.

En Russie, les banques privées ne sont point autorisées ; il n'y a rigoureusement que des maisons de commerce dont quelques-unes s'occupent, il est vrai, d'escompte et d'opérations financières du ressort des banques. Quant aux banques impériales, elles relèvent exclusivement du ministère des finances; mais, tout récemment, on les considérait plutôt comme des établissements de dépôt et de crédit foncier, et encore on ne pouvait même pas leur donner cette dénomination dans le sens qu'on y attache d'ordinaire, en ce que partout ailleurs les banques de cette nature, en prêtant sur les immeubles, ne délivrent à l'emprunteur que des obligations à long terme, ce qui concourt à leur consolidation.

Il n'y a rien dans le système des banques russes qui soit analogue à ce mode d'opérer. Ces banques recevaient en dépôt, tant des particuliers que des établissements publics, les sommes qui leur étaient apportées sans détermination de chiffres, cent roubles comme dix millions, délivrant contre ces sommes un titre ou billet de banque nominatif ou au porteur, à la volonté du déposant et toujours remboursable à présentation, principal et intérêts, avec les intérêts des intérêts si le capital avait séjourné au-delà d'un an dans les caisses de la banque.

Toutefois, quand il s'agissait de sommes considérables, la banque avait le droit de prendre un délai qui, dans tous les cas, ne pouvait dépasser sept jours. Quant aux dépôts, elle

en disposait en faisant des prêts sur des immeubles, maisons ou terres. Ces prêts s'amortissaient dans un espace de temps proportionnel à l'intérêt payé, lequel était variable, de sorte que le débiteur s'acquittait au moyen d'une prime annuelle généralement minime et toujours éloignée, tandis que les banques étaient obligées de payer leurs billets à vue.

On comprend à quel état de malaise ce système devait conduire les banques impériales. La guerre de Crimée, malgré les ressources intérieures et nombreuses de l'empire russe, ne fit qu'ajouter, par les dépenses qu'elle entraîna, aux embarras de ce système financier.

L'émission du papier-monnaie, sous le nom de *billets de crédit d'Etat*, avait fait disparaître toute la monnaie métallique. Cette émission avait atteint en outre un chiffre tel, pendant la dernière guerre, que d'après les comptes-rendus officiels mêmes, la masse de ces billets en circulation dans l'empire qui n'était, en 1853, que de 330 millions de roubles, s'élevait, le 1er janvier 1858, à 735 millions de roubles (2 milliards 940 millions de francs), près de 3 milliards.

La Russie, dont le mouvement industriel avait été paralysé par la guerre, ne put se prêter à l'écoulement de cette masse toujours croissante de papier-monnaie. Deux effets inévitables s'en suivirent : l'accroissement rapide des dépôts faits aux banques, et la subite élévation du prix des produits de l'industrie et des articles de commerce en même temps que le renchérissement de tous les objets de consommation alimentaire. La conséquence de cette cherté ne se fit pas attendre ; l'exportation des produits russes cessa de balancer l'importation des marchandises étrangères, et les conditions les plus onéreuses furent imposées au commerce du pays.

Bientôt les banques ne tardèrent pas à être sérieusement

embarrassées des dépôts qui ne discontinuaient pas de leur arriver. Elles n'en trouvaient plus l'emploi. La plupart des terres seigneuriales étaient engagées, et les nouvelles demandes d'emprunt étaient loin de balancer le chiffre des dépôts qui affluaient toujours.

Tant que dura la guerre, cet état de choses se maintint. Enfin, la paix se fit, et avec le règne d'Alexandre II s'ouvrit une ère nouvelle pour la Russie, ère d'avenir et de civilisation. Le gouvernement songea tout d'abord à l'amélioration du système des banques et mit résolûment la main à l'œuvre. En réduisant l'intérêt de 4 à 3 °/₀, on pensa ainsi arrêter les dépôts qui, chaque jour, arrivaient avec plus d'abondance. On se trompait, la mesure ne remédia à rien. Nonobstant l'abaissement de l'intérêt, les capitaux continuèrent à suivre le même chemin. Le public n'avait encore confiance que dans les banques impériales et dédaignait les intérêts élevés qu'il aurait pu trouver dans le commerce pour les 3 °/₀ qu'elles donnaient. Les banques continuèrent donc à être encombrées et l'industrie, comme le commerce, ne firent que languir.

C'est dans cet état de choses que M. Kniajévitch fut appelé au ministère des finances. S'appuyant sur cette pensée que le crédit financier du gouvernement est sans bornes en Russie, il entra résolûment dans la voie tracée par l'Empereur.

En présence du dépôt énorme de 1 milliard 120 millions de francs qu'il trouvait dans les banques impériales, alors que toutes ces banques réunies eussent pu représenter à peine 200 millions en espèces, M. Kniajévitch tenta l'immobilisation de ce capital pour donner une assiette plus solide et plus normale aux banques impériales. Ce fut pour arriver à ce

résultat qu'il créa de nouveaux titres à 4 %, sorte d'emprunt consolidé de l'État.

Cette mesure, excellente en principe, puisque l'État se trouvera ainsi déchargé de remboursements quelquefois considérables et qui peuvent, à un moment donné, l'embarasser excessivement, a été complétée par une réorganisation des banques impériales.

Le 31 mai 1860, S. M. l'Empereur a adressé au Sénat dirigeant l'ukase suivant, concernant la réorganisation des établissements de crédit de l'empire :

« Par notre ukase au sénat dirigeant du 1er septembre 1859, nous avons prescrit de soumettre au ministre des finances, outre les banques impériales d'emprunt et de commerce, toutes les opérations de crédit des lombards (1) et des directions d'établissements publics de charité, et nous avons posé les préliminaires d'une réorganisation ultérieure des établissements de crédit.

« En conséquence, dans le but d'améliorer progressivement notre système de banque, l'ukase précité a autorisé l'émission de billets de banque de l'État à 5 %, en échange des billets de dépôts délivrés par les établissements de crédit ; par notre ordre du 26 décembre 1859, la banque impériale de commerce et ses comptoirs ont seuls été autorisés à recevoir des dépôts de capitaux des particuliers ; l'entretien des établissements de bienfaisance et d'éducation auquel subvenaient les revenus des lombards et des directions d'établissements publics de charité a ensuite été garanti par des mesures spéciales et indépendantes des opérations de crédit.

(1) Établissements de prêts, monts-de-piété.

« Maintenant, ayant sanctionné les projets de réorganisation des établissements de crédit élaborés par le ministre des finances et examinés par le conseil de l'empire, nous avons jugé convenable de prendre les mesures suivantes :

« 1. La banque impériale d'emprunt est supprimée et toutes les affaires, comptes, livres et pièces justicatives ayant rapport aux prêts, seront remis au lombard de Saint-Pétersbourg. Le ministre des finances prendra à cet effet les mesures qu'il lui appartient d'ordonner, et soumettra à notre approbation les affaires qui excéderaient ses pouvoirs.

« 2. Les lombards de Saint-Pétersbourg et de Moscou sont placés sous l'autorité immédiate du ministre des finances, à l'instar des autres établissements de crédit de l'empire.

« 3. Les directions d'établissements publics de charité restent placées sous l'autorité du ministre des finances, pour ce qui concerne leurs opérations de crédit.

« 4. Conformément aux statuts sanctionnés par nous, la banque impériale de commerce reçoit une nouvelle organisation et le nom de banque de l'État; tous les comptoirs et les sections temporaires de la banque de commerce sont placés sous son autorité, en prenant les noms de comptoirs et de sections temporaires de la Banque de l'État, et doivent continuer à se régler sur les statuts actuels (art. 765 à 1061 des règlements des établissements de crédit, tome XI du corps des lois, édition de 1857) en attendant leur réorganisation, d'accord avec les statuts de la banque de l'État, pour laquelle le ministre des finances aura à faire une proposition dans l'ordre prescrit.

« 5. Tous les dépôts de capitaux reçus par les établissements de crédit seront remis à la banque de l'État, qui sera chargée d'en servir les intérêts et d'en opérer le rembour-

sement, d'après les conditions auxquelles ces capitaux ont été reçus.

« 6. Après la remise de tous leurs dépôts à la banque de l'État par les lombards, les sections des dépôts dans ces derniers établissements seront supprimées, et par suite de la cessation des prêts par les lombards, le ministre des finances pourra présenter, dans l'ordre prescrit, des propositions pour la réduction des états du personnel de ces établissements pour les prêts.

« 7. L'expédition des billets de crédit de l'empire est réunie à la banque de l'État, qui se trouve chargée de toutes les obligations imposées à ladite expédition par le manifeste du 1er juin 1843.

« 8. Pour l'organisation de la banque de l'État et de ses comptoirs, il lui est assigné comme capital de fondation 15,000,000 de roubles sur les capitaux des banques d'emprunts et de commerce, et de plus 1,000,000 de roubles comme capital de réserve. Puis, après vérification du bilan général des banques, dont on déduira toutes les créances douteuses et véreuses, tous leurs encaisses seront versés à la banque de l'État, qui recevra également les garanties commerciales données à la banque de commerce.

« Le montant des dépôts remis à la banque de l'État dépassant la valeur des garanties commerciales et des encaisses, et prêté à longs termes sur hypothèque d'immeubles, sera garanti à la banque par des obligations spéciales du trésor, jusqu'à l'amortissement complet de ces prêts.

« 9. Les opérations permises à la banque de l'État par ses statuts s'effectueront petit à petit, d'abord par la banque elle-même, et ultérieurement par ses comptoirs, selon que le ministre des finances l'aura jugé convenable, et après

publication des règles qui devront régir ces opérations.

« 10. Le ministre des finances étudiera en détail la question de l'ouverture de nouveaux comptoirs de banque dans les villes d'une grande importance pour le commerce intérieur et l'industrie, et nous soumettra, dans l'ordre établi, ses propositions à cet égard.

« 11. Les obligations imposées à la banque de commerce et à ses comptoirs par le règlement sur les billets de banque de l'État à 5 p. °/₀, au sujet du service des intérêts de ces billets, de leurs tirages et de leur remboursement, passent à la banque de l'État et à ses comptoirs, sur les bases prescrites par ledit règlement.

« 12. Le remboursement des dépôts et le service de leurs intérêts s'effectueront conformément aux anciennes règles :

« 1° Par la banque de l'État pour les billets des anciennes banques du commerce et d'emprunt, ainsi que du lombard de Saint-Pétersbourg.

« 2° Par le comptoir de la banque à Moscou, pour les billets du lombard de Moscou, qui doit remettre à ce comptoir toutes ses affaires de dépôts de capitaux.

« 3° Pour les billets des directions d'établissement de charité dans les gouvernements où il existe des comptoirs de la banque, par ces comptoirs locaux, et pour les billets des autres directions, seulement par la direction qui les aura délivrés.

« 13. Les dépôts particuliers placés à perpétuité dans les établissements de crédit précités seront transférés de leurs comptes à celui de la dette perpétuelle intérieure et inscrits au grand livre de la dette publique.

« 14. Tous les prêts faits par les établissements de crédit au trésor de l'empire et à des administrations publiques

seront réunis en un seul compte général de la dette du trésor à la banque, qui recevra de ce dernier les payements annuels stipulés pour cette dette.

« 15. D'après le même principe, la commission impériale d'amortissement transférera au compte de la banque la somme de la dette publique intérieure à terme inscrite au grand-livre au nom des lombards.

« 16. L'encaissement des sommes dues par les particuliers sur les prêts à eux faits par la banque d'emprunts, les lombards et les directions d'établissements publics de charité, de même que les poursuites en recouvrement de ces payements, seront faits respectivement par les lombards de Saint-Pétersbourg et de Moscou et par les directions d'établissements de charité, d'après les règles établies à ce sujet.

« 17. Les sommes reçues des particuliers par ces établissements, à titre d'intérêts et d'amortissement du capital des prêts accordés aux premiers, seront versées : 1° par le lombard de Saint-Pétersbourg, à la banque de l'État ; 2° par le lombard de Moscou, au comptoir de la banque à Moscou, et 3° par les directions d'établissements de charité des gouvernements où il existe des comptoirs de la banque, aux comptoirs locaux de la banque, et par tous les autres, soit à la banque de l'État, soit entre les mains qu'elle aura désignées pour les recevoir.

« 18. Les sommes versées à la banque de l'État et à ses comptoirs pour compte des prêts faits par les établissements de crédit, seront portées au crédit du compte des intérêts et de l'amortissement des billets de la banque de l'État à 5 %, ainsi que des capitaux déposés aux établissements de crédit ; dans le cas où les payements à recevoir de ce chef par la

banque seraient insuffisants pour cette opération, il y serait suppléé par le trésor de l'empire.

« 19. Le ministre des finances décidera les questions de détail qui pourraient surgir au sujet des règlements de comptes des établissements de crédit et du trésor de l'empire avec la banque de l'État, et il leur donnera des instructions nécessaires pour les opérations dont ils sont chargés.

« Transmettant au sénat dirigeant les statuts de la banque de l'État, nous lui ordonnons de prendre les dispositions nécessaires pour la mise à exécution de ces statuts et de toutes les mesures ci-dessus énoncées.

« Signé : ALEXANDRE. »

Aux termes de ses statuts, sanctionnés par S. M. l'Empereur Alexandre II le 31 mai 1860, la banque de l'État a été créée dans le but d'activer les revirements du commerce et de consolider le système de la monnaie judiciaire.

En garantie des opérations de commerce qui lui sont confiées, il est assigné à la banque de l'État un capital de 15,000,000 de roubles qui forme sa propriété. Ce capital ne doit être entamé en aucune circonstance, et en cas d'insuffisance du capital de réserve, pour couvrir les pertes provenant d'opérations, le capital de fondation doit être maintenu à son taux primitif pendant toute la durée de l'existence de la banque, au moyen des autres ressources du ministère des finances.

Les bénéfices nets des opérations de la banque sont appliqués :

1° A l'amortissement des billets de banque à 5 °/₀ et des emprunts du Trésor de l'empire aux établissements de crédit ;

2° A la formation d'un capital de réserve destiné à couvrir les pertes provenant des opérations de la banque.

Le Trésor de l'empire garantit à la banque, par toutes les ressources dont le gouvernement dispose, les payements qu'elle doit effectuer sur les billets de dépôts des anciens établissements de crédit et sur les billets de banque à 5 °/₀.

Les opérations permises à la banque sont :

1° L'escompte des lettres de change russes et étrangères, ainsi que d'autres valeurs à terme du gouvernement et des papiers publics à intérêts ;

2° L'achat et la vente de l'or et de l'argent ;

3° Le recouvrement, pour compte de tiers-mandants, de lettres de change et autres valeurs à terme ;

4° L'encaissement de dépôts donnés en garde, en compte courant, ou à intérêts ;

5° La concession de prêts ;

6° L'achat et la vente, pour compte de tiers-mandants, de billets de banque à 5 °/₀ et d'autres fonds publics ;

7° L'achat et la vente, pour son propre compte, de fonds publics.

La banque de l'État admet à l'escompte, de personnes à elles connues et sûres, les lettres de change :

1° Simples et endossées, russes et étrangères acceptées en Russie ;

2° Garanties par deux signatures au moins ;

3° Payables, soit à Saint-Pétersbourg, soit dans une des villes où il existe des comptoirs de la banque ;

4° Écrites sur papier timbré de valeur convenable ;

5° Et dont l'échéance n'est pas éloignée de plus de six mois.

Tous les particuliers, toutes les maisons de commerce et

toutes les compagnies établies à Saint-Pétersbourg et ayant à y encaisser des recouvrements sur lettres de change et autres effets de commerce à terme, peuvent déposer ces valeurs à la banque qui se charge de les présenter à leur échéance et d'en encaisser le montant en compte courant, au crédit et à la disposition des mandants.

La banque admet les dépôts en consignation, en compte courant et à intérêts, faits, non seulement par des particuliers, mais encore pas des institutions ou par des corps d'état.

Ces dépôts s'étendent aux actions, obligations, lettres de change au porteur ou transmissibles par endossement, lingots d'or et d'argent, objets fabriqués avec ces métaux, numéraire métallique tant russe qu'étranger, contrats de toute nature, testaments, etc., etc.

La banque accorde aussi des prêts sur dépôts qui ne doivent jamais dépasser, en moyenne, 80 % du montant de la valeur des dépôts.

Quant à son administration, elle est placée sous l'autorité immédiate du ministre des finances, et sous la surveillance du conseil des établissements de crédit.

La direction de toutes les opérations et affaires de la banque, et la surveillance de leur gestion sont confiées à la régence de cet établissement, qui se compose du gouverneur, de son adjoint, de six régents et de trois délégués du conseil des établissements de crédit. Ces derniers, en entrant en fonctions, prennent l'engagement écrit de garder le secret sur les affaires de la banque relatives au crédit des commerçants.

Le système inauguré par le nouveau ministre des finances, qui a parfaitement compris les idées de l'Empereur, a pro-

duit les plus heureux effets. L'extension qu'ont prise depuis lors l'industrie et le commerce intérieur en Russie a été très-grande.

Le nombre des compagnies qui se sont formées dans l'espace de dix-huit mois seulement, depuis l'année 1857 (nous n'avons pu recueillir de chiffres positifs que pour cette période de temps), s'élève à trente-six. Or, ces trente-six compagnies comptent une mise de fonds de 36,770,000 roubles (147,080,000 fr.).

Quant à la grande entreprise des chemins de fer que nous ne faisons pas figurer dans ce chiffre, elle représente à elle seule 1 milliard 200 et quelques millions.

Cette compagnie poursuit son œuvre immense avec une rare vigueur, malgré la continuation de la crise financière qui pèse sur l'Europe.

A l'heure qu'il est, plus de cinquante mille ouvriers sont répartis sur les lignes suivantes :

De Saint-Pétersbourg à Varsovie avec embranchement sur la frontière de Prusse ;

De Moscou à Théodosie ;

De Moscou à Nijni.

Quant à la ligne transversale de Libau, les études y ont été faites jusqu'ici avec un personnel peu considérable.

La répartition du service des études et la construction emploie sept ingénieurs en chef.

Un service de santé est établi dans les limites des besoins actuels de l'entreprise.

Un grand réseau de lignes télégraphiques complète ces voies de communication.

Les lignes principales sont de Saint-Pétersbourg à Varsovie et de Varsovie à la frontière prussienne et à la frontière au-

trichienne (1,377 verstes); de Saint-Pétersbourg à Odessa par Moscou (2,184 v.); de Saint-Pétersbourg à Helsingfors (448 v.); de Kiew à la frontière de la Gallicie autrichienne par Jitomir (403 v.); de Revel à Libau, sur la frontière prussienne, en suivant la côte du golfe de Livonie et de la Baltique (683 v.), etc. En Asie, on travaille à une ligne simultanée de chemins de fer et de lignes télégraphiques qui mettra en communication directe les nouveaux territoires de l'Amour avec le centre de l'empire.

Nous terminerons cette étude rapide du mouvement commercial de la Russie, par quelques indications sur le commerce de cet empire avec la Chine. Nous parlerons aussi de la *Compagnie Russe-Américaine*, dont les opérations, déjà si importantes, sont appelées, grâce au traité avec le Céleste-Empire, à prendre un développement considérable.

Dès le milieu du XVIIe siècle, les Russes cherchèrent à établir des relations de commerce avec la Chine. Ces premières tentatives restèrent sans succès. Cependant, malgré les précautions du gouvernement chinois pour empêcher tout contact entre ses sujets et la Russie, l'étendue des frontières des deux pays favorisa le rapprochement; des transactions commerciales se firent, des échanges eurent lieu, peu considérables d'abord, mais bientôt plus importants, et l'excédant se trouvant toujours du côté des marchands russes, les Chinois demandèrent qu'il leur fut soldé en espèces.

Près d'un siècle plus tard, en 1728, la politique russe finit par atteindre le but qu'elle poursuivait avec persévérance. Le premier traité de commerce fut signé avec le Céleste-Empire par Sawa-Vladislavitsch, comte illyrien, du côté de la Russie, et les ministres de l'Empereur de la Chine d'autre

part. Un point fut déterminé sur les bords de la petite rivière Kiaktha comme l'unique endroit où se feraient les affaires, c'est-à-dire où pourraient se réunir les marchands des deux nations pour opérer leurs échanges. Un bourg ne tarda pas à s'y élever, qui prit le nom même de la rivière et s'appela Kiaktha. Ce bourg se trouve sur la frontière de la Chine. Il est entouré de hautes montagnes dont la plus considérable est appelée *Bourkoultey* par les Mongols; près de cette montagne se trouve le fort d'où l'on voit parfaitement les rues et les boutiques du bourg ainsi que la petite ville chinoise. Il est resté jusqu'aux dernières années, époque de la grande insurrection chinoise, le centre unique du commerce des deux empires. Il avait été stipulé dans le traité de 1728 que ce commerce ne pourrait consister qu'en échanges, tout débours en numéraire étant défendu.

Mais lors de l'insurrection de 1853, qui s'est étendue à un tiers de la Chine, les marchands indigènes ne voulurent plus échanger la plus grande partie de leurs marchandises que contre argent, et la Russie, qui fait une grande consommation de thé, dut souscrire à ces exigences. Le traité fut donc modifié; les Russes se virent dans la nécessité d'ajouter aux marchandises échangées un tiers en argent, mais en *argent ouvré*.

Cet état de choses ne tarda pas à donner lieu à une vaste spéculation. Il s'établit à Moscou des fabriques exclusivement occupées à convertir la monnaie d'argent et la vieille argenterie en objets de service tels que plateaux, cuvettes, vases, etc., etc., le tout grossièrement façonné. Ces objets étaient expédiés à Kiaktha et servaient à régler les comptes des Chinois. Ce que voyant, le gouvernement russe se trouva obligé d'autoriser les marchands à compléter leurs paiements en numéraire soit russe, soit étranger.

Cette mesure eut son contre-coup en Angleterre et surtout en France; elle donna lieu à une exportation énorme de monnaie européenne qui alla s'engloutir en Chine pour n'en plus sortir. C'est ainsi qu'il faut s'expliquer la disparition successive d'une grande partie de nos pièces de cinq francs.

Revenant aux relations de la Russie avec la Chine, nous voyons les pas de géant faits dans cette voie par la première de ces nations, surtout si l'on considère l'importance du dernier traité qui livre à la Russie, avec un territoire plus vaste que la France, la libre navigation de l'Amour jusqu'à son embouchure, ce qui lui ouvre la route directe des Indes. Sans brûler une amorce, les Russes ont pris au nord de la Chine une position à laquelle l'avenir semble promettre des avantages incalculables.

Voici, du reste, le texte du traité passé entre la Russie et la Chine :

« Art. 1er. Les Russes doivent jouir de la plus grande liberté, tant pour leurs personnes qu'à l'égard de leurs propriétés en Chine. Les Chinois doivent jouir des mêmes avantages dans les possessions russes.

« Art. 2. Dorénavant, les rapports entre les deux gouvernements auront lieu directement entre le ministre des affaires étrangères russe et le premier personnage du Conseil d'Etat chinois, ou le premier ministre à Pékin. Le gouvernement chinois s'engage à prendre toutes les mesures requises pour la protection de l'ambassadeur et de sa suite.

« Art. 3. Les ports suivants seront ouverts aux navires russes. Shanghaï, Ningpo, Fuchan, Amoy, Canton, Tolwan et Kienng-Chow-Fu dans le Hainan.

« Art. 4. Tous les marchands russes qui font des affaires avec la Chine ne seront sujets à aucuns droits autres que ceux stipulés par les tarifs de la douane. La contrebande sera punie de la confiscation des objets passés en fraude.

« Art. 5. Il est convenu que l'empereur de Russie pourra nommer des consuls dans tous les ports ci-dessus dénommés; il pourra y avoir des bâtiments de guerre chargés de maintenir le bon ordre parmi les

sujets russes et maintenir l'autorité des consuls. Les consuls russes jouiront des mêmes avantages et priviléges que les consuls des autres pays.

« Art. 6. Dans le cas où un bâtiment marchand ou un navire de guerre viendrait à naufrager sur les côtes de la Chine, les autorités chinoises devront rendre tous les services en leur pouvoir, et, dans ce cas, les équipages pourront débarquer dans tout autre endroit que les ports ci-dessus désignés.

« Art. 7. Toutes contestations entre sujets russes seront arrangées par les consuls de cette nation ; les Russes accusés de crime, dans l'intérieur de la Chine, seront conduits à la ville frontière la plus près et livrés aux autorités russes.

« Art. 8. Le gouvernement chinois est convaincu que les doctrines du christianisme tendent à propager le bon ordre et l'union entre les hommes et s'engage à ne porter aucun empêchement au culte et aux cérémonies de ses sujets chrétiens ; ils jouiront de toute la protection qui est accordée à n'importe quelle religion tolérée dans les possessions chinoises. Le gouvernement chinois, considérant les missionnaires comme de braves et dignes gens, ne recherchant aucun profit ni aucun avantage matériel, il leur permet d'étendre leur propagande parmi les Chinois et les autorise à circuler en toute liberté dans l'empire. Un certain nombre de missionnaires devront être porteurs de passeports émanant du gouvernement russe.

« Art. 9. Les parties des frontières russes et chinoises qui n'ont pas encore été exactement arrêtées le seront immédiatement ; des commissaires seront nommés sans délai des deux côtés.

« Art. 10. La résidence de la mission ecclésiastique russe à Pékin ne sera plus considérée comme temporaire, et ceux qui en font partie pourront y revenir quand ils le voudront. Leurs dépenses de voyages, ainsi que celles d'autres personnages officiels, seront supportées par la Russie. Les autorités chinoises sont tenues de leur donner aide et protection.

« Art. 11. Un service postal sera immédiatement organisé entre Kiaktha et Pékin.

« Art. 12. Tous les avantages politiques et commerciaux, et autres priviléges accordés par la Chine aux autres nations, seront immédiatement et sans nouveau traité étendus à la Russie. »

Ces avantages, la compagnie russe-américaine, comme on va le voir, les a mis immédiatement à profit.

« D'après un travail publié dans les *Annales du commerce extérieur* (numéro de juin 1859), la création de cette compagnie, dont la charte a été renouvelée successivement jusqu'en 1855, marque l'époque où la Russie commença à organiser les gouvernements de ses immenses possessions dans la Sibérie, au Kamtschatka, dans les archipels des îles Kouriles et Aléoutiennes comme sur le continent américain.

« Disposant alors d'un capital de plusieurs millions de roubles, soutenue et aidée par le gouvernement russe dont elle ne faisait d'ailleurs, sous beaucoup de rapports, qu'exécuter les vastes projets sur les deux continents et dans les îles intermédiaires, cette compagnie a vu augmenter rapidement ses établissements et son commerce. En 1799, elle fondait un comptoir à Norfolk sous le 56e degré de latitude nord; en 1805, elle s'établissait à Sitka; en 1806, elle essayait de former un autre comptoir à l'embouchure de la rivière Columbia; en 1812, elle fondait celui de Bodega sur la côte même de la Californie, non loin du port de San-Francisco, et en 1814, elle prenait possession des îles Sandwich.

« Sans s'arrêter à décrire ici l'immense matériel et les grandes ressources de cette compagnie, on fera seulement observer que son personnel est aujourd'hui d'au moins 15,000 personnes. Les territoires et toutes les choses appartenant à la compagnie sont placés sous la direction de deux principaux agents ou gouverneurs, dont l'un réside dans les îles Kodiak, et l'autre à Sitka.

« Ces gouvernements sont en outre divisés en cinq sections, soumises chacune à un directeur ou chef. Ces divisions furent faites pour mieux régler la pêche et la chasse des animaux, des loutres de mer surtout, de manière à ne pas détruire les espèces; c'est-à-dire que la pêche ou la chasse

ne se font que pendant une année ou une saison dans une de ces sections, et l'année suivante dans une autre, et ainsi successivement de manière à ne revenir à la section où a commencé la pêche ou la chasse qu'après cinq ans ou au commencement de la sixième année. Au moyen de ce sage règlement, la compagnie russe-américaine, non-seulement a prospéré, mais elle a pu continuer ses collections de riches fourrures régulièrement d'année en année sans que la quantité des animaux qui les fournissent se soit nulle part notablement réduite.

« La compagnie ne s'est pas limitée non plus au commerce des pelleteries. Depuis nombre d'années elle se livre à la pêche de la baleine et des phoques pour en extraire l'huile. Cette pêche se fait généralement dans les grandes baies, entre les îles ou à peu de distance de la côte.

» Les navires de la compagnie sont occupés à visiter les différents établissements pour y apporter des vivres, y prendre les produits de la chasse et de la pêche, et les transporter à Pétropawlowski, à Okhotsk ou en Russie par le cap Horn. Si les établissements russes sur le continent américain, sur les îles adjacentes et les archipels intermédiaires entre les deux continents ont prospéré depuis l'installation de la compagnie, il est également vrai de dire que Kamtschatka, Okhotsk, Irkoutsk et Kiaktha ont profité de l'activité et de l'importance que la compagnie a partout données au commerce de la Sibérie orientale et au développement de ses ressources. Quand on considère les nombreux obstacles et les difficultés sans nombre qu'offrent sur terre et sur mer la rigueur du climat, la nature du pays sous des latitudes où la terre ne produit absolument rien, on s'étonne des travaux qui ont été exécutés, car la Sibérie de l'est a, aujourd'hui,

des chemins praticables qui permettent de la parcourir dans tous les sens; de plus, avec l'aide du gouvernement, de grandes et belles routes ont été établies qui permettent d'y voyager et même de transporter, durant certaines saisons, les marchandises.

« Depuis l'établissement de la compagnie, l'acquisition d'un immense territoire dans la Mantchourie, le droit de naviguer sur l'Amour, l'un des plus beaux fleuves de l'Asie, et d'ouvrir, par ce fleuve, des communications faciles et rapides entre la Sibérie et ses possessions sur l'Océan Pacifique, ont assuré de nouveaux avantages à la Russie d'Orient.

« Pénétrant désormais au milieu des provinces chinoises sur une ligne de plus de deux milles de l'ouest à l'est, la Russie ne se trouve plus limitée pour son commerce avec la Chine à un seul point. Elle aura pour champ d'opération la vallée entière de l'Amour.

..... « Sans donc vouloir prédire, dès à présent, ce que cette contrée pourra devenir sous la domination russe, on fera remarquer que depuis 1858 tout le commerce et les relations de la Russie avec ses établissements dans le Pacifique et sur la côte occidentale de l'Amérique ont déjà eu lieu par cette voie nouvelle au moyen de vapeurs dont plusieurs montent et descendent régulièrement le fleuve, de son embouchure à Chitah, dans la Transbaïkalie, et de Chitah à son embouchure. C'est par ce fleuve que se transportent aujourd'hui les provisions, les munitions, les marchandises à Nicolaïevsk pour être dirigées de là au Kamtschatka, à l'archipel des Kouriles, aux îles Aléoutiennes et sur le continent de l'Amérique. Les Russes qui, jusqu'à présent, n'avaient pu communiquer et commercer avec la Chine que par un seul point, le comptoir de Kiaktha, comme les Chinois

avec les Russes par Maimatschin, possèdent aujourd'hui tout le cours de l'Amour depuis l'Argour jusqu'au-delà de l'embouchure du Songari. Ce fleuve, qui traverse d'un bout à l'autre toute la partie septentrionale de la Mantchourie, mettra les Russes en contact suivi sur cette ligne avec le peuple mantchou-chinois qui compte, dit-on, de 7 à 8 millions d'habitants. Par cette ligne, les Russes pourront recevoir directement de Pékin et de l'intérieur de la Chine le thé et les marchandises chinoises par voie de terre et par eau, diminuées de tous les frais qu'occasionnait autrefois le voyage à Maimatschin, car ces marchandises se transporteront désormais, en partie, au moyen de bateaux à vapeur, de l'intérieur même de la Chine aux établissements russes sur l'Amour, et de ces établissements à Chitah sur l'Ingodah, et de là par les voies de fer qu'on dit exécutables à Irkoutsk et à Moscou. Enfin, des relations pourront s'ouvrir entre ces nouvelles possessions russes et les possessions anglaises et américaines de la côte occidentale de l'Amérique dont, grâce à la vapeur, elles ne sont séparées que par quelques jours de navigation. »

Par les quelques données générales qui précèdent, on voit que la Russie, ce réservoir inépuisable de céréales, peut fournir du blé à toute l'Europe en écoulant ses grains par deux grands déversoirs : Odessa dans la mer Noire, et Riga dans la mer Baltique.

Cette situation tout exceptionnelle lui permet, aujourd'hui que la paix a été conclue sur des bases qui limitent son action extérieure, de développer son action intérieure au profit de son commerce et de son industrie.

La tranquillité de l'Europe, ainsi que l'a dit le manifeste de S. M. Alexandre II, doit assurer de grands avantages à ce

vaste empire en reportant toutes ses forces vers l'amélioration de son système économique. Dégagée de toute préoccupation étrangère, la nation russe marchera plus librement dans les voies qui lui sont tracées par sa situation géographique, ses besoins et ses facultés.

Transformée moralement par l'abolition successive du servage, elle pourra améliorer ses institutions au sein de la paix en se modelant autant que possible sur les nations les plus avancées.

La Russie possède d'ailleurs un vaste champ d'expériences où elle peut poursuivre l'application du système de conquête sans danger pour les améliorations intérieures qui lui seraient acquises, comme sans menace pour l'Europe. Il est dans le nord de l'Asie de grands territoires où une œuvre de colonisation pacifique réclame son activité, où elle peut déployer une énergie féconde dans le double travail de la culture et du peuplement. Du côté de l'Europe, la Russie peut également ouvrir à son commerce des voies nouvelles. La mer Noire, depuis la signature de la paix, semble en effet devoir acquérir une importance capitale pour l'industrie européenne. Le commerce russe y descendra par le Volga et le Don aisément réunis, celui de l'Allemagne par le Danube, et Galatz sera un jour la rivale de Trieste. La Crimée ayant enfin cessé d'être une menace pour Constantinople, deviendra l'entrepôt général de l'Europe dans ses rapports commerciaux avec l'Asie.

CHAPITRE IV.

—

GOUVERNEMENT DE LA RUSSIE.

ADMINISTRATION. — FORCES MILITAIRES ET MARITIMES.
CIVILISATION. — LITTÉRATURE.

I.

« La Russie — a dit avec raison un fonctionnaire russe, M. Tègoborski — est un pays très-difficile à connaître et à juger. Il faut y avoir vécu et l'avoir longtemps étudié pour bien saisir les causes de chaque fait qui se présente à l'œil de l'observateur et les conséquences qu'on en peut déduire. La rapide croissance de cet empire, l'origine de sa grandeur, les éléments dont il se compose ont créé un état de choses tout à fait particulier propre à ce pays.

« Après avoir secoué le joug des Tatares, la Russie est entrée dans la carrière de la civilisation avec un immense amas de ressources et de forces vitales qu'il s'agissait de développer. Le pouvoir absolu, qui en était une conséquence et une condition essentielle d'existence, est devenu, par la force des choses, le moteur de tout progrès. »

L'Empereur, le Tzar russe, réunit en lui tous les droits et tous les pouvoirs; il est le maître de tout : biens, corps et âmes. L'idée de souveraineté en Russie contraste ainsi profondément avec la pensée qu'en ont conçue les populations de l'Europe actuelle.

Le trône de Russie ne vaque jamais. En montant sur le trône, l'autocrate publie son manifeste d'avénement dans lequel il désigne son héritier légal.

L'autocrate est majeur à seize ans. Pendant sa minorité, il est soumis à une tutelle réglée par le Tzar son prédécesseur, et depuis Paul Ier l'héritier du trône porte le titre de Césarévitch.

Tous les princes ou princesses du sang issus d'un mariage légal et reconnu par l'Empereur prennent rang parmi les membres de la famille impériale.

Le titre de grand-duc ou de grande-duchesse de Russie, de même que celui d'altesse impériale, appartiennent à tous les enfants et petits enfants de l'Empereur régnant, jusqu'au troisième degré inclusivement. Les membres de la famille impériale qui sont en dehors de ce degré s'appellent princes ou princesses du sang et prennent le titre d'altesses. Ils ne peuvent se marier sans le consentement de l'Empereur. Un prince du sang impérial appelé à la succession au trône ne peut s'allier qu'à une femme ayant embrassé la foi orthodoxe russe.

La liste civile de la famille impériale de Russie se compose des biens fonds dits apanages de la couronne, et des indemnités servies par le trésor.

Sur ces ressources, les grands-ducs et princes reçoivent une dotation annuelle. Les grandes-duchesses et princesses un traitement. Lorsqu'elles se marient ou qu'elles deviennent veuves, elles ont droit à une dot ou à une pension prélevée sur ces mêmes fonds.

L'Empereur n'a pas de liste civile fixée à l'avance. Il en est de même pour le grand-duc héritier lorsqu'il est parvenu à l'âge de majorité.

Les sources de revenus que nous venons d'indiquer restent à leur libre et entière disposition.

Les trois premiers corps administratifs de la Russie sont : 1° le conseil de l'empire ; 2° le saint-synode ; 3° le sénat dirigeant.

Le conseil de l'empire, composé de quarante membres au nombre desquels figurent les princes impériaux majeurs, les principaux ministres ou hommes d'État, se divise en cinq départements ayant chacun son président et ses secrétaires, savoir :

Département des lois ;

Département de la guerre et de la marine ;

Département des affaires civiles et ecclésiastiques ;

Département de l'économie publique, de l'administration supérieure et du commerce ;

Département des affaires de Pologne.

Les affaires, suivant le degré de leur importance, sont traitées, soit dans les départements, soit dans les assemblées générales. Chaque département compte quatre ou cinq membres, qui tous ont droit de présence aux assemblées générales présidées, le plus souvent, par l'Empereur.

Une commission des suppliques, placée sous la direction du conseil de l'empire, a pour mission de déterminer les cas d'appel à la juridiction du sénat et de suspendre l'exécution d'un jugement rendu par ce tribunal suprême pour en référer au conseil dont elle relève.

Le saint-synode, qui relève directement de l'Empereur, est chargé de toutes les affaires ecclésiastiques. Le nombre des membres du saint-synode n'est pas déterminé ; mais tous doivent être ecclésiastiques.

Le sénat dirigeant forme un corps de cent à cent vingt

membres choisis par l'Empereur dans les trois premières classes de l'État. Les ministres en font partie de droit, de même que les gouverneurs-généraux ; l'Empereur en est le président.

Le sénat dirigeant promulgue les décrets impériaux et juge en dernier ressort les affaires criminelles et civiles ; il exerce une haute surveillance sur les dépenses et les revenus de l'État. Le sénat se divise en onze départements, dont six siégent à Saint-Pétersbourg, trois à Moscou et deux à Varsovie.

Après les trois grands corps de l'État vient le conseil des ministres qui sont au nombre de neuf :

Ministre de la maison de l'Empereur ;
Ministre des domaines de l'Empereur ;
Ministre des affaires étrangères ;
Ministre de la guerre ;
Ministre de la marine ;
Ministre de l'intérieur ;
Ministre de l'instruction publique ;
Ministre des finances ;
Ministre de la justice.

Trois directions générales complètent cette organisation, ce sont :

La direction générale de la poste impériale ;
La direction générale des voies et communications ;
La direction générale du contrôle de l'empire.

L'administration intérieure de l'empire, qui a été réglée par l'impératrice Catherine II, est assez compliquée. M. Léouzon Le Duc, dans *la Russie contemporaine*, s'est attaché à en faire ressortir, aussi clairement que possible, les divers

rouages. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce passage :

« Dans chaque chef-lieu se trouve une chambre de régence qui connaît des affaires d'administration générale. Elle est présidée par le gouverneur civil et se compose de quatre conseillers nommés par le gouvernement. Un de ces conseillers porte le titre de vice-gouverneur et remplace le gouverneur en cas d'absence.

« Chaque district est pourvu d'un tribunal qui est chargé de la police, des enquêtes dans les affaires criminelles, et, en général, de l'exécution des ordres des autres tribunaux. Avant les ordonnances de Catherine, le tribunal de police était composé de l'*ispravnik* (maître de police) du district, élu par la noblesse, et de deux assesseurs élus par les cultivateurs ; depuis, ces deux assesseurs ont été remplacés par deux commissaires nommés par la noblesse qui ne siégent pas au tribunal, mais résident constamment dans une partie déterminée du district. Lors de ce changement on a donné à l'ispravnik une espèce d'adjoint également élu par la noblesse, pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions.

« Les principaux agents de l'administration sont les gouverneurs des provinces.

« Dans les deux capitales, Saint-Pétersbourg et Moscou, et dans quelques parties de l'empire, ils portent le titre de gouverneurs-généraux et sont placés au-dessus des gouverneurs ordinaires. On voit dans quelques villes des gouverneurs militaires qui cumulent avec ces fonctions celles de gouverneurs civils. Les gouverneurs sont appelés à prendre part au jugement des affaires criminelles.

« Les villes ont une institution particulière qu'elles doivent également à la sollicitude éclairée de Catherine II.

L'espèce de municipalité par laquelle elles sont régies et dont tous les membres sont librement élus par les communes, se compose de deux bourgmestres et d'au moins quatre conseillers, tous salariés par les villes mêmes ; c'est ce qu'on nomme *douma* ou conseil de ville. Quelques bourgs ont aussi leur conseil avec un bourgmestre et deux conseillers. Cette magistrature municipale prononce dans tous les débats entre bourgeois et exerce son contrôle sur la vente des immeubles et sur les étrangers qui s'établissent dans la ville. Elle est renouvelée tous les trois ans, dans les petites villes, par le concours de tous les bourgeois, et dans les grandes, par ceux qui paient au moins 50 roubles d'impôts à la commune ; il faut, d'ailleurs, pour voter, avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans.

« Dans chaque ville il existe, en outre, un conseil commun municipal et un conseil de six voix qui, l'un et l'autre, sont présidés par le chef de la bourgeoisie appelé *golova*, magistrat salarié dont la charge élective dure trois ans. Le premier conseil a pour objet de nommer les membres de l'autre, de délibérer sur les intérêts communaux, de veiller à l'ordre et à la sécurité dans l'intérieur de la ville. Il est renouvelé tous les trois ans; chacune des six classes sur lesquelles les bourgeois sont réparties y envoient un représentant élu au scrutin. Ces six classes sont les bourgeois possédant une propriété immobilière dans l'enceinte de la ville, les trois guildes de négociants, les maîtrises et jurandes ; les *gostes* ou étrangers fixés dans une ville à raison de leurs affaires, les bourgeois notables comprenant les fonctionnaires municipaux, les grands banquiers, les armateurs de vaisseaux, les marchands en gros, les hommes de lettres, les artistes, etc., etc., les artisans non encore inscrits dans le livre de la

bourgeoisie. C'est dans ce premier conseil que se recrute celui dit de *six voix*, lequel est formé d'un membre de chaque classe et placé sous la présidence du directeur de l'établissement des orphelins de la ville. Ce conseil a pour attributions l'entretien et la construction des bâtiments publics, le maintien du bon ordre dans les guildes et les maîtrises, l'administration des revenus commerciaux ; enfin, *la cour orale*, dont les membres sont élus tous les ans par les marchands et les artisans, prononce sur les affaires de dettes ou autres d'une importance très-secondaire.

« Chaque grande ville a, d'ailleurs, son commandant nommé par le gouvernement, et souvent son maître de police ; dans les petites villes, il y a un bailli nommé *gorodnitcheï ;* ces fonctionnaires, chargés de la police et de la surveillance des bâtiments et des magasins de la couronne, commandent la milice que l'on nomme de l'intérieur, bataillons de vieux militaires chargés du maintien de l'ordre et de la garde des prisonniers. Le *gorodnitcheï* n'est point juge, mais il tient la main à l'exécution des lois, poursuit les coupables et exécute les sentences. »

De même que les marchands sont divisés en guildes, tous les fonctionnaires de l'empire sont classés militairement. Cette institution, qui remonte à Pierre-le-Grand, s'appelle le *tschinn*.

Le *tschinn* compte douze degrés :

Feld-maréchal ;	Major ;
Général en chef ;	Capitaine ;
Lieutenant-général ;	Capitaine en second ;
Général-major ;	Lieutenant ;
Colonel ;	Sous-lieutenant ;
Lieutenant-colonel ;	Enseigne.

Toutes les fonctions de l'ordre civil, religieux, maritime et académique correspondent à cette classification en suivant les degrés de l'échelle.

Les personnes comprises dans le *tschinn* sont nobles de plein droit, bien qu'avec des priviléges différents, suivant la nature de l'emploi qu'elles occupent.

Cette organisation présente, ainsi qu'on le voit, le spectacle étrange pour nous de toute une nation soumise à la hiérarchie militaire. Elle explique suffisamment la politique léguée à ses successeurs par Pierre Ier. Le *tschinn* a eu pour but manifeste de faire de l'empire russe une armée dont l'Empereur serait le généralissime, la noblesse l'état-major, le peuple les soldats. Cette force d'obéissance est immense entre les mains d'un conquérant ; c'est un levier non moins puissant entre les mains d'un souverain réformateur qui, comme Alexandre II, veut la Russie grande, mais grande surtout par ses mœurs et par sa civilisation.

II.

FORCES MILITAIRES ET MARITIMES (1).

Le gouvernement russe apporte la plus grande attention à répartir ses forces militaires sur la surface de son vaste territoire, non-seulement d'après l'importance des centres de population, mais de manière encore à ce qu'elles puissent

(1) Les renseignements que nous donnons sur les forces militaires et maritimes de la Russie sont empruntés à la nouvelle édition de la *Géographie universelle de Malte-Brun*, à l'*Annuaire de la Revue des Deux-Mondes*, à l'*Almanach de Gotha*, à *la Russie contemporaine* et aux communications que nous devons à l'obligeance de l'ambassade de Russie à Paris.

être dirigées le plus promptement possible sur les points où elles ont à agir. Ces forces peuvent se subdiviser ainsi qu'il suit :

1° Armée active d'Europe ou grande armée d'opération ;

2° Armées locales du Caucase, de Finlande, d'Orenbourg et de Sibérie ;

3° Troupes de garnison ;

4° Troupes irrégulières.

L'armée active ou d'opération proprement dite, dans laquelle réside principalement la force militaire de la Russie, compte :

1° Six corps d'armée de ligne ; 2° le corps de la garde impériale ; 3° le corps spécial des grenadiers ; 4° le corps de cavalerie de réserve. Toutes les armes entrent dans la composition de ces corps (sauf le dernier), lesquels conservent, en temps de paix, leur organisation complète par divisions et brigades, avec leur état-major, leur armement, leurs équipages comme pour entrer en campagne.

Avant la dernière guerre d'Orient, l'armée active se trouvait en grande partie concentrée entre les frontières de l'ouest et le Dniéper ; depuis 1856, elle est partagée en deux armées à peu près d'égale force : l'une composée des trois premiers corps d'armée de ligne au sud-ouest, c'est-à-dire sur l'espace dont nous venons de parler ; l'autre composée des trois autres corps d'armée de ligne, au sud, c'est-à-dire voisine de la Turquie. La garde est à Saint-Pétersbourg, les grenadiers à Moscou, la cavalerie de réserve dans les gouvernements du midi, et l'état-major des réserves à Moscou.

Voici la récapitulation des forces de l'armée active :

DÉSIGNATION DES ARMES.	6 CORPS D'ARMÉE active.	CORPS de la GARDE.	CORPS des GRENADIERS	CAVALERIE de réserve.	TOTAL.
Infanterie (385 bataillons).	257,000	43,850	33,900	»	334,750
Cavalerie (141 1/2 escadrons).	50,000	13,320	6,100	6,800	76,220
Artillerie (136 batteries, 832 bouches à feu).	21,000	2,800	2,000	1,700	27,500
Sapeurs et pionniers (8 bat. 4 esc.).	6,000	1,425	1,100	350	8,875
Réserve.	»	»	»	»	213,000
				TOTAL.....	660,345

Il convient de faire remarquer que le train des équipages ne forme pas un corps et n'est pas même compté dans l'effectif, chaque régiment d'infanterie ou de cavalerie ayant une compagnie d'équipage, chaque batterie d'artillerie une section d'équipage; mais les hommes de ces compagnies sont hors rang et figurent parmi les ouvriers, domestiques, etc.

En temps de paix, une portion des troupes russes obtient un congé indéfini. Ce congé se donne après un temps de service qui varie suivant que les soldats appartiennent aux contrées orientales ou aux provinces occidentales de l'empire. Les premiers ont le droit de se retirer après quinze ans de services; s'ils en profitent, ils retournent sans solde à leur profession civile jusqu'à ce qu'ils soient rappelés pour

entrer en campagne ou jusqu'à leur complète libération qui a lieu au bout de vingt-cinq ans. Les soldats des provinces occidentales peuvent se retirer après dix ans de services. S'ils prennent leur congé, ils sortent des bataillons actifs pour être versés dans les escadrons et bataillons de réserve, toujours très-éloignés de leur état-major. Ces bataillons n'ont, en temps de paix, qu'un effectif réel assez faible. Cependant, les règlements militaires obligent les soldats qui en font partie à se rassembler à des époques déterminées pour s'exercer aux manœuvres.

Le recrutement de l'armée régulière s'opère par les levées de paysans dans les domaines de la couronne et des seigneurs (1). Les troupes de la Finlande se recrutent presque entièrement au moyen de l'enrôlement volontaire.

La Russie tolère le mariage des soldats et elle reçoit leurs femmes et leurs enfants dans ses casernes. Sous l'empereur Nicolas, l'État avait soin des enfants, soit au moyen de subventions accordées aux parents, soit en les prenant entièrement à sa charge; mais depuis 1856, les cantonistes (fils de soldats) ont été rendus à leurs parents, et le gouvernement a établi des écoles militaires dans lesquelles on reçoit les enfants de soldats et d'employés civils et militaires. On forme dans ces écoles des écrivains, des chirurgiens et des topographes pour l'armée.

Quant aux levées de paysans, elles s'opèrent d'une manière toute spéciale. Ce mode de recrutement a pour base le chiffre des *âmes de révision*, c'est-à-dire le total des contribuables

(1) Nous indiquons ici le mode de recrutement suivi avant l'émancipation, mais il sera nécessairement modifié par suite du changement considérable apporté à l'état des choses en Russie.

qui, lors de la plus récente révision, se sont trouvés faire partie d'un district ou d'une seigneurie. L'empire est partagé, à cet effet, en deux grandes régions par une ligne allant de l'est à l'ouest, et le recrutement s'opère chaque année dans l'une ou l'autre de ces parties à raison de cinq recrues pour mille âmes, ce qui donne environ 150,000 soldats. En temps de guerre, la levée est souvent de huit à dix recrues pour mille âmes et elle a été portée quelquefois jusqu'à quinze et vingt. C'est une lourde charge pour la propriété seigneuriale, car le service militaire affranchit, et l'homme de levée, quand il sort de l'armée, devient libre. Le seigneur paie en outre, pour chaque recrue, une somme de 33 roubles destinés aux frais d'armement. La levée se fait ordinairement par le tirage au sort, mais ce mode n'est pas établi par des règles fixes et peut être facilement éludé. Dans les domaines de la couronne, on prend ordinairement les soldats dans les familles les plus nombreuses et parmi celles qui paient la plus faible redevance; le remplacement est admis et il y a des exemptions pour les pères chargés de trois enfants ainsi que pour les soutiens de famille.

Dès qu'un homme de levée est reconnu propre au service, on lui rase le sommet de la tête, sa barbe tombe, il est dépouillé de son large kaftan pour revêtir une partie du costume militaire et on le dirige sur le corps auquel il est destiné. La surveillance la plus rigoureuse l'environne, et s'il parvenait à s'y soustraire, les peines les plus sévères frapperaient la famille qui lui aurait donné asile.

La noblesse et le clergé sont exemptés du recrutement. Certaines positions particulières entraînent aussi le droit d'exemption, et les riches paysans peuvent faire remplacer leurs fils.

La femme du soldat qui, pendant cinq ans, n'a pas reçu de nouvelles de son mari est réputée veuve et peut se remarier.

Le corps de la garde, une partie des grenadiers, les troupes de garnison habitent des casernes et des logements permanents. La majeure partie des troupes actives est toujours prête à marcher et loge chez le paysan. Chaque soldat abandonne à son hôte les vivres qu'il perçoit, et, en échange, il est nourri par lui. On sait généralement que le soldat ne souffre pas tant que le paysan a des provisions. Aussi évite-t-on, par de fréquents changements dans les cantonnements, de trop épuiser les mêmes localités.

Le service des subsistances a pour base : *l'artel, l'ordinaire.* L'artel est un fonds commun appartenant aux sous-officiers et aux soldats d'une compagnie, et qui est formé des retenues de solde, de secours accordés par le gouvernement, de l'argent que gagnent les soldats lorsqu'ils travaillent pour des particuliers. L'artel est géré par un certain nombre de sous-officiers et de soldats élus par leurs camarades à la pluralité des voix. Il est divisé en deux caisses; l'une est destinée à fournir aux soldats les légumes, le sel, quelques poudres à polir, des charrettes, des chevaux pour le transport des approvisionnements de la campagne; l'autre caisse comprend pour ainsi dire les économies de chaque soldat, économies qui ne lui sont payées que lors de sa libération.

En temps de paix, le soldat russe ne reçoit, pour sa solde, que 5 à 6 roubles par an, ce qui fait de 1 à 2 fr. par mois. La durée du service, pour la garde et pour l'armée, est de quinze ans, dont douze dans le service actif et trois dans la réserve.

Le recrutement, comme nous l'avons dit, n'atteint pas la

noblesse russe, dont la majorité, cependant, fait partie de l'armée, de l'administration ou de la diplomatie.

Le corps des officiers et celui des fonctionnaires supérieurs de l'armée se forment donc, en grande partie, des jeunes nobles sortant des écoles *des cadets;* le reste est pris parmi les sous-officiers qui, après douze années d'un service irréprochable, peuvent aspirer au grade d'enseigne, s'ils répondent d'une manière satisfaisante à l'examen auquel ils sont soumis.

Les officiers de la garde sont pris dans la noblesse la plus riche et la plus élevée. Ils sont tous supérieurs de deux grades aux officiers de la ligne. Leur équipement et leur armement sont des plus beaux.

L'armée irrégulière est composée d'abord de cosaques qui en forment les éléments principaux, puis de diverses peuplades qui ressemblent à ces derniers sous le rapport de l'organisation militaire, mais qui en diffèrent essentiellement au point de vue de la nationalité et des mœurs. Les régiments de la cavalerie irrégulière sont principalement destinés à servir dans la petite guerre. Leur tâche est d'assurer la sûreté de l'armée ainsi que ses moyens de communication, de protéger les bagages et les convois de prisonniers, de faire le service des ordonnances, des relais de correspondance. Ils ont également pour mission de harceler l'ennemi par des escarmouches continuelles et sont en outre chargés du service des avant-postes. Le grand avantage de cette organisation est donc d'alléger considérablement le service de l'armée régulière et de la garder intacte pour le jour du combat.

Les cosaques forment des régiments, des bataillons et des batteries. L'Empereur nomme tous les officiers, qui sont généralement choisis dans la cavalerie légère. Les régiments,

forts de près de 900 hommes, sont divisés en *sotnia* de 120 à 150 chevaux, ou en bataillons d'infanterie forts de 1,000 à 1,100 hommes, ou en batteries d'artillerie fortes de 250 à 260 hommes. Ordinairement il y a six sotnia par régiment. De dix-huit à vingt-cinq ans, les cosaques sont exercés aux armes; de vingt-cinq à quarante ans, ils remplissent les cadres du régiment; à quarante et au-dessus, ils constituent la réserve.

L'effectif des troupes irrégulières s'élève, d'après l'*Almanach de Gotha*, à 122,300 hommes de cavalerie, 32,600 hommes d'infanterie, 8,500 hommes d'artillerie et 342 bouches à feu. La Russie comprend encore, dans l'effectif des troupes dont elle peut disposer, plus de 20,000 cavaliers que doivent lui fournir quelques hordes asiatiques. Ces peuplades ont des chefs indigènes. Au nombre de ces auxiliaires figurent les Baschkirs, les Kirghiz et les milices de la Géorgie.

Nous donnons maintenant le tableau récapitulant toutes les forces de l'armée russe.

TROUPES.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BOUCHES A FEU.	EFFECTIF.
Armée active.....	385	441	832	447,000 hommes.
Réserve.....	»	»	472	213,000
Armée du Caucase.	147	24	182	168,000
Armées locales.	37	»	»	40,000
Troupes de garnison.	50	»	»	86,000
Troupes irrégulières.....	31	813	342	163,000
			TOTAL.....	1,117,000 hommes.

Les forces des armées de terre de la Russie sont, comme on

le voit, très-considérables, mais en laissant de côté les troupes de garnison, l'armée du Caucase, les armées locales qu'on ne peut déplacer, il reste l'armée active avec sa réserve et les troupes irrégulières qui représentent en ligne plus d'un demi-million de soldats.

Quant aux forces maritimes de la Russie, elles se composent, d'après des documents qui nous ont été communiqués, mais que nous ne pouvons cependant pas considérer comme officiels, de 7 vaisseaux de ligne de 100 canons et au-dessus, 10 de 84, 11 de 74, 16 frégates, 5 corvettes, 17 bricks et 108 vapeurs.

Ces forces sont ainsi réparties : dans la Baltique, 71 vapeurs et 35 navires à voiles ; dans la mer Noire, 21 vapeurs et 22 navires à voiles ; dans la mer Blanche, 4 vapeurs et 4 navires à voiles ; dans la mer Caspienne, 12 vapeurs et 5 navires à voiles.

La flotte forme deux divisions, celle de la Baltique et celle de la mer Noire.

Le personnel maritime en activité s'élève à 19,658 hommes commandés par 1,384 officiers.

A cet effectif, il faut ajouter encore de nombreux bateaux à vapeur affectés au service des côtes, des chaloupes canonnières, des batteries flottantes, des transports, etc., que l'on évalue à plus de 600. Enfin, la Russie fait encore construire, dans l'intérieur et hors de l'empire, une grande quantité d'autres navires.

Suivant une statistique publiée en Finlande, le personnel de tous ces bâtiments s'élèverait à plus de 40,000 marins.

Les principales distinctions honorifiques créées par la Russie sont les ordres de Saint-André, de Sainte-Catherine, de Saint-Alexandre-Newsky, de Sainte-Anne, de Saint-

Georges, de Saint-Wladimir, de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas.

L'ordre de Saint-André a été fondé, en 1698, par Pierre-le-Grand. Il consiste en une image du saint suspendue à une croix émaillée de bleu et surmontée d'une couronne. Au revers de cette croix est un aigle avec cette inscription : S. A. P. R., c'est-à-dire *Sanctus Andreas Patronus Russiæ*. Sur l'aigle on lit, en outre, cette devise en langue russe, dont voici la traduction : *Pour la foi et la fidélité*.

L'ordre de Saint-André est le premier ordre de l'empire : il n'a qu'un degré, mais quand l'Empereur veut distinguer particulièrement celui auquel il le confère, il le lui donne en diamants. L'empereur, du reste, fait de même pour tous les autres ordres.

Les insignes de l'ordre de Saint-André se portent avec un ruban bleu passé en sautoir sur l'épaule droite. Les personnes décorées de cet ordre portent en outre, sur le côté gauche de la poitrine, une plaque d'argent à huit rayons avec une croix bleue surmontée d'une couronne royale.

L'ordre de Sainte-Catherine a été fondé, en 1714, par Pierre-le-Grand, en l'honneur de la Tzarine sa femme. Les insignes de cet ordre consistent en un cordon ponceau avec liseré d'argent, que l'on porte en sautoir sur l'épaule droite. A ce cordon est suspendue l'image de la sainte tenant dans la main une croix blanche sur un fond émaillé rouge et or. Au milieu de cette croix est une autre croix plus petite, ornée de rayons entre les bras de laquelle sont gravées les lettres D. S. F. R., *Domine salvum fac regem*. La même devise se lit aussi sur le cordon de l'ordre. A ces insignes il faut joindre encore un crachat d'argent que l'on porte sur le côté gauche de la poitrine, et au milieu duquel se trouve une croix d'ar-

gent sur fond rouge avec cette inscription en russe : *Pour l'amour et la patrie.* L'ordre de Sainte-Catherine est spécialement consacré aux dames; l'Impératrice en est grande-maîtresse.

Le troisième ordre impérial de Russie est celui de Saint-Alexandre Neuwsky. Il remonte aussi à Pierre-le-Grand, qui le créa en 1722. Il est formé d'une croix rouge émaillée portant un aigle d'or au milieu duquel est l'image de saint Alexandre Newsky à cheval. L'inscription de la plaque porte le chiffre du saint et la devise : *Pour les fatigues et la patrie.* Cet ordre n'a qu'un seul degré. Il se porte suspendu à un cordon ponceau.

L'ordre de Sainte-Anne, fondé en 1736 par le duc Charles-Frédérik de Holstein en l'honneur de la princesse Anne Ioanovna, impératrice de Russie (de 1730 à 1740), se divise en quatre classes, dont la dernière est réservée aux militaires. Il consiste en une croix rouge émaillée à l'effigie de sainte Anne, suspendue à un cordon rouge avec liseré jaune.

L'ordre de Saint-Georges, fondé par Catherine II, est un ordre exclusivement militaire. Il se divise en quatre classes ; mais, pour obtenir la première, il faut avoir gagné des batailles et rendu les services les plus signalés à l'empire. Les insignes de Saint-Georges consistent en une croix blanche émaillée à l'effigie du saint et suspendue à un cordon jaune et noir.

L'ordre de Saint-Wladimir, à la fois civil et militaire, est également très-considéré. Il fut fondé par Catherine II en 1782, et renouvelé par Alexandre en 1801. Il consiste en une croix émaillée d'un rouge foncé à l'effigie de saint Wladimir, que l'on porte avec un cordon ponceau et un liseré noir.

Les ordres de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas, tous deux

d'origine polonaise, ont été naturalisés russes en 1832 ; le premier est composé d'un crachat d'or à huit angles, que l'on porte sur le côté gauche de la poitrine, et d'un cordon bleu foncé auquel est suspendu un aigle couronné avec une tête d'or ; le second se compose d'un cordon rouge avec liseré blanc et d'une croix rouge émaillée, au milieu de laquelle sont incrustées deux figures d'aigles. L'ordre de Saint-Stanislas a quatre classes.

Des médailles correspondent aux divers ordres de l'empire et se distinguent par le ruban auquel elles sont attachées. Excepté celles de Sainte-Anne et de Saint-Georges, les médailles sont un signe honorifique exclusivement réservé au commerce et à l'industrie.

III.

CIVILISATION. — LITTÉRATURE.

Un travail, publié par M. Auguste Picard dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous ce titre : *Le gouvernement des Tzars et la société russe*, a placé la question de la civilisation sur son véritable terrain. Nous en citerons les passages suivants :

« La Russie diffère notablement du reste de l'Europe par son climat, par la configuration de son territoire, par la race qui l'occupe, par sa religion dominante et l'état de son clergé, par ses institutions sociales et politiques. Il importe de bien constater ces différences et de signaler les conséquences qui en résultent.

« Qu'est-ce, d'abord, que le climat de la Russie? On peut le définir en deux mots : sept mois d'hiver, pendant lesquels il est rare que le mercure ne gèle pas ; en juin, des jours de dix-neuf heures ; en décembre, des jours de cinq heures.

On ne trouve pas, dans ce pays, de charbon fossile; il faut donc du bois et beaucoup de bois pour chauffer la population. Or, à mesure que celle-ci s'accroît, la consommation du bois augmente, et, en même temps, ce progrès dans la population nécessite le défrichement. De là un singulier conflit entre deux nécessités essentielles de la vie, le chauffage et l'alimentation.

« La configuration du sol rend plus sensibles encore, en Russie, les variations de température déterminées par la situation géographique. La Russie, en Europe, n'est qu'un immense plateau légèrement ondulé, dépourvu de montagnes et presque de collines sur toute sa surface. Des Carpathes à l'Oural, de la Finlande à la Crimée, on ne rencontre pas une hauteur, pas un obstacle au cours des vents qui viennent du pôle. Ainsi, les défrichements, l'extension de culture, ne pourront jamais amener dans ce pays une amélioration du climat, un abaissement de la température moyenne, comme cela est arrivé dans les régions centrale et occidentale de l'Europe. Avant que les glaces du pôle soient fondues, il y a peu d'espoir de voir, en hiver, le thermomètre descendre à moins de 42 degrés Réaumur (au-dessous de zéro) dans le nord et le centre de la Russie, à moins de 25 degrés Réaumur dans le midi.

« Ce défaut complet de montagnes et de roches, de pierres et de matériaux résistants a entraîné de bien autres conséquences pour les destinées de l'empire russe. Ce territoire s'est trouvé ouvert à toutes les invasions hostiles, notamment à celle des Tatares, sans autre moyen de défense que le *climat* et les *distances*. L'uniformité du sol a façonné à l'égalité la population qui le couvre. Dès qu'un pouvoir central s'y est établi, elle lui a facilité l'extension graduelle et indéfinie de

son influence et de son action. Égalité native, manque de moyens de résistance, centralisation toujours croissante, tous ces éléments de servitude et de despotisme, c'est la configuration du sol qui les a fournis. »

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir ce peuple, qui a marché si vite vers la domination, s'avancer pas à pas dans la voie de la civilisation. Sa foi est naïve mais peu éclairée. Le prêtre russe (pope) ne prêche pas, et ce puissant moyen de moralisation, la propagation de la parole divine, manque à ces populations, qui ne savent qu'adorer Dieu et obéir au Tzar.

Ce que les institutions religieuses de la Russie n'ont pu suffisamment entreprendre jusqu'ici : la moralisation et l'élévation du caractère populaire, les écrivains de ce pays l'ont osé faire en abordant franchement toutes les questions de nationalité, qui montrent à l'homme ses devoirs et ses aspirations.

« Le caractère le plus expressif de la littérature contemporaine en Russie — a écrit M. Saint-René Taillandier, dans un article fort intéressant publié par la *Revue des Deux-Mondes* — c'est une rupture presque partout complète avec cette influence anglaise, française, allemande, qui a longtemps alimenté la poésie aristocratique de Saint-Pétersbourg. On a dit, avec raison, que la littérature russe avait commencé par la fin, c'est-à-dire par l'inspiration cosmopolite, par l'inspiration de Byron ou de Goethe, au lieu de demander à ses propres origines les éléments d'une vigoureuse jeunesse. Si elle eût persisté dans cette voie, elle eût pu produire des talents pleins d'éclat; elle n'eût pas exercé au sein du peuple russe cette action civilisatrice qui appartient toujours à une poésie nationale. La génération qui occupe aujourd'hui la scène a compris que ses devanciers faisaient fausse route, et elle est revenue puiser aux sources populaires. L'esprit russe, les traditions

russes, l'étude et la peinture de ce qui fait l'originalité de la famille slave, voilà le fond de la littérature qui grandit sous nos yeux. Tantôt on s'adresse au passé, comme Lermontof dans le poëme d'*Ivan Vassiliévitch;* tantôt on interroge les mœurs présentes. C'est Nicolas Gogol qui, dans les *Ames mortes*, dans l'*Inspecteur général*, trace un tableau hardi de la vie moscovite en province; c'est le comte Sologoube qui, dans le *Tarantasse*, exprime avec enthousiasme les désirs, les ambitions, les espérances du peuple russe. Les critiques s'associent à l'œuvre des conteurs et des poëtes, et l'ancienne critique russe, bizarre parodie de nos feuilletons parisiens, est remplacée par une école sérieuse, qui substitue la vérité à l'imitation et le génie slave aux influences occidentales. »

Il y a tout un aspect de la Russie que les voyageurs n'observent guère, mais dont les conteurs nationaux commencent, avec raison, à se préoccuper : ce sont les mœurs des paysans. « Le souvenir de nos villages — dit un écrivain russe, M. Alexandre Hertzen, peu disposé à juger favorablement son pays, et généralement si âpre dans ses appréciations — n'a point été effacé de ma mémoire par les environs de Sorrente et de Rome, ni même par les vallées des Alpes et les gras pâturages d'Angleterre. La campagne, en Russie, a un caractère qui lui est propre. Ces plaines sans fin, couvertes d'une verdure uniforme, respirent le calme et la confiance. Elles font pénétrer dans l'âme une émotion douce et triste. On éprouve un indicible bonheur à s'asseoir, à l'entrée d'un village russe, à l'ombre d'un bouleau ou d'un tilleul. Devant vous s'étend une longue rangée d'*isbas* (cabanes), qui, pressées l'une contre l'autre, semblent disposées à brûler ensemble plutôt que de se séparer. L'air est embaumé par la fumée des séchoirs, par l'odeur des meules de foin que le soleil échauffe

dans les prés et par les émanations de la forêt voisine. Rien ne trouble le silence; rien, si ce n'est le grincement rauque de la longue bascule d'un puits ou le bruit d'un chariot vide dont le cheval, excité par la voix sonore du conducteur, ébranle en passant les rondins du pont. Quant à la population qui vit au sein de ces pauvres villages, elle réunit des qualités morales et physiques fort remarquables. Grâce à des formes sociales précieusement conservées, le paysan russe n'a vraiment pas son pareil dans le monde ; il n'a rien de l'air contraint et grossier des paysans occidentaux. »

Ainsi parle M. Hertzen, et l'on doit reconnaître — ajoute M. H. Delaveau, dans un travail sur *les mœurs populaires en Russie*, auquel nous empruntons cet extrait et ceux qui vont suivre — qu'en faisant cet éloge des campagnes de son pays, il n'est véritablement pas allé trop loin. Les groupes d'isbas russes et leurs paisibles habitants forment, sans contredit, un ensemble original et poétique : c'est dans ce monde naïf et sauvage qu'on peut saisir quelques-uns des traits primitifs et caractéristiques de la société moscovite.

Bien avant le règne de Pierre-le-Grand, la Russie avait eu ses chants et ses légendes populaires, qu'on aimait à répéter dans les maisons des grands comme dans les plus pauvres chaumières. Mais les réformes introduites par le Tzar ne tardèrent pas à changer la direction des tentatives littéraires. Les œuvres locales retombèrent dans l'oubli, et une littérature empreinte d'un caractère européen remplaça la littérature populaire. Quelle place firent les nouveaux écrivains à l'étude des mœurs russes ? Leurs préoccupations, à vrai dire, furent généralement tournées ailleurs. Trétiakovski et Lomonossof s'occupèrent, avant tout, de créer la langue. Leurs successeurs imitèrent ou traduisirent les chefs-d'œuvre des littératures

étrangères. Vers la fin du XVIIIe siècle, seulement, Derjavine arracha la poésie aux influences que les successeurs de Lomonossof avaient trop favorisées ; le théâtre reprit, en même temps, la tâche commencée par les conteurs d'avant Pierre-le-Grand, mais les esquisses qu'on vit se produire alors sur la scène russe étaient presque toujours empreintes d'une exagération de mauvais goût. Un seul écrivain dramatique, Oblessimof, ne craignit point de copier fidèlement les mœurs villageoises dans un petit opéra plein de naturel et de grâce, *le Meunier*. Il ne fut point encouragé : les usages occidentaux triomphèrent dans les classes supérieures, et le théâtre national fut alors décidément sacrifié.

Au début de notre siècle, Karamsine fit, dans ses Nouvelles, la *Pauvre Lise, Nathalie, Marpha,* quelques efforts pour ramener la littérature russe aux sources de son originalité primitive. Malheureusement, quoiqu'il eût étudié à fond nos grands écrivains, Karamsine ne sut pas se soustraire à l'influence de l'école mignarde et langoureuse représentée en France par Florian et Marmontel. Après lui, le fabuliste Krylof indiqua plutôt qu'il ne fraya complètement une voie nouvelle. Il fallait arriver à l'époque des guerres contre la France pour voir le réveil du patriotisme provoquer dans la littérature russe de sérieux efforts d'affranchissement.

Les années qui s'écoulèrent de 1808 à 1815 furent surtout fécondes en manifestations lyriques. Joukovski arracha vaillamment la muse nationale aux influences énervantes qui avaient si longtemps pesé sur elle. Des hymnes et des chants de guerre répandirent partout des inspirations viriles, et la rupture avec l'esprit du XVIIIe siècle fut accomplie.

Dans cette mêlée littéraire dominée par les puissantes créations de Pouchkine, un poëte, un paysan nommé Slé-

pouchkine, marche indépendant et obscur dans la voie où Gogol devait entraîner plus tard les romanciers de son pays. Son recueil contient une suite de tableaux où les mœurs de la campagne sont décrites avec une touchante simplicité. Qu'on en juge par cette page naïve intitulée *l'Isba* :

« Amis, je veux vous parler de la vie paisible du village : je vais vous dire comment une honnête famille passe sa vie dans les champs. La pauvre cabane qu'elle habite est entièrement couverte en chaume ; ses murs sont percés de deux fenêtres étroites ; tout y est simple. Près de la porte est une image devant laquelle brûle, suivant l'usage, une bougie de cire jaune ; plus loin, une grande table de chêne, ordinairement dégarnie, à moins qu'il ne s'y trouve un puisoir en érable rempli de bonne bière. Le long du mur règne un banc de bois ; quelques tabourets complètent l'ameublement. Les pelisses sont suspendues en bon ordre, et les pots entourés d'écorces qui remplissent les étagères sont propres et bien tenus. Dans le coin est un grand four : c'est là qu'en hiver, après le travail, toute la famille passe la nuit et dort comme dans le meilleur lit. Un enfant repose paisiblement dans son berceau suspendu à une longue perche, et sa mère veille auprès de lui en filant. Le grand-père est assis sur le four : il y tresse, avec les enfants, des souliers de nattes, et chante une joyeuse chanson du vieux temps. Les filles sont sur les bancs : elles filent ; les femmes, placées à leurs métiers, tissent des étoffes rayées ou du drap. Au milieu d'elles se tient la grand'mère ; elle s'adresse à toute la famille et dit : « Que devons-nous conserver soigneusement et qu'est-ce qui nous est le plus utile? » Chacun médite en silence ; on n'entend plus que le bruit des navettes et des fuseaux. La bonne vieille reprend la parole : « Voilà, dit-elle, en montrant le four ; sans lui, nous ne pourrions vivre. Il nous

réchauffe dans les froids rigoureux; il prépare le pain de la famille, console le vieillard et égaie les petits enfants. La fumée même qu'il répand nous est salutaire ; voyez-la sortir en tourbillons épais le matin quand on le chauffe ; elle sèche les murs de l'*isba*. Le four nous conserve la santé ; il nous donne le courage et le repos. »

Il y a une simplicité, une douceur tout enfantine dans les chants de Slépouchkine ; mais cette voix trop faible fut à peine écoutée. Heureusement l'œuvre d'initiation à la vie populaire, contrariée jusqu'alors par tant d'influences diverses, fut enfin tentée par les jeunes romanciers qui se groupèrent à la suite de Gogol. S'affranchir de toute imitation et reproduire avec impartialité, dans tous leurs détails, les sujets empruntés à la vie nationale, telle était la règle dont Gogol poussa souvent l'application jusqu'à ses extrêmes limites. Aujourd'hui encore, c'est la tendance féconde représentée par Gogol qui prévaut, mais alliée à des instincts de critique et d'art qui la corrigent et la tempèrent.

Dans ce groupe de romanciers les plus aimés du public russe figurent, au premier rang, MM. Grigorovitch, l'auteur d'*Antoine souffre-douleur*, et Tourguénief, l'auteur des *Mémoires d'un Chasseur*.

Les écrits de M. Grigorovitch n'ont pas le cachet d'élégance et de finesse qui recommandent ceux de M. Tourguénief; ils le cèdent en chaleur et en verve humoristique à ceux de M. Hertzen. Ce qui les recommande surtout, c'est le sentiment et la connaissance parfaite de la vie populaire. L'intérêt naît ici d'une reproduction fidèle de la réalité plutôt que des complications romanesques. Nous saisissons, dans ses traits rudes et naïfs, la physionomie du paysan russe ; nous l'entendons, serf ou affranchi, raconter avec simplicité ses joies et

ses douleurs. Pour le lecteur étranger, les récits de M. Grigorovitch ont donc le mérite d'une sorte d'enquête sur la condition et les mœurs d'une classe d'hommes si dignes d'intérêt.

Mais il est un poëte surtout aimé de la Russie, Michel Lermontof, que l'on nomme le poëte du Caucase.

Frappé en duel comme Pouchkine, sur la tombe duquel il avait demandé vengeance au Tzar, il a laissé des ébauches vigoureuses, des scènes et des fragments splendides.

M. Émile Deschamps a reproduit, dans les beaux vers que nous allons citer, une remarquable composition de Lermontof :

LE VAISSEAU FANTOME.

(5 mai.)

Le firmament reluit de toutes ses étoiles.
Quel est là-bas, là-bas, voguant à pleines voiles,
Sur les flots bleus de l'Océan,
Ce navire aux longs mâts qu'aucun vent ne balance,
Dont tous les agrès font silence,
Et dont chaque canon béant,
Sans aucun artilleur de garde,
Pointé vers l'horizon, reste morne et regarde?

On ne voit point les matelots;
On n'entend point le capitaine;
Le vaisseau n'a souci, dans sa marche certaine,
Ni de la foudre au ciel ni des rocs sous les flots...

Une île est sur la mer, rocher sombre, infertile,
Battu des vagues en fureur;
Mais une tombe est sur cette île :
C'est la tombe d'un empereur!

Ses ennemis, enfin, l'ont couché dans sa bière...
Sans les honneurs guerriers, sans les pompes du deuil;
Ils ont scellé son corps sous une lourde pierre,
De peur qu'il ne se lève un jour de son cercueil.

Mais quand l'année a fui, roulée en son suaire,
Quand revient le *cinq mai*, quand l'heure mortuaire,
Minuit, tinte dans l'île en n'y réveillant rien,

De l'horizon des cieux arrive
Un beau navire aérien
Qui touche doucement la rive.

Alors, son noir chapeau sur sa tête en travail,
Vêtu de sa capote grise,
L'Empereur apparaît! — Sous la nocturne brise
Il s'assied près du gouvernail,
Le front penché, les bras croisés sur sa poitrine;
Le vaisseau, comme un trait, fend la vague marine.

Où porte-t-il ainsi l'étonnant passager?
Il le porte vers cette France
Où, triste, il a laissé, dans les jours de souffrance,
Son trône et son enfant aux mains de l'étranger,
Et puis sa vieille garde, héroïque espérance!

Dès qu'il peut, à travers les ombres de la nuit,
Reconnaître la terre où domina son glaive,
L'Empereur, l'Empereur se lève,
Le voilà! son cœur bat, son sang bout, son œil luit.

Il descend d'un pas ferme et hardi sur la côte.
Par des élans tendres et chauds
Il appelle ses vieux soldats, puis à voix haute
Et d'un ton menaçant ses trente maréchaux!

Mais, hélas! les soldats à la fière moustache
Dorment au bord de l'Èbre, ou du Nil ou du Pô.
Sous les sables ardents, sous les neiges sans tache,
Ils sont couchés, rêvant toujours à leur drapeau...

Les maréchaux, du Dieu déchu guerriers-apôtres,
Ils ne répondent pas non plus à son appel;
Les uns ont disparu dans les combats; les autres,
Les autres ont changé d'autel.

Et frappant de son pied le rivage sonore,
L'Empereur marche courroucé;
Le long des flots dormants, par la fièvre poussé,
Il va, vient, puis appelle encore!

Il appelle à grands cris son cher fils, l'enfant-roi,
L'étoile de sa nuit profonde;
Il lui promet et l'amour et l'empire du monde,
Ne voulant que la France et la gardant pour soi.

Mais le jeune héritier des grandes destinées,
Sous le poids de son nom a vu ses jours détruits,
Comme un arbre qui casse aux premières années
Sous l'abondance de ses fruits.

Il arrête, il écoute, il attend. — Rien! Personne...
Il attend, la lune décroît...
Dans tous ses membres il frissonne.
Mais il attend toujours, l'heure du matin sonne;
Alors ses pleurs brûlants mouillent le sable froid.

Il est là seul, il cherche encor... son front retombe.
Il pousse un soupir douloureux,
Et lentement remonte au vaisseau vaporeux,
Qui part et le ramène à son île, à sa tombe!

Il y a de la grandeur dans ces images, de la profondeur dans ces pensées !

A côté de ce *mystérieux Cinq mai*, nous rencontrons, dans les œuvres si attachantes du poëte du Caucase, des tableaux d'une douceur, d'une grâce infinies. Il nous montrera, par exemple, chez les cosaques, la jeune femme berçant son nouveau-né :

« Dors, petit, repose en paix; dors, mon enfant, endors-toi ! du haut des cieux la lune regarde paisiblement dans ton berceau. Je te chanterai une chanson, si tu fermes les yeux; je te conterai une belle histoire... Allons, endors-toi, mon enfant !

« Là où le Térek, à travers les rocs, roule en mugissant vers la vallée, le Tchetchen est à l'affût, accroupi à terre, aiguisant son poignard. — Ton père, cependant, a vieilli dans cette vie de combats et le ciel est avec lui... Endors-toi, mon enfant !

« Toi aussi, — ce jour-là viendra, — toi aussi, tu partiras pour la guerre. Un fusil à la main, tu monteras à cheval, tu t'en iras loin de la hutte de ta mère. Je te broderai moi-même une belle housse avec de la soie bigarrée... Endors-toi, trésor de mes yeux, endors-toi, mon cher enfant !

« Tu seras un hardi cavalier, un vrai cosaque du fond du cœur... Ah ! quand je te verrai partir, quand tu me feras un dernier signe d'adieu, que de larmes amères je verserai ! quelle tristesse m'accablera !... Allons, il faut fermer les yeux, endors-toi, cher enfant !

« Alors, dans le sommeil ou la veille, le matin ou le soir, sans cesse je penserai à toi... je n'aurai d'autre consolation que de prier. Je dirai : Où est-il, maintenant? que fait-il?... Dors, tu es encore sans souci dans ton berceau... dors, ô mon enfant !

« Je te donnerai une sainte image pour t'accompagner sur la route. Quand tu prieras Dieu, tu la mettras devant toi. Dans les pays lointains, au milieu de la bataille tu penseras toujours à ta mère... Dors, petit, repose en paix; endors-toi, endors-toi, mon enfant ! »

La Russie telle que l'aime Lermontof, ce sont les steppes, les solitudes, les harmonies de la nature : « J'aime ma patrie — s'écrie-t-il — mais je l'aime d'un amour qui m'est propre, et que tous les arguments de la raison essaieraient vainement de modifier. J'ai beau faire, je ne puis m'enthousiasmer pour la barbarie, ni pour celle d'aujourd'hui, ni pour celle des temps passés. Je n'aime pas la gloire achetée par la violence, je n'aime pas l'arrogance appuyée sur les baïonnettes ; mais j'aime, sans savoir pourquoi, le silence et la solitude des steppes ; j'aime le bruissement des forêts pendant la nuit et le murmure sans fin des torrents, quand un souffle printanier fait fendre les glaces. J'aime à chasser dans les plaines désertes, à pousser mon cheval au hasard et à chercher mon chemin dans la nuit. »

Si Lermontof occupe une place brillante à la suite de Pouchkine, il est aussi le précurseur de la génération qui se fait gloire aujourd'hui de réveiller les traditions de l'esprit slave, et de montrer à la Russie la voie de la civilisation qu'elle est appelée à parcourir. La pièce suivante, de Khomikof, l'un des maîtres de cette noble école, emprunte aux événements de guerre qui ont eu lieu un caractère des plus significatifs :

LA RUSSIE.

« Sois fière, t'ont dit les flatteurs, terre au front couronné, terre d'acier inflexible, toi qui, de ton glaive a conquis la moitié du monde. Il n'est pas de bornes à tes domaines, et le

sort, esclave de tes volontés, s'empresse d'obéir à tes ordres suprêmes. Ils sont beaux les ornements de tes steppes; la cime de tes montagnes s'élève jusqu'au ciel, et tes lacs sont comme des mers. N'y ajoute pas foi, ne les écoute pas, ne sois pas fière. Qu'importe que les eaux profondes de tes rivières soient semblables aux eaux bleues de la mer, que les flancs de tes montagnes soient pleins de pierres précieuses, et que le sol de tes steppes soit fertile en moissons? Qu'importe que, devant ton éclat souverain, le peuple baisse les yeux avec crainte, et que tes mers, de leur bruissement incessant, te chantent un hymne glorieux! Qu'importe que tes foudres aient jeté de toutes parts un orage sanglant? Ne sois pas fière de toute cette puissance, de toute cette gloire, de tout ce néant. Rome, la grande reine des sept collines, a été plus redoutable encore que toi; Rome, cette chimère réalisée des forces de fer et d'une volonté sauvage. Il était tout-puissant le glaive qui étincelait entre les mains des Tatares, et la reine des mers occidentales était tout ensevelie dans des amas d'or; et, aujourd'hui, où est donc Rome? où sont les Mongols? Et Albion, tremblant sur l'abîme ouvert devant elle, forge des piéges impuissants, étouffant dans sa poitrine le cri avant-coureur de sa mort. Tout esprit de présomption est infructueux; l'or n'est pas sûr, l'acier est fragile; il n'y a de fort que le monde des idées saintes; il n'y a rien de puissant que la main qui prie, et ton héritage, à toi, ta mission, le lot qui t'a été décerné par la main de Dieu, c'est de conserver pour le monde la richesse des grands sacrifices et des œuvres pures; de conserver la sainte fraternité des nations, le vase vivifiant de l'amour, les trésors d'une foi ardente, la vérité et une justice pure de sang. Tout ce qui sanctifie l'esprit est à toi; tout ce qui fait entendre la voix des cieux et tout ce qui recèle en

soi le germe de l'avenir. Oh ! souviens-toi de ta haute mission ; réveille le passé en ton cœur et interroge en lui l'esprit de la vie qui y est mystérieusement caché. Prête l'oreille à cette voix, et embrassant tous les peuples dans ton amour, dis-leur le mystère de la liberté et verse sur eux les rayons de la foi. C'est alors qu'enveloppée d'une gloire merveilleuse, tu t'élèveras au-dessus de tous les fils de la terre, comme s'élève la voûte azurée du ciel, cette demeure transparente du Très-Haut. »

Nous n'avons fait les quelques citations qui précèdent que pour montrer le noble élan de l'élite de la nation russe à suivre l'exemple donné par son souverain ; nous allons aborder maintenant la question la plus délicate, la plus importante pour l'avenir de la Russie : nous voulons parler du Servage.

CHAPITRE V.

SERVAGE. — ÉMANCIPATION DES SERFS.

I.

C'est depuis le XVIe siècle que le servage a revêtu, en Russie, une sorte de caractère légal. Boris Godounoff défendit, en 1592, par un ukase, les migrations de paysans en Russie, et leur imposa la permanence du séjour dans les lieux où ils étaient domiciliés.

Jusque-là, les paysans n'avaient point été attachés à la glèbe. Libres, mais ne possédant pas de terres, ils contractaient des engagements temporaires avec des propriétaires fonciers. Ces engagements ne dépassaient pas, d'ordinaire, une année, et le jour de la Saint-Georges voyait s'accomplir périodiquement une transmigration de la population rurale.

Ce déplacement annuel présentait les plus sérieux inconvénients pour l'organisation intérieure de l'empire. Le peuple, ne songeant point à se créer un foyer domestique, prenait des goûts nomades, et des désordres se renouvelaient sans cesse sur tous les points de la Russie : les impôts ne rentraient que difficilement ; les nobles propriétaires se trouvaient le plus souvent dans l'impossibilité matérielle de rendre les services que l'État exigeait de leur part, puisqu'ils dépendaient eux-mêmes, pour la culture de leurs terres, du bon vouloir des paysans libres. Les grands propriétaires et les couvents, dont les terres étaient franches d'impôts, offraient aux paysans des avantages qui les séduisaient, et les autres

terres restaient incultes. Bien plus, les maisons tombaient en ruines, des villages entiers et même des bourgs devenaient de véritables déserts.

Boris Godounoff mit fin à ce fâcheux état de choses par une mesure radicale, en publiant l'ukase qui imposait aux paysans la permanence dans les lieux où ils travaillaient.

Cette inamovibilité équivalait à l'asservissement, et cependant, ainsi que l'a fait justement remarquer, dans plusieurs écrits, M. Alexandre Platonoff, maréchal du district de Tsarskoé-Sélo, l'ukase de 1592 ne privait nullement les paysans de leurs droits civils et de leur qualité de citoyens.

M. Tchitcherine, dans un intéressant article qu'a publié, en 1856, *le Messager russe*, considère l'acte de Boris Godounoff, non comme une charge exceptionnelle imposée à la classe des paysans, mais comme une disposition faisant partie de tout un système d'organisation intérieure. Dans ce système, chaque classe de la population avait sa part de charges à porter; chacune d'elles devait sacrifier, pour le salut de l'État, une partie de son indépendance, et les paysans ne formaient qu'un anneau de cette chaîne universelle.

En effet, en même temps qu'il attachait le paysan à la glèbe, le législateur soumettait aussi le propriétaire, le noble, à des obligations envers l'État. A peine ce dernier avait-il atteint l'âge d'adolescent qu'il était déjà tenu de servir, soit dans l'armée, soit dans l'administration.

On comprend qu'un État jeune, où tout est encore à créer, est amené, par sa position même, à recourir à des moyens d'action énergiques; on comprend aussi que si l'institution du servage n'est plus digne de notre siècle, elle n'en a pas moins été politiquement indispensable, en Russie, à une certaine époque.

Les paysans ne renoncèrent pas, sans regret, à leurs habitudes d'émigration. Les chants populaires l'attestent : ils parlent du jour de la Saint-Georges avec une tristesse touchante.

« Les peines portées contre les paysans fugitifs, par les tzars Mikhaïl Féodorovitch et Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre-le-Grand — dit M. H. Delaveau dans ses *Etudes sur les mœurs populaires de la Russie* — prouvent que les populations des campagnes cherchèrent, par tous les moyens, à recouvrer leur ancienne indépendance. Il fallut céder, cependant, et on doit reconnaître que des considérations d'intérêt public justifiaient les mesures prises pour soustraire le paysan à l'influence de ses habitudes nomades. C'est au XVIIIe siècle que l'institution du servage fut détournée de son but véritable, et que les seigneurs étendirent peu à peu leur domination sur les paysans au-delà des limites fixées par la législation. On serait tenté de croire que les changements introduits dans les mœurs des classes supérieures par la politique de Pierre-le-Grand furent favorables aux paysans ; il n'en fut rien. Les grands propriétaires prirent de plus en plus l'habitude de vivre au sein d'un luxe ruineux ; ils se firent remplacer par des intendants, et ceux-ci, obligés de fournir sans cesse aux prodigalités de leurs maîtres, pressuraient les paysans avec une dureté jusqu'alors sans exemple. En parcourant l'Europe, qu'ils connaissaient à peine, les seigneurs russes apprirent bientôt qu'une meilleure administration de leurs biens pouvait en augmenter les revenus ; ils revinrent dans leur pays plus exigeants que jamais, et des intendants étrangers, habitués aux procédés de la culture occidentale, mais infiniment plus cruels que les indigènes, furent chargés d'exploiter les terres. »

Cependant, dès 1649, dans le code publié par le tzar Alexis Mikhaïlovitch, sous le nom d'*Oulojenié*, certaines dispositions obligeaient les propriétaires à défendre et à protéger, devant les tribunaux et les autorités, les intérêts de leurs paysans.

En étudiant l'histoire de la législation russe depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, on y trouve de nombreuses traces de la sollicitude du gouvernement pour ces paysans qu'une rigoureuse exigence d'Etat l'avait forcé à attacher à la glèbe.

Ainsi, l'impératrice Anne Ioanovna consacra pour la première fois, par une loi, l'obligation imposée aux propriétaires de nourrir leurs paysans en temps de disette ou de famine.

Précédemment, sous Pierre-le-Grand, une mesure avait ordonné la mise en tutelle administrative des terres dont les propriétaires auraient obéré les paysans de redevances (*obrok*) excessives ou auraient attiré l'attention du gouvernement par d'autres désordres.

Pendant le règne de l'impératrice Catherine II, il fut défendu aux propriétaires de punir, de leur propre chef, leurs paysans pour les délits graves. Enfin, dès le début du règne d'Alexandre Ier, il avait été interdit aux seigneurs d'envoyer leurs paysans en Sibérie pour des fautes peu importantes. Puis un ukase du 20 février 1803 vint autoriser le comte Roumiankoff, ainsi que tous les propriétaires qui voudraient suivre son exemple, à émanciper leurs serfs, en passant avec eux des contrats librement stipulés et en leur cédant, soit une partie, soit la totalité de leurs terres.

« Il ne faut pas croire — dit l'auteur des *Etudes sur la question de l'abolition du servage en Russie* — que les mesures prescrites, quant aux abus de pouvoir, soient restées à l'état de

lettre morte dans les codes de la Russie : de nombreux exemples, mentionnés dans la collection complète des lois russes, attestent explicitement leur fréquente application.

« Du temps d'Alexis Mikhaïlovitch, un prince Obolensky fut mis en prison pour avoir contraint ses paysans à travailler le dimanche. Vers 1760, nous rencontrons de nouveau différentes ordonnances relatives au châtiment à infliger à des propriétaires coupables d'actes de cruauté commis sur leurs paysans. Au commencement de ce siècle, un sieur Orloff fut confiné pour dix ans dans un monastère pour des délits de ce genre. En 1817, un sieur Fankel fut puni pour des actes analogues.

« Une disposition de notre code actuel enjoint aux propriétaires de ne point forcer les paysans à contracter des mariages contre leur volonté, et surtout de ne pas y contraindre les femmes et les filles. L'exécution de cette mesure est très-difficile à surveiller. Les pouvoirs étendus, concentrés dans les mains du propriétaire, lui donnent toujours les moyens d'éluder cette loi et d'arriver, par une voie indirecte, à l'exécution de sa volonté, d'autant plus que les mariages forment justement un point où les intérêts matériels des paysans et des propriétaires sont souvent en opposition directe. D'après nos usages, les prestations de corvée ou les redevances pécuniaires du paysan, se calculent sur la quantité de parts (*tiaglo*) qu'il prend dans le champ commun. Un paysan marié, ayant des enfants en bas âge, cultive ordinairement un *tiaglo*, et paie ou travaille pour cette part. Parfois, s'il a beaucoup d'enfants en bas âge, on lui confie, en outre, une demi-part à titre gratuit. Mais une fois que son fils aîné a dépassé l'âge de seize ans, la famille est tenue de payer ou de travailler pour une part et demie. Enfin, lorsque le fils se marie, il se sépare de son père et prend une part entière à sa charge.

« Les garçons, dès qu'ils sont en âge, commencent donc à aider activement leurs parents dans tous leurs travaux, de sorte qu'en établissant leur propre ménage, ils n'ont pas à redouter le travail auquel ils sont déjà habitués. Si leur redevance s'accroît avec leur établissement, ils voient aussi s'accroître leur part dans le champ de la commune. Il n'en est point ainsi des filles. Le genre de leur travail diffère sensiblement de celui des femmes mariées. A l'exception des époques de la fanaison et de la moisson, la fille, dans nos villages, a peu de fatigues à supporter. Ses travaux se bornent aux soins à donner au bétail et à différentes occupations domestiques généralement légères. Mais, une fois mariée, elle doit avoir soin de tout le ménage de la famille et aider en même temps son mari dans la plupart des travaux champêtres. Il n'est pas rare de voir, chez nous, à la campagne, des femmes labourer le champ. Il est donc aisé de comprendre pourquoi une jeune fille ne consent point facilement à changer son état léger et insouciant contre toutes les charges qui pèsent sur une femme mariée. Un propriétaire se trouve, par conséquent, souvent dans la nécessité de peser d'une manière quelconque sur la résolution de ses serfs à l'égard du mariage. C'est un inconvénient de l'état même du servage, et qui ne peut cesser qu'avec son abolition.

« Nous avons dit qu'un prince avait été atteint d'une peine sévère pour avoir fait travailler ses paysans le dimanche. Le nombre des journées de travail que le propriétaire était en droit d'exiger de son serf n'était pourtant pas déterminé jusqu'à l'avènement au trône de l'empereur Paul Ier. Ce souverain ordonna, par un manifeste, aux propriétaires, de ne point exiger désormais, de leurs paysans, plus de trois jours de corvée par semaine et par *tiaglo*, dispositions restées en vigueur

jusqu'à ce jour. Les exceptions à cette règle générale, considérées comme des abus, sont rares.

« Autrefois, le paysan serf pouvait être vendu sans terre, ce qui était injuste en principe. D'après la législation actuelle, le paysan étant attaché au sol et non à la personne du propriétaire, ce dernier doit, en toute justice, être privé du droit de vendre le paysan comme une chose. Dans la vente d'une propriété foncière, bien que sa valeur soit toujours exprimée par *paysans*, le marché n'a pas ce caractère inique ; il se réduit simplement à une vente de terrain ; les paysans qui l'habitent étant attachés au sol, il est naturel qu'ils passent avec la terre dans les mains du nouvel acquéreur. Par suite de ces considérations, le droit de vente des paysans sans terre fut restreint par le gouvernement.

« Les premières mesures législatives tendant à prévenir la vente des serfs sans terrain remontent aux dernières années de Pierre-le-Grand (1720-1722). Ce fut sous la fille de ce grand monarque, l'impératrice Elisabeth, que l'on établit le principe accordant au paysan vendu dans ces conditions le droit de se racheter. Plus tard, une vente *sans terre* devint un motif pour la libération pure et simple du paysan, à moins que l'acquisition n'eût eu lieu à la condition d'établir le paysan sur les terrains vagues de l'acquéreur. Vers l'année 1760, nous trouvons une disposition réglant l'organisation des serfs vendus de cette manière sur les terres de la couronne, en les déclarant par là affranchis de toute obligation envers leur ancien seigneur. L'empereur Paul défendit la vente aux enchères des paysans *sans terre*, pour cause d'insolvabilité de leurs seigneurs endettés ; il étendit aussi, par une autre loi, cette mesure aux paysans de la petite Russie. Enfin, vers 1808, une nouvelle loi défendit cette vente dans les foires. Ces nombreuses disposi-

tions, destinées à régler une question qui, au fond, se trouvait déjà résolue par la loi sus-mentionnée de Pierre-le-Grand, font supposer que la mise à exécution de ces mesures rencontrait de fréquents obstacles.

« Vers la fin du siècle dernier, il fut également défendu de morceler la famille des paysans lors de la vente, en comprenant, sous le mot de famille, le mari, la femme, les filles non mariées et les enfants en bas âge. Il arrivait autrefois que des paysans mariés étaient vendus sans leurs femmes et enfants pour être livrés à l'État comme recrues : le gouvernement y mit obstacle. Le morcellement de la famille n'a été admis exceptionnellement que là où le propriétaire est forcé de donner des recrues à titre de contribution ; alors, si l'homme qui est fait soldat est marié, sa femme devient libre; mais les enfants nésavant cette époque restent la propriété du seigneur. Les enfants nés après l'affranchissement sont libres, quand même ils auraient été conçus en état de servage.

« Un propriétaire qui, possédant de bons paysans, préférait racheter par une somme d'argent l'obligation de fournir une recrue à l'Etat, pouvait jadis acheter des paysans chez d'autres propriétaires pour les faire enrôler à la place des siens. Il arrivait aussi que des paysans faisaient eux-mêmes des épargnes pour acheter un remplaçant lorsque le tour de leur enrôlement serait arrivé. Un tel état de choses, bien que très-avantageux pour les propriétaires désireux de garder leurs serfs ou pour les paysans assez riches pour acheter des remplaçants, donnait cependant lieu à de graves abus. Des propriétaires inhumains vendaient parfois, à titre de spéculation, tous leurs paysans comme recrues. Il y avait même des spéculateurs qui achetaient des terres avec paysans en bloc pour revendre ensuite ces derniers en détail. Le gouvernement

ne pouvait évidemment tolérer cette pratique odieuse. Il commença par défendre toutes les transactions relatives aux terres avec paysans aux époques de recrutement, durant un terme de trois mois. Il défendit ensuite aux propriétaires de livrer comme recrues des gens qu'ils possédaient depuis moins de trois ans. Enfin, tout remplacement de recrues, en ce qui concerne les paysans, fut prohibé. En agissant ainsi, le gouvernement avait en vue de rendre complètement impossibles des spéculations aussi coupables que celles dont nous venons de parler. Il y parvint; mais en abolissant entièrement le principe du remplacement, il est allé peut-être trop loin, l'application de ce principe avec certaines réserves étant, dans plusieurs cas, d'un effet bienfaisant. »

Ainsi qu'on le voit, le gouvernement russe a cherché constamment, par une bienveillante initiative, à améliorer la situation matérielle des serfs; mais leur condition sociale est restée forcément la même.

En effet, le serf dépend entièrement de son seigneur qui peut, à son gré, le vendre ou l'échanger, pourvu toutefois qu'il ne le sépare point de la terre à laquelle il appartient.

L'exploitation du champ assigné au serf russe doit suffire à le nourrir lui et toute sa famille. Le seigneur ne réclame rien de son produit, que dans la limite de l'*obrok* ou redevance.

L'*obrok* se paie en travail ou en argent. A ce titre, le travail ne peut être exigé du serf par le seigneur que trois jours par semaine. La fixation de l'*obrok* en argent est arbitraire; elle varie avec le nombre des serfs et la richesse des seigneurs. Le taux moyen est d'environ 60 à 90 francs. Mais il est des seigneurs qui exigent infiniment plus.

On doit attribuer au servage le peu de progrès qu'a fait

jusqu'à ce jour l'agriculture en Russie. M. Gustave de Beaumont apprécie cette situation ainsi qu'il suit, dans un article publié en 1854 par la *Revue des Deux-Mondes*, sous ce titre : *la Société russe et la Société américaine.*

« Pourquoi — dit-il — l'agriculture en Russie est-elle improductive et n'apporte-t-elle que d'insignifiants bénéfices? C'est qu'il y a en Russie infiniment plus d'agriculteurs qu'il n'en faudrait pour satisfaire aux besoins réels ; et il s'y trouve plus de paysans agricoles qu'il n'en est besoin, parce que ces paysans étant serfs ne peuvent à leur gré changer de condition.... Ce n'est pas l'étendue du sol non cultivé qu'il faut considérer dans un pays; ce qu'il faut y voir, c'est la quantité de terre dont la culture y peut être entreprise utilement; et ce qui détermine cette quantité, c'est la mesure des besoins à satisfaire tant au-dedans qu'au-dehors; ces besoins se révèlent eux-mêmes et se jugent par le prix des produits du sol. Si ces produits tombent à une certaine vileté de prix, c'est la preuve qu'ils sont inutiles ou exagérés, et dans ce cas il faut en supprimer la production ou la restreindre. Le paysan russe peut être pauvre et mourir de faim au milieu de la plus abondante moisson, si les céréales sont à vil prix, et si, pour payer son *obrok* ou sa redevance, il est obligé de vendre tout ce qu'il a récolté. Ce qui est juste, naturel, conforme à la loi de Dieu, c'est que l'homme dirige son bras avec l'intelligence qu'il a reçue du ciel, et le porte vers le travail qui peut le plus contribuer à son bien-être et à celui de ses semblables; et c'est à cette loi que, dans son instinct obscurci par la servitude, mais non encore détruit, le paysan russe obéit lorsqu'il s'efforce d'abandonner la terre qui rétribue mal la main d'œuvre pour aller à la fabrique qui paie des salaires élevés. Et pourquoi l'agriculture ne paie-t-elle

que de vils salaires et ne donne-t-elle que de minimes produits? Parce qu'elle a trop de bras. Pourquoi la fabrique paie-t-elle des salaires excessifs? Parce que les ouvriers lui manquent. Evidemment, les produits de l'industrie agricole sont surabondants et supérieurs aux besoins de la consommation; c'est le contraire pour l'industrie manufacturière dont la production ne suffit pas à ce qui se consomme. »

Bien qu'il soit incontestable que l'agriculture, en Russie, ne donne de minimes produits que parce qu'elle a trop de bras, nous pensons que c'est surtout dans le mauvais emploi des forces productives qu'il faut chercher la cause de la dépréciation des produits agricoles. Il ne faut pas oublier que, la moitié du temps, tous ces bras ne travaillent pas pour leur propre compte, et qu'ils se meuvent sans zèle et sans ardeur. Il y aurait donc erreur à conclure de la trop grande quantité d'ouvriers à la surabondance des produits. Lorsque dix hommes sont occupés à produire une quantité de blé qui pourrait être le résultat du travail de cinq, il y a là une perte réelle, et cette perte se traduit entre autres par la dépréciation des bénéfices. Sous un autre régime économique, une partie des paysans forcément attachés aujourd'hui à la glèbe, deviendraient ouvriers artisans, fabricants, c'est-à-dire de producteurs et de consommateurs de blé qu'ils étaient, ils deviendraient seulement consommateurs. Ceux qui resteraient agriculteurs, travailleraient dès-lors avec plus d'ardeur, de sorte que la production agricole resterait probablement la même, tandis que les autres productions augmenteraient sensiblement et offriraient à l'agriculture de nouvelles facilités pour ses échanges.

Telle sera la conséquence de l'émancipation des serfs en Russie, car l'homme libre qui travaille pour lui-même et non

pour la corvée est appelé à décupler ses forces et à substituer pour ainsi dire l'intelligence active, féconde, à la soumission inerte, improductive. Mais avant d'examiner la haute portée des mesures successivement édictées par Alexandre II pour relever les classes déshéritées de la Russie de leur long abaissement, pénétrons un instant avec M. Léouzon Le Duc dans la vie intérieure même du seigneur et de ses serfs.

« La vie du seigneur russe dans ses terres ne ressemble en rien à la vie qu'il mène dans les cités ou à la cour. Dès le matin, assis dans un grand fauteuil, enveloppé de sa robe de chambre, sa longue pipe à la bouche, il donne ses audiences. Vous y voyez arriver successivement l'intendant du domaine, les employés, tous chapeau bas et leur dossier à la main. Ils rendent compte de leur gestion, ils exposent les résultats des travaux passés et discutent leurs projets pour l'avenir. Amélioration de la culture des terres, de la coupe des bois, de l'entretien des prairies, des vergers, des jardins, des serres; plans de réforme pour la vie des serfs, pour leurs prestations en argent et en nature, pour leur contribution au recrutement, pour l'allégement ou l'aggravation de leurs redevances. Telles sont les questions qui sont ordinairement à l'ordre du jour. Le seigneur prend ou non l'avis de chacun et décide en dernier ressort.

« Ces audiences ne profitent pas seulement aux autorités; les paysans y sont admis. Ils se présentent devant leur seigneur, à genoux, les yeux baissés et tenant sur leur tête la supplique qu'ils lui apportent. A moins qu'ils n'aient sérieusement démérité, ils reçoivent toujours de la part de leur maître un bienveillant accueil, et si leur supplique est juste et n'affecte en rien les intérêts seigneuriaux, elle est suivie d'une satisfaction immédiate. Alors, ce sont des témoignages

de reconnaissance, des saluts, des protestations sans fin. En congédiant les paysans, le seigneur leur donne sa main à baiser.

.... « En Russie, comme dans toutes les autres contrées de l'Europe, le temps de la moisson est un temps de fête et de réjouissances. C'est alors que le paysan, se livrant sans réserve à son goût pour l'eau-de-vie, couronne presque chaque journée par une folle ivresse et par les plus incroyables extravagances. Rien de plus amusant et de plus attendrissant à la fois que des paysans russes ivres. Ils s'embrassent avec effusion et s'adressent les propos les plus charmants. Vous les voyez aussi accourir au-devant de leur seigneur ou de l'intendant qui tient sa place, ou même de l'étranger qu'ils reconnaissent pour son ami, se précipiter à leurs pieds et les assurer de leur inviolable attachement, de leur fidélité éternelle.

.... « A moins que l'ivresse ne l'ait trop vivement attendri, le paysan russe fait retentir l'air de ses roulades les plus gracieuses et se livre à tous les transports de la danse. La danse russe a un caractère singulier : en même temps qu'elle impose au beau sexe une extrême modestie et une parfaite impassibilité, elle sollicite le cavalier à une excentricité de mouvements et à une hardiesse de gambades qui défieraient les danses les plus échevelées. Tout cela s'exécute au son d'une espèce de guitare appelée *balalaïka* à laquelle le musicien met des effets de gosier et des trépignements de pieds dont on ne saurait se faire une idée. Les solos du cavalier sont entremêlés de figures bizarres dont quelques-unes rappellent nos farandolles du Midi et nos bourrées d'Auvergne. On y voit aussi des rondes bretonnes, des pelotons bourguignons, et mille autres folies de ce

genre. C'est un être fort goûté parmi les paysans russes qu'un habile danseur; il est, de droit, le coq du village.

. . . . « Ordinairement, les maisons des paysans sont peu éloignées les unes des autres, et quelquefois placées deux à deux, avec une petite cour de chaque côté. La façade qui donne sur la voie publique n'a point de porte. On entre par la cour où se trouve un escalier qui conduit dans l'intérieur de l'habitation. Quoique les maisons à plusieurs étages ne soient point dans le goût national, le paysan russe laisse toujours un espace vide de huit à dix pieds de haut entre le premier plancher et les chambres, ce qui forme un local réservé au menu bétail.

« La pièce principale de l'habitation est éclairée ordinairement par trois fenêtres. Au-dessus, se trouve quelquefois une petite chambre à une fenêtre ouvrant sur un balcon. Elle sert de chambre à coucher aux jeunes filles, et, sous le nom de *tezma*, revient sans cesse dans les chansons populaires. Derrière la maison, sont les diverses dépendances : l'étable, la remise, la cave, le magasin à faner et le bain. On trouve aussi dans les villages russes des dépôts de grains appartenant à toute la commune. Ces dépôts sont renfermés ordinairement dans des corps de bâtiment isolés, afin qu'ils soient à l'abri des incendies.

« Les paysans riches font seuls peindre extérieurement leurs maisons; les couleurs qu'ils préfèrent sont le vert pour les murs, le rouge pour les toits. Mais la plupart des habitations ne présentent que des poutres superposées, sans écorce et noircies par le temps, d'où il résulte qu'un village russe apparaît de loin, comme une masse grisâtre et monotone, sans nul effet pittoresque.

« Comme au milieu de ces villages de bois les incendies sont très-faciles, et, par conséquent, très-fréquents, il importe que les secours soient prompts et que chacun soit bien fixé

d'avance sur le rôle qu'il doit y jouer. C'est pourquoi on voit au-dessus des portes des maisons, dessiné en noir et en rouge, l'instrument avec lequel celui qui l'habite doit combattre le feu; qui avec le seau, qui avec une hache, qui avec un levier, etc... On voit aussi, dans les villages des seigneurs bien organisés, une tour élevée du haut de laquelle des sentinelles veillent nuit et jour, prêtes à répandre l'alarme à la première lueur d'incendie qu'elles apercevraient dans la propriété du maître. On rencontre même des seigneurs qui sont allés jusqu'à établir sur leurs terres un service de pompes parfaitement régulier.

« Le costume des paysans russes a un cachet tout à fait oriental. Il consiste, pendant l'hiver, en une pelisse assez courte, faite de peau de mouton; pendant l'été, en un cafetan de gros drap gris, ou, pour la classe aisée, de drap bleu foncé. Ce cafetan est serré autour du corps par une large ceinture rouge. Depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Twer, les paysans portent un petit chapeau en feutre noir, évasé vers le haut et à larges bords, orné d'un ruban et d'une boucle en métal. A mesure que l'on approche de Moscou, ce chapeau devient pointu vers le haut et étroit des bords. Les élégants, parmi lesquels il faut compter surtout les cochers, ajoutent au ruban qui l'entoure une rose, une plume de paon, ou tout autre objet de ce genre. En été, la chaussure se compose de *lapti* (espèce de souliers en écorce d'arbres), attachés autour des jambes par des bandelettes croisées sous lesquelles se trouve une large bande de toile dont on enveloppe les pieds en guise de bas. Un caleçon très-large enfoncé dans les bottes ou les lapti, une chemise recouvrant le caleçon et serrée autour des reins par une ceinture assez mince complètent l'habillement.

« La coiffure des femmes se compose d'un bonnet en ve-

lours ou en soie, brodé d'or ou de perles, encadrant le visage et formant autour de la tête comme une gracieuse auréole. Cette coiffure fait partie de l'habillement de cour et sied à merveille. Aussi, représente-t-on souvent l'Impératrice dans ce costume. Au lieu de cette coiffure (kakoschnik), les femmes de Tarjok et de Twer portent sur la tête un bonnet élevé et conique dont la pointe retombe en avant et qu'on pourrait comparer à un soulier. Les femmes de la campagne le remplacent par un mouchoir de couleur attaché sous le menton. Le vêtement principal est composé d'une longue robe sans taille en laine, en soie ou en coton que l'on serre autour du corps avec un cordon de couleur. Les manches en sont très-courtes et laissent passer celles de la chemise qui font manchettes autour du bras. Cette robe s'appelle *sarafanne*. Les femmes portent par dessus une pelisse qui dépasse à peine les hanches, pressant la taille et plissée par le bas comme un éventail. On donne à cette pelisse le joli nom de *douchegreika* (chaufferette de l'âme.)»

Nous venons de voir le côté pittoresque du servage; mais quand on examine de près la condition des paysans en Russie, on est amené à reconnaître combien est fondé leur proverbe populaire : *L'oiseau est bien dans une cage d'or, mais il est mieux sur une branche verte.*

En effet, d'après les anciennes coutumes, les serfs, pour la plupart, se trouvent à l'égard de leurs maîtres dans une condition presque semblable à celle des nègres d'Amérique sous l'autorité des planteurs. Ceci mérite d'être expliqué.

Une des premières dispositions du Code russe, relative aux serfs, c'est de les déclarer inaptes à acquérir aucun bien immobilier. Ils ont beau travailler, s'enrichir, jamais ils n'auront la joie de reposer leur tête sous un toit qui leur appartienne. S'ils achètent une terre, une maison, ce n'est que sous le nom

de leur maître, lequel en est, aux yeux de la loi, le seul propriétaire.

Si le serf obtient du gouvernement une patente, lorsque son seigneur lui a permis de faire le commerce, cette patente ne lui est pas acquise ; il ne peut en être personnellement le titulaire. Ainsi, devant le Code russe, le serf n'est rien, absolument rien par lui-même, puisqu'il dépend entièrement de son maître, rien par les biens qu'il possède, puisqu'il ne peut pas même y attacher son nom.

Quant aux paysans des domaines de la couronne (biens de l'Etat) et des apanages (propriétés personnelles de l'Empereur et de la famille impériale), nous verrons tout à l'heure quelle fut et quelle est actuellement leur situation.

II.

C'est en 1856, à Moscou, que l'Empereur, s'adressant à la noblesse de ce gouvernement, prononça ces paroles mémorables, paroles qui retentirent non-seulement d'un bout à l'autre des Russies, mais encore dans toute l'Europe :

« IL FAUT QUE LES RÉFORMES VIENNENT D'EN HAUT, SI L'ON NE VEUT PAS QU'ELLES VIENNENT D'EN BAS. »

Dès que les généreuses intentions de Sa Majesté furent bien connues, la situation des paysans vis-à-vis de leurs maîtres se modifia subitement. Toutes les exigences, toutes les rudesses prirent fin comme par enchantement. Ces serfs qui pouvaient être libres demain furent traités en hommes, et il semble que ces hommes se soient entendus pour se montrer dignes de cette liberté qu'on se dispose à leur rendre. Nulle part aucune révolte, aucun acte de violence n'ont été signalés.

Depuis plus de deux ans, l'imminence de l'abolition du servage apparaît dans toutes les classes de la société russe. Si cette pensée s'est propagée chez les plus nobles familles, c'est en grande partie l'œuvre de la littérature nationale qui s'est attachée à former et à éclairer l'opinion publique sur une question qui semblait devoir ébranler toute l'organisation intérieure de l'empire et détruire en même temps l'assiette des fortunes les plus élevées et les plus solides.

Honneur donc à ces écrivains de la jeune Russie qui, tous, à l'unanimité, ont revendiqué au nom de la dignité humaine, au nom de la religion chrétienne, les droits sacrés de leurs concitoyens !

« La première lueur de cette grande lumière — dit l'auteur de l'*Etude sur la question de l'abolition du servage* — qui devait éclairer bientôt toute la Russie de ses rayons bienfaisants, jaillit dans les gouvernements de Kowno, Vilna et Grodno, en Lithuanie. Ce furent ces gouvernements qui, les premiers, demandèrent à procéder à l'abolition du servage dans leurs terres. La grande réforme naquit dans ce coin sud-ouest de l'empire parce que cette localité avait déjà passé par un essai réglementaire de l'état désordonné du servage. Elle avait ses *inventaires*.

« Autrefois, ces inventaires étaient, pour toutes les parties de l'empire russe, l'expression des services librement consentis et assumés par les paysans; mais, depuis longues années, ces documents n'exprimaient plus que la masse de services et de redevances imposés par force ou par droit au paysan. Telle était la situation lorsque le gouvernement jugea nécessaire de procéder à la révision des inventaires pour définir mieux, et plus équitablement, les charges pesant sur la classe agricole. Il institua à cet effet des comités qui furent chargés de la révision. »

Le résultat des travaux entrepris par les comités d'inventaires ne fut pas entièrement satisfaisant. De nouvelles modifications devinrent bientôt nécessaires et, enfin, en 1857, une nouvelle réunion des comités fut ordonnée.

Vers la fin de la même année, Sa Majesté Alexandre II, revenant de l'étranger, se trouva de passage à Varsovie. Dans une réunion, l'Empereur parla de son désir de voir s'accomplir sous son règne l'abolition du servage en Russie.

Ces paroles généreuses, qui tombaient ainsi sur un sol déjà préparé, ne furent point perdues. Les comités d'inventaires résolurent de transformer leur œuvre de révision en une œuvre de création et d'inaugurer, en suivant le noble désir de l'Empereur, une ère nouvelle pour la Russie. La noblesse des gouvernements de Vilna, Grodno et Kowno sollicita, en conséquence, auprès de l'Empereur, l'autorisation de procéder à l'abolition du servage, se déclarant prête à renoncer à ses anciens droits. L'Empereur répondit à cette adresse par un rescrit en date du 20 novembre/2 décembre 1857, dont voici la teneur :

RESCRIT IMPÉRIAL

Adressé à M. le gouverneur militaire de Vilna et gouverneur-général de Grodno et Kowno.

« Des comités spéciaux institués dans les gouvernements de Vilna, Kowno et Grodno, et composés des maréchaux de la noblesse et de quelques autres propriétaires, avaient été chargés d'examiner le règlement des inventaires en vigueur dans ces provinces. Aujourd'hui, le ministre de l'intérieur a porté à ma connaissance les bonnes intentions témoignées par ces comités à l'égard des paysans de ces trois gouvernements.

« Approuvant pleinement les intentions de ces représentants de la noblesse des gouvernements de Kowno, Vilna et Grodno, comme étant conformes à mes vues et à mes désirs, j'autorise cette noblesse à procéder, dès aujourd'hui, à l'élaboration des mémoires nécessaires pour la mise à exécution des projets desdits comités, à condition toutefois que l'œuvre ne soit accomplie que pro-

gressivement, afin de ne pas troubler l'organisation économique actuellement en vigueur dans les propriétés de la noblesse.

« A cet effet, j'ordonne :

« 1° D'établir dès aujourd'hui un comité d'élaboration dans chacun des trois gouvernements précités, et, plus tard, une commission générale pour ces trois gouvernements réunis, laquelle siégera à Vilna;

« 2° Chaque comité, présidé par le maréchal de la noblesse du gouvernement, sera composé des membres suivants : un propriétaire par district, élu parmi et par les possesseurs nobles des terres habitées de ce district; deux membres choisis parmi les propriétaires les plus éclairés de ce gouvernement et nommés directement par le gouverneur de la province;

« 3° La commission générale se composera des personnes suivantes : deux membres de chacun des comités provinciaux, choisis par les comités eux-mêmes; un propriétaire par gouvernement, à votre nomination, choisi parmi les nobles les plus éclairés; et un membre délégué par le ministère de l'intérieur. Il vous est réservé de choisir le président de la commission parmi les propriétaires nobles qui feront partie de cette dernière.

« Aussitôt après leur formation, les comités provinciaux auront à procéder, chacun pour sa part, conformément au désir exprimé par les représentants de la noblesse, à la rédaction d'un plan détaillé, dans le but d'assurer et d'améliorer l'existence des paysans de ces provinces, en prenant pour base de ce plan les conditions suivantes :

« 1° Le propriétaire conserve son droit de propriété sur toute sa terre, mais les paysans conservent l'enclos de leurs habitations qu'ils ont le droit d'acquérir en toute propriété, moyennant rachat payable en un terme fixé; ils ont de plus la jouissance de la quantité de terrain nécessaire, selon les conditions locales, pour assurer leur existence et leur donner le moyen de satisfaire à leurs obligations envers l'État et envers le propriétaire. En compensation de cette jouissance, les paysans sont tenus, soit de payer une redevance au propriétaire, soit de travailler pour lui;

« 2° Les rapports intérieurs entre paysans et propriétaires doivent être réglés de manière à garantir le service régulier des impôts dûs à l'État et des servitudes et impôts provinciaux.

« Le développement de ces principes et leur application aux conditions locales de chacune des trois provinces sont abandonnés aux soins des comités provinciaux. Le ministre de l'intérieur nous a communiqué ses vues à cet égard, et les comités pourront y avoir recours dans leurs travaux.

« Lorsque les comités auront terminé leur travail, ils auront à le soumettre à la commission générale. La commission, après avoir pesé et examiné les

propositions des comités provinciaux et les avoir combinées avec les principes ci-dessus indiqués, aura à porter un jugement définitif et à rédiger un projet de règlement général pour les trois gouvernements, avec les exemptions et les variantes nécessaires pour chacun d'entre eux.

« En vous chargeant de la surveillance et de la direction générale de cette œuvre importante dans les trois provinces de Kowno, Grodno et Vilna, confiées à vos soins, je vous autorise à donner, tant aux comités provinciaux de ces trois gouvernements, qu'à la commission générale, les instructions nécessaires pour assurer la marche régulière et le succès de l'œuvre qui lui est confiée. Les gouverneurs des provinces auront à vous aider dans l'accomplissement de cette tâche. Vous aurez à présenter le projet qui sera rédigé par la commission, ainsi que vos observations à ce sujet, à M. le ministre de l'intérieur qui le soumettra à ma sanction.

« En offrant ainsi à la noblesse des gouvernements de Kowno, Vilna et Grodno le moyen de réaliser ses bonnes intentions, conformément aux principes que j'ai indiqués, j'espère que la noblesse justifiera pleinement la confiance dont je fais preuve envers elle en l'appelant à prendre part à cette œuvre importante, et qu'avec l'aide de Dieu et l'assistance éclairée des propriétaires nobles, cette œuvre sera couronnée d'un plein succès.

« Vous et les gouverneurs des provinces placés sous vos ordres, vous veillerez à ce que les paysans restent soumis aux propriétaires et qu'ils n'ajoutent aucune foi aux insinuations malveillantes et aux bruits erronés qui pourraient se produire.

« Je demeure votre bienveillant,

« Signé : ALEXANDRE. »

Presque simultanément, c'est-à-dire le jour suivant, le ministre de l'intérieur adressait au gouverneur militaire de Vilna et gouverneur-général de Kowno et Grodno un office, sous la date du 21 novembre/3 décembre 1857, qui s'attachait à expliquer, de la manière la plus précise, les vues de l'Empereur et les moyens d'accomplir cette grande réforme. Nous ne transcrirons pas ici ce document, qui se trouve reproduit d'une manière presque identique et plus complète en même temps dans l'office qui fait suite au rescrit impérial adressé le 5/17 décembre 1857 M. le à gouverneur général de Saint-Pétersbourg (Voir p. 210).

Quelques jours après, le ministre de l'intérieur, M. de Lanskoï, adressait la circulaire suivante aux gouverneurs civils et militaires et aux maréchaux de noblesse de tous les gouvernements de l'empire:

« Les comités composés des maréchaux de la noblesse et des propriétaires qui ont été établis dans les gouvernements de Kowno, Vilna et Grodno, dans le but spécial de réviser les règlements des inventaires, ont reconnu que, pour améliorer et assurer l'existence des paysans habitant des terres appartenant à des particuliers, il est indispensable de les libérer du servage.

« Sa Majesté ayant appris avec une satisfaction toute particulière cette noble intention des représentants de la noblesse des susdits trois gouvernements, a daigné, par un rescrit adressé à M. le gouverneur de Vilna et gouverneur-général de Grodno et Kowno, sous la date du 20 novembre (2 décembre), autoriser la noblesse de ces trois gouvernements à établir, pour élaborer les projets nécessaires à cet égard, des comités spéciaux dans chaque gouvernement et une commission générale pour les trois gouvernements, composés l'une et l'autre des propriétaires nobles, à la condition que, dans l'élaboration de ces projets, ils se guideraient d'après les principes établis par l'Empereur dans son rescrit. En même temps, sur l'autorisation de Sa Majesté, j'ai communiqué au gouverneur-général de Grodno et de Kowno quelques considérations que les comités en question pourront utiliser et suivre dans leurs travaux.

« Toutes ces pièces, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous les transmettre, ci-joint, en copie pour votre information particulière, ainsi que pour votre gouverne, dans le cas où la noblesse du gouvernement confié à vos soins exprimerait la même intention que celle des trois gouvernements mentionnés plus haut.

« *Le Ministre de l'intérieur,*

« Signé: S. Lanskoï. »

L'invitation adressée ainsi à tous les gouvernements de l'empire de s'associer à l'œuvre généreuse inaugurée par la noblesse des gouvernements de Vilna, Kowno et Grodno, ne resta pas longtemps sans réponse. La noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg fut la première parmi les divers gouver-

nements à répondre à l'appel que l'Empereur avait fait à la Russie par l'intermédiaire de son ministre de l'intérieur.

Le rescrit impérial adressé à la noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg est postérieur de deux semaines seulement à celui adressé à la noblesse des trois gouvernements de la Lithuanie. Comme il diffère pour le texte de ce dernier, nous le reproduisons dans ses parties essentielles :

RESCRIT IMPÉRIAL

Adressé à M. le gouverneur-général de Saint-Pétersbourg.

« La noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg a exprimé le désir d'améliorer et d'assurer l'existence des paysans par la définition exacte de leurs obligations et de leurs rapports envers les propriétaires des terres nobiliaires.

« Accueillant avec satisfaction toute preuve donnée par la noblesse de ses tendances à améliorer la position des paysans, j'autorise le corps de la noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg à procéder à l'élaboration d'un projet de règlement sur les bases duquel des intentions aussi louables peuvent être mises à exécution, conformément à mes propres intentions et désirs, pourvu que cela ne soit accompli que progressivement afin de ne pas porter atteinte à l'économie de l'organisation actuelle des propriétés particulières.

« A cet effet, j'ordonne d'établir dès aujourd'hui dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg un comité spécial présidé par le maréchal de la noblesse du gouvernement et composé de : 1° deux membres par district élus parmi et par les nobles possédant des biens dans ces districts, et 2° deux membres choisis parmi les propriétaires les plus éclairés de ce gouvernement et nommés directement par votre Excellence.

« Aussitôt après sa formation, ce comité aura à procéder à l'élaboration du projet détaillé du règlement d'organisation et d'amélioration de l'existence des paysans du gouvernement de Saint-Pétersbourg en prenant pour base de ce règlement les principes suivants :

« 1° Le propriétaire conserve son droit de propriété sur toute sa terre, mais les paysans conservent *l'enclos* de leurs habitations *(oussudebnaïa ocedlost)* qu'ils ont le droit d'acquérir en toute propriété, moyennant rachat, payable dans un délai déterminé ; ils ont, de plus, la jouissance de la quantité de terrain nécessaire, selon les conditions locales, pour assurer leur existence et leur donner le moyen de satisfaire à leurs obligations envers l'État et le pro-

priétaire. En compensation de cette jouissance, les paysans sont tenus, soit de payer une redevance au propriétaire, soit de travailler pour lui;

« 2° Les paysans doivent être répartis en communes rurales; la police rurale reste dans les attributions du propriétaire;

« 3° Les rapports ultérieurs entre paysans et propriétaires doivent être réglés de manière à garantir le service régulier des impôts dus à l'État et des redevances et impôts provinciaux.

« Le développement de ces principes et leur application aux conditions locales de ce gouvernement sont abandonnés aux soins du comité. Le ministre de l'intérieur vous communiquera ses vues à cet égard et le comité pourra les prendre en considération dans ses travaux. »

(Ce rescrit, en date du 5/17 décembre 1857, se termine par les mêmes instructions que celles contenues dans celui du 20 novembre/2 décembre 1857.

Deux offices successifs du ministre de l'intérieur expliquent en détail les intentions de Sa Majesté. Comme la teneur de ces offices contient les instructions les plus étendues qui aient été données sur la question, nous les reproduisons dans leur entier.

Office adressé par M. le ministre de l'intérieur au gouverneur-général de Saint-Pétersbourg, sous la date du 5/17 décembre 1857 (n° 41).

« J'ai eu l'honneur de soumettre à S. M. l'Empereur les projets de règlements élaborés par les propriétaires nobles des districts de Jambourg et de Péterhof, pour les paysans habitant les terres seigneuriales, projets que vous m'avez communiqués ainsi que les considérations qui les accompagnaient et qui ont été rédigées par l'assemblée des représentants et des députés de la noblesse de tout le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

« C'est avec une satisfaction toute particulière que l'Empereur a appris cette noble tendance du corps de la noblesse de Saint-Pétersbourg vers l'amélioration et l'organisation définitive de l'existence de ses paysans. Par le rescrit qu'elle vous adresse, Sa Majesté daigne, en conséquence, autoriser la noblesse de ce gouvernement à élaborer, au sein d'un comité institué à cet effet, un projet de règlement en se conformant, pour l'ordre qui doit être suivi dans les travaux de ce comité ainsi que pour les bases principales de ce règlement, aux indications du susdit rescrit.

« En complément des instructions indiquées dans le rescrit pour la composition du comité établi à ce sujet dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, ainsi que pour l'ordre des travaux, Sa Majesté a daigné ordonner ce qui suit:

« 1° Pour l'élection, dans chaque district, des membres du comité, la noblesse aura le droit d'élire, si elle le désire, le maréchal de la noblesse de son district;

« 2° Il sera fait un devoir à la noblesse d'élire, simultanément avec les membres du comité, des candidats-substituts pour chacun de ses membres, qui auront à les remplacer en cas d'absence ;

« 3° L'élection, par la noblesse, des membres du comité et de leurs candidats-substituts devra être soumise à l'approbation de votre Excellence ;

« 4° Il sera permis au comité, après avoir reçu notre autorisation, d'admettre à ses séances, pour les consulter, ceux des propriétaires nobles du gouvernement de Saint-Pétersbourg qui pourraient donner au comité des renseignements utiles et les notions dont il aurait besoin ;

« 5° La noblesse aura, si elle le reconnaît utile, à payer sur ses propres fonds des honoraires aux membres qui auront été élus, ainsi que les autres frais du comité ;

« 6° Le comité est tenu de rendre compte régulièrement à votre Excellence de la marche de ses travaux. Le comité peut, sur votre observation, changer ses résolutions sans être lié par ses décisions antérieures ;

« 7° Le comité sera tenu de terminer ses travaux dans le terme de six mois à partir du jour de l'ouverture de ses séances ;

« 8° Dans ses travaux et dans ses délibérations, le comité doit se borner aux sujets qui sont soumis à son examen.

« Sa Majesté a bien voulu, en même temps, me charger de communiquer à votre Excellence mes propres considérations qui peuvent aider le susdit comité dans l'accomplissement de ses travaux.

« En exécution de cet ordre suprême, et prenant en considération tout ce qui se rattache à cette affaire, je trouve que le comité institué pour l'élaboration du projet de règlement pour l'organisation et l'amélioration de l'existence des paysans habitant les terres seigneuriales de ce gouvernement doit avoir en vue, et examiner en détail, en les appliquant aux conditions locales, les considérations suivantes :

« I. La future organisation des paysans seigneuriaux, basée sur les principes énoncés dans le rescrit impérial, ne doit pas être accomplie d'un seul coup mais progressivement. A cet effet, les paysans doivent se trouver au commencement dans un état transitoire, c'est-à-dire plus ou moins affermés à la terre et c'est seulement ensuite qu'ils entreront dans une condition définitive lorsque le gouvernement les aura autorisés, à certaines conditions, à passer d'une localité dans une autre. Pour la durée de cet état transitoire, il sera nécessaire de fixer un terme qui ne devra pas s'étendre au-delà de douze ans.

« II. Conformément aux principes établis dans le rescrit impérial, les pro-

priétaires conservent leur droit de propriété sur leurs domaines ; mais, afin d'éviter les dangers qui pourraient résulter pour la population agricole d'une vie errante et vagabonde, les paysans conserveront leur enclos *(oussudebnaïa ocedlost)* qu'ils auront ensuite à acquérir en toute propriété au moyen du rachat dans un laps de temps à déterminer. En outre, afin d'assurer leur existence et de leur faciliter l'accomplissement de leurs obligations, tant envers l'État qu'envers les propriétaires, il leur sera alloué, selon les localités, une quantité de terrain suffisante dont ils paieront la jouissance au propriétaire, soit par redevance *(obrock)*, soit par travaux personnels.

« Pour le développement et l'application de ces principes dans tous leurs détails, il est indispensable de prendre en considération les observations suivantes :

« 1° *L'enclos* du paysan se compose de la maison ou cabane qu'il habite avec la cour et les dépendances, et du potager avec tout le terrain compris dans l'enclos.

« Les droits des conditions des paysans après leur organisation définitive (excepté le droit de migration dans d'autres localités qui sera défini en temps utile par le gouvernement) et le droit de propriété de l'enclos seront acquis, soit par la commune entière (*mir*), soit séparément par les familles des paysans, mais seulement, dans un cas comme dans l'autre, après versement à effectuer au propriétaire dans un laps de temps déterminé. Dans le premier cas (rachat par la commune) les enclos (*oussudebnaïa outchaski*) deviennent propriété exclusive des familles de paysans appartenant à cette commune. Dans le second cas (rachat séparément par les familles des paysans), ces familles, avec leurs enclos rachetés, continueront à faire partie de la commune et resteront soumises à toutes les conditions de l'organisation et de l'administration communale.

« 3° Ce versement pourra être fait, soit en argent, soit en travaux particuliers et indépendants de ceux que les paysans sont tenus d'exécuter sous forme de redevance pour la terre qui leur est allouée en usufruit, en vertu du § 4 du présent article.

« 4° En dehors de l'enclos, une partie des terres nobiliaires suffisantes, selon les circonstances et les conditions locales, sera allouée en usufruit aux paysans dans le but d'assurer leur existence et de leur faciliter l'accomplissement de leurs obligations envers l'État et envers le propriétaire. Pour la jouissance de cette terre, les paysans auront à payer aux propriétaires des redevances soit en servitudes et travaux personnels, soit en argent (*obrock*) et en nature.

« 5° La terre qui aura une fois été allouée aux paysans devra rester pour

toujours à la disposition de la commune, et son échange en tout ou en partie, pour être de nouveau annexée à la terre du seigneur, ne pourra avoir lieu que du consentement de la commune et sur l'autorisation des tribunaux qui seront institués dans chaque district en vertu du nouveau règlement.

« 6° Le prix du rachat (voir le § 2 de cet article) devra être établi non-seulement d'après la valeur de l'enclos et des constructions y comprises, mais aussi d'après les avantages industriels et les autres conditions favorables de la localité.

« 7° La fixation de *l'obrok* et des redevances et servitudes en échange de la terre qui, aux termes du § 4 du présent article, est allouée aux paysans, devra être établie d'après les mêmes bases.

« 8° Le rachat pourra être réparti par année pendant toute la durée de l'état transitoire.

« 9° Il faudra conserver à chaque famille le droit à un certain lot de terrain sans porter atteinte à l'organisation de la commune, et en tâchant d'éviter, autant que possible, de trop fréquents partages et échanges de ces lots.

« 10° Il est en même temps indispensable d'établir et de conserver les droits du chef de chaque famille de paysans, les droits de succession relativement aux *enclos* et aux lots de terres alloués à chaque feu (*tiaglo*), ainsi que les conditions de partage entre les membres de chaque famille.

« 11° Les servitudes et les travaux personnels devront être rendus par les paysans d'après les règles que le comité aura à établir de la manière la plus simple et la plus pratique que faire se peut.

« 12° En cas d'irrégularité du paiement de l'*obrok*, le propriétaire pourra exiger du délinquant le travail personnel. Indépendamment de cela, il faudra établir, d'une manière suffisamment détaillée, les mesures à prendre pour garantir au propriétaire le paiement régulier des redevances en argent ainsi que toutes les obligations qui lui seront dues par les paysans.

« III. La police rurale reste dans les attributions du propriétaire. Les paysans doivent être divisés en communes rurales. L'administration des affaires de la commune et la justice communale sont réservées aux assemblées communales ou bien à des tribunaux commerciaux composés de paysans sous la surveillance et après confirmation du propriétaire.

« IV. Pour surveiller l'introduction et l'observation des nouveaux règlements, ainsi que pour statuer sur les contestations qui peuvent surgir entre les propriétaires et les paysans, on pourra établir dans chaque district des tribunaux particuliers.

« V. Dès que le nouveau règlement sera confirmé et entrera en vigueur :

« 1° Sera abolie toute aliénation des paysans séparément de la terre, soit

pour vente, donation ou tout autre moyen; sera également aboli le transfert des paysans dans d'autres localités contre leur volonté; d'un autre côté, les paysans n'auront pas le droit, pendant toute la durée de l'état transitoire, de quitter leurs villages sans l'autorisation de la commune et du propriétaire sur les terres duquel ils sont établis;

« 2° Pendant tout le temps que les paysans resteront dans un état transitoire, les propriétaires auront le droit de livrer au recrutement ceux des paysans qui se seront rendus coupables de délits ou mauvaises mœurs, ou de les livrer à la disposition du gouvernement pour les transférer dans d'autres provinces, mais seulement après confirmation par les tribunaux particuliers qui seront institués dans chaque district en vertu du nouveau règlement.

« VI. Les projets qui sont élaborés au sein du comité doivent établir et indiquer :

« 1° Les règles à suivre pour l'acquittement par les paysans de leurs droits de recrutement, et la désignation des recrues, laquelle doit être réservée aux communes elles-mêmes, sauf approbation des propriétaires;

« 2° Les moyens d'assurer l'alimentation publique et d'organiser le paiement régulier des redevances. A cet effet, il serait peut-être utile d'améliorer les magasins communaux, d'organiser des cultures communes et de fonder des capitaux communaux;

« 3° Les mesures indispensables pour propager parmi les paysans l'instruction première et les métiers utiles ainsi que les principes de religion et de bonnes mœurs; pour assurer le sort des vieillards et des non valides; pour venir en aide aux malades, etc.

« En communiquant tout ce qui précède à votre Excellence, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le gouverneur-général, de vouloir bien, en son temps, soumettre toutes les considérations ci-dessus détaillées au comité qui sera institué dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Dans le cas où ce comité, par suite de considérations locales, trouverait impraticable l'une ou l'autre de ces considérations, je prie votre Excellence de vouloir bien inviter le comité à expliquer en détail dans ses résolutions définitives les raisons qui l'auraient empêché de les accepter.

« *Le Ministre de l'intérieur,*

« Signé : S. Lanskoï. »

Office du ministre de l'intérieur au gouverneur-général de Saint-Pétersbourg.

« Conformément au rescrit impérial adressé à votre Excellence le 5/17 décembre 1857, je vous ai communiqué mon office en date du même jour et portant le n° 41.

« S. M. l'Empereur ayant accueilli avec une satisfaction toute particulière le désir de la noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg de mettre à exécution les mesures pour l'amélioration de la situation des paysans, a bien voulu témoigner sa haute confiance dans la noble tendance de la noblesse en lui abandonnant à elle-même le développement et l'application, selon les conditions locales de ce gouvernement, des principales bases indiquées dans le rescrit impérial.

« C'est pourquoi les indications et les observations que j'ai communiquées à votre Excellence par mon office mentionné plus haut, sont formulées d'une manière générale afin que ce programme ne gêne pas les délibérations et les propositions du comité provincial.

« Aujourd'hui, plusieurs des comités de noblesse institués dans les gouvernements qui ont exprimé le désir de mettre à exécution les mesures qui ont pour but l'amélioration de la situation des paysans, rencontrent, comme je l'ai appris, des difficultés dans leurs délibérations parce qu'ils ne trouvent pas dans mon office adressé à votre Excellence ainsi que dans ceux que j'ai adressés aux gouverneurs-généraux des autres provinces, des décisions sur toutes les questions qui se présentent. J'ai donc cru nécessaire d'ajouter quelques explications relatives à ces offices, et de les communiquer à votre Excellence.

« Avant tout, je dois répéter ici que dans mes offices tant passés que présents, il ne faut pas chercher un programme détaillé pour les délibérations des comités. Mes idées et mes propositions ne doivent pas être considérées comme une décision préliminaire des questions pendantes; il faut les considérer, au contraire, comme des indications sur les questions les plus importantes que le comité aura à discuter. Le développement de ces questions et leur application aux conditions locales sont abandonnés par le rescrit impérial à la noblesse elle-même sans qu'on prétende la gêner pour ainsi dire par les conseils qui sont exposés dans mes offices. Une pareille interprétation de mes considérations préliminaires a été clairement précisée dans mon premier office adressé à votre Excellence, sous le n° 41, dans lequel j'ai dit que si le comité provincial, pour des raisons locales, trouve quelques-unes des ces considérations peu applicables, il peut, dans ce cas, ne pas les accepter, en motivant seulement les raisons qui ont amené cette décision.

« Le choix des moyens les plus propres à résoudre toutes les questions partielles qui se rapportent à l'organisation de la situation des paysans, dépendra uniquement des décisions du comité. Les principes de cette organisation, principes indiqués dans le rescrit impérial, doivent seuls rester invariables et inviolables.

« Ce sont ces principes, à savoir : *la garantie aux propriétaires de leurs biens fonciers, et aux paysans, d'un domicile fixe et des moyens suffisants et sûrs pour le soutien de leur existence et pour l'acquittement de leurs devoirs* qui constituent la base inébranlable sur laquelle doit s'élever et se consolider la grande œuvre qui commence. Ce n'est que dans l'exécution simultanée de ces conditions fondamentales, que la Russie trouvera un gage de tranquillité et de satisfaction pour tous et chacun dans le présent et l'avenir.

« Les principes indiqués par S. M. l'Empereur, invariables dans leurs bases, peuvent et doivent être réunis dans leur application à un développement ultérieur, surtout dans leur rapport avec les différentes localités, et c'est précisément de ce développement des principes fondamentaux qu'est chargé, en vertu du rescrit impérial, le comité provincial.

« Considérant que les délibérations des comités sont déjà commencées, j'ai cru de mon devoir, comme je l'ai dit plus haut, de joindre à mes considérations antérieures quelques nouvelles indications sur les questions dont les comités auront à s'occuper.

« 1° *Le rachat de l'enclos.* Ce rachat peut être exécuté de différentes manières, selon les conditions et les besoins locaux. Si, malgré toutes les facilités que, je n'en doute pas, les propriétaires accorderont aux paysans en vue de l'amélioration de leur situation, ces derniers n'avaient pas les moyens de s'acquitter envers le propriétaire pour le rachat de l'enclos, le terme de ce rachat pourra être prolongé quoique le terme de l'état transitoire ne doive, en aucun cas, dépasser douze ans. Les paysans pourront même, après avoir acquis tous leurs droits personnels, être redevables au propriétaire, et, dans ce cas, ils ne seront propriétaires définitifs de leur enclos qu'après le paiement intégral de la somme de rachat.

« 2° Par rapport à la possession des enclos, on pourrait établir que ces enclos rachetés peuvent passer par héritage, par donation ou par vente à un autre membre de la même commune ou à une personne que la commune accepte dans son sein.

« 3° La translation des enclos des paysans sur d'autres endroits de la même propriété peut être admise seulement du consentement mutuel du propriétaire et du paysan et de l'assentiment du tribunal local.

« 4° Quant aux champs et autres terrains assignés en usufruit à la commune

rurale, tous les changements, mutations, échanges et modifications de ce chef, selon les besoins de l'économie rurale du propriétaire et de la commune, peuvent être également admis du consentement mutuel du propriétaire et de la commune et de l'assentiment du même tribunal local.

« En un mot, tout en acceptant pour bases les principes indiqués par la volonté de S. M. l'Empereur, la noblesse a le libre choix des moyens les plus simples et les plus praticables pour l'application de ces principes, afin que l'organisation définitive de la condition des paysans soit faite dans le courant de l'époque fixée et d'une manière progressive et rationnelle, en tenant compte des avantages réciproques et équitables.

« 17 février (1er mars) 1858.

« *Le Ministre de l'intérieur,*

« Signé : S. Lanskoï. »

L'exemple donné par les gouvernements de Lithuanie et de Saint-Pétersbourg fut bientôt suivi par d'autres gouvernements dont le nombre s'accrut avec tant de rapidité qu'il fut permis, dès-lors, de prévoir avec certitude la prochaine accession de toute la Russie à la grande réforme du jour. Des rescrits accompagnés d'offices complémentaires d'une teneur à peu près identique à ceux sus-mentionnés furent adressés successivement à chacun de ces gouvernements.

L'impulsion venue de si haut ne se ralentit pas un moment, ainsi qu'on peut le voir par l'ordre chronologique des actes adoptés successivement pour accélérer la mise à exécution de l'abolition du servage.

Pour ne citer que les principaux de ces actes, le 8/20 janvier 1858, un comité central de statistique s'organise sous la présidence personnelle de Sa Majesté en vue d'examiner les diverses questions qui se rattachent à l'économie rurale de l'empire. Puis un ukase impérial en date du 14/26 avril 1858 prescrit une nouvelle forme à donner aux actes de propriété sur les terres habitées des paysans ; cet ukase abolit les termes

vendre des âmes qui ne sont plus compatibles avec les projets de réforme tracés par Sa Majesté.

Enfin, paraît l'ukase adressé par Sa Majesté le 20 juin (2 juillet) 1858 à M. le ministre de la cour qui prononce l'affranchissement des paysans des *apanages*.

Cet acte — comme le dit justement M. Auguste Jourdier, qui s'est beaucoup occupé de la question de l'émancipation — a une portée qui ne saurait être douteuse, en ce qu'il est un grand exemple donné par le souverain à la noblesse du pays, car le *apanages*, qu'il ne faut pas confondre avec les *domaines* constituant les biens de l'État, comprennent les propriétés personnelles de l'Empereur et de la famille impériale.

Ces propriétés sont considérables, elles comptent plusieurs millions de paysans, dont la situation avait beaucoup de rapports avec celle des paysans des domaines, qui forment des communes dont les terres labourables, divisées par lots, sont distribuées aux familles dans la proportion du nombre de travailleurs qu'elles renferment. Cette distribution se fait pour la durée de trois ou de six ans, selon la coutume de la localité. Les prairies ne suivent pas le sort des terres labourables; leur distribution se fait annuellement.

Quant aux paysans des apanages, leur situation était surtout déplorable par la législation spéciale qui les régissait et les employés auxquels ils étaient soumis. Pour eux, tout était charge et empêchement. D'abord, ils ne pouvaient posséder aucune propriété, ils n'avaient pas le droit de changer de domicile, ni celui de se livrer à aucune industrie, pas même de se marier avec une femme d'une autre commune, sans une autorisation spéciale de l'employé de qui ils dépendaient. S'il se trouvait quelqu'un qui voulût changer de condition, devenir, par exemple, marchand, il fallait qu'il commençât par prou-

ver qu'il possédait un capital suffisant, et qu'il payât au fisc des apanages un droit de 1,500 roubles (6,000 fr. !) pour chacun de ses enfants mâles.

Le paysan qui avait quelque contestation avec un paysan du même ressort ne pouvait avoir recours qu'aux autorités locales : les tribunaux communs lui étaient fermés; avait-il un procès avec une personne d'une autre condition, il lui était défendu de soutenir lui-même son droit, il devait s'adresser à un avocat appartenant aux apanages, et celui-ci, chargé des pleins pouvoirs de son client, avait droit de terminer l'affaire à son gré. Le paysan qui voulait posséder un petit morceau de terre ou un carré de bois, n'en pouvait faire l'achat qu'au nom du département des apanages : il le payait sans en être réellement propriétaire, il n'en était que l'usufruitier, et encore, s'il voulait abattre son bois, il était soumis à en demander la permission à l'employé local.

Enfin, le droit de tester lui était même dénié. Il n'était pas citoyen ; pour écrire ses dernières volontés, il lui fallait une autorisation spéciale, et son testament ne pouvait même avoir la forme ordinaire, il ne pouvait être qu'une simple déclaration.

On peut comprendre ce que toutes ces autorisations à obtenir — lesquelles ne devraient être, au fond, que de simples formalités — devaient imposer de sacrifices à ces malheureux paysans.

Or, tout ce tissu d'injustices et de vexations, toutes ces lois, tous ces règlements arbitraires ont disparu. Au grand honneur de l'empereur Alexandre II, tous ces hommes ont été rendus à la liberté, à la vie civile, au droit commun : les voilà, par l'ukase de ce prince, devenus libres de leur volonté. Il a suffi d'un trait de plume tracé par la main d'un monarque éclairé, juste et généreux, pour faire crouler l'échafaudage d'iniquités

et d'abus laborieusement élevé à l'encontre de tout droit et de toute humanité.

Aux termes de l'ukase, et à dater du jour de sa publication, tous les paysans des apanages, tant de leurs personnes que de leurs biens, sont déclarés libres ; ils rentrent dans tous les droits dont la loi les privait, et deviennent citoyens de l'empire dans toute l'étendue du mot. Toutes les lois précédentes qui limitaient en quoi que ce soit les droits personnels et réels de ces paysans sont abolies et considérées comme non avenues ; tous les lots de terre ou de bois qu'ils ont achetés et payés de leurs deniers leur sont abandonnés en pleine et entière propriété, et l'ukase ordonne que les titres légaux leur en soient livrés, afin qu'ils puissent en disposer selon leur bon plaisir, ainsi qu'a droit de faire tout citoyen de sa propriété.

Leur droit de propriété comprend le fonds aussi bien que la surface.

Ils ont droit, dès à présent, de porter leurs différends devant les tribunaux ordinaires ; ils pourront, à leur gré, changer de domicile sans avoir aucune espèce d'autorisation à demander à leurs anciens chefs ; il leur sera également loisible de se livrer à l'industrie, de devenir habitants et bourgeois d'une ville ou même d'entrer dans les guildes, c'est-à-dire de se faire marchands : dans ce dernier cas ils devront payer un droit spécial, qui, selon la guilde qu'ils auront choisie, variera de 15 à 40 roubles (de 60 à 160 fr.). Cette somme est destinée à la Caisse des pensions de retraite des militaires. Ils seront libres de se marier avec qui il leur conviendra, etc.

Ce ne sont là que les principales dispositions de l'ukase, mais elles suffisent pour montrer toute la plénitude des droits civils rendus à ces paysans.

A l'occasion de cette dernière mesure — ajoute M. Jourdier

— on a accusé les dispositions déjà décrétées de manquer de système, d'ensemble et d'unité. Ainsi, remarque-t-on, les paysans des apanages ont été émancipés largement et sans restriction ; d'un autre côté, les comités de la noblesse travaillent dans les provinces à fixer la réglementation de l'affranchissement des serfs dépendant des seigneurs, et dans tout cela il n'est pas dit un mot d'une autre classe de paysans, ceux des domaines ou de la couronne, classe presque aussi nombreuse que celle des paysans des seigneurs ; on ajoutait que l'ukase qui a affranchi les serfs des apanages a aboli en même temps les tribunaux particuliers auxquels étaient soumis ces hommes et leur ouvre les tribunaux ordinaires, tandis que les comités de la noblesse, dont le travail est fort avancé dans quelques gouvernements, posent en principe l'établissement de chambres spéciales qui, seules, auraient à connaître des contestations et délits des paysans affranchis, lesquels se trouveraient ainsi privés du droit commun de s'adresser aux tribunaux du pays.

Cette anomalie n'est qu'apparente ; elle naît de la force des choses. Pour comprendre ceci, il faut se rendre compte du nombre des catégories de paysans qui existent en Russie, où l'on distingue les paysans des châteaux impériaux, ceux de la famille impériale (apanages), les paysans des domaines, des seigneurs, des divers établissements publics, des sociétés de bienfaisance, etc.

Il est évident que pour affranchir cette masse de serfs soumis à tant de règlements particuliers et les rendre au droit commun sans exciter de perturbations, il fallait agir avec un grand esprit de prudence et savoir renoncer à l'unité immédiate des moyens. C'est ce que la sagesse de l'Empereur a compris. On peut donc affirmer que tout ce qui se fait

actuellement peut être considéré comme transitoire pour arriver au but unique qui est la liberté civile des paysans dans toute la vérité du terme. On laisse pour le moment les impôts tels qu'ils ont existé jusqu'ici; mais dès que les règlements auxquels travaillent les comités seront préparés, on s'occupera de les ramener à l'unité. Quant aux tribunaux particuliers que les comités veulent créer pour les paysans affranchis, ils deviendront des tribunaux de première instance communs à tous.

On a demandé pourquoi le ministre des domaines garde le silence à l'endroit des nombreux paysans qui dépendent de son ministère.

Ces paysans, libres dans le principe, sont tombés, après la création de ce ministère, sous la rude administration des employés et n'ont pas tardé à devenir de véritables serfs. Cependant leur situation était plus supportable que celle des paysans des apanages, et auprès de ceux des seigneurs, ils pouvaient passer réellement pour libres. C'est pourquoi le gouvernement a songé d'abord aux catégories les moins favorisées et a commencé l'émancipation par celles-là.

Mais si le gouvernement ne s'avance qu'avec prudence et réserve dans une voie où tant d'intérêts sont en jeu, le principe lui-même de l'affranchissement reste intact; telle est la volonté suprême de l'Empereur.

En entreprenant son dernier voyage dans l'intérieur de la Russie, en 1858, l'Empereur avait un double but: d'abord de présenter à son peuple l'Impératrice, dont les touchantes vertus et les rares qualités sont bien faites pour gagner tous les cœurs, ensuite de faire connaître à la noblesse sa volonté bien arrêtée au sujet de l'émancipation.

Dans presque toutes les provinces qu'il traversa, durant son

voyage, l'Empereur eut souvent l'occasion de manifester sa pensée aux députés de la noblesse qui lui étaient présentés, et dans quelques villes, à Vladimir, entre autres, il dut s'exprimer avec une grande sévérité sur l'indolence des seigneurs terriens à seconder ses vues d'affranchissement.

A Moscou, l'Empereur reçut au Kremlin, dans la salle du trône du grand-palais, la députation de la noblesse qui avait demandé à lui être présentée. C'était le 31 août/12 septembre 1858.

Le Tzar prit la parole et s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

« Il m'est toujours agréable de trouver la possibilité de remercier la « noblesse; mais parler contre ma conscience n'est pas dans mon caractère. « Je dis toujours la vérité, et c'est pour cela que, à mon grand regret, il « m'est impossible aujourd'hui de vous remercier. Vous n'avez pas encore « oublié comment, il y a deux années, dans cette même salle, je vous dis « que tôt ou tard il fallait se mettre en mesure de changer la situation des « seigneurs et leurs droits sur leurs paysans; qu'il fallait que cela se fît « d'en haut pour ne pas venir d'en bas; mot à mot : que cela vînt d'en haut « plutôt que d'en bas. On expliqua mal mes paroles. Depuis, j'ai réfléchi, et « après avoir mis mon espérance en Dieu, je me suis décidé à commencer « l'œuvre. Lorsque, à l'occasion des gouvernements de Lithuanie et de Saint-« Pétersbourg, j'ai donné des rescrits, je l'avoue franchement, je m'attendais « à ce que la noblesse de Moscou répondrait la première à mon appel. Or, la « province de Moscou n'a été ni la première, ni la seconde, ni la troisième. « Cela m'a été profondément douloureux, parce que je me glorifie d'être né à « Moscou. J'aimai toujours cette ville, étant héritier; je l'aime actuellement « comme le lieu de ma naissance. Je vous ai proposé les bases fondamentales « de la grande mesure et je ne m'en désisterai en rien et d'aucune sorte. »

Ici le souverain a répété en quoi consistent ces bases dans ses rescrits, et il a continué :

« J'aime la noblesse et la considère comme le principal soutien du trône; « mais je veux le bien général; cependant, je ne le veux pas à votre détri-« ment. Je suis toujours prêt à vous soutenir : d'un autre côté, dans votre

« propre intérêt, vous devez faire en sorte qu'il résulte de tout ceci du bien pour « les paysans. N'oubliez pas qu'à ce moment tous les regards de la Russie « sont fixés sur le gouvernement de Moscou. Je suis toujours disposé à faire « pour vous ce qui est en mon pouvoir : donnez-moi donc la possibilité « de vous défendre : vous comprenez, Messieurs! »

L'Empereur s'est arrêté, et, après une pause de quelques instants, il a repris d'une voix moins sévère :

« J'ai lu l'extrait des délibérations de vos comités; il me semble qu'il y a « de bonnes choses. J'ai remarqué tout ce qui est relatif aux enclos des « paysans et à la réglementation. Je comprends par *enclos* non-seulement le « terrain occupé par la cabane (l'*isba*), mais encore tous les terrains attenants : « cours, potagers, remises, etc.

« Messieurs, je vous le répète encore une fois, faites en sorte que je puisse « vous défendre : ainsi vous me prouverez si j'ai raison d'avoir confiance en « vous. »

Ces hautes exhortations portèrent leurs fruits. La noblesse, il faut le dire, voyait, avec une exagération un peu calmée aujourd'hui, dans l'application des rescrits impériaux la perturbation ou l'anéantissement de sa fortune territoriale.

Mais l'Empereur, poursuivant, sans faiblir un seul instant, la voie qu'il s'était tracée, édifiait avec prudence, avec sagesse, le code de l'émancipation, calmait les inquiétudes, arrêtait les impatiences, et, après les efforts les plus laborieux, il arrivait enfin à publier le manifeste du 19 février 1861, qui sera l'éternel honneur de son règne.

Voici le texte de ce grand acte :

« Par la grâce de Dieu, nous, Alexandre II, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc., etc.. à tous nos fidèles sujets, savoir faisons :

« Appelé par la divine Providence et par la loi sacrée de l'hérédité au trône de nos ancêtres, nous nous sommes promis au fond du cœur, afin de répondre à la mission qui nous est confiée, d'entourer de notre affection et de notre sollicitude impériales tous nos fidèles sujets de tout rang et de toute condition,

depuis l'homme de guerre qui porte noblement les armes pour la défense de la patrie, jusqu'à l'humble artisan voué aux travaux de l'industrie ; depuis le fonctionnaire qui parcourt la carrière des hauts emplois de l'État jusqu'au laboureur dont la charrue sillonne les champs.

« En considérant les diverses classes et conditions dont se compose l'État, nous nous sommes convaincu que la législation de l'empire ayant sagement pourvu à l'organisation des classes supérieure et moyenne, et déterminé avec précision leurs obligations, leurs droits et leurs priviléges, n'a pas atteint le même degré d'efficacité à l'égard des paysans attachés à la glèbe (*krépostnyé*), ainsi désignés parce que, soit par d'anciennes lois, soit par l'usage, ils ont été assujettis héréditairement à l'autorité des propriétaires auxquels incombait en même temps l'obligation de pourvoir à leur bien-être. Les droits des propriétaires ont été jusqu'à ce jour très-étendus et imparfaitement définis par la loi, à laquelle ont suppléé la tradition, la coutume et le bon vouloir des propriétaires. Dans les cas les plus favorables, cet ordre de choses a établi des relations patriarcales fondées sur une sollicitude sincèrement équitable et bienfaisante de la part des propriétaires et sur une docilité affectueuse de la part des paysans. Mais à mesure que diminuait la simplicité des mœurs, que se compliquait la diversité des rapports mutuels, que s'affaiblissait le caractère paternel des relations des propriétaires avec les paysans, et qu'en outre l'autorité seigneuriale tombait quelquefois aux mains d'individus exclusivement préoccupés de leurs intérêts personnels, ces liens de bienveillance mutuelle se sont relâchés et une large voie a été ouverte à un arbitraire onéreux aux paysans, défavorable à leur bien-être, qui les a portés à l'indifférence pour tout progrès dans les conditions de leur existence.

« Ces faits avaient déjà frappé nos prédécesseurs de glorieuse mémoire, et ils avaient pris des mesures afin d'améliorer le sort des paysans. Mais, parmi ces mesures, les unes se sont trouvées peu décisives, en tant qu'elles restaient subordonnées à l'initiative spontanée de ceux des propriétaires qui se montraient animés d'intentions libérales ; et les autres, provoquées par des circonstances particulières, ont été restreintes à quelques localités ou prises seulement à titre d'essai. C'est ainsi que l'empereur Alexandre Ier avait publié le règlement pour les cultivateurs libres, et que feu l'empereur Nicolas, notre père bien aimé, a promulgué celui qui concerne les paysans *obligés par contrat*. Dans les gouvernements de l'Ouest, les règlements dits *inventaires* avaient fixé l'allocation territoriale dévolue aux paysans, aussi bien que le taux de leurs redevances ; mais toutes ces réformes n'ont été appliquées que dans une mesure très-restreinte.

« Nous nous sommes donc convaincu que l'œuvre d'une amélioration sérieuse

dans la condition des paysans était pour nous un legs sacré de nos ancêtres, une mission que, dans le cours des événements, la divine Providence nous appelait à remplir.

« Nous avons commencé cette œuvre par un témoignage de notre confiance impériale envers la noblesse de Russie, qui nous a donné tant de preuves de son dévouement au trône et de ses dispositions constantes à faire des sacrifices pour le bien de la patrie. C'est à la noblesse elle-même que, conformément à ses propres vœux, nous avons réservé de formuler des propositions pour la nouvelle organisation des paysans, propositions qui entraînaient pour elle la nécessité de limiter ses droits sur les paysans et d'accepter les charges d'une réforme qui ne pouvait s'accomplir sans quelques pertes matérielles. Notre confiance n'a pas été déçue. Nous avons vu la noblesse, réunie en comité dans les gouvernements, faire, par l'organe de mandataires investis de sa confiance, le sacrifice spontané de ses droits quant à la servitude personnelle des paysans. Ces comités, après avoir recueilli les données nécessaires, ont formulé leurs propositions concernant la nouvelle organisation des paysans attachés à la glèbe *(krépostnyé)* dans leurs rapports avec les propriétaires.

« Ces propositions s'étant trouvées très-diverses, comme on pouvait s'y attendre d'après la nature de la question, elles ont été confrontées, collationnées et réduites en un système régulier, puis rectifiées et complétées dans le comité supérieur institué à cet effet; et ces nouvelles dispositions ainsi formulées, relativement aux paysans et aux gens de la domesticité *(dvorovyé)* des propriétaires, ont été examinées au conseil de l'empire.

« Après avoir invoqué l'assistance divine, nous avons résolu de mettre cette œuvre à exécution.

« En vertu des nouvelles dispositions précitées, les paysans attachés à la glèbe seront investis, dans un terme fixé par la loi, de tous les droits des cultivateurs libres.

« Les propriétaires, conservant leurs droits de propriété sur toutes les terres qui leur appartiennent, réservent aux paysans, moyennant des redevances déterminées par les règlements, la pleine jouissance de leurs enclos, et, en outre, pour assurer leur existence et garantir l'accomplissement de leurs obligations vis-à-vis du gouvernement, la quantité de terre arable fixée par lesdites dispositions, ainsi que d'autres appartenances rurales *(ougodié)*.

« Mis en jouissance de ces allocations territoriales, les paysans sont obligés, en retour, d'acquitter, au profit des propriétaires, les redevances fixées par les mêmes dispositions. Dans cet état qui doit être transitoire, les paysans seront désignés comme *temporairement obligés*.

« En même temps il leur est accordé le droit de racheter leur enclos, et,

avec le consentement des propriétaires, ils pourront acquérir, en toute propriété, les terres arables et autres appartenances qui leur sont allouées, à titre de jouissance permanente. Par l'acquisition en toute propriété de la quantité de terre fixée, les paysans sont affranchis de leurs obligations envers les propriétaires pour la terre ainsi rachetée, et ils entrent définitivement dans la condition des paysans libres-propriétaires.

« Par une disposition spéciale concernant les gens de la domesticité *(dvorovyé)*, il est fixé pour eux un état transitoire adapté à leurs occupations et aux exigences de leur position. A l'expiration d'un terme de deux années à dater du jour de la promulgation de ces dispositions, ils recevront leur entier affranchissement et quelques immunités temporaires.

« C'est d'après ces principes fondamentaux qu'ont été formulées les dispositions qui déterminent l'organisation future des paysans et des gens de la domesticité *(dvorovyé)*, qui établissent l'ordre de l'administration générale de cette classe et spécifient dans tous leurs détails les droits donnés aux paysans et aux gens de la domesticité, ainsi que les obligations qui leur sont imposées vis-à-vis du gouvernement et des propriétaires.

« Quoique ces dispositions, tant générales que locales, et les règles spéciales complémentaires pour quelques localités particulières, pour les terres des petits propriétaires et pour les paysans qui travaillent dans les fabriques et usines des propriétaires, aient été, autant que possible, appropriées aux nécessités économiques et aux coutumes locales, cependant, pour conserver l'ordre existant là où il présente des avantages réciproques, nous réservons aux propriétaires de convenir avec les paysans d'arrangements à l'amiable, et de conclure des transactions relativement à l'étendue de l'allocation territoriale et au taux des redevances à fixer en conséquence, tout en observant les règles établies pour garantir l'inviolabilité de pareilles conventions.

« Comme la nouvelle organisation, par suite de la complexité inévitable des changements qu'elle comporte, ne peut pas être mise immédiatement à exécution ; qu'elle exige un espace de temps qui ne peut être de moins de deux ans ou environ, afin d'éviter tout malentendu et de sauvegarder l'intérêt public et privé durant cet intervalle, le régime existant actuellement dans les propriétés des seigneurs doit être maintenu jusqu'au moment où un régime nouveau aura été institué par l'achèvement des mesures préparatoires requises.

« A ces fins, nous avons trouvé bon d'ordonner :

« 1° D'établir dans chaque gouvernement une cour spéciale pour la question des paysans; elle aura à connaître des affaires des communes rurales établies sur les terres des seigneurs;

« 2° De nommer dans chaque district des juges de paix pour examiner sur

les lieux les malentendus et les litiges qui pourront s'élever à l'occasion de l'application du nouveau règlement, et de former avec ces juges de paix des réunions de district;

« 3° D'organiser dans les propriétés seigneuriales des administrations communales, et dans ce but de laisser les communes rurales dans leur composition actuelle, et d'ouvrir dans les grands villages des administrations d'arrondissement *(volosti)*, en réunissant les petites communes sous une de ces administrations d'arrondissement;

« 4° De formuler, vérifier et confirmer dans chaque commune rurale ou propriété une charte réglementaire (*oustawnaïa gramota*), dans laquelle seront énumérées, sur la base du statut local, la quotité de terre réservée aux paysans en jouissance permanente et l'étendue des charges qui sont exigibles d'eux au bénéfice du propriétaire, tant pour la terre que pour les autres avantages accordés par lui;

« 5° De mettre à exécution ces chartes réglementaires au fur et à mesure de leur confirmation pour chaque propriété, et d'en introduire l'exécution définitive dans le terme de deux années à dater du jour de la publication du présent manifeste;

« 6° Jusqu'à l'expiration de ce terme, les paysans et gens de la domesticité *(dvorovyé)* doivent demeurer dans la même obéissance à l'égard de leurs propriétaires et remplir sans conteste leurs anciennes obligations;

« 7° Les propriétaires continueront à veiller au maintien de l'ordre dans leurs domaines, avec droit de juridiction et de police, jusqu'à l'organisation des arrondissements *(volosti)* et des tribunaux d'arrondissement.

« Connaissant toutes les difficultés de la réforme entreprise, nous mettrons avant tout notre confiance dans la bonté de la divine Providence qui veille sur les destinées de la Russie.

« Nous comptons aussi sur le généreux dévouement de notre fidèle noblesse, et nous sommes heureux de témoigner à cette corporation la gratitude qu'elle a méritée de notre part comme de celle du pays, pour le concours désintéressé qu'elle a prêté à l'accomplissement de nos desseins. La Russie n'oubliera pas que la noblesse, mue uniquement par son respect pour la dignité de l'homme et par son amour pour le prochain, a renoncé spontanément aux droits que lui donnait le servage actuellement aboli, et posé les fondements du nouvel avenir qui s'ouvre pour les paysans. Nous avons le ferme espoir qu'elle emploiera aussi noblement ses efforts ultérieurs pour la mise à exécution du nouveau règlement, en maintenant le bon ordre dans un esprit de paix et de bienveillance, et que chaque propriétaire achèvera dans la limite de sa propriété le grand acte civique accompli par toute la corporation, en

organisant l'existence des paysans domiciliés sur sa terre et de ses gens de la domesticité *(dvorovyé)*, dans des conditions mutuellement avantageuses, et en donnant ainsi à la population des campagnes l'exemple d'une exécution fidèle et consciencieuse des règlements de l'État.

« Les exemples nombreux de la généreuse sollicitude des propriétaires pour le bien-être de leurs paysans et de la reconnaissance de ceux-ci pour la sollicitude bienfaisante de leurs seigneurs nous donnent l'espoir qu'une entente mutuelle réglera la plupart des complications parfois inévitables dans l'application partielle de règles générales aux diverses conditions dans lesquelles se trouvent des propriétés isolées; que de cette manière sera facilitée la transition de l'ancien ordre de choses au nouveau, et que l'avenir affermira définitivement la confiance mutuelle, la bonne entente et l'impulsion unanime vers l'utilité publique.

« Pour mettre d'autant plus facilement à exécution les transactions de gré à gré entre le propriétaire et les paysans, en vertu desquelles ces derniers pourront acquérir en toute propriété leurs enclos et le terrain dont ils ont la jouissance, des secours seront accordés par le gouvernement, d'après un règlement spécial, moyennant des prêts ou bien un transfert des dettes qui grèvent les propriétés.

« Nous nous reposons ainsi avec confiance sur le sens droit de la nation.

« Quand la première nouvelle de la grande réforme méditée par le gouvernement vint à se répandre parmi les populations de la campagne qui étaient préparées, cette nouvelle a pu, dans certains cas, donner lieu à des malentendus parmi quelques individus plus préoccupés de la liberté que soucieux des devoirs qu'elle impose. Mais, en général, le bon sens du pays n'a pas failli. Il n'a méconnu ni les inspirations de la raison naturelle, qui dit que tout homme qui accepte librement les bienfaits de la société lui doit en retour l'accomplissement de certaines obligations positives, ni les enseignements de la loi chrétienne, qui enjoint *que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures* (saint Paul aux Romains, XIII, 1) et *de rendre à chacun ce qui lui est dû*, et surtout à qui il appartient, *le tribut, les impôts, la crainte et l'honneur (ibid., 7)*. Il a compris que les propriétaires ne sauraient être privés de droits légalement acquis que moyennant une indemnité suffisante et convenable, ou par suite d'une concession volontaire de leur part; qu'il serait contraire à toute équité d'accepter en jouissance des terres concédées par les propriétaires sans accepter aussi envers eux des charges équivalentes.

« Et maintenant nous espérons avec confiance que les serfs libérés, en présence du nouvel avenir qui s'ouvre devant eux, sauront apprécier et reconnaître les sacrifices considérables que la noblesse s'est imposés en leur faveur.

« Ils sauront comprendre que le bienfait d'une existence appuyée sur une base de propriété mieux garantie, ainsi que d'une liberté plus grande dans la gestion de leurs biens, leur impose, avec de nouveaux devoirs envers la société et envers eux-mêmes, l'obligation de justifier les intentions tutélaires de la loi par un usage judicieux et loyal des droits qui viennent de leur être accordés. Car si les hommes ne travaillent pas eux-mêmes à assurer leur propre bien-être sous la protection des lois, la meilleure de ces lois ne saurait le leur garantir. Ce n'est que par un travail assidu, un emploi rationnel de leurs forces et de leurs ressources, une économie sévère, et surtout par une vie honnête et constamment inspirée de la crainte de Dieu, qu'on parvient au bien-être et qu'on en assure le développement.

« Les autorités chargées du soin de préparer par des mesures préliminaires la mise en œuvre de l'organisation nouvelle et de présider à son inauguration auront à veiller à ce que cette œuvre s'accomplisse avec calme et régularité, en tenant compte des exigences des saisons, afin que la sollicitude du cultivateur ne soit pas distraite de ses travaux agricoles. Qu'il s'applique avec zèle à ses travaux afin de pouvoir tirer d'un grenier abondant la semence qu'il doit confier à la terre qui lui sera concédée en jouissance permanente, ou à celle qu'il aura su acquérir en toute propriété.

« Et maintenant, peuple pieux et fidèle, fais sur ton front le signe sacré de la croix, et joins tes prières aux nôtres pour appeler la bénédiction du Très-Haut sur ton premier travail libre, gage assuré de ton bien-être personnel ainsi que de la prospérité publique!

« Donné à Saint-Pétersbourg, le dix-neuvième jour de février de l'an de grâce mil huit cent soixante-et-un et de notre règne le septième.

« Signé: ALEXANDRE. »

Ce manifeste fut promulgué d'abord, par ordre de l'Empereur, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, le dimanche 5 mars 1861. Dans toutes les églises de ces deux capitales, il en fut donné lecture au peuple à l'issue du service divin, et cette lecture fut suivie d'actions de grâces solennelles. Des exemplaires du manifeste furent envoyés dans toutes les maisons et répandus parmi le peuple. En un mot, rien ne fut négligé pour vulgariser l'acte d'émancipation.

Une série de règlements très-explicites sur l'abolition du

servage en Russie accompagnèrent le manifeste du 19 février 1861.

En voici la nomenclature :

1° Règlement général sur les paysans affranchis de la servitude de la glèbe ;

2° Règlement sur les gens de la domesticité affranchis ;

3° Règlement sur le rachat des enclos par les paysans et sur le concours du gouvernement à l'acquisition par eux des terres et appartenances rurales en toute propriété ;

4° Règlement sur les *institutions arbitrales* de province et de district créées pour la période transitoire ;

5° Dispositions concernant la mise à exécution du règlement sur les paysans ;

6° Règlement local sur l'organisation relativement à la terre des paysans affranchis dans les gouvernements de la Grande-Russie, de la Nouvelle-Russie et de la Russie-Blanche ;

7° Règlement local pour les gouvernements de la Petite-Russie, savoir : de Tchernigow, Pultava, et d'une partie du gouvernement de Kharkow ;

8° Règlement local pour les gouvernements de Kiew, Podolie et Volhynie ;

9° Règlement local pour les gouvernements de Vilna, Grodno, Kowno, Minsk, et d'une partie du gouvernement de Vitebsk ;

10° Dispositions complémentaires concernant l'organisation des paysans établis sur les terres des petits propriétaires, et les subventions à accorder à ces derniers (petits propriétaires possédant des biens-fonds auxquels sont attachés moins de vingt-un paysans, sans compter les femmes) ;

11° Règlement complémentaire sur les paysans attachés aux

usines et salines des particuliers placées dans le ressort du ministère des finances ;

12° Règlement complémentaire sur les ouvriers attachés aux usines et salines des particuliers dans la province de Perm ;

13° Règlement complémentaire sur les ouvriers attachés aux fabriques des particuliers ;

14° Règlements complémentaires sur les paysans et gens de la domesticité du territoire des cosaques du Don, du gouvernement de Stravropol, de la province de Bessarabie, et de la Sibérie.

Enfin, deux autres documents ont été annexés au manifeste du 19 février 1861, sous les titres suivants :

1° Opinion du conseil de l'empire, sanctionnée par S. M. Alexandre II, sur le mode d'aliéner, de transmettre par héritage et de donner en hypothèque ou à bail, après la promulgation des règlements, les terres seigneuriales sur lesquelles sont établis des paysans temporairement obligés ;

2° Décret impérial ordonnant l'exécution de l'opinion du conseil de l'empire relativement à l'application du règlement sur les gens de la domesticité des cosaques d'Orenbourg et de l'Oural.

Tel est l'ensemble des diverses dispositions réglementaires qui ont été publiées à l'appui du manifeste impérial.

Nous nous bornerons à indiquer sommairement la teneur du *Règlement général concernant les paysans affranchis de la servitude de la glèbe et du règlement sur le rachat*. Ce sont là deux actes capitaux qui dominent et éclairent l'ensemble des autres mesures. Nous croyons devoir également, pour faire apprécier comme il convient cette grande réforme, donner ici quelques indications générales puisées dans une brochure semi-officielle qu'a publiée le *Journal de Saint-Pétersbourg*,

et qui a pour titre : *Exposé sommaire des droits et obligations des paysans et gens de la domesticité affranchis du servage.*

Les paysans russes ont acquis, aux termes des règlements du 19 février 1861, les droits appartenant à la condition des cultivateurs libres ; mais ils ne doivent entrer dans l'exercice de ces droits que graduellement, à mesure que seront introduites les institutions communales établies par le règlement général. Ces institutions sont : 1° Les administrations des communes rurales ; 2° les administrations des *volostes* (cantons).

Le propriétaire, tout en conservant le droit de propriété sur toutes les terres qui lui appartiennent, alloue en usufruit perpétuel aux paysans leurs enclos, et en outre une certaine étendue de terres arables et d'appartenances rurales.

En retour du lot de terrain qui leur est ainsi alloué, les paysans sont tenus d'acquitter, au profit du propriétaire, des redevances en travail et en argent.

L'étendue de ce lot de terrain et la mesure de ces redevances sont fixées par des chartes réglementaires pour chaque domaine en particulier. Ces chartes doivent être rédigées et mises en vigueur dans l'espace de *deux ans à partir du jour de la confirmation des règlements*, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au 19 février 1863.

Quant aux domestiques, ils ont acquis, dès la publication du manifeste impérial, tous les droits personnels de famille et de propriété qui sont concédés aux paysans affranchis du servage. Toutefois, ces droits sont provisoirement limités par suite des relations obligatoires envers les propriétaires, maintenues pour un certain temps.

Ainsi, les gens de la domesticité sont tenus d'acquitter, soit en *obrok* (redevance en argent) au profit du propriétaire,

soit de le servir personnellement pendant *la durée de dix années* à partir du jour de la promulgation des règlements organiques.

Ceux d'entre eux qui ont été autorisés par le propriétaire à chercher, au-dehors, leurs moyens de subsistance, ne peuvent être, contre leur gré, rappelés par lui pour remplir un travail obligatoire ou un service personnel. La somme annuelle de l'*obrok* qui leur est imposé ne peut, en aucun cas, être au-dessus de 30 roubles pour chaque homme adulte, et de 10 roubles pour chaque femme.

Les gens de la domesticité qui remplissent un travail obligatoire ou un service personnel dans la maison du propriétaire, doivent être entretenus par lui sur le même pied que précédemment, ou recevoir une rémunération en argent, au gré du propriétaire.

En cas d'oppression de la part du propriétaire, les gens de la domesticité qui habitent la campagne ou la ville peuvent adresser leurs plaintes à l'arbitre de paix, ou, à défaut d'arbitre de paix, au maréchal de noblesse du district.

D'un autre côté, si le domestique est insubordonné et tient une mauvaise conduite, le propriétaire peut le faire punir, mais seulement par l'intermédiaire de la police urbaine ou rurale.

Tant que durent les rapports obligatoires des gens de la domesticité envers le propriétaire, ce dernier est tenu d'acquitter pour eux les impôts et contributions en argent, et de fournir un entretien convenable à ceux d'entre eux qui sont incapables de travailler.

A partir du 19 février 1863, les gens de la domesticité seront déliés pour toujours de toute espèce d'obligations envers leurs anciens propriétaires. Ils seront imposés seule-

ment à raison d'*un rouble* annuellement pour chaque homme adulte et apte au travail. La somme ainsi perçue sera affectée, par le gouvernement, à l'assistance des vieillards, des infirmes et des orphelins de la classe des gens de la domesticité affranchis du servage.

Ces éclaircissements préliminaires nous permettent d'apprécier plus complètement les trois titres du *Règlement général sur les paysans affranchis de la servitude de la glèbe.*

Le titre premier traite des *droits des paysans affranchis.*

Le titre second comprend l'*organisation des communes rurales et volostes.*

Le titre troisième et dernier concerne les *impôts dus à l'État et les contributions des caisses provinciales et communales.*

Les droits personnels et de classe, les droits de propriété sont parfaitement délimités par le titre Ier. Pour leurs mariages ou pour leurs arrangements de famille, les paysans affranchis n'ont plus à demander l'autorisation des propriétaires. Comme les cultivateurs libres, ils ont le droit de faire librement le commerce, dans les limites déterminées pour les paysans, sans patente et sans impôt. Ils peuvent fonder et exploiter des fabriques, différents établissements de commerce et d'industrie, sous les réserves énoncées dans les règlements locaux. Ils peuvent s'immiscer dans les maîtrises, exercer des métiers dans leurs villages, vendre leurs produits, tant dans les villages que dans les villes. Ils ne peuvent être soumis à aucun châtiment autrement qu'en vertu d'un jugement, ou d'après la décision légale des autorités du gouvernement ou de la commune auxquelles ils sont subordonnés.

Les paysans affranchis acquièrent, en qualité de cultivateurs libres, les droits suivants inhérents à leur classe, et peuvent :

Prendre part, dans les assemblées, aux décisions de la communauté et aux élections communales;

Remplir dans les communes les fonctions électives instituées par la loi;

Passer dans une autre commune ou dans une autre condition à leur gré, ou quitter la localité où ils ont leur domicile en se conformant aux dispositions d'ordre établies par les règlements;

Placer leurs enfants dans les établissements d'éducation publique, leur faire embrasser la carrière de l'instruction, des carrières scientifiques, etc.

Quant aux droits relatifs à la propriété, aux terres, maisons, et, en général, à tous les biens immobiliers acquis antérieurement par les paysans, sous les noms de leurs anciens propriétaires, ils passent définitivement aux paysans acquéreurs ou à leurs héritiers, après que les propriétaires eux-mêmes auront reconnu leurs droits, ou en vertu d'une décision des arbitres de paix et des commissions provinciales.

Chaque paysan peut acquérir en propriété des biens meubles et immeubles; il peut, de même, les aliéner, les engager, et, en général, en disposer librement.

La commune rurale peut également acquérir en propriété des biens meubles et immeubles. Les terres, ainsi acquises en dehors du terrain primitivement alloué aux paysans, sont à l'entière disposition de la commune qui peut, à son gré, soit les partager entre les chefs de famille en assignant à chacun d'eux une part qui devient sa propriété personnelle, soit laisser ces terres en propriété commune et indivise entre tous les chefs de famille.

Pour l'ordre de la transmission de leurs biens par héritage, il est permis aux paysans de se régler sur leurs coutumes

locales. Le bien d'un paysan qui meurt sans laisser d'héritier passe à la commune rurale dans laquelle est situé le bien.

Le titre II du règlement général organise, comme nous l'avons dit, les communes rurales et *volostes*.

La commune rurale se forme de paysans établis sur la terre d'un seul propriétaire.

Les *volostes* se forment de communes rurales situées dans un même district, et, autant que possible, contiguës. Dans leur réunion en volostes, les communes ne se fractionnent pas. Le minimum d'habitants dont puisse se composer une voloste est de trois cents âmes du sexe masculin. Le maximum est de deux mille. La plus grande distance entre les villages ou habitations d'une même voloste doit être d'environ douze verstes.

L'administration de la commune rurale se compose :

1° De l'assemblée de la commune ;

2° Du *staroste,* ou ancien de la commune.

Le staroste occupe la première place à l'assemblée, et c'est à lui qu'il appartient d'y maintenir l'ordre. Il convoque l'assemblée selon les nécessités, principalement les dimanches et jours fériés.

L'administration des volostes se compose :

1° De l'assemblée de la voloste ;

2° Du *starchina,* ou doyen, avec la régence de la voloste ;

3° Du tribunal de la voloste.

L'assemblée de la voloste est formée des fonctionnaires des communes rurales désignés par l'élection.

Le starchina répond du maintien de l'ordre et de la tranquillité dans la voloste.

La régence se compose du starchina, de tous les starostes des communes rurales ou des aides du starchina et des

collecteurs des contributions dans les localités qui ont des collecteurs.

Le tribunal de voloste est appelé à connaître tant des contestations et procès entre paysans que des délits de peu d'importance dont ils se seraient rendus coupables. Il décide sans appel jusqu'à la valeur de 100 roubles, tant en fait de biens meubles et immeubles qu'en fait d'emprunts, d'achats, et de toute espèce d'engagements.

Quatre à douze juges, qui sont en exercice à tour de rôle, sont désignés par l'assemblée de voloste pour former le tribunal. Il ne doit pas y avoir moins de trois juges aux séances du tribunal.

Le titre III du règlement général détermine les impôts dus à l'État, les contributions des caisses provinciales, les redevances communales et les obligations du recrutement.

Les paysans affranchis ont à acquitter en argent l'impôt personnel, les contributions pour assurer les subsistances, les redevances tant au profit de l'État que des caisses provinciales, enfin la contribution pour la préparation des feuilles destinées à l'inscription des impôts et des contributions.

L'obligation du recrutement s'acquitte, dans chaque voloste, en nature, d'après un calcul basé sur le nombre d'individus du sexe masculin inscrit au dernier recensement.

Aux paysans affranchis s'appliquent les dispositions de remplacement en nature de recrutement consignées dans la loi de recrutement, savoir : la présentation de quittances, l'engagement de volontaires à prix d'argent, le paiement d'une certaine somme au lieu du recrutement en nature, etc., etc.

Les redevances communales sont celles que doit remplir toute communauté, soit commune ou voloste, chacune séparément, pour faire face à ses besoins intérieurs.

Le règlement sur le rachat, non moins important que le règlement sur les paysans affranchis de la servitude de la glèbe, contient les dispositions relatives : 1° au rachat, par les paysans affranchis, de leur enclos en dehors des terres et autres appartenances rurales ; 2° du concours du gouvernement pour l'acquisition par les paysans, en toute propriété en outre des enclos, de la totalité ou d'une partie des allocations en terre.

Le droit de rachat des enclos appartient, aux termes de ce règlement, tant aux communautés de paysans qu'à chaque chef de famille séparément, sous la condition qu'il n'y ait pas d'arrérages dus à l'État ou au propriétaire.

Il dépend entièrement des parties contractantes de déterminer la somme de rachat pour l'enclos, ainsi que les conditions relatives aux paiements ; mais cet arrangement doit être certifié par l'arbitre de paix, en présence de trois à six témoins étrangers à la commune.

Du jour où le titre d'acquisition lui a été délivré, le paysan est déchargé du paiement de la part d'*obrok* qui incombait aux enclos. Mais durant les neuf premières années, à partir de la promulgation des règlements, lesdits enclos ne pourront être cédés ni hypothéqués à des personnes étrangères à la commune. A l'expiration de ce terme, les paysans pourront en disposer librement.

Comme on le voit, les paysans ont droit au rachat des enclos, mais ils ne peuvent acquérir le reste de l'allocation en terre que du consentement du propriétaire. Dans ce dernier cas, le concours du gouvernement consiste à fournir aux paysans, sous caution des terres à acquérir, une subvention de rachat remboursable à longue échéance. Le gouvernement se charge lui-même de prélever ensuite les versements effectués par les

paysans, et il remet ladite somme au propriétaire en billets de crédit portant intérêt et dont le gouvernement devient directement responsable.

L'ensemble de l'opération du rachat est confié à la Banque de crédit foncier de Saint-Pétersbourg, sous la direction immédiate du ministre des finances et la haute surveillance du conseil des institutions de crédit de l'empire. Un délégué du ministère de l'intérieur et deux députés du corps de noblesse prennent part à la discussion des affaires relatives au rachat.

La subvention de rachat accordée, sous forme de prêt, par le gouvernement, ne concerne que les terres allouées aux paysans en usufruit perpétuel suivant les dispositions des règlements locaux.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'examen d'actes qui, conçus avec toute la maturité de la réflexion et d'une juste appréciation des besoins et des droits de chacun, nobles ou paysans, tendent, en réformant sur des bases équitables la propriété foncière de la Russie, à donner à cette nation la force qui fait les grands peuples et qui naît de la libre culture du sol.

Il arrivera sans doute que dans les détails d'exécution des difficultés surgiront, mais la conception du plan général est pleine de grandeur; il convie toutes les forces vives et intelligentes du pays à un magnifique développement. C'est à chaque Russe à faire son devoir, et dans quelques années, ce mot SERVAGE qui, devant Dieu, était un blasphème, une dénégation de la créature humaine, ne ternira plus de sa tache livide la couronne impériale de Russie qu'Alexandre II est si digne de porter.

Nous ne pouvons terminer ce rapide aperçu sur l'émancipation des serfs, sans rendre à la mémoire du général Rostoftsof

l'hommage que mérite cet infatigable, cet ardent promoteur de la grande réforme publique dont l'attente était dans tous les esprits et dans tous les cœurs.

Rostoftsof demeurera dans l'histoire de la Russie la personnification la plus complète du vœu national, dont l'accomplissement est devenu la sainte mission d'Alexandre II.

Le 21 février 1860, par une froide journée d'hiver, un cercueil placé sur un riche corbillard s'avançait au milieu d'une foule compacte dans la large perspective Newski, vers le monastère de ce nom. Des troupes de toutes armes ouvraient la marche, d'autres la fermaient. A la droite du corbillard se tenaient à cheval, couverts de manteaux de deuil, trois personnages sur lesquels tous les regards se fixaient : c'étaient l'empereur Alexandre II en personne, et ses frères Nicolas et Michel, suivis de toute leur maison militaire.

Les journaux russes qui ont rendu compte de ces imposantes funérailles, disent qu'après le service funèbre l'Empereur et les grands-ducs, aidés des parents et des amis du défunt, transportèrent, c'est le mot dont ils se servent, le cercueil jusqu'à la tombe préparée dans l'église de Saint-Théodore.

Ces honneurs exceptionnels rendus par un puissant souverain à l'un de ses sujets, ont un caractère touchant de pieuse gratitude qui frappe l'esprit et pénètre d'attendrissement tous les cœurs dévoués à la cause de l'humanité.

Lieutenant-général, aide-de-camp-général de l'Empereur, chef de l'état-major-général des établissements militaires d'instruction, président du comité de rédaction de l'émancipation des serfs, membre du conseil de l'empire, et, par-dessus tout cela, confident intime des plus secrètes pensées d'Alexandre II, la vie de Rostoftsof a été une vie toute d'abnégation et de civisme. C'est lui qui, le 24 décembre 1825, révéla,

au péril de ses jours, la trame de la conjuration qui allait mettre en question le sort de la couronne de Nicolas et de sa dynastie.

Plus de trente ans s'écoulèrent entre l'apparition de Rostoftsof au milieu de la terrible crise de 1825 et sa participation à l'œuvre d'émancipation des serfs —dit M. Schnitzler, dans son livre intitulé *la Mission d'Alexandre II et le général Rostoftsof* — cette autre crise qui dure encore aujourd'hui, mais qui est moins pleine de périls que la première.

Aussi simple que désintéressé dans sa vie privée, le général Rostoftsof ne possédait qu'un très-petit bien dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, bien dont il ne tirait aucun revenu. Longtemps avant que la question de l'abolition du servage eût été soulevée, il y avait aboli la redevance de ses paysans.

Jusqu'au dernier moment, le général Rostoftsof ne cessa de s'occuper de la tâche considérable qu'il s'était imposée. Déjà gravement malade et ne pouvant plus quitter la chambre, il réunissait la commission dans sa demeure et en pressait les travaux comme un homme qui n'ignore pas que ses jours sont comptés. Il s'affligeait de n'avoir pas complété son œuvre : « Mes forces tombent, disait-il à ceux qui l'entouraient, mais je n'en serai pas moins à notre affaire jusqu'au dernier soupir. »

Sa mort, comme on l'a vu, fut un deuil public, et en suivant le cercueil du fidèle interprète de ses pensées, Alexandre II voulut, non seulement prouver à tous ses sentiments affectueux pour Rostoftsof, mais aussi son inébranlable résolution de poursuivre l'œuvre de régénération commune au milieu de tant de difficultés.

Aussi, quelle douleur ne dût-il pas ressentir lorsque les événements de février 1861, à Varsovie, vinrent lui montrer tout un peuple à genoux, le crêpe au bras, demandant, en présence d'une ligne de fer et de feu, le rétablissement de son ancienne nationalité. Eh! quoi, dut-il penser, c'est au moment où l'Empereur de Russie donne à ses peuples des gages irrécusables de sa sollicitude toute paternelle que la Pologne, impatiente, vient jeter au milieu de l'émancipation non achevée des serfs, la solution du redoutable problème de son autonomie?

Nous comprenons ces aspirations d'un peuple qui veut ressaisir sa nationalité, mais il nous semble que les Polonais ont mal choisi leur moment. En effet, ce n'est pas alors qu'Alexandre II venait de donner la liberté à 23 millions de serfs et qu'il faisait élaborer un projet de réorganisation administrative sur des bases assez larges pour la Pologne, que ce pays devait se mettre en révolte ouverte contre son souverain, dont les intentions bienveillantes sont connues et justement appréciées, d'ailleurs, par tous les hommes éclairés et impartiaux.

Notre intention n'est pas de faire ici le récit des scènes navrantes qui ont ensanglanté les rues de Varsovie ; nous nous bornerons à envisager les faits dans leur ensemble général.

Depuis son élévation au poste de vice-roi de Pologne, en 1855, le prince Michel Gortschakoff n'a cessé de donner à ce pays des gages de sa bienveillante sollicitude ; il a même cédé à certaines influences qui ont fini par dominer dans son conseil. Une circulaire de M. Mouhanow, ministre de l'intérieur à Varsovie, qui, indirectement, excitait les paysans contre les propriétaires, souleva une réprobation générale. Cette circulaire fut désapprouvée par le gouvernement russe ; elle amena la chute de M. Mouhanow et le força à quitter Varsovie.

En même temps, la dissolution de la Société agronomique, qui avait été autorisée, en 1858, par un ukase de S. M. Alexandre II, mettait le comble à l'irritation populaire. Cette mesure fut considérée comme la plus grave atteinte portée à la nationalité polonaise. Qu'était-ce donc que cette société? Etait-elle purement occupée des intérêts et du développement de l'agriculture, ou bien son but réel touchait-il aux intérêts politiques ?

Dès l'année 1842, M. le comte André Zamoyski, ou, comme on l'appelle simplement en Pologne, *Monsieur André*, avait fondé, avec quelques personnes, sous le nom d'*Annuaire agricole,* un recueil mensuel qui, répandu pendant quinze ans parmi les propriétaires, prépara les germes de la société future. La Pologne est essentiellement agricole, et l'exportation des grains est le grand commerce du pays. Le comte Zamoyski comprit que si la vie nationale se relevait, c'était par un développement de l'agriculture qu'elle devait se manifester. Aussi obtint-il facilement d'Alexandre II, peu de temps après son avènement, l'autorisation de former la société agricole. Cette société ne tarda pas à prendre un immense développement; son organisation même permet de penser qu'elle était destinée à agir bien au-delà du but indiqué. Un comité permanent, siégeant à Varsovie, était dirigé par le comte Zamoyski, président, et chaque district (il y en avait quatre-vingt-douze) comptait un membre correspondant.

Si le comte Zamoyski sut, avec une grande habileté, dégager peu à peu la société des limites qui, officiellement, lui avaient été tracées, on comprend jusqu'à un certain point qu'à l'heure suprême de la dernière crise le gouvernement russe, se trouvant pris à l'improviste par ce mouvement populaire, crut prudent de suspendre une réunion qui comptait plus de quatre

mille membres, appartenant tous aux classes les plus influentes de la société polonaise.

Mais comment admettre, un seul instant, que l'ukase qui a dissous la Société agronomique de Pologne se soit proposé d'arrêter le développement de l'instruction agricole et la moralisation des classes pauvres de ce pays? N'est-ce pas méconnaître l'esprit de tous les rescrits impériaux qui ne tendent qu'à une seule chose: relever l'humble et le souffrant, lui apprendre à être homme, et homme libre!

Maintenant, la régénération de la Russie peut-elle s'accomplir sans la reconstitution de la Pologne? Nous ne le pensons pas. Ces deux questions se lient étroitement, mais la première domine la seconde. Il faut que l'émancipation des serfs, cette œuvre immense, soit achevée pour que la Russie et la Pologne puissent être appelées utilement à bénéficier du régime constitutionnel.

Dans la conscience de sa force et de son équité, Alexandre II a apprécié avec une souveraine indulgence cette impatience désordonnée des esprits qui pousse la Pologne dans une voie pleine de périls pour ses libertés futures. Aussi le voit-on prendre noblement l'initiative des réformes attendues, et l'ukase du 14/26 mars 1861 est la meilleure réponse qui ait été faite, jusqu'ici, aux attaques dont le gouvernement russe a été l'objet dans ces derniers temps.

Voici le texte de cet acte important :

« Nous Alexandre II, etc.

« Dans notre constante sollicitude pour le bien de nos sujets du royaume de Pologne, désirant développer et améliorer les institutions de ce pays, nous avons décrété et décrétons:

« Art. 1er. A la place de l'Assemblée générale des départements siégeant à Varsovie, du Sénat dirigeant, est rétabli le conseil d'État du royaume de Pologne.

« Art. 2. Au conseil d'État siégeront comme membres d'office:

« 1° Les directeurs-généraux des commissions du gouvernement et le contrôleur-général présidant la Cour des comptes;

« 2° Les membres choisis par nous parmi l'épiscopat et en général le haut clergé, non moins que parmi les présidents des autorités de la société territoriale de crédit et les présidents des conseils gourvernementaux, ainsi que d'autres personnes suivant notre choix.

« Le gouvernement désignera des candidats qui seront chargés de présenter des éclaircissements concernant les projets de loi soumis à l'examen du conseil d'État.

« Art. 3. Feront partie des attributions du conseil d'État:

« 1° Les objets qui jusqu'à présent étaient soumis à l'examen de l'assemblée plénière des divers départements du Sénat;

« 2° L'examen du budget annuel des revenus et des dépenses du royaume;

« 3° L'examen des comptes-rendus des chefs des différentes branches de l'administration sur leurs opérations dans les départements à eux confiés, ainsi que celui du rapport du contrôleur général sur la révision des comptes;

« 4° L'examen des pétitions présentées au Conseil et des plaintes concernant les abus des employés et leurs contraventions aux règlements.

« Art. 4. Notre lieutenant dans le royaume préside le conseil d'État. Dans le cas d'absence du lieutenant, ou s'il était dans l'impossibilité de siéger personnellement dans le conseil, il serait remplacé, dans cette présidence, par un des membres dudit conseil, appelé particulièrement par nous à remplir cette fonction.

« Art. 5. Une commission des cultes et de l'instruction publique est établie sous la présidence d'un directeur-général qui, de droit, sera membre du conseil administratif.

« Art. 6. Le département des affaires ecclésiastiques dans la commission de l'intérieur, avec ses subdivisions, est détaché de cette commission et incorporé dans la commission des cultes et de l'instruction publique.

« Art. 7. Dans chaque gouvernement et dans chaque district du royaume sont établis des conseils de gouvernement et de district électifs, sous la présidence des personnes que le gouvernement choisira à cet effet parmi les membres élus.

« Art. 8. Les besoins et le bien du gouvernement feront l'objet des délibérations des conseils de gouvernement, nommément le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du pays, les communications par terre et par eau, la protection à accorder aux pauvres, les hôpitaux, les établissements de bienfaisance, les prisons, ainsi que les travaux d'une utilité

générale. Les conseils de gouvernement peuvent faire des présentations à l'autorité concernant les besoins et le bien du gouvernement.

« Art. 9. Les conseils de gouvernement seront convoqués une fois par an. Le jour de leur réunion et la durée de leurs délibérations seront fixés dans l'acte de convocation.

« Art. 10. Les limites de la participation des conseils de districts dans les affaires locales seront fixées incessamment par une ordonnance spéciale.

« Art. 11. Les commissaires du gouvernement assisteront aux délibérations des conseils de gouvernement et de districts. Les présentations des conseils de gouvernement seront consignées dans un écrit qui devra être remis au commissaire.

« Art. 12. Des conseils municipaux, dont les membres seront élus, seront établis à Varsovie et dans les principales villes du royaume.

« Art. 13. Rentrent dans les attributions du conseil municipal, l'administration économique de la ville, la formation et la présentation à la confirmation du gouvernement du budget des recettes et des dépenses de la ville, la prise de mesures, dans la limite de ses attributions, pour l'arrangement extérieur de la ville, la surveillance à exercer sur les établissements publics de la ville, ainsi que l'examen de toutes les affaires qui lui seront envoyées par les autorités gouvernementales.

« Art. 14. Notre lieutenant dans le royaume nous présentera des projets pour l'organisation et le développement ultérieurs des institutions susmentionnées.

« Art. 15. Nous confions à notre lieutenant dans le royaume l'exécution du présent ukase, qui doit être inséré dans le *Bulletin des Lois*.

« Saint-Pétersbourg, 14/26 mars 1861.

« Signé: ALEXANDRE. »

La circulaire adressée après la promulgation de cet acte, par le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, aux légations russes à l'étranger, fait ressortir la portée des institutions nouvelles que l'Empereur a introduites en Pologne. Nous mentionnerons les passages suivants de ce document :

« La première création est celle d'un conseil d'État où l'élément indigène se trouve largement admis par l'adjonction des notabilités placées même en dehors de la hiérarchie officielle ou revêtues de fonctions électives.

« La création de conseils de gouvernement et de district, et de conseils municipaux, basée sur le principe électif, assure aux intérêts locaux la faculté de s'administrer eux-mêmes.

« Les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique sont confiées à une commission administrative spéciale désormais séparée de la commission pour les affaires intérieures. Elle se trouvera à même de soumettre au gouvernement les mesures nécessaires au développement de l'éducation publique.

« Parmi ces différentes institutions, les intérêts matériels et moraux du pays reçoivent de nouvelles garanties. Une expression légale est assurée à ses vœux et à ses besoins ; enfin une place est laissée aux améliorations que suggérera l'expérience, dont les enseignements seront toujours consultés dans la limite du possible et du juste.

« Les résultats pratiques de ces mesures dépendent désormais de la manière dont les sujets de l'Empereur, dans le royaume, sauront justifier la confiance dont Sa Majesté leur donne la preuve.

« L'Empereur veut que ce qu'il accorde soit une vérité. Sa Majesté croit avoir rempli un devoir de consciencieuse sollicitude en ouvrant au royaume de Pologne une voie de progrès régulier. Son plus vif désir est de le voir s'y maintenir et prospérer. Elle a la ferme confiance que ce résultat sera atteint, si ses intentions sont appréciées et secondées par la sagesse du pays. »

La création d'un conseil d'Etat et de conseils municipaux ne peut être, évidemment, que le point de départ des institutions libérales que S. M. Alexandre II se propose d'accorder à la Pologne. A l'heure qu'il est, le système représentatif est en vigueur dans tous les états de l'Europe : en France, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Portugal, en Grèce, en Suède, en Prusse, et jusqu'en Autriche ! Deux empires seuls font exception à cette règle suprême de la civilisation moderne : l'empire Turc et l'empire de Russie ! Or, dans ce dernier empire une immense régénération s'accomplit, et, par l'affranchissement des paysans, pose la première, la plus ferme base des libertés nationales.

Quant à la Pologne, comme le dit avec raison une remarquable correspondance insérée dans le *Journal des Débats*,

datée de Varsovie le 2 juillet 1861, le besoin de liberté et de vie publique est traditionnel chez cette nation. Le vaste monde slave s'est partagé, dès les temps les plus reculés, entre ces deux grands principes d'autorité et de liberté dont la réunion constitue seule la véritable civilisation, et qui, divisés, au contraire, mènent infailliblement à l'excès. La vie représentative, la vie de discussion et de délibérations publiques a, de tout temps, caractérisé la Pologne : diètes, tribunaux et confédérations, tout était basé sur le principe électif et tout cherchait son expression dans des débats et des votes indépendants. Que cette liberté grande, trop grande peut-être, ait mené parfois à des excès ; que ces institutions, excellentes en elles-mêmes, n'aient pas eu de barrière indispensable et aient manqué surtout d'un contre-poids dans l'hérédité de la monarchie, on ne peut le nier, et la Pologne l'a chèrement expié ; mais toujours est-il que le système libéral et représentatif constitue l'essence même de son organisme national. Cela est si vrai que ces principes ont survécu à l'existence politique de cette nation.

De tous les pays étrangers soumis à son autorité, c'est en Pologne seulement que Napoléon Ier créa des institutions représentatives, tant il les jugeait inhérentes aux conditions morales de ce pays. Chose non moins curieuse et peu remarquée : ce fut pour la Pologne seule que le Congrès de Vienne, en 1815, stipula expressément une constitution et des institutions représentatives, rendant ainsi un hommage involontaire à cette création de l'empereur Napoléon dont, de toutes parts, il détruisait l'œuvre. Le congrès constata ainsi publiquement combien toute vie nationale, en Pologne, est intimement liée à ces institutions libérales. Enfin, il en fut de même jusqu'à l'empereur Nicolas et jusqu'au statut de 1832 imposé à ce pays

comme un châtiment après la révolte de 1831, qui, tout en détruisant l'œuvre du Congrès de Vienne, laissait encore l'ombre d'une organisation représentative dans les conseils de *voyvodie* électifs et dans les assemblées d'états provinciaux.

La Pologne n'existe plus seulement aujourd'hui, il faut le reconnaître, dans ses frontières remaniées et effacées ; elle est sur tous les chemins de l'exil. « Non — a dit éloquemment le prince Adam Czartoriski, ce vénérable chef de l'émigration polonaise, dont la patrie en deuil déplore la perte — non, la Pologne n'est pas morte tant que nous vivrons ! Elle est partout où il y a un Polonais fidèle combattant et pensant. »

Après les luttes de la rue sont venues les luttes de la presse, luttes que nous déplorons vivement, car elles nous paraissent inopportunes ; elles ne font que remuer des cendres chaudes et attiser le feu. Une polémique des plus vives a eu lieu à ce sujet, dans le journal *la Presse*, entre un écrivain célèbre à plus d'un titre, M. Proudhon, et MM. Élias Regnault et Peyrat. Au milieu des opinions opposées, soutenues avec un rare talent de chaque côté, il y aurait à prendre un moyen terme. Oui, dirions-nous, la Pologne revendique avec raison sa nationalité ; mais cette nationalité, qu'elle s'appuie sur les traités politiques ou sur les principes de la Révolution française de 1789, ne peut lui être rendue que si elle sait attendre avec réserve, avec prudence, l'issue de l'œuvre immense qui s'accomplit actuellement en Russie.

En effet, la Pologne ne peut avoir une vie politique assurée que si la Russie est appelée à jouir des mêmes immunités. En présence de l'émancipation qui remue le sol de fond en comble et touche aux priviléges séculaires de la noblesse, le seigneur russe aspire avec la même ardeur que le seigneur polonais à obtenir des libertés publiques qui lui feront récupérer dans le

mouvement des affaires de l'État l'influence, l'action directe qu'il perd par le changement de sa fortune territoriale.

Depuis 1830, la plupart des peuples de l'Europe jouissent du régime représentatif. Si la Pologne a le désir très-légitime de rentrer, elle aussi, dans cette voie, nous croyons fermement qu'elle ne pourra atteindre ce but que le jour où la Russie aura obtenu, de son côté, une constitution. En législateur prudent, en souverain impartial et éclairé, Alexandre II tiendra compte des vœux de tous ses peuples ; mais peut-il, dès aujourd'hui, faire pour la Pologne ce qu'il lui est impossible d'accorder à la Russie tant que la mesure de l'abolition du servage suit son cours ? l'Empereur de Russie sait fort bien qu'il ne pourrait mêler une rénovation politique à une rénovation sociale sans risquer de troubler profondément la tranquillité de ses vastes états, et sans compromettre d'un seul coup le résultat de l'œuvre difficile qu'il a entreprise avec tant de fermeté et de persévérance.

Nous le répétons donc, que la Pologne sache attendre patiemment, qu'elle se confie aux promesses d'Alexandre II ; le texte du rescrit adressé par l'Empereur au comte Lambert, nommé à la lieutenance-générale du royaume de Pologne, est de nature à justifier ses légitimes espérances, et tout en jetant un voile sur le passé, cet acte fait présager d'autres concessions pour l'avenir.

« Comte Lambert, dit Sa Majesté, en vous appelant aux fonctions de mon lieutenant dans le royaume de Pologne, et en vous investissant de toute ma confiance, je vous charge de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution pleine et entière des institutions octroyées au royaume par mon ukase du 14/26 mars de la présente année.

« J'ai la ferme conviction que les habitants du royaume de Pologne comprendront, avec l'esprit sain et éclairé qui les distingue, que c'est uniquement dans le développement régulier de ces institutions qu'ils peuvent trouver une

garantie du progrès intérieur de leur administration autonome et de la prospérité publique, et nullement dans les dissentiments et les agitations populaires, qui entravent mes vues et mes meilleures intentions.

« Conviez les hommes capables et bien pensants à concourir à vos efforts, afin que les besoins réels de mes bien-aimés sujets me soient soumis par votre intermédiaire, comme l'expression légale des vœux généraux mûrement raisonnés dans les délibérations des hommes du pays éclairés et bien intentionnés, et non comme les manifestations d'enthousiasme décevant provoquées par les ennemis de tout ordre.

« Rétablissez la tranquillité dans le royaume ; de mon côté, je suis prêt à vouer avec satisfaction le passé à l'oubli, et à répondre constamment à la confiance et à l'affection de la nation polonaise, par le témoignage des mêmes sentiments. »

Le général Lambert, sur lequel le choix d'Alexandre II s'est porté pour remplir cette haute et délicate mission, est issu d'une famille d'origine française et passe pour un homme habile et ferme autant que modéré.

Le 1er octobre 1861, il a présidé à l'ouverture des séances du conseil d'État, et cette haute assemblée fonctionne maintenant très-régulièrement.

Toutes les communes polonaises ayant accepté la nouvelle loi municipale, le général Lambert a fait procéder aux élections. Dans beaucoup de localités, elles se sont effectuées sous l'influence d'une pression morale et au milieu de manifestations hostiles au gouvernement; dans plusieurs districts, des adresses défendues par la loi ont été signées. Malgré ces actes blâmables, le général Lambert a laissé la plus grande liberté aux électeurs.

C'est dans cet état des esprits que les Polonais ont nommé leurs assemblées communales, et celles-ci ont déjà délibéré et voté.

La Pologne obtiendra encore d'autres concessions d'Alexandre II, nous en avons le ferme espoir, mais elle pourrait

compromettre son avenir et les libertés qui viennent de lui être octroyées si elle exigeait davantage pour le présent.

Oui, nous espérons qu'Alexandre II, éclairé maintenant sur les aspirations, les vœux et les besoins des Polonais, achèvera l'œuvre commencée, en décrétant dans un avenir peu éloigné une constitution commune à la Russie et à la Pologne, impliquant l'égalité devant la loi de tous les sujets de ses vastes possessions, le contrôle sévère des finances et de l'administration, l'indépendance réelle du clergé, la réorganisation sérieuse de l'instruction publique, le régime libéral de la presse, la procédure publique et orale, et une Cour suprême composée de juges inamovibles auxquels incomberait la révision des procès jugés par les diverses juridictions russes et polonaises.

Ces réformes permettraient à Alexandre II de connaître la vérité tout entière, et elles lui donneraient les moyens de seconder puissamment les institutions propres à développer l'agriculture, le commerce et l'industrie de ces deux pays.

Telles sont, nous avons lieu de le penser, les idées généreuses de ce souverain aussi sage que paternel, et que nous considérons comme le régénérateur moral de la Russie.

Pour arriver à ce résultat, que salueraient les acclamations de l'Europe entière, le gouvernement russe, les hauts fonctionnaires de l'empire, tous les *tchinovniks*, en un mot, ne sauraient trop se pénétrer des intentions d'Alexandre II, si bien traduites par ces paroles mémorables :

« IL FAUT QUE LES RÉFORMES VIENNENT D'EN HAUT, SI L'ON NE « VEUT PAS QU'ELLES VIENNENT D'EN BAS. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

Pages.

Aperçu sur l'État de la Russie avant Alexandre II..... 1
Testament de Pierre-le-Grand..... 5

CHAPITRE II.

Règne d'Alexandre II..... 27
Son couronnement..... 67

CHAPITRE III.

Congrès de Paris..... 103
Traité de commerce..... 116
Commerce de la Russie..... 119

CHAPITRE IV.

Gouvernement de la Russie..... 155
Administration..... 157
Forces militaires et maritimes..... 162
Civilisation. — Littérature..... 173

CHAPITRE V.

Servage..... 187
Émancipation des serfs..... 203
Acte solennel d'émancipation..... 224
Question polonaise..... 243
Conclusion..... 253

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Léautey, imprimeur de la gendarmerie impériale, rue Saint-Guillaume, 23.

1429

AUG